The background of the cover is a photograph of a cable-stayed bridge at night. The bridge's structure is illuminated with blue lights, and the city skyline is visible in the distance under a dark sky. The text is overlaid on a large, semi-transparent blue circle.

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

ET AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
LE 27 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

Glossaire	4
Lettre du président du conseil	5
Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires	8
Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	12
Questions soumises à l'assemblée	15
Information sur nos candidats aux postes d'administrateur	17
Analyse de la rémunération des administrateurs	29
Rapports des comités du conseil	34
Analyse de la rémunération des membres de la haute direction	46
Énoncé des pratiques de gouvernance	84
Autres renseignements	105
Supplément A – Propositions d'actionnaire	108
Supplément B – Mandat du conseil d'administration	113
Supplément C – Sommaire du régime d'options sur actions	118

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans la présente circulaire faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente circulaire et dans les autres documents d'information publics de la Société se rapportent aux résultats économiques et à la situation financière futurs de la Société, de même qu'aux objectifs et engagements de la Société, qui comprennent les prévisions et les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les engagements en matière de diversité de la Société. Tous

ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans la présente circulaire et les autres documents d'information publics de la Société sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 27 mars 2025.

D'autres hypothèses sont également posées tout au long du rapport de gestion 2024 de la Société en date du 13 mars 2025 (le « rapport de gestion 2024 ») déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com ou sur le site Web de la Société, à www.atkinsrealis.com, sous la section « Investisseurs » (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2024). Les hypothèses à l'égard des prévisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société sont fondées sur le plan stratégique actuel de la Société, sa présence géographique, ses branches d'activité et l'étendue et la portée globale de ses activités. Les engagements et les actions de la Société en ce qui concerne la représentation des femmes au sein de la direction et des administrateurs sont fondés sur plusieurs hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses significatives suivantes : la capacité de la Société à tirer parti de partenariats et d'agences de recrutement pour l'aider à trouver des talents compétents diversifiés pour combler les postes vacants et la disponibilité d'une main-d'œuvre diversifiée suffisante sur le marché du travail.

Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs.

Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se référer respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2024. La Société met en garde le lecteur que la liste de ces facteurs de risque n'est pas exhaustive.

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande que les paragraphes qui précèdent et les facteurs de risque décrits dans la présente circulaire soient pris en compte pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle reflètent les attentes de la Société au 27 mars 2025, date à laquelle le conseil d'administration de la Société a approuvé la présente circulaire, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières

Les résultats financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes comptables IFRS. Cependant, les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, les mesures financières supplémentaires, le total des mesures sectorielles et les informations non financières suivants utilisés par la Société pour analyser et évaluer ses résultats sont inclus dans la présente circulaire : le ratio de croissance interne des produits, le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets, les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/ secteur, le RAIIA ajusté, le RAIIA sectoriel ajusté, le RAIIA ajusté d'AtkinsRéalis (excluant CMPF) aux fins du RIA, le RAIIA ajusté d'AtkinsRéalis pour CMPF aux fins du RIA, les flux de trésorerie d'exploitation d'AtkinsRéalis aux fins du RIA et la croissance du RAIIA ajusté, ainsi que certaines mesures pour divers secteurs à présenter qui sont regroupés ensemble, tels que le RAII sectoriel ajusté pour les divers secteurs qui composent la branche d'activité AtkinsRéalis Services. Ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ces mesures financières supplémentaires, ce total des mesures sectorielles et ces informations non financières sont expliqués plus en détail s'il y a lieu ci-après dans les sections pertinentes de la circulaire, ou dans les sections 8 et 13 du rapport de gestion 2024 de la Société, lesquelles sections sont intégrées par renvoi à la présente circulaire, déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com et sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous la section « Investisseurs », y compris les rapprochements entre les mesures non conformes aux normes IFRS et les mesures les plus comparables qui sont conformes aux normes IFRS. Les mesures et ratios financiers

non conformes aux normes IFRS, le total des mesures sectorielles, les mesures financières supplémentaires et les informations non financières n'ont pas de définition normalisée selon les normes comptables IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes comptables IFRS, ces mesures permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures, ratios et informations non financières comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées selon les normes comptables IFRS.

Renvois à des sites Web

L'information figurant sur un site Web ou accessible par l'intermédiaire d'un site Web qui est mentionnée dans la présente circulaire ne fait pas partie intégrante de celle-ci, implicitement ou autrement, sauf le rapport de gestion 2024, la notice annuelle datée du 13 mars 2025 (« **notice annuelle 2024** ») et les sections de ces documents, dans la mesure où on y fait explicitement référence dans la présente circulaire.

CANDU® est une marque déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, utilisée sous licence exclusive octroyée par Candu Energy Inc., une filiale de la Société.

MONARK^{MC} est une marque de commerce de Candu Energy Inc., une filiale de la Société.

GLOSSAIRE

actions ordinaires actions ordinaires de la Société

ACVM Autorités canadiennes en valeurs mobilières

administrateurs membres du conseil d'administration

analyse de la rémunération analyse de la rémunération des membres de la haute direction

assemblée assemblée annuelle des actionnaires de la Société devant être tenue le 15 mai 2025

AtkinsRéalis Groupe AtkinsRéalis inc.

cadres supérieurs groupe composé des membres de la haute direction relevant directement du président et chef de la direction

circulaire circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 27 mars 2025

CMPF clé en main à prix forfaitaire

Code de conduite Code de conduite de la Société

comité un comité établi par le conseil d'administration

comité de direction un comité établi par la direction composé du président et chef de la direction et d'autres cadres supérieurs

comité GEDD comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du conseil

comité RH comité des ressources humaines du conseil

comité SSPT comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie du conseil

Computershare Services aux investisseurs Computershare inc.

conseil ou **conseil d'administration** conseil d'administration de la Société

contrats d'emploi contrats d'emploi des membres de la haute direction

EGO Équipe de gestion opérationnelle

GRE gestion des risques d'entreprise

IA intelligence artificielle

membre de la haute direction visé a le sens qui est attribué à cette expression dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*

normes comptables IFRS Normes comptables IFRS® publiées par l'International Financial Reporting Standards Board

options sur actions droits attribués visant l'achat d'actions ordinaires aux termes du régime d'options sur actions

RAAE US régime d'achat d'actions des employés américains

RAE du Canada régime d'actionnariat à l'intention des employés canadien établi en 1996

RAII résultat avant intérêts et impôts

RAIIA résultat avant intérêts, impôts et amortissement

RDT rémunération directe totale

régime d'options sur actions régime d'options sur actions établi en 2013 décrit au Supplément C de la présente circulaire

RIA régime d'intéressement annuel

RIA RU régime d'intéressement en actions du Royaume-Uni

RILT régime incitatif à long terme

RPA résultat par action

RRCD régime de retraite à cotisations déterminées

RRSE régime supplémentaire de retraite à l'intention des membres de la haute direction

RTA rendement total pour les actionnaires

RUAD-A régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs établi en 2004

RUAD-MHD régime d'unités d'actions différées à l'intention des membres de la haute direction établi en 2009

RUAI régime d'unités d'actions incessibles établi en 2019

RUAR régime d'unités d'actions au rendement établi en 2019

Société Groupe AtkinsRéalis inc.

SSE santé, sécurité, environnement et bien-être

titulaire désigne l'employé auquel une option a été octroyée conformément au régime d'options sur actions

TSX Bourse de Toronto

UAD-A unités d'actions différées des administrateurs

UAD-MHD unités d'actions différées des membres de la haute direction

UAI unités d'actions incessibles

UAR unités d'actions au rendement

vote consultatif sur la rémunération vote consultatif non contraignant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction

Lettre du président du conseil

Invitation aux actionnaires

Aux actionnaires,

Au nom du conseil d'administration, des membres de la direction et des employés d'AtkinsRéalis, je suis heureux de vous inviter à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette année, qui se tiendra le jeudi 15 mai 2025 à 11 h (heure de l'Est) en format hybride (en personne ou par webdiffusion en direct), comme il est décrit plus en détail dans notre « Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires ».



Message aux actionnaires

En repensant à l'année 2024, il m'apparaît évident qu'elle a représenté un tournant dans l'histoire d'AtkinsRéalis. Elle a marqué la transition entre une période de transformation et une étape plus durable du parcours de la Société. AtkinsRéalis a affirmé avec fermeté son identité à titre d'organisation de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire de calibre mondial et s'est inscrite en tant que joueur de premier plan en développement d'infrastructures et en production d'énergie aux quatre coins de la planète. Le prix du Chef d'entreprise international de l'année accordé à notre président et chef de la direction Ian L. Edwards par la Chambre de Commerce du Canada n'est qu'une des preuves du statut respecté de la Société sur la scène mondiale et reconnaît la transformation extraordinaire qu'il a dirigée au cours des cinq dernières années.

En 2024, AtkinsRéalis a accru et consolidé sa présence dans des marchés clés existants en jetant les bases nécessaires pour soutenir sa croissance. Compte tenu de la croissance importante et constante qu'a connue l'entreprise comparativement à l'année dernière au sein de ses secteurs Services d'ingénierie Régions et Énergie nucléaire, l'avenir s'annonce des plus prometteurs. À l'heure où le monde entier est à la recherche de solutions en matière d'énergie et d'infrastructures plus sécuritaires, abordables et à faibles émissions de carbone, AtkinsRéalis occupe une position enviable pour continuer sur sa lancée vers la concrétisation de sa raison d'être : « Façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent ». C'est cette raison d'être qui motive la Société à atteindre ses objectifs ambitieux.

Croissance soutenue

L'année 2024 fut un excellent exercice pour AtkinsRéalis. La Société a enregistré une importante croissance interne des produits dans la plupart de ses régions et portefeuilles, ce qui fait foi de son excellence opérationnelle. De plus, AtkinsRéalis a clos l'exercice avec des flux de trésorerie disponibles positifs, ce qui confirme également son potentiel à générer de la trésorerie pour l'entreprise alors que la liquidation progressive des anciens contrats de construction clé en main à prix forfaitaire (CMPF) se poursuit.

« Le succès commercial d'AtkinsRéalis est le résultat du développement d'infrastructures essentielles qui profitent aux collectivités tout en contribuant à la transition énergétique mondiale »

Pour ce faire, AtkinsRéalis s'est surtout concentrée sur les principales activités qui présentent un fort potentiel de création de valeur, notamment sur les projets susceptibles d'engendrer des profits sur les marchés des infrastructures critiques et les projets d'envergure dans le secteur de l'énergie nucléaire. Entre-temps, le travail consacré par AtkinsRéalis aux anciens projets CMPF a grandement diminué.

Grâce à son solide bilan, AtkinsRéalis dispose désormais de la flexibilité financière pour déployer les capitaux nécessaires à la création de valeur supplémentaire pour les actionnaires. En 2024, la Société a réduit sa dette, renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) et racheté des actions. À l'avenir, la Société envisagera activement des projets de fusions et d'acquisitions stratégiques en vue de soutenir la croissance future.

Services d'ingénierie

En 2024, AtkinsRéalis a consolidé encore davantage sa place d'entreprise de services d'ingénierie de premier plan.

Les infrastructures mondiales sont à un point d'inflexion. Dans l'ensemble des secteurs et des régions, les systèmes vieillissants doivent être modernisés de toute urgence, tandis que de nouveaux investissements doivent être faits pour relever les défis d'un environnement en constante évolution. Les gouvernements et les entreprises donnent priorité à la résilience, à l'efficacité et à la durabilité des projets d'infrastructure, qu'il s'agisse de réseaux de transport, de villes intelligentes ou de réseaux d'aqueduc. En tant qu'entreprise chef de file des services d'ingénierie, AtkinsRéalis est à l'avant-garde de cette transformation. L'expertise de la Société nous permet d'aider nos clients à relever des défis techniques complexes, tout en veillant à ce que les infrastructures essentielles soient non seulement remplacées, mais aussi améliorées pour répondre aux exigences de l'avenir.

Les investissements publics et privés dans les infrastructures atteignent une ampleur sans précédent, ce qui crée des occasions importantes pour les entreprises disposant des capacités adéquates. Les initiatives gouvernementales, des programmes incitatifs au financement direct, accélèrent les mises à niveau dans des secteurs clés, et nous sommes bien outillés pour soutenir cet élan. Notre capacité à gérer de grands projets complexes sur le plan technique, combinée à une expertise réglementaire approfondie, permet à AtkinsRéalis de tirer parti de ces mécanismes de financement tout en réalisant des projets avec efficacité. En profitant de ces tendances favorables, la Société renforce sa position sur le marché et crée de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Notre secteur Énergie nucléaire à l'avant-plan

En bref, AtkinsRéalis est devenue un acteur de plus en plus important pour aider le monde à atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique. En tant qu'une des rares entreprises mondiales capables de répondre aux besoins énergétiques croissants des gouvernements, AtkinsRéalis joue un rôle crucial dans la réalisation de travaux de prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires existantes et peut participer à la construction de nouvelles centrales nucléaires. À titre de dépositaire de la technologie à réacteur CANDU®, forte d'une expertise intégrée en ingénierie nucléaire, en conception et en gestion de projet, AtkinsRéalis se place en position pour devenir un chef de file mondial dans ce domaine pour de nombreuses années à venir. En fait, vers la fin de 2024, la Société a annoncé la construction de deux nouvelles usines à réacteur CANDU® à Cernavoda, en Roumanie, soit les premières depuis la mise en service de l'unité 2 en 2007.

Les augmentations des besoins énergétiques futurs et la demande mondiale qui en découle en faveur de sources d'énergie sûres, abordables et à faibles émissions de carbone renforcent l'importance de l'énergie nucléaire et le rôle d'AtkinsRéalis pour aider le monde à répondre à ces besoins. AtkinsRéalis est le fabricant d'origine de la technologie nucléaire CANDU®, qui alimente certaines des centrales nucléaires les plus efficaces, sécuritaires et fiables à l'échelle mondiale.

En cette époque de polarisation au chapitre politique, l'énergie nucléaire continue, à juste titre, de jouir d'un vaste soutien en tant que source d'énergie de base à faibles émissions de carbone. Dans un contexte où le monde entier met tout en œuvre pour respecter l'engagement pris lors de la COP28 de tripler la capacité nucléaire d'ici 2050 et où chaque pays fixe et atteint ses propres objectifs énergétiques, AtkinsRéalis peut jouer un rôle de premier plan dans l'offre future de sources énergétiques mondiales.

Pour AtkinsRéalis, le développement durable est le nerf de la guerre

Les activités d'AtkinsRéalis soutiennent de manière intrinsèque les principes de développement durable. C'est beaucoup plus qu'un slogan : en pratique, le succès de la Société est la conséquence du développement d'infrastructures essentielles qui profitent aux communautés, tout en contribuant à la transition énergétique mondiale. L'engagement de la Société à communiquer de l'information de façon intégrée témoigne des façons concrètes dont les réalisations en matière de développement durable se traduisent par une réussite financière.

Le conseil – Les yeux rivés sur l’avenir

En 2024, nous avons eu le privilège d’accueillir deux nouveaux membres au sein du conseil; ces deux personnes possèdent une expérience fondamentale dans le secteur de l’ingénierie, notamment en prestation de services liés à l’énergie nucléaire.

Sam Shakir, qui s’est joint au conseil en septembre, a dirigé des entreprises axées sur les marchés des services publics et des infrastructures ainsi que sur les services environnementaux et les services aux usines. Il possède également une expertise particulière dans le secteur Énergie nucléaire, notamment en ce qui concerne l’exploitation et la fermeture d’usines ainsi que l’approvisionnement en intrants et la fourniture d’intrants nécessaires à l’énergie nucléaire. Nathalie Marcotte, qui s’est aussi jointe à nous en septembre, possède également une vaste expérience dans le secteur de l’ingénierie. Pendant sa carrière, les postes qu’elle a occupés ont surtout été liés à la croissance des projets et des entreprises de services, aux recommandations d’investissement, à la stratégie et aux programmes de marketing, à la préparation aux ventes et à d’autres stratégies de croissance. Les perspectives de M. Shakir et de M^{me} Marcotte seront capitales sur la lancée d’AtkinsRéalis vers la croissance de ses services d’ingénierie et d’énergie nucléaire.

Le conseil demeure résolument engagé envers la bonne gouvernance, qui constitue un fondement nécessaire à toute entreprise florissante, en continuant de s’adapter aux progrès rapides réalisés dans les domaines de la technologie nucléaire, de l’IA, des besoins mondiaux en infrastructures et des attentes en constante évolution des investisseurs et des

clients en matière d’efficacité, de fiabilité et de retombées sociales positives. AtkinsRéalis poursuit l’expansion de ses activités dans le domaine nucléaire et le conseil continuera de suivre de près les risques connexes dans le cadre plus large de gestion des risques d’entreprise (GRE) pour la Société.

Préparer l’avenir

Au moment où AtkinsRéalis se projette dans l’avenir, je voudrais vous exprimer mes plus sincères remerciements, à vous, nos actionnaires, pour votre confiance et votre soutien.

Je tiens aussi à remercier les milliers de personnes incroyables qui font partie de l’équipe d’AtkinsRéalis. Vos compétences, vos réalisations et votre dévouement dans vos champs respectifs sont incomparables.

Ensemble, nous, qui soutenons AtkinsRéalis, travaillons à bâtir un avenir meilleur, et je suis enthousiasmé par les occasions qui s’offriront à nous.

Je vous remercie de participer avec nous à cette aventure.

Sincères salutations,
Le président du conseil,



William L. Young

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Nous vous invitons à l'assemblée annuelle des actionnaires 2025 du Groupe AtkinsRéalis inc. (« **assemblée** »).

Date et heure

Judi 15 mai 2025
11 h (heure de l'Est)

Comment puis-je y assister?

En personne

Lumi Experience
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 3610
Montréal (Québec) H3B 4W8

ou

En ligne

par webdiffusion vidéo en direct à
<https://meetings.lumiconnect.com/400-765-252-741>

Qui peut assister et voter à l'assemblée?

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent assister en personne ou en ligne, poser des questions et voter à l'assemblée du Groupe AtkinsRéalis inc. (« **Société** »). Chaque porteur d'actions ordinaires de la Société (« **actions ordinaires** ») a le droit d'exprimer une (1) voix à l'assemblée par action ordinaire immatriculée à son nom à la fermeture des bureaux à la date de référence, soit le 27 mars 2025.

Les invités peuvent assister à l'assemblée en ligne, mais ne seront pas autorisés à voter ni à poser des questions.

Quelle est la différence entre un actionnaire inscrit et un propriétaire véritable?

Vous êtes un actionnaire inscrit si vos actions ordinaires sont immatriculées directement à votre nom auprès de la Société de fiducie Computershare du Canada (« **Computershare** »), notre agent des transferts.

Vous êtes un **actionnaire non inscrit (ou « véritable »)** si vos actions ordinaires figurent dans un relevé de compte qui vous a été transmis par l'administrateur du régime d'actionariat des employés (RAE) du Canada, du régime d'intéressement en actions du Royaume-Uni (« RIA RU ») ou du régime d'achat d'actions des employés américains (« RAAE US ») de la Société, ou par une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière qui détient les actions ordinaires dont vous êtes propriétaire en son nom.

Sur quoi portera le vote?

Vous voterez sur les questions indiquées ci-après, pour lesquelles vous trouverez de l'information supplémentaire dans la section intitulée « Questions soumises à l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 27 mars 2025 (« **circulaire** ») et serez appelé à examiner toute autre question qui sera dûment soulevée à l'assemblée. Les questions qui suivent seront approuvées par une majorité simple des voix exprimées.

	Recommandation du conseil	Renseignements supplémentaires dans la circulaire
1. Élire les administrateurs de la Société;	VOTER POUR	p. 15
2. Nommer l'auditeur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et autoriser le conseil d'administration de la Société à fixer sa rémunération;	VOTER POUR	p. 15
3. Examiner et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution prévoyant un vote consultatif non contraignant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction; et	VOTER POUR	p. 16
4. Examiner trois (3) propositions d'actionnaire présentées au Supplément A de la circulaire.	VOTER CONTRE	p. 16

Veuillez prendre le temps de voter et de lire les pages qui suivent; vous y trouverez des renseignements utiles sur l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire corporative,



Geneviève Simard

Livraison des documents relatifs à l'assemblée

Notification et accès

Comme il est permis par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, nous utilisons la procédure de « notification et accès » pour la livraison de la circulaire et des documents financiers annuels 2024 (ensemble, « **documents relatifs à l'assemblée** ») à nos actionnaires.

Conformément à la procédure de notification et accès, les actionnaires continuent de recevoir un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'assemblée. Cependant, plutôt que de recevoir des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, ils reçoivent le présent avis qui contient les renseignements sur la façon de consulter les documents relatifs à l'assemblée et d'en demander un exemplaire imprimé. L'utilisation de la procédure de notification et accès offre un avantage direct à la Société en réduisant considérablement ses frais d'impression et d'envoi par la poste en plus d'être plus respectueuse de l'environnement.

Nous prions les actionnaires de lire la circulaire et les autres documents relatifs à l'assemblée avec attention avant d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires.

Comment consulter les documents relatifs à l'assemblée en ligne

Sur notre site Web à www.atkinsrealis.com sous l'onglet « Investisseurs » / « Trousse de l'investisseur » ou

Sur SEDAR+ à www.sedarplus.com

Comment puis-je demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée?

Avant l'assemblée

Si vous demandez les documents relatifs à l'assemblée avant la date de l'assemblée, elle vous sera envoyée dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour recevoir la circulaire avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 2 mai 2025.

Veillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez conserver votre formulaire actuel pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires.

Actionnaires inscrits :

Communiquez avec Computershare par téléphone sans frais au 1 866 962-0498 (en Amérique du Nord) ou au 514 982-8716 (ligne directe internationale) et composez votre numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration.

Actionnaires non inscrits :

Visitez www.proxyvote.com et inscrivez le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.

ou

Soumettez une demande en appelant sans frais au 1 877 907-7643 (en Amérique du Nord) ou au 905 507-5450 (ligne directe internationale) ou par courriel à noticeandaccess@broadridge.com.

Après l'assemblée

Soumettez une demande par courriel à investisseurs@atkinsrealis.com. Un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée vous sera envoyé dans les dix (10) jours civils suivant la réception de votre demande.

Vous pouvez demander, sans frais, un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée jusqu'à un (1) an suivant le dépôt de la circulaire sur SEDAR+ à www.sedarplus.com.

Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations relativement à l'assemblée est effectuée par la direction de la Société ou en son nom principalement par la poste, mais également par téléphone, par courriel ou par voie d'une autre communication personnelle par des administrateurs, des membres de la direction ou d'autres employés de la Société. La Société a aussi retenu les services de Laurel Hill Advisory Group (« **Laurel Hill** ») afin qu'elle agisse, entre autres, à titre d'agent de sollicitation de procurations de celle-ci et de conseiller en communications avec les actionnaires relativement à l'assemblée. Les frais liés à la sollicitation seront assumés par la Société, et Laurel Hill recevra des honoraires de 46 500 \$ pour ces services, en plus de se voir rembourser certains débours.

La Société peut aussi rembourser les frais engagés par les courtiers et les autres intermédiaires pour envoyer les documents de sollicitation de procurations.

Comment seront exercés les droits de vote rattachés à mes actions ordinaires si je donne ma procuration?

Votre fondé de pouvoir doit voter ou s'abstenir de voter, selon le cas, conformément aux instructions indiquées sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. Si vous remplissez et soumettez comme il se doit votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, mais que vous ne nommez pas de fondé de pouvoir différent et ne précisez pas la façon dont vous voulez que les droits de vote soient exercés, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés comme suit :

- **pour** l'élection des administrateurs proposés au conseil;
- **pour** la nomination de l'auditeur indépendant;
- **pour** la résolution consultative sur l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction; et
- **contre** les trois (3) propositions d'actionnaire décrites au Supplément A de la présente circulaire.

Votre fondé de pouvoir décidera également de la façon dont il exercera les droits de vote à l'égard d'une modification d'un point à l'ordre du jour dans le présent avis de convocation à l'assemblée ou de toute autre question qui est dûment soumise à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, dans chaque cas, dans la mesure permise par la loi, peu importe que les modifications ou autres questions soumissionnées à l'assemblée soient de nature courante ou soient contestées.

Le président de l'assemblée a le pouvoir discrétionnaire d'accepter ou de refuser les formulaires de procuration ou les formulaires d'instructions de vote en retard soumis après **11 h (heure de l'Est) le mardi 13 mai 2025**, et peut renoncer à l'heure limite de dépôt des procurations (cette heure limite) ou la reporter sans préavis.

Comment puis-je voter?

Option 1 – Exercer vos droits de vote par procuration (avant l'assemblée)

Actionnaires inscrits



Internet

Visitez www.investorvote.com et suivez les instructions.



Téléphone intelligent ou tablette

Numérisez le code QR sur votre formulaire de procuration et suivez les instructions.



Téléphone

Appelez au 1 866 732-8683 sans frais et suivez les instructions.

Si vous choisissez de voter par téléphone, vous ne pouvez pas nommer une autre personne que les personnes dont les noms figurent déjà dans votre formulaire de procuration.



Poste

Remplissez votre formulaire de procuration et retournez-le par la poste dans l'enveloppe fournie.

Tous les formulaires de procuration doivent être reçus au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le mardi 13 mai 2025.

Actionnaires non inscrits



Internet

Visitez www.proxyvote.com et suivez les instructions. Vous aurez besoin du numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.



Téléphone intelligent ou tablette

Numérisez le code QR sur votre formulaire de procuration et suivez les instructions.



Téléphone

Appelez au 1 800 474-7493 sans frais et suivez les instructions.

Si vous choisissez de voter par téléphone, vous ne pouvez pas nommer une autre personne que les personnes dont les noms figurent déjà dans votre formulaire d'instructions de vote.



Poste

Remplissez votre formulaire d'instructions de vote et retournez-le par la poste dans l'enveloppe fournie.

Tous les formulaires d'instructions de vote doivent être reçus au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le mardi 13 mai 2025.

Option 2 – Voter à l'assemblée

Actionnaires inscrits



En personne

Si vous souhaitez voter en personne, vous n'avez pas à retourner votre formulaire de procuration. Vous pouvez vous présenter en personne à l'assemblée à :

**Lumi Experience
1250, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 3610, Montréal (Québec) H3B 4W8**



En ligne par webdiffusion en direct

Si vous souhaitez voter en ligne à l'assemblée, vous n'avez pas à retourner votre formulaire de procuration et vous devez suivre les étapes suivantes :

1. Visitez <https://meetings.lumiconnect.com/400-765-252-741> et inscrivez-vous en ligne au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devrez utiliser la version la plus récente de Chrome, Safari, Edge ou Firefox.
2. Inscrivez le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration en tant que nom d'utilisateur et « **atkinsrealis2025** » comme mot de passe.

Actionnaires non inscrits

Si vous souhaitez voter en ligne ou en personne à l'assemblée, vous devez vous nommer en tant que fondé de pouvoir sur votre formulaire d'instructions de vote. Pour ce faire, inscrivez votre nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions afin de soumettre ce formulaire d'instructions de vote.



En personne

Si vous vous êtes nommé vous-même fondé de pouvoir et souhaitez voter en personne, inscrivez-vous à votre arrivée auprès des représentants de Computershare, qui vous fourniront un bulletin de vote à :

**Lumi Experience
1250, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 3610, Montréal (Québec) H3B 4W8**



En ligne par webdiffusion en direct

Si vous souhaitez voter en ligne à l'assemblée, vous DEVEZ aussi vous inscrire en tant que fondé de pouvoir en visitant www.computershare.com/ATRL au plus tard à **11 h (heure de l'Est) le mardi 13 mai 2025**. Veuillez vous reporter à la section « Comment puis-je nommer un tiers en tant que fondé de pouvoir? » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements.

1. Visitez <https://meetings.lumiconnect.com/400-765-252-741> et connectez-vous au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devrez utiliser la version la plus récente de Chrome, Safari, Edge ou Firefox.
2. Inscrivez le numéro de contrôle fourni par Computershare en tant que nom d'utilisateur et « **atkinsrealis2025** » comme mot de passe.

Si vous ne vous inscrivez pas à titre de fondé de pouvoir, vous ne recevrez pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée en ligne.

Comment puis-je nommer un tiers en tant que fondé de pouvoir?

En tant qu'actionnaire, vous avez le droit de nommer une autre personne afin qu'elle agisse comme votre fondé de pouvoir pour assister, participer ou voter, en votre nom, à l'assemblée. Vous pouvez également nommer un fondé de pouvoir autre que les personnes dont les noms figurent déjà dans votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote et qui n'a pas besoin d'être un actionnaire de la Société, mais qui devrait accepter d'être un fondé de pouvoir. Assurez-vous que cette personne est avisée que vous l'avez nommée et qu'elle participe à l'assemblée, sinon il ne sera pas tenu compte de votre vote.

Actionnaires inscrits



Internet et poste

Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir tiers pour qu'il assiste, participe ou vote, en votre nom, en personne ou en ligne par webdiffusion en direct à l'assemblée :

1. Inscrivez le nom de votre fondé de pouvoir désigné dans l'espace prévu à cette fin dans votre formulaire de procuration. Suivez les instructions pour soumettre votre formulaire de procuration par Internet ou par la poste.
2. Si la personne que vous avez nommée souhaite participer à l'assemblée en ligne, vous DEVEZ également inscrire votre fondé de pouvoir en visitant www.computershare.com/ATRL au plus tard à **11 h (heure de l'Est) le mardi 13 mai 2025** et en fournissant les coordonnées du fondé de pouvoir pour permettre à Computershare de lui transmettre un nom d'utilisateur par courriel.

Si votre fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée en ligne.

Actionnaires non inscrits



Internet et poste

Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir tiers pour qu'il assiste, participe ou vote, en votre nom, en personne ou en ligne par webdiffusion en direct à l'assemblée :

1. Inscrivez le nom de votre fondé de pouvoir désigné dans l'espace prévu à cette fin dans votre formulaire d'instructions de vote. Suivez les instructions pour soumettre votre formulaire d'instructions de vote par Internet ou par la poste.
2. Si la personne que vous avez nommée souhaite participer à l'assemblée en ligne, vous DEVEZ également inscrire votre fondé de pouvoir en visitant www.computershare.com/ATRL au plus tard à **11 h (heure de l'Est) le mardi 13 mai 2025** et en fournissant les coordonnées du fondé de pouvoir pour permettre à Computershare de lui transmettre un nom d'utilisateur par courriel.

Si votre fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée en ligne.

Si je change d'avis, comment puis-je révoquer un formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote?

Actionnaires inscrits

Pour révoquer une procuration soumise précédemment :

- Remplissez un nouveau formulaire de procuration portant une date ultérieure et retournez-le en utilisant l'une des manières indiquées à la section « Comment puis-je voter? » ci-dessus.

ou

- Assistez à l'assemblée en personne ou en ligne. À ce moment, vous aurez la possibilité de révoquer toutes les procurations soumises précédemment et de voter par scrutin sur les questions soulevées à l'assemblée.

Pour nommer un fondé de pouvoir tiers différent pour qu'il assiste, participe ou vote, en votre nom, en personne ou en ligne par webdiffusion en direct à l'assemblée, suivez les étapes indiquées à la section « Comment puis-je nommer un tiers en tant que fondé de pouvoir? » ci-dessus.

Tous les formulaires de procuration doivent être reçus au plus tard à **11 h (heure de l'Est) le mardi 13 mai 2025**.

Actionnaires non inscrits

Pour modifier un formulaire d'instructions de vote soumis précédemment, remplissez un nouveau formulaire

d'instructions de vote portant une date ultérieure et retournez-le en suivant les instructions fournies par votre intermédiaire.

Pour révoquer un formulaire d'instructions de vote soumis précédemment, les actionnaires devraient communiquer avec leur banque, leur courtier ou tout autre intermédiaire.

Pour nommer un fondé de pouvoir tiers différent pour qu'il assiste, participe ou vote, en votre nom, en personne ou en ligne par webdiffusion en direct à l'assemblée, remplissez un nouveau formulaire d'instructions de vote portant une date ultérieure et suivez les étapes indiquées à la section « Comment puis-je nommer un tiers en tant que fondé de pouvoir? » ci-dessus.

Tous les formulaires d'instructions de vote doivent être reçus au plus tard à **11 h (heure de l'Est) le mardi 13 mai 2025**.

Questions?

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations, Laurel Hill, au numéro sans frais 1 877 452-7184 (pour les actionnaires en Amérique du Nord), ou au 416 304-0211 (pour les actionnaires à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à assistance@laurelhill.com.

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

La présente circulaire est envoyée aux actionnaires relativement à la sollicitation, par la direction de la Société ou pour son compte, de procurations devant servir à l'assemblée qui doit être tenue le jeudi 15 mai 2025, en personne et par webdiffusion en direct, qui commence à l'heure et aux fins énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires ci-joint ainsi qu'à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date du 27 mars 2025 et les montants dans la présente circulaire sont présentés en dollars canadiens ou « \$ ».

Information supplémentaire au sujet de l'assemblée

Cette année, l'assemblée sera tenue en mode hybride, soit en personne et par webdiffusion en direct. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés et inscrits qui assisteront à l'assemblée auront une possibilité égale de participer à l'assemblée, peu importe leur emplacement géographique, de poser des questions et de voter, le tout en temps réel, pourvu qu'ils soient présents à l'assemblée ou connectés à l'Internet et respectent toutes les exigences énoncées dans la circulaire.

Les actionnaires non inscrits qui ne sont pas dûment nommés fondés de pouvoir et inscrits eux-mêmes auprès de Computershare peuvent assister à l'assemblée en ligne, mais ne pourront pas poser de questions ni voter à l'assemblée. Les invités peuvent également assister à l'assemblée en ligne, mais ne pourront pas poser de questions ni voter à l'assemblée.

Information concernant certains actionnaires de la Société

En date du 27 mars 2025, il y avait 174 574 399 actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

En date du 27 mars 2025, à la connaissance des administrateurs et des cadres supérieurs, selon les

documents publics à l'intention des actionnaires de la Société, la seule personne ou société qui est propriétaire véritable ou exerce le contrôle ou a la haute main, directement ou indirectement, sur des titres comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toutes les actions de la Société est la Caisse de dépôt et placement du Québec (« **CDPQ** »), un gestionnaire de fonds institutionnel. La CDPQ est propriétaire véritable ou exerce le contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur 34 731 356 actions ordinaires, soit 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Le 3 juillet 2017, la Société a réalisé l'acquisition de la totalité du capital-actions de WS Atkins plc (« **acquisition d'Atkins** »). L'acquisition d'Atkins a été financée par l'émission de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt, notamment un placement privé de reçus de souscription de 400 M\$ (« **placement privé simultané** ») auprès de la CDPQ et un prêt de 1,5 G\$ (« **prêt de la CDPQ** ») consenti par CDPQ Revenu fixe I inc., filiale en propriété exclusive de la CDPQ, à AtkinsRéalis Highway Holding Inc. (« **Autoroute Holding** »), filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. Parallèlement à la clôture de l'acquisition d'Atkins, la Société et la CDPQ ont conclu une convention de droits de l'investisseur (« **convention de droits de l'investisseur** »). Aux termes de la convention de droits de l'investisseur, la CDPQ a notamment

le droit, tant qu'elle est propriétaire véritable ou exerce le contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur 10 % ou plus des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, de recommander à la Société un (1) candidat aux fins d'élection ou de nomination à titre d'administrateur, pourvu que le candidat proposé par la CDPQ n'ait aucune relation importante avec la Société ou la CDPQ et que sa nomination soit assujettie à une recommandation favorable de la part du comité GEDD de la Société. En outre, la Société a convenu de consulter la CDPQ avant de nommer un nouveau président du conseil.

Il est à noter que la CDPQ n'a pas recommandé de candidat aux fins d'élection ou de nomination à titre d'administrateur pour le moment.

La convention de droits de l'investisseur renferme également les dispositions suivantes :

- i. Tant que la CDPQ détient, directement ou indirectement, au moins 12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, elle peut se prévaloir d'un droit préférentiel de souscription lors de nouvelles émissions d'actions ordinaires et de titres convertibles, sous réserve des exceptions usuelles;
- ii. Sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables et des règles de la TSX, la CDPQ a le droit de demander à la Société de racheter ses actions ordinaires détenues

directement ou indirectement par la CDPQ, représentant jusqu'à 25 % des rachats devant être effectués par la Société dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal¹; et

iii. La CDPQ a reçu des droits d'inscription d'entraînement (mais non des droits d'inscription sur demande) lui permettant, tant qu'elle détient, directement ou indirectement, plus de 12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, d'inclure sa quote-part des actions ordinaires vendues dans le cadre de certains placements auprès du public visant des actions ordinaires, sous réserve des demandes et des dispositions en matière de réduction usuelles des preneurs fermes.

1. Le 13 mars 2025, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« **OPRCNA 2025** ») dans le cadre de laquelle la CDPQ a décidé d'exercer le droit dont elle dispose de faire racheter par la Société certaines des actions ordinaires qu'elle détient dans le cadre de l'OPRCNA 2025. Pour en savoir plus sur l'OPRCNA 2025, voir la section « Développement général de l'activité - Développements récents en 2025 », de la notice annuelle de 2024.

Pour obtenir une description complète et le texte intégral des dispositions de la convention de droits de l'investisseur, il y a lieu de se reporter à SEDAR+ à www.sedarplus.com; la convention de droits de l'investisseur y a été déposée le 7 juillet 2017.

En outre, dans le cadre du placement privé simultané et du prêt de la CDPQ, la Société a accepté que, jusqu'au remboursement intégral du prêt de la CDPQ :

- i. Le siège social de la Société demeurera à Montréal et la prise de décisions stratégiques de la Société continuera d'être concentrée à cet endroit;
- ii. Une partie importante de l'équipe de direction de la Société, dont le chef de la direction, résidera dans la province de Québec; et
- iii. La Société propose des candidats à l'élection au conseil d'administration afin de garantir une forte représentation des résidents du Québec et du reste du Canada (au-delà des exigences légales).

Aspects technologiques et procédures aux fins de l'assemblée

Aspects technologiques de l'assemblée en ligne

Si vous participez à l'assemblée en ligne, il est important que vous soyez connecté à Internet en tout temps au cours de l'assemblée afin de pouvoir voter lorsque le scrutin commence. Il vous incombe d'assurer la connexion pendant la durée de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour ouvrir votre session à l'assemblée en ligne et suivre la procédure nécessaire.

Pour accéder à la plateforme Lumi, vous aurez besoin de la dernière version d'un navigateur Web comme Chrome, Safari, Edge ou Firefox si vous voulez participer en ligne à l'assemblée.

Un guide de fonctionnement de l'assemblée en ligne, qui décrit comment les actionnaires et les fondateurs de pouvoir dûment nommés et inscrits peuvent s'inscrire, participer, poser des questions et voter à l'assemblée lorsqu'ils assistent à celle-ci, peut être consulté sur notre site Web à www.atkinsrealis.com sous l'onglet « Investisseurs »/« Trousse de l'investisseur » et sur SEDAR+ à www.sedarplus.com.

Procédure à l'assemblée

Nous suivrons rigoureusement l'ordre du jour de l'assemblée.

Vote avant ou pendant l'assemblée

Veuillez consulter la section intitulée « Comment puis-je voter? » figurant dans l'avis de convocation à l'assemblée pour obtenir de l'information sur la façon de voter avant ou pendant l'assemblée.

Questions posées à l'assemblée portant sur les questions soumises au vote

Les actionnaires inscrits et les fondateurs de pouvoir dûment nommés qui assistent à l'assemblée en personne ou en ligne pourront poser des questions portant sur les questions soumises au vote avant la tenue d'un scrutin sur chaque question, en se rendant au microphone ou par clavardage, selon le cas.

Si vous assistez à l'assemblée virtuellement, nous recommandons

de soumettre vos questions le plus tôt possible au cours de l'assemblée afin qu'elles puissent être traitées en temps utile.

Questions d'ordre général posées après l'ordre du jour officiel de l'assemblée

Après l'ordre du jour officiel de l'assemblée, la direction fera une présentation sur les activités de la Société.

À la fin de cette présentation, la direction ou le président du conseil répondra aux questions pertinentes d'ordre général de la part des actionnaires au sujet de la Société.

Les actionnaires inscrits et les fondateurs de pouvoir dûment nommés et inscrits qui assistent à l'assemblée en personne ou en ligne pourront poser des questions d'ordre général en se rendant au microphone ou par clavardage, selon le cas.

Si vous assistez à l'assemblée virtuellement, nous recommandons de soumettre vos questions le plus tôt possible au cours de l'assemblée afin qu'elles puissent être traitées en temps utile.

Les questions doivent être succinctes et ne comprendre qu'un seul sujet. Les questions de plusieurs actionnaires portant sur le même sujet ou autrement liées peuvent être regroupées, résumées et faire l'objet d'une réponse commune.

Avant de poser une question

Les questions des actionnaires sont les bienvenues. Cependant, nous accordons la plus grande importance à l'examen des points énoncés à l'ordre du jour dans l'intérêt de tous les actionnaires. Par conséquent, nous n'avons pas l'intention d'aborder les questions qui, entre autres :

- ne sont pas pertinentes à l'activité de la Société ou aux points soumis à l'assemblée;
- se rapportent à de l'information importante non publique concernant la Société;
- font état de préoccupations personnelles;
- contiennent des commentaires désobligeants à l'égard de personnes ou autrement de mauvais goût;

- constituent des propos répétitifs déjà formulés par d'autres actionnaires;
- soutiennent les intérêts personnels ou commerciaux d'un actionnaire; ou
- sont hors de propos ou autrement inappropriées dans le cadre de l'assemblée comme le détermine raisonnablement le président de l'assemblée ou la secrétaire corporative de la Société.

Les questions qui concernent un actionnaire en particulier et qui ne sont pas d'intérêt pour l'ensemble des

actionnaires, ou les questions posées n'ayant pas reçu de réponse, peuvent être soulevées séparément après l'assemblée en communiquant avec l'équipe des relations avec les investisseurs de la Société à investisseurs@atkinsrealis.com.

Autres points

Le président du conseil, le président et chef de la direction et certains membres de la direction assisteront à l'assemblée et seront également visibles dans le cadre de la webdiffusion en direct pour les personnes qui assistent à l'assemblée en ligne.

S'il survient une défaillance technique ou qu'un autre problème important perturbe l'assemblée, le président du conseil peut ajourner celle-ci, demander une pause ou accélérer son déroulement, ou prendre les autres mesures qu'il juge appropriées compte tenu des circonstances.

Enregistrement de l'assemblée

Une retransmission sur le Web sera disponible 24 heures après la levée de l'assemblée sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous l'onglet « Investisseurs »/« Trousse de l'investisseur ».

QUESTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE

1. États financiers consolidés et rapport de l'auditeur

Les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport de gestion 2024, peuvent être consultés sur notre site Web à www.atkinsrealis.com sous l'onglet « Investisseurs »/« Trousse de l'investisseur » et sur SEDAR+ à www.sedarplus.com sous la dénomination sociale de Groupe AtkinsRéalis inc.

2. Élection des administrateurs

Onze (11) candidats pour 2025

Gary C. Baughman	Robert Paré
Mary-Ann Bell	Michael B. Pedersen
Christie J.B. Clark	Sam Shakir
Ian L. Edwards	Benita M. Warmbold
Nathalie Marcotte	William L. Young
Ruby McGregor-Smith	

Le conseil d'administration a fixé à onze (11) le nombre d'administrateurs devant être élus pour l'exercice en cours. Le mandat de chacun d'eux se terminera au moment de l'élection de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant en raison de son décès ou de sa destitution ou pour toute autre raison. La direction de la Société ne prévoit pas que l'un des candidats sera incapable ou, pour une raison quelconque, ne sera plus disposé à exercer la fonction d'administrateur.

Cependant, si le cas se présentait pour une raison ou pour une autre avant l'élection, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote se réservent le droit de voter pour un autre candidat de leur choix, à moins d'indication de la part de l'actionnaire dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote d'exercer les droits de vote rattachés à ses actions ordinaires contre les administrateurs.

La section intitulée « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur » de la présente circulaire présente des renseignements détaillés sur chacun de ces candidats.

Exigence en matière de vote majoritaire

Conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« **LCSA** »), chaque candidat au poste d'administrateur est élu seulement si le nombre de votes exprimés en sa faveur représente une majorité de votes exprimés en sa faveur et contre lui. Si un administrateur en poste qui était candidat n'a pas été élu pendant une élection, ce dernier peut demeurer en fonction jusqu'à la première des dates entre i) le 90^e jour suivant le jour de l'élection et ii) le jour de la nomination ou de

l'élection de son remplaçant. De plus, le conseil peut nommer l'administrateur en poste qui était candidat et qui n'a pas été élu pendant l'élection pour s'assurer que le conseil est composé du nombre requis de i) résidents canadiens; et ii) d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la Société.

3. Nomination de l'auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur de la Société depuis le 8 mai 2023. Dans le cadre de son mandat, le comité d'audit et de risque effectue une révision annuelle du mandat, de l'organisation, de la dotation en personnel, des compétences et du rendement de l'auditeur indépendant avant de recommander au conseil de reconduire son mandat. Le comité d'audit et de risque revoit aussi la confirmation annuelle de l'indépendance fournie par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ainsi que les relations ou les services susceptibles de nuire à son objectivité et à son indépendance.

De plus, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. maintient son indépendance en faisant la rotation de l'associé responsable de l'audit tous les sept (7) ans conformément aux règles énoncées par le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et les autres agences de réglementation des professions compétentes.

La direction et le conseil d'administration recommandent que Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. soit nommé à titre d'auditeur de la Société devant demeurer en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, dont la rémunération sera fixée par les administrateurs. **Sauf indication contraire sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur de la Société devant demeurer en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires moyennant une rémunération qui sera fixée par le conseil d'administration.**

Honoraires de l'auditeur

Le montant total des honoraires versés pour les services professionnels fournis par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et l'exercice terminé le 31 décembre 2023 est présenté dans la notice annuelle de 2024, qui peut être consultée sur SEDAR+ à www.sedarplus.com et sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous l'onglet « Investisseurs »/« Trousse de l'investisseur ».

4. Adoption d'une résolution relative au vote consultatif sur la rémunération

Une résolution relative au vote consultatif sur la rémunération (figurant ci-après) est soumise aux actionnaires aux fins d'adoption.

Comme il s'agit d'un vote consultatif, les résultats de celui-ci ne lieront pas la Société. Si un nombre important d'actionnaires votent contre la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération, le conseil consultera les actionnaires de la Société afin que les administrateurs comprennent clairement leurs préoccupations. Le conseil reverra ensuite l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction en fonction de ces préoccupations.

Le conseil a pris note du vote consultatif sur la rémunération et des 97,70 % des voix favorables exprimées à l'assemblée annuelle 2024 des actionnaires, ce qui est comparable aux résultats des votes des cinq (5) exercices précédents, tous supérieurs à 96 %.

À l'assemblée, il sera demandé aux actionnaires d'examiner et, s'il est jugé à propos, d'adopter la résolution suivante :

« IL EST RÉSOLU :

QUE, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction qui est énoncée dans la circulaire transmise avant l'assemblée. »

La direction et le conseil d'administration recommandent aux actionnaires de voter en faveur de l'approbation de cette résolution relative au vote consultatif sur la rémunération.

Sauf indication contraire sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR l'adoption de cette résolution relative au vote consultatif sur la rémunération.

5. Propositions d'actionnaire

Le Supplément A de la présente circulaire présente cinq (5) propositions reçues par un seul actionnaire, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« **MÉDAC** »). À la suite de discussions avec le MÉDAC, à la lumière de la réponse de la Société incluse au Supplément A de la présente circulaire, il a été convenu de ne pas tenir de vote sur les propositions n^{os} 3 et 5.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre les propositions n^{os} 1, 2 et 4 pour les raisons décrites au Supplément A de la présente circulaire. **Sauf indication contraire sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter CONTRE ces propositions.**

INFORMATION SUR NOS CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR

Les tableaux suivants présentent un sommaire des renseignements pertinents sur les antécédents et la rémunération de chacun des administrateurs proposés aux fins d'élection. Pour plus de détails concernant les éléments de la rémunération, voir la section intitulée « Analyse de la rémunération des administrateurs » de la présente circulaire.

Gary C. Baughman



Indépendant

Charlotte (Caroline du Nord), États-Unis

Administrateur depuis : le 7 mai 2020

Âge : 62 ans

Langue maîtrisée : anglais

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : 97,55 %

M. Baughman est administrateur de sociétés et cumule plus de 35 ans d'expérience internationale dans les secteurs de l'ingénierie, de la construction, de l'exploitation, de la maintenance et de l'environnement. Il est actuellement président de Back Tee Sports, LLC, société de gestion d'événements mondiale et aussi administrateur d'American Equipment Company, Inc. (AMECO) (fournisseur d'équipement lourd, d'outils, de véhicules et de services de soutien à la construction), de Nevada Drywall, Stucco and Stone (société de construction spécialisée dans les systèmes muraux) et de Pure Hope (organisme sans but lucratif). De plus, M. Baughman a agi à titre d'associé dans le domaine de l'exploitation pour Crescendo Capital Partners (société de placements privés).

De 2020 à 2022, il a été chef de l'exploitation d'Elixsys Inc. (société de produits chimiques spécialisés), où il a également agi à titre d'administrateur de 2022 à 2023.

M. Baughman a été président du conseil et chef de la direction de la société texane APTIM Corp (fournisseur mondial de services de conception, de construction, de restauration environnementale et de maintenance) de 2017 à 2019 ainsi qu'associé/consultant au sein d'une entreprise

de conseil en développement organisationnel fournissant une plateforme appelée The Collaborative Way de 2019 à 2022.

Auparavant, M. Baughman travaillait au sein de M+W Group GmbH (société mondiale de services d'ingénierie de haute technologie), où il a été nommé chef de la direction, Amériques en 2016. Il a aussi occupé le poste de vice-président directeur au sein d'AECOM (ingénierie et construction) de 2012 à 2015. Il a commencé sa carrière au sein de Fluor Corporation, où il a occupé divers postes sur une période de 15 ans dans les secteurs des ventes, de la commercialisation et des finances.

M. Baughman est titulaire d'un baccalauréat en sciences comptables de la Clemson University et il a obtenu sa certification d'administrateur de sociétés de la National Association of Corporate Directors (NACD) en décembre 2020.

Principaux domaines d'expertise

- Gestion des risques
- Exploitations
- Gestion de talents/rémunération de la haute direction/culture organisationnelle
- Fusions et acquisitions
- Expérience à titre de chef de la direction/dans des postes de haute direction

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024	Présences globales : 100 %		Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
	Régulière	Spéciale	
Conseil	6 sur 6	3 sur 3	
Comité GEDD	5 sur 5	1 sur 1	Aucun
Comité SSPT	4 sur 4	1 sur 1	

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires	UAD-A	Nombre total d'actions ordinaires et d'UAD-A	Montant le plus élevé entre la valeur réelle du coût d'acquisition des actions ordinaires et des UAD-A ou la valeur marchande totale	Respect de l'exigence minimale d'actionariat de 3 X la rémunération forfaitaire annuelle, soit 810 000 \$ (objectif sur 5 ans)
Au 14 mars 2025	6 500	21 185	27 685	1 807 831 \$ ¹	Oui (223 %)
Au 14 mars 2024	6 500	18 478	24 978	1 360 302 \$ ²	Oui (168 %)

1. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M. Baughman en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2025. Le coût réel engagé par M. Baughman était de 903 097 \$ au 14 mars 2025.

2. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M. Baughman en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2024. Le coût réel engagé par M. Baughman était de 741 237 \$ au 14 mars 2024.

Mary-Ann Bell



Indépendante

Bromont (Québec), Canada

Administratrice depuis : le 7 mai 2020

Âge : 65 ans

Langues maîtrisées : anglais et français

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : 99,72 %

M^{me} Bell est ingénieure et administratrice de sociétés et cumule plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des télécommunications. Avant de prendre sa retraite en 2014, elle a été première vice-présidente de Bell Aliant Communications régionales Inc. pour le Québec et l'Ontario de 2009 à 2014 et, de 2005 à 2009, elle a été chef de l'exploitation pour le Québec, chargée de la direction de différentes fonctions opérationnelles, comme l'ingénierie, les services sur le terrain et les services à la clientèle. Auparavant, elle a travaillé au sein de Bell Canada de 1982 à 2005, où elle a occupé divers postes de direction, notamment ceux de première vice-présidente, centres de contact et de vice-présidente, exploitation.

En plus de siéger au conseil des sociétés ouvertes indiquées ci-dessous, M^{me} Bell est administratrice de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) et de l'Institut sur la gouvernance des organismes privés et publics (IGOPP), dont elle est présidente du comité d'audit. Elle a aussi agi à titre d'administratrice de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et de présidente du conseil de cet institut de 2012 à 2017. Elle s'implique activement dans la collectivité. Elle a été administratrice du

Théâtre du Nouveau Monde, de l'International Women's Forum of Canada, du Conseil de la science et de la technologie du Québec, de Centraide du Grand Montréal et du Y des femmes de Montréal.

M^{me} Bell est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel de Polytechnique Montréal et d'une maîtrise en sciences de l'INRS. Elle a également suivi le programme de certification en gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés.

Principaux domaines d'expertise

- Gestion de talents/rémunération de la haute direction/culture organisationnelle
- Technologie/cybersécurité
- Gestion des risques
- Exploitations
- Expérience à titre de chef de la direction/dans des postes de haute direction

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024	Présences globales : 100 %		Autres postes d'administratrice de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
	Régulière	Spéciale	
Conseil	6 sur 6	3 sur 3	<ul style="list-style-type: none">▪ Cogeco inc. (2016 à ce jour)▪ Cogeco Communications inc. (2023 à ce jour)▪ mdf commerce inc. (2021 à 2024)▪ NAV Canada (2014 à 2023)▪ Énergir inc./Valener Inc. (2014 à 2019)
Comité d'audit et de risque	4 sur 4	1 sur 1	
Comité RH (présidente)	5 sur 5	1 sur 1	

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires	UAD-A	Nombre total d'actions ordinaires et d'UAD-A	Montant le plus élevé entre la valeur réelle du coût d'acquisition des actions ordinaires et des UAD-A ou la valeur marchande totale	Respect de l'exigence minimale d'actionariat de 3 X la rémunération forfaitaire annuelle, soit 810 000 \$ (objectif sur 5 ans)
					Oui (%)
Au 14 mars 2025	13 800	21 185	34 985	2 284 521 \$ ¹	Oui (282 %)
Au 14 mars 2024	13 800	18 478	32 278	1 757 860 \$ ²	Oui (217 %)

1. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M^{me} Bell en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2025. Le coût réel engagé par M^{me} Bell était de 986 625 \$ au 14 mars 2025.

2. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M^{me} Bell en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2024. Le coût réel engagé par M^{me} Bell était de 824 765 \$ au 14 mars 2024.

Christie J.B. Clark



Indépendant

Toronto (Ontario), Canada

Administrateur depuis : le 7 mai 2020

Âge : 71 ans

Langue maîtrisée : anglais

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : 97,22 %

M. Clark est administrateur de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de la comptabilité, des finances et des services professionnels. De 2005 à 2011, il a été chef de la direction et associé principal du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l. (services professionnels). Avant sa nomination au poste de chef de la direction, il a agi à titre d'associé directeur national et de membre du comité de direction du cabinet de 2001 à 2005.

En plus de siéger au conseil des sociétés ouvertes indiquées ci-dessous, M. Clark est administrateur du Comité olympique canadien, de la Fondation olympique canadienne, de À nous le podium et de la fondation de l'hôpital Sunnybrook. Il est également membre émérite du conseil consultatif de la Stephen J.R. Smith School of Business de l'Université Queen's et ancien administrateur d'Hydro One Limited et d'Hydro One Inc.

M. Clark est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'un MBA de l'Université de Toronto. Il est Fellow comptable agréé et ancien directeur national des études pour le cours intitulé « Efficacité du comité d'audit » de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Principaux domaines d'expertise

- Comptabilité/finances
- Technologie/cybersécurité
- Gestion des risques
- Gestion de talents/rémunération de la haute direction/culture organisationnelle
- Expérience à titre de chef de la direction/dans des postes de haute direction

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024	Présences globales : 100 %		Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
	Régulière	Spéciale	
Conseil	6 sur 6	3 sur 3	<ul style="list-style-type: none">▪ Air Canada (2013 à ce jour)▪ Les Compagnies Loblaw Limitée (2011 à ce jour)▪ Choice Properties Real Estate Investment Trust (2013 à 2023)
Comité d'audit et de risque (président)	4 sur 4	1 sur 1	
Comité RH	5 sur 5	1 sur 1	

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires	UAD-A	Nombre total d'actions ordinaires et d'UAD-A	Montant le plus élevé entre la valeur réelle du coût d'acquisition des actions ordinaires et des UAD-A ou la valeur marchande totale	Respect de l'exigence minimale d'actionariat de 3 X la rémunération forfaitaire annuelle, soit 810 000 \$ (objectif sur 5 ans)
Au 14 mars 2025	13 100	22 718	35 818	2 338 915 \$ ¹	Oui (289 %)
Au 14 mars 2024	13 100	20 009	33 109	1 803 116 \$ ²	Oui (223 %)

1. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M. Clark en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2025. Le coût réel engagé par M. Clark était de 1 123 814 \$ au 14 mars 2025.

2. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M. Clark en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2024. Le coût réel engagé par M. Clark était de 961 845 \$ au 14 mars 2024.

Ian L. Edwards



Non indépendant (membre de la direction)

Montréal (Québec), Canada

Administrateur depuis : le 11 juin 2019

Âge : 62 ans

Langue maîtrisée : anglais

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : 99,86 %

M. Edwards a été nommé président et chef de la direction de la Société le 31 octobre 2019. Le 11 juin 2019, il avait été nommé président et chef de la direction par intérim et membre du conseil. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans la réalisation de projets complexes d'infrastructures et d'exploitation des ressources et à la direction d'entreprises dans de nombreux secteurs et diverses régions, notamment en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique. M. Edwards s'est joint à la Société en 2014 à titre de vice-président directeur, Construction d'infrastructures et a été nommé président, secteur Infrastructures en 2015. Dans cette fonction, il a dirigé les employés du secteur Infrastructures à l'échelle mondiale et a supervisé le redressement et la transformation du secteur. Il a agi à titre de chef de l'exploitation de janvier à juin 2019, lorsqu'il a été nommé président et chef de la direction par intérim. En qualité de chef de l'exploitation, il a dirigé l'initiative visant à simplifier, à concentrer et à accroître les activités de la Société et a mis en œuvre des mesures afin d'améliorer le rendement opérationnel de celle-ci. Avant de se joindre à la Société, M. Edwards a passé six (6) années comme cadre supérieur au sein du groupe Leighton (entrepreneurs généraux), où, à titre de directeur général, Leighton Asia, India and Offshore, il a dirigé une entreprise

diversifiée de 20 000 employés dans les secteurs de la construction, des infrastructures, de l'exploitation pétrolière et gazière et de l'exploitation minière dans 14 pays.

En plus d'agir à titre de président et chef de la direction de la Société, M. Edwards siège également aux conseils de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et de CAE Inc. Il est aussi membre du Founder's Committee de la Climate Smart Buildings Alliance.

M. Edwards est titulaire d'un Higher Certificate et d'un Ordinary Certificate en génie civil de la Lancashire University, au Royaume-Uni. Il est également membre agréé du Chartered Institute of Building et Fellow de l'Institution of Civil Engineers et de la Hong Kong Institution of Engineers.

Principaux domaines d'expertise

- Gestion des risques
- Exploitations
- Connaissance approfondie/expérience des marchés canadiens, américains et britanniques
- Développement durable et climat
- Expérience à titre de chef de la direction/dans des postes de haute direction

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024¹

Présences globales : 100 %

	Régulière	Spéciale	Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
Conseil	6 sur 6	3 sur 3	CAE Inc. (2024 à ce jour)

1. M. Edwards, à titre de président et chef de la direction, n'est membre d'aucun comité, mais il assiste aux réunions des comités à l'invitation de ceux-ci. En 2024, il a assisté à 95 % des réunions des comités en tant que participant sans droit de vote. Il ne reçoit pas de rémunération à titre de membre du conseil d'administration de la Société. Pour de plus amples renseignements sur la rémunération de M. Edwards à titre de président et chef de la direction, voir la section intitulée « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction » de la présente circulaire.

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires	UAD-MHD	UAI	Nombre total d'actions ordinaires, d'UAD-MHD et d'UAI non acquises	Valeur totale des actions ordinaires, UAD-MHD et UAI non acquises ¹	Respect de l'exigence minimale d'actionnariat ²
Au 14 mars 2025	184 307	116 597	124 799	425 703	27 798 387 \$	s.o.
Au 14 mars 2024	69 730	116 597	154 570	340 897	18 565 246 \$	s.o.

1. Pour de plus amples renseignements sur le calcul de la valeur totale des actions ordinaires, des UAD-MHD acquises et des UAI non acquises de M. Edwards, voir la sous-section intitulée « Lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction » à la section intitulée « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction » de la présente circulaire.
2. Veuillez noter que le président et chef de la direction n'est pas assujéti à une exigence minimale d'actionnariat à titre d'administrateur. Pour de plus amples renseignements sur l'exigence d'actionnariat de M. Edwards à titre de président et chef de la direction, voir la sous-section intitulée « Lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction » à la section intitulée « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction » de la présente circulaire.

Nathalie Marcotte



Indépendante

Beaconsfield (Québec), Canada

Administratrice depuis : le 3 septembre 2024

Âge : 62 ans

Langues maîtrisées : anglais et français

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : s.o.

M^{me} Marcotte est ingénieure et compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs des projets et des services en automatisation industrielle. De 2020 à 2024, elle a occupé le poste de présidente de l'automatisation des processus chez Schneider Electric SE (multinationale française spécialisée dans l'automatisation numérique et la gestion de l'énergie), où elle dirigeait les offres mondiales d'Automatisation Industrielle. Elle s'était jointe à Schneider Electric SE dans le cadre de l'acquisition d'Invensys (société multinationale d'ingénierie et de technologie de l'information) en 2013, où elle a occupé les postes de première vice-présidente, Services industriels jusqu'en 2017 et de première vice-présidente, Industrie et cybersécurité jusqu'en 2020.

Auparavant, M^{me} Marcotte a occupé plusieurs postes de haute direction chez Invensys de 1996 à 2013, notamment celui de vice-présidente, Ingénierie et services. Elle a commencé sa carrière en 1985 dans le secteur des pâtes et papiers et a rejoint ABB Inc. en 1990, assumant divers rôles tels que directrice, marketing et ingénierie et ingénieure de contrôle, Industrie des Processus.

M^{me} Marcotte est titulaire d'un baccalauréat en ingénierie et d'une maîtrise en sciences appliquées (génie), tous deux de l'Université du Québec.

Principaux domaines d'expertise

- Technologie/cybersécurité
- Gestion des risques
- Exploitations
- Gestion de talents/rémunération de la haute direction/culture organisationnelle
- Fusions et acquisitions

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024	Présences globales : 100 %		Autres postes d'administratrice de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
	Régulière	Spéciale	
Conseil (depuis le 3 septembre 2024)	2 sur 2	1 sur 1	
Comité d'audit et de risque (depuis le 3 septembre 2024)	1 sur 1		Aucun
Comité GEDD (depuis le 3 septembre 2024)	1 sur 1		

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires	UAD-A	Nombre total d'actions ordinaires et d'UAD-A	Montant le plus élevé entre la valeur réelle du coût d'acquisition des actions ordinaires et des UAD-A ou la valeur marchande totale	Respect de l'exigence minimale d'actionariat de 3 X la rémunération forfaitaire annuelle, soit 810 000 \$ (objectif sur 5 ans)
Au 14 mars 2025	s.o.	1 023	1 023	70 403 \$ ¹	En cours (9 %)
Au 14 mars 2024	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

1. Ce montant représente le coût réel engagé par M^{me} Marcotte au 14 mars 2025. La valeur marchande totale des avoirs de M^{me} Marcotte en UAD-A était de 66 802 \$ au 14 mars 2025.

Ruby McGregor-Smith, CBE



Indépendante

Ascot (Berkshire), Royaume-Uni

Administratrice depuis : le 5 mai 2022

Âge : 62 ans

Langue maîtrisée : anglais

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : 86,79 %

M^{me} McGregor-Smith est administratrice de sociétés et compte plus de 25 ans d'expérience dans les secteurs de la gestion d'installations et des services d'infrastructures. De 2007 à 2016, elle a été cheffe de la direction de Mitie Group plc, société de services énergétiques et d'impartition stratégique, et a été la première femme d'origine asiatique à se voir nommer à un tel poste au sein d'une société du FTSE 250 ou du FTSE 100. M^{me} McGregor-Smith s'est jointe à Mitie en 2002 où elle a occupé les fonctions de directrice des finances du groupe et cheffe de l'exploitation jusqu'à sa nomination à titre de cheffe de la direction en 2007. Auparavant, elle a occupé divers postes de haute direction dans des secteurs commercial et financier auprès de SGI Babcock International Group et de Serco Group plc.

En plus de siéger au conseil des sociétés ouvertes indiquées ci-dessous, M^{me} McGregor-Smith est actuellement présidente de l'Institute of Apprenticeships and Technical Education et d'Airports UK en plus d'être vice-présidente du conseil pour le Tideway Tunnel. Elle a aussi été présidente des Chambres de commerce britanniques de 2020 à 2022.

M^{me} McGregor-Smith est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Kingston et d'un diplôme d'études supérieures en commerce mondial de la Saïd Business School, de l'Université d'Oxford. Elle est Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Angleterre et du Pays de Galles. En 2012, M^{me} McGregor-Smith a été nommée Commandeure de l'Ordre de l'Empire britannique (CBE) pour services rendus aux entreprises et pour la diversité en affaires. Elle est également membre de la House of Lords; elle s'est vu accorder un Life Peerage en 2015.

Principaux domaines d'expertise

- Connaissance approfondie/expérience des marchés britanniques
- Affaires gouvernementales/réglementaires
- Comptabilité/finances
- Marchés financiers
- Expérience à titre de chef de la direction/dans des postes de haute direction

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024	Présences globales : 100 %		Autres postes d'administratrice de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
	Régulière	Spéciale	
Conseil	6 sur 6	3 sur 3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Thales SA (2024 à ce jour) ▪ Everyman Media Group PLC (2022 à ce jour) ▪ Investcorp Europe Acquisition Corp I (2023-2024) ▪ Mind Gym plc (2020 à 2024)
Comité d'audit et de risque	4 sur 4	1 sur 1	
Comité SSPT	4 sur 4	1 sur 1	

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires		Nombre total d'actions ordinaires et d'UAD-A	Montant le plus élevé entre la valeur réelle du coût d'acquisition des actions ordinaires et des UAD-A ou la valeur marchande totale	Respect de l'exigence minimale d'actionariat de 3 X la rémunération forfaitaire annuelle, soit 810 000 \$ (objectif sur 5 ans)
		UAD-A			
Au 14 mars 2025	s.o.	13 797	13 797	900 944 \$ ¹	Oui (111 %)
Au 14 mars 2024	s.o.	8 891	8 891	484 204 \$ ²	En cours (60 %)

1. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M^{me} McGregor-Smith en UAD-A au 14 mars 2025. Le coût réel engagé par M^{me} McGregor-Smith était de 560 686 \$ au 14 mars 2025.

2. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M^{me} McGregor-Smith en UAD-A au 14 mars 2024. Le coût réel engagé par M^{me} McGregor-Smith était de 265 827 \$ au 14 mars 2024.

Robert Paré



Indépendant

Westmount (Québec), Canada

Administrateur depuis : le 5 mai 2022

Âge : 70 ans

Langues maîtrisées : anglais et français

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : 99,82 %

M. Paré est administrateur de sociétés et compte plus de 40 ans d'expérience en droit des affaires, plus particulièrement dans les domaines des marchés financiers, des fusions et acquisitions et de la gouvernance d'entreprise. De 2018 à 2022, il a été conseiller stratégique au cabinet d'avocats Fasken Martineau Du Moulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. où il était auparavant associé principal. À titre de conseiller juridique et stratégique de premier plan, M. Paré a participé à de nombreuses opérations d'entreprises qui ont marqué l'économie du Canada et du Québec.

En plus de siéger au conseil des sociétés ouvertes indiquées ci-dessous, M. Paré est administrateur de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC).

De 2018 à 2023, il a été administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS), au sein duquel il a agi comme président de la section du Québec de 2015 à 2017.

M. Paré est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval et est membre du Barreau du Québec.

Principaux domaines d'expertise

- Gestion des risques
- Gestion de talents/rémunération de la haute direction/culture organisationnelle
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Expérience à titre de chef de la direction/dans des postes de haute direction

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024	Présences globales : 100 %		Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
	Régulière	Spéciale	
Conseil	6 sur 6	3 sur 3	<ul style="list-style-type: none">▪ Banque Nationale du Canada (2018 à ce jour)▪ Québecor inc. (2014 à 2022)
Comité GEDD	5 sur 5	1 sur 1	
Comité SSPT	4 sur 4	1 sur 1	

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires	UAD-A	Nombre total d'actions ordinaires et d'UAD-A	Montant le plus élevé entre la valeur réelle du coût d'acquisition des actions ordinaires et des UAD-A ou la valeur marchande totale	Respect de l'exigence minimale d'actionariat de 3 X la rémunération forfaitaire annuelle, soit 810 000 \$ (objectif sur 5 ans)
Au 14 mars 2025	16 600	20 023	36 623	2 391 482 \$ ¹	Oui (295 %)
Au 14 mars 2024	16 600	15 364	31 964	1 740 759 \$ ²	Oui (215 %)

1. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M. Paré en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2025. Le coût réel engagé par M. Paré était de 1 165 122 \$ au 14 mars 2025.

2. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M. Paré en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2024. Le coût réel engagé par M. Paré était de 884 788 \$ au 14 mars 2024.

Michael B. Pedersen



Indépendant

Toronto (Ontario), Canada

Administrateur depuis : le 7 mai 2020

Âge : 64 ans

Langues maîtrisées : anglais et danois

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : 99,85 %

M. Pedersen est administrateur de sociétés et compte plus de 35 ans d'expérience dans les secteurs des affaires bancaires et des finances. Avant sa retraite en 2018, il a été conseiller spécial du chef de la direction de La Banque Toronto-Dominion jusqu'en juin 2017 et, de 2013 à 2017, président et chef de la direction des activités de services bancaires de détail et commerciaux de TD Bank US Holding Company. De 2007 à 2013, il a occupé le poste de chef de groupe pour les activités d'exploitation d'entreprises et les activités mondiales de gestion de patrimoine et d'assurance de La Banque Toronto-Dominion. Avant de se joindre au Groupe Banque TD en 2007, M. Pedersen a travaillé au sein de Barclays plc (institution financière) au Royaume-Uni, où il était responsable de trois (3) entreprises mondiales, et il a auparavant travaillé au sein de la CIBC, où il a occupé des postes de haute direction dans le secteur des services bancaires de détail et commerciaux.

En plus de siéger au conseil de la société ouverte indiquée ci-dessous, M. Pedersen a été président du conseil de la Banque de développement du Canada (BDC) de 2018

à 2023. Il est un administrateur actuel et ancien président du conseil de Conservation de la nature Canada, président du comité consultatif de l'Intact Centre on Climate Adaptation et membre du comité consultatif sur les finances durables du Global Risk Institute.

M. Pedersen est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Colombie-Britannique et d'une maîtrise en relations industrielles de l'Université de Toronto.

Principaux domaines d'expertise

- Gestion des risques
- Connaissance approfondie/expérience des marchés canadiens, américains et britanniques
- Gestion de talents/rémunération de la haute direction/culture organisationnelle
- Développement durable et climat
- Expérience à titre de chef de la direction/dans des postes de haute direction

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024	Présences globales : 100 %		Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
	Régulière	Spéciale	
Conseil	6 sur 6	3 sur 3	▪ CGI inc. (2017 à ce jour)
Comité RH	5 sur 5	1 sur 1	
Comité SSPT (président)	4 sur 4	1 sur 1	

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires	UAD-A	Nombre total d'actions ordinaires et d'UAD-A	Montant le plus élevé entre la valeur réelle du coût d'acquisition des actions ordinaires et des UAD-A ou la valeur marchande totale	Respect de l'exigence minimale d'actionnariat de 3 X la rémunération forfaitaire annuelle, soit 810 000 \$ (objectif sur 5 ans)
Au 14 mars 2025	85 000	40 743	125 743	8 211 018 \$ ¹	Oui (1 014 %)
Au 14 mars 2024	85 000	35 720	120 720	6 574 411 \$ ²	Oui (812 %)

1. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M. Pedersen en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2025. Le coût réel engagé par M. Pedersen était de 3 586 802 \$ au 14 mars 2025.

2. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M. Pedersen en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2024. Le coût réel engagé par M. Pedersen était de 3 284 710 \$ au 14 mars 2024.

Sam Shakir



Indépendant

Bethesda (Maryland), États-Unis

Administrateur depuis : le 3 septembre 2024

Âge : 61 ans

Langues maîtrisées : anglais et arabe

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : s.o.

M. Shakir est ingénieur et compte plus de 30 ans d'expérience dans les produits et services d'ingénierie multidisciplinaire, notamment dans les secteurs de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables. De février à octobre 2024, il était chef de la direction de SAM LLC, plus important fournisseur de services de gestion géospatiale aux États-Unis, offrant aux secteurs publics, du transport et des infrastructures des services d'acquisition de données, de modélisation numérique, d'analyse de données, de services-conseils et de gestion d'actifs.

De 2021 à 2023, M. Shakir a été président, Services d'exploitation des centrales en Amérique et président, Services environnementaux de Westinghouse Electric Company, société de technologie et de services nucléaires. Auparavant, il a dirigé Orano USA, fournisseur mondial de matériaux et de services au secteur de l'énergie nucléaire, où il a occupé le poste de président et chef de la direction de 2016 à 2021, et celui d'administrateur d'Orano Med LLC.

M. Shakir a également occupé pendant 10 ans des postes de haute direction chez Areva inc. et Areva SA, l'un des plus importants fournisseurs mondiaux intégrés de matières, de réacteurs et de services nucléaires. Il a commencé sa carrière au sein du Groupe ABB, où il a occupé plusieurs fonctions, notamment dans les domaines de l'ingénierie et de la vente technique.

M. Shakir est titulaire d'un baccalauréat en génie de l'Université Concordia, à Montréal, et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Californie, à Berkeley.

Principaux domaines d'expertise

- Exploitations
- Connaissance approfondie/expérience des marchés canadien, américain et britannique
- Affaires gouvernementales/réglementaires
- Fusions et acquisitions
- Expérience à titre de chef de la direction/dans des postes de haute direction

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024	Présences globales : 100 %		Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
	Régulière	Spéciale	
Conseil (depuis le 3 septembre 2024)	2 sur 2	1 sur 1	
Comité d'audit et de risque (depuis le 3 septembre 2024)	1 sur 1		Aucun
Comité SSPT (depuis le 3 septembre 2024)	1 sur 1	1 sur 1	

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires	UAD-A	Nombre total d'actions ordinaires et d'UAD-A	Montant le plus élevé entre la valeur réelle du coût d'acquisition des actions ordinaires et des UAD-A ou la valeur marchande totale	Respect de l'exigence minimale d'actionariat de 3 X la rémunération forfaitaire annuelle, soit 810 000 \$ (objectif sur 5 ans)
Au 14 mars 2025	s.o.	759	759	52 262 \$ ¹	En cours (6 %)
Au 14 mars 2024	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

1. Ce montant représente le coût réel engagé par M. Shakir au 14 mars 2025. La valeur marchande totale des avoirs de M. Shakir en UAD-A était de 49 563 \$ au 14 mars 2025.

Benita M. Warmbold



Indépendante

Toronto (Ontario), Canada

Administratrice depuis : le 4 mai 2017

Âge : 66 ans

Langues maîtrisées : anglais et allemand

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : 99,52 %

M^{me} Warmbold est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des finances. Elle a été directrice générale principale et directrice financière de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« OIRPC »), fonctions qu'elle a exercées de décembre 2013 à juillet 2017. Auparavant, elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation de l'OIRPC de 2008 à 2013. L'OIRPC est un organisme de gestion de placements professionnel responsable du placement de fonds pour le compte du Régime de pensions du Canada. Avant de se joindre à l'OIRPC, elle a agi à titre de directrice générale et de directrice financière de Northwater Capital Management Inc. de 1997 à 2008. Elle a précédemment occupé des postes de cadre supérieure à la Corporation de développement des investissements du Canada et à KPMG.

En plus de siéger au conseil des sociétés ouvertes indiquées ci-dessous, M^{me} Warmbold est l'ancienne présidente du Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») et fiduciaire émérite du conseil des fiduciaires de l'Université Queen's.

En outre, elle a été auparavant administratrice de Crestone Peak Resources (désormais Civitas Resources, Inc.) et membre du conseil des fiduciaires de l'Université Queen's.

M^{me} Warmbold est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce de l'Université Queen's. Elle a reçu le titre de Fellow de CPA-Ontario et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle détient aussi le titre d'IAS.A. Elle figure aux palmarès 2009, 2010 et 2015 des 100 femmes les plus influentes et, en 2016, elle a été admise au Temple de la renommée du Réseau des femmes exécutives.

Principaux domaines d'expertise

- Gestion des risques
- Comptabilité/finances
- Marchés financiers
- Fusions et acquisitions
- Expérience à titre de chef de la direction/dans des postes de haute direction

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024	Présences globales : 100 %		Autres postes d'administratrice de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
	Régulière	Spéciale	
Conseil	6 sur 6	3 sur 3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Banque de Nouvelle-Écosse (2018 à ce jour) ▪ Methanex Corporation (2016 à ce jour)
Comité GEDD (présidente)	5 sur 5	1 sur 1	
Comité RH	5 sur 5	1 sur 1	

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires	UAD-A	Nombre total d'actions ordinaires et d'UAD-A	Montant le plus élevé entre la valeur réelle du coût d'acquisition des actions ordinaires et des UAD-A ou la valeur marchande totale	Respect de l'exigence minimale d'actionariat de 3 X la rémunération forfaitaire annuelle, soit 810 000 \$ (objectif sur 5 ans)
Au 14 mars 2025	3 000	32 987	35 987	2 349 951 \$ ¹	Oui (290 %)
Au 14 mars 2024	3 000	30 264	33 264	1 811 557 \$ ²	Oui (224 %)

1. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M^{me} Warmbold en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2025. Le coût réel engagé par M^{me} Warmbold était de 1 319 957 \$ au 14 mars 2025.

2. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M^{me} Warmbold en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2024. Le coût réel engagé par M^{me} Warmbold était de 1 157 145 \$ au 14 mars 2024.

William L. Young



Indépendant

Lexington (Massachusetts), États-Unis

Administrateur depuis : le 9 septembre 2020

Âge : 70 ans

Langue maîtrisée : anglais

Assemblée annuelle des actionnaires de 2024

Votes en faveur : 99,84 %

M. Young est un administrateur de sociétés possédant une vaste expérience au sein du conseil de sociétés ouvertes. Il est président du conseil depuis le 9 septembre 2020. Il possède également plus de 20 ans d'expérience dans le secteur des placements privés. Il est cofondateur et, a été, jusqu'en 2018, associé de Monitor Clipper Partners, une société de placements privés établie en 1998. Il est également associé fondateur du Westbourne Management Group (1988) et a été associé au sein de l'entreprise européenne de Bain & Company (1981 à 1988). M. Young possède une expérience considérable en matière d'exploitation, ainsi que dans le secteur des fusions et acquisitions.

En plus de siéger au conseil des sociétés ouvertes indiquées ci-dessous, il est président honoraire du conseil des fiduciaires de l'Université Queen's, dont il a assuré la présidence de 2006 à 2012. Il est actuellement administrateur et ancien président du conseil de l'Institut canadien des recherches avancées (ICRA). M. Young a

également acquis une solide expérience dans la direction de conseils d'administration de sociétés fermées au cours des 20 dernières années, dont un certain nombre de sociétés établies en Europe et aux États-Unis.

M. Young est ingénieur (ing. – Ontario) et titulaire d'un baccalauréat en sciences spécialisé en génie chimique de l'Université Queen's et d'un MBA avec distinction de la Harvard Business School.

Principaux domaines d'expertise

- Connaissance approfondie/expérience des marchés canadiens, américains et britanniques
- Comptabilité/finances
- Gestion de talents/rémunération de la haute direction/culture organisationnelle
- Fusions et acquisitions
- Expérience à titre de chef de la direction/dans des postes de haute direction

Appartenance au conseil/aux comités pour l'exercice 2024	Présences globales : 100 %		Autres postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années
	Régulière	Spéciale	
Conseil (président)	6 sur 6	3 sur 3	<ul style="list-style-type: none">▪ Intact Corporation financière (2018 à ce jour)▪ Magna International Inc. (2011 à 2022)

À titre de président du conseil, M. Young a assisté à 22 réunions de comité sur 22 (100 %) en tant que membre d'office.

Titres détenus

Exercice	Actions ordinaires	UAD-A	Nombre total d'actions ordinaires et d'UAD-A	Montant le plus élevé entre la valeur réelle du coût d'acquisition des actions ordinaires et des UAD-A ou la valeur marchande totale	Respect de l'exigence minimale d'actionnariat de 3 X la rémunération forfaitaire annuelle, soit 1 575 000 \$ (objectif sur 5 ans)
Au 14 mars 2025	35 800	48 435	84 235	5 500 546 \$ ¹	Oui (349 %)
Au 14 mars 2024	35 800	43 540	79 340	4 320 856 \$ ²	Oui (274 %)

1. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M. Young en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2025. Le coût réel engagé par M. Young était de 2 425 526 \$ au 14 mars 2025.

2. Ce montant représente la valeur marchande totale des avoirs de M. Young en actions ordinaires et en UAD-A au 14 mars 2024. Le coût réel engagé par M. Young était de 2 132 856 \$ au 14 mars 2024.

Autres renseignements sur nos candidats aux postes d'administrateur

En date du 27 mars 2025, à la connaissance de la Société, au cours des dix (10) dernières années :

- aucun des candidats mentionnés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou dirigeant d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction, fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance lui refusant le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières (chacune, « **ordonnance** ») pendant plus de trente (30) jours consécutifs. À la connaissance de la Société, au cours des dix (10) dernières années, aucun des candidats mentionnés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou dirigeant d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après qu'il a cessé d'exercer cette fonction et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions;
- aucun des candidats nommés ci-dessus n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté de poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens; et
- aucun des candidats nommés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté de poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, sauf comme il est décrit ci-dessous :
 - William L. Young, président du conseil, a agi à titre d'administrateur de Pharmetics Inc. (« **Pharmetics** »), société fermée, de 2011 jusqu'à sa démission à la suite de la vente de Pharmetics en septembre 2017. Environ cinq (5) mois après la vente, en février 2018, Pharmetics a déposé un avis d'intention de présenter une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) et a subséquemment été déclarée faillie le 16 mars 2018; et
 - Gary C. Baughman, administrateur de la Société, a agi à titre d'administrateur d'AGS Construction LLC, société fermée, d'octobre 2022 à octobre 2023. En décembre 2023, AGS Construction a déclaré faillite en vertu du chapitre 7 aux termes du *Bankruptcy Code* des États-Unis.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Principe, examen et processus en matière de rémunération des administrateurs

Notre principe en matière de rémunération des administrateurs repose sur les axes directeurs suivants :

- Recruter et retenir des personnes compétentes pour agir à titre d'administrateurs de la Société;
- Aligner les intérêts des administrateurs sur ceux des actionnaires en exigeant que les administrateurs détiennent des actions ordinaires ou des UAD-A, ou une combinaison des deux, selon un multiple de leur rémunération forfaitaire annuelle;
- Offrir une rémunération reflétant les risques, les responsabilités et l'engagement qui sont associés à la fonction d'administrateur et tenant compte de la complexité croissante des activités de la Société; et
- Offrir une rémunération concurrentielle correspondant aux normes du marché.

Le comité GEDD a la responsabilité d'examiner la rémunération des administrateurs chaque année et de recommander des changements à apporter à celle-ci au conseil, au besoin. Afin d'étalonner adéquatement la rémunération des administrateurs, le comité GEDD examine notre système de rémunération des administrateurs par rapport à celui d'un groupe de sociétés, comme il est indiqué ci-dessous, qui est appelé dans les présentes « **groupe de comparaison pour les administrateurs** ». Le groupe de comparaison pour les administrateurs est établi avec l'aide d'un conseiller externe chargé par la Société d'étalonner la rémunération de ses administrateurs. En se fondant sur ces résultats et les axes directeurs énoncés ci-dessus, le comité GEDD formule ses recommandations au conseil.

Le dernier examen externe portant sur la rémunération de notre président du conseil et de nos administrateurs non membres de la direction a été réalisé par le comité GEDD en juin 2023 avec l'aide de Willis Towers Watson.

Willis Towers Watson a utilisé le groupe de comparaison pour les administrateurs suivant :

Nom de la société	Secteur
Canada	
CGI inc.	Services de consultation en TI et autres services
Teck Resources Limited	Métaux et mines diversifiés
WSP Global Inc.	Ingénierie et construction
Finning International Inc.	Société de négociation et distributeurs
Stantec Inc.	Ingénierie et construction
Aecon Group Inc.	Ingénierie et construction
CAE Inc.	Aéronautique et défense
États-Unis	
Fluor Corporation	Ingénierie et construction
Jacobs Solutions Inc.	Services de recherche et de conseil
AECOM	Ingénierie et construction
EMCOR Group, Inc.	Ingénierie et construction
KBR, Inc.	Services de recherche et de conseil
Tutor Perini Corporation	Ingénierie et construction
Tetra Tech, Inc.	Services environnementaux et d'installations
Royaume-Uni	
Balfour Beatty PLC	Ingénierie et construction
Babcock International Group PLC	Aéronautique et défense
Serco Group plc	Services environnementaux et d'installations
Capita plc	Services de traitement de données et services d'impartition

Le groupe de comparaison pour les administrateurs est représentatif des sociétés mondiales établies au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Les critères de sélection visaient les sociétés qui :

- sont cotées en bourse;
- sont des concurrents directs d'AtkinsRéalis et des sociétés actives dans les mêmes secteurs d'activité que celle-ci ou dans un secteur connexe;
- sont incluses dans un (1) des trois (3) groupes repères utilisés à ce moment-là par la Société¹;
- ont des produits comparables dans une fourchette de 0,5 fois à 2 fois les produits de la Société ainsi qu'une capitalisation boursière et une valeur d'entreprise totale semblable; et
- se situent au sein du marché de recrutement usuel pour les membres du conseil possédant les expérience et expertise semblables requises.

Depuis 2021, le conseil a adopté une structure fixe globale prévoyant des rémunérations forfaitaires annuelles, tant pour le président du conseil que pour les administrateurs non membres de la direction, de façon à permettre :

- une meilleure harmonisation avec les pratiques du marché;
- la simplification de l'administration de la rémunération; et
- une plus grande reconnaissance de l'expérience et de l'apport des administrateurs, qui est, dans une moindre mesure, fondée sur le nombre de réunions auxquelles ils assistent au cours d'une année donnée.

1. Ces groupes repères sont le groupe de comparaison aux fins de la rémunération des membres de la haute direction, le groupe de comparaison pour le rendement et le groupe de comparaison pour les administrateurs précédent.

Régime de rémunération des administrateurs

Le tableau suivant décrit la rémunération révisée reçue par notre président du conseil et nos administrateurs non membres de la direction adoptée en date du 1^{er} juillet 2023. Il est à noter que notre président et chef de la direction ne reçoit pas de rémunération à titre de membre du conseil d'administration de la Société. Pour de plus amples renseignements sur la rémunération de notre président et chef de la direction, voir la section intitulée « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction » de la présente circulaire.

RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE ANNUELLE	Montant (\$)
Rémunération forfaitaire des administrateurs	
i) des honoraires en espèces ¹	110 000
ii) un montant forfaitaire crédité sous la forme d'UAD-A	160 000
TOTAL	270 000
Rémunération forfaitaire du président du conseil	
Rémunération forfaitaire annuelle composée de :	
i) des honoraires en espèces ¹	236 250
ii) un montant forfaitaire crédité sous la forme d'UAD-A	288 750
TOTAL	525 000
Rémunération forfaitaire des présidents de comité	
Comité d'audit et de risque	25 000
Comités GEDD, RH et SSPT	20 000
JETONS DE PRÉSENCE^{1,2,3}	
Réunion supplémentaire du conseil ou des comités ou réunion avec des parties prenantes	2 250
FRAIS DE DÉPLACEMENT¹	
Déplacement en avion exigeant plus de trois (3) heures, mais moins de cinq (5) heures (à l'aller)	1 500
Déplacement en avion exigeant cinq (5) heures ou plus (à l'aller)	3 000

1. Le président du conseil et les autres administrateurs non membres de la direction peuvent choisir de recevoir 100 % de leur rémunération payable en espèces sous la forme d'espèces ou d'UAD-A (c.-à-d. les honoraires en espèces compris dans leur rémunération forfaitaire annuelle, les jetons de présence, les frais de déplacement et la rémunération forfaitaire de président de comité (s'il y a lieu)).
2. Les administrateurs non membres de la direction reçoivent 2 250 \$ pour assister à une réunion du conseil ou d'un comité du conseil dont ils sont membres lorsque plus de huit (8) réunions du conseil ou de ce comité sont tenues au cours d'une année civile. Ces honoraires sont payés pour assister à une réunion d'un comité non permanent du conseil lorsque plus de deux (2) réunions de ce comité sont tenues au cours d'une année civile.
3. Les administrateurs non membres de la direction (à l'exception du président du conseil) reçoivent aussi 2 250 \$ lorsqu'ils doivent rencontrer un membre de la direction ou une autre personne dans l'exercice de leurs fonctions d'administrateur, sauf pour des raisons qui découlent de leurs fonctions de président d'un comité. Ces honoraires sont payables lorsque le temps de préparation pour assister à la réunion et le temps consacré à la réunion, ensemble, équivalent à une demi-journée de travail (4 heures) ou lorsque les circonstances justifient autrement le versement de tels honoraires à la discrétion du président du comité GEDD et du président du conseil.

À la suite de l'examen réalisé par le comité GEDD, et compte tenu du fait que la rémunération des administrateurs non membres de la direction, sauf celle du président du conseil, n'a pas changé depuis 2021, la rémunération forfaitaire annuelle des administrateurs non membres de la direction autres que le président du conseil est passée à 290 000 \$ (composée d'honoraires en espèces de 118 000 \$ et d'un montant forfaitaire crédité sous la forme d'UAD-A de 172 000 \$) à partir du 1^{er} janvier 2025.

La Société rembourse également les frais de déplacement raisonnables et autres débours se rapportant à l'exercice de leurs fonctions au président du conseil et aux administrateurs non membres de la direction.

UAD-A

Les UAD-A constituent l'élément « à risque » du programme de rémunération de nos administrateurs qui encourage ceux-ci à mieux aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires.

Aux termes du RUAD-A, on porte au crédit des administrateurs des UAD-A comprises dans leur rémunération forfaitaire annuelle (c.-à-d. un montant forfaitaire crédité sous la forme d'UAD-A). Ils peuvent également choisir de recevoir 100 % de leur rémunération en espèces sous la forme d'UAD-A (c.-à-d. les honoraires en espèces compris dans leur rémunération forfaitaire annuelle, les jetons de présence, les frais de déplacement et la rémunération forfaitaire de président de comité, s'il y a lieu). En 2024, trois (3) administrateurs ont choisi de recevoir la totalité de leur rémunération sous la forme d'UAD-A.

Les UAD-A reflètent la valeur des actions ordinaires. Elles s'accumulent pendant la durée du mandat de l'administrateur et sont rachetées contre espèces lorsque celui-ci quitte le conseil. Aux fins du rachat des UAD-A, la valeur d'une UAD-A à une date donnée correspond à la moyenne du cours de clôture de l'action ordinaire à la TSX au cours des cinq (5) jours de bourse précédant cette date.

Les UAD-A sont créditées trimestriellement et ne confèrent pas de droit de vote. De plus, des équivalents de dividendes sous la forme d'UAD-A additionnelles s'accumulent à l'égard des UAD-A lorsque des dividendes en espèces sont versés sur les actions ordinaires.

Interdiction d'opérations de couverture et de monétisation

Le conseil a adopté une politique interdisant les opérations de couverture et les opérations sur dérivés, laquelle s'applique aux initiés de la Société, notamment nos administrateurs.

Exigence d'actionariat des administrateurs

La Société estime qu'il est important que les administrateurs démontrent leur engagement envers la croissance de la Société au moyen de l'actionariat. Afin d'aligner les intérêts des administrateurs sur ceux des actionnaires, la Société exige que ses administrateurs détiennent des actions ordinaires ou des UAD-A, ou une combinaison des deux, selon un multiple de leur rémunération forfaitaire annuelle.

Le dernier examen portant sur l'exigence d'actionariat des administrateurs a été réalisé par le comité GEDD en juin 2023 avec l'aide de Willis Towers Watson. Willis Towers Watson a préparé une étude d'étalonnage au moyen du même groupe de comparaison pour les administrateurs que celui utilisé pour l'examen de la rémunération des administrateurs et a conclu que les exigences d'actionariat actuelles de la Société étaient soit alignées (pour les administrateurs non membres de la direction), soit supérieures à la médiane du marché (pour le président du conseil). À la suite de cet examen, Willis Towers Watson a recommandé le maintien des multiplicateurs applicables à l'exigence d'actionariat actuelle; par conséquent, le comité GEDD n'a pas recommandé au conseil d'apporter de modifications à cet égard.

Exigence d'actionariat des administrateurs¹

Objectif sur 5 ans = 3 X la rémunération forfaitaire annuelle (environ)²

Poste	Exigence d'actionariat
Président du conseil	1 575 000 \$
Administrateurs non membres de la direction	810 000 \$

1. La valeur de l'exigence d'actionariat est déterminée selon le plus élevé des montants suivants :

- i. Le coût réel d'acquisition des actions ordinaires engagé par l'administrateur, plus la valeur totale, au moment de l'octroi, des UAD-A octroyées aux termes du RUAD-A à cet administrateur; ou

- ii. La valeur marchande, au moment de l'évaluation, de toutes les actions ordinaires détenues par l'administrateur et de toutes les actions ordinaires représentées par les UAD octroyées à cet administrateur aux termes du RUAD-A.
2. À compter du 1^{er} janvier 2025, la rémunération forfaitaire annuelle des administrateurs non membres de la direction autres que le président du conseil a été augmentée à 290 000 \$; par conséquent, l'exigence d'actionnariat a été augmentée à 870 000 \$.

Veillez noter que le président et chef de la direction n'est pas assujéti à une exigence minimale d'actionnariat à titre d'administrateur, mais plutôt à titre de président et chef de la direction. Pour en savoir plus sur l'exigence minimale d'actionnariat du président et chef de la direction, voir la sous-section intitulée « Lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction » à la section intitulée « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction » de la présente circulaire.

L'exigence d'actionnariat peut être respectée par l'achat d'actions ordinaires et la participation au RUAD-A. Tous les administrateurs non membres de la direction sont tenus de continuer à détenir toutes leurs UAD-A pendant leur mandat d'administrateur. Ils peuvent cependant vendre leurs actions ordinaires tant que l'exigence d'actionnariat des administrateurs minimale est respectée.

Attributions fondées sur des actions en cours

Le tableau suivant présente toutes les attributions en cours au 14 mars 2025 relativement à nos administrateurs non membres de la direction. Pour de plus amples renseignements sur l'actionnariat de chaque administrateur, voir la section intitulée « Titres détenus » dans le tableau présentant la biographie et les renseignements sur la rémunération de chaque candidat aux postes d'administrateur à la section intitulée « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur » de la présente circulaire.

Attributions fondées sur des actions

Administrateur	UAD-A dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des UAD-A dont les droits n'ont pas été acquis ¹ (\$)
G.C. Baughman	21 185	1 383 381
M.-A. Bell	21 185	1 383 381
C.J.B. Clark	22 718	1 483 485
N. Marcotte	1 023	66 802
R. McGregor-Smith	13 797	900 944
R. Paré	20 023	1 307 502
M.B. Pedersen	40 743	2 660 518
S. Shakir	759	49 563
B.M. Warmbold	32 987	2 154 051
W.L. Young	48 435	3 162 806

1. La valeur des UAD-A en cours est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire à la TSX le 14 mars 2025 (65,30 \$).

Rémunération totale des administrateurs

Administrateur	Rémunération gagnée à recevoir en espèces					TOTAL	Pourcentage de la rémunération totale reçue sous la forme d'UAD-A ⁴
	Rémunération forfaitaire des administrateurs non membres de la direction et du président du conseil	Rémunération forfaitaire des présidents de comité	Jetons de présence aux réunions du conseil et des comités ¹	Attributions fondées sur des actions ²	Autre rémunération ³		
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(%)
G.C. Baughman	110 000	—	12 750	160 000	1 565	284 315	57 %
M.-A. Bell	110 000	20 000	8 250	160 000	1 565	299 815	54 %
C.J.B. Clark	110 000	25 000	8 250	160 000	1 687	304 937	53 %
N. Marcotte ⁵	17 935	—	6 000	70 109	—	94 043	73 %
R. McGregor-Smith	—	—	—	293 250	866	294 116	100 %
S.L. Newman ⁶	—	—	—	101 621	1 189	102 810	100 %
R. Paré	—	—	—	278 250	1 374	279 624	100 %
M.B. Pedersen	—	—	—	298 250	3 014	301 264	100 %
S. Shakir ⁷	35 870	—	6 000	52 174	—	94 043	54 %
B.M. Warmbold	110 000	20 000	8 250	160 000	2 508	300 758	54 %
W.L. Young	236 250	—	24 750	288 750	3 639	553 389	53 %

1. Ces montants représentent des honoraires que le président du conseil et les administrateurs non membres de la direction ont choisi de recevoir en espèces et comprennent i) les jetons de présence payés aux membres des comités non permanents du conseil lorsque plus de deux (2) réunions sont tenues au cours d'une année civile (s'il y a lieu), ii) les jetons de présence payés au président du conseil et aux administrateurs non membres de la direction à l'égard de réunions du conseil et des comités lorsque plus de huit (8) réunions du conseil ou des comités sont tenues au cours d'une année civile, et iii) les frais de déplacement payés à nos administrateurs non membres de la direction (totalisant 96 000 \$ en 2024).
2. Ces montants représentent i) la partie des honoraires en espèces comprise dans la rémunération forfaitaire annuelle que le président du conseil et chaque administrateur non membre de la direction ont choisi de recevoir sous la forme d'UAD-A et ii) le montant forfaitaire compris dans la rémunération forfaitaire annuelle qui est payable sous la forme d'UAD-A. Ces montants représentent également les honoraires que le président du conseil et les administrateurs non membres de la direction ont choisi de recevoir sous la forme d'UAD-A et comprennent i) les jetons de présence, les frais de déplacement et la rémunération forfaitaire de président de comité (s'il y a lieu), ii) les honoraires versés aux membres des comités du conseil non permanents lorsque plus de deux (2) réunions sont tenues au cours d'une année civile, iii) les honoraires versés au président du conseil et aux administrateurs non membres de la direction pour assister à des réunions du conseil et des comités lorsque plus de huit (8) réunions du conseil ou des comités sont tenues au cours d'une année civile, et iv) les honoraires versés aux présidents de comité et aux autres administrateurs non membres de la direction à l'égard des réunions avec la direction et toute autre personne dans le cadre de leurs fonctions d'administrateur.
3. Ces montants représentent i) les UAD-A à l'égard des équivalents de dividendes, et ii) les honoraires que les présidents de comité et les autres administrateurs non membres de la direction ont choisi de recevoir en espèces à l'égard des réunions avec la direction et toute autre personne dans le cadre de leurs fonctions d'administrateur.
4. Ce pourcentage est calculé en divisant la somme de la valeur indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » et des équivalents de dividendes compris dans la colonne « Autre rémunération » par la valeur indiquée dans la colonne « Total ».
5. M^{me} Marcotte a été nommée administratrice le 3 septembre 2024; sa rémunération a été ajustée en conséquence.
6. M. Newman a cessé d'être administrateur le 16 mai 2024; sa rémunération a été ajustée en conséquence.
7. M. Shakir a été nommé administrateur le 3 septembre 2024; sa rémunération a été ajustée en conséquence.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL

Aperçu

Le conseil a quatre (4) comités permanents pour l'aider à exercer ses responsabilités :

- le comité d'audit et de risque
- le comité GEDD
- le comité SSPT
- le comité RH

Chaque comité est composé seulement d'administrateurs qui sont indépendants conformément aux critères d'indépendance adoptés par le conseil d'administration (pour de plus amples renseignements sur l'indépendance des membres des comités, voir la section « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance – Indépendance » de la présente circulaire). Le mandat de chaque comité permanent exige que, à chaque réunion régulière, les membres du comité tiennent des séances à huis clos (c.-à-d. des séances où les membres de la direction ne sont pas présents). Le mandat et le plan de travail de chaque comité permanent ainsi que le rendement de chaque comité et de son président sont révisés annuellement.

Les comités examinent des aspects particuliers des activités et des affaires de la Société qui sont énoncés dans leur mandat. Ils analysent les politiques et les stratégies élaborées par la direction et sont conçus de manière à favoriser des discussions plus approfondies sur des sujets donnés. Ils examinent les solutions de rechange et, au besoin, font les recommandations adéquates au conseil. Les comités ne peuvent agir ou prendre de décisions pour le compte du conseil, à moins qu'ils ne soient expressément mandatés pour le faire. Le président de chaque comité permanent présente un rapport sur les activités du comité au conseil plénier après chacune des réunions régulières du comité.

Cette section contient de l'information sur les membres, les objectifs et les faits saillants de 2024 de chaque comité permanent. Pour en savoir plus sur les antécédents et l'expérience des membres des comités, voir la section « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur » de la présente circulaire. Les mandats des comités permanents peuvent également être consultés sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous « À propos »/« Notre gouvernance d'entreprise ».

Chaque comité permanent estime que, pour l'exercice 2024, il a exercé l'ensemble de ses responsabilités conformément à son mandat.

De plus, en 2022, le conseil d'administration a créé un comité sur la crise en cybersécurité non permanent dont le mandat est d'exercer une surveillance et de conseiller la direction et le conseil en cas d'incident de cybersécurité important. Ce comité non permanent est composé des administrateurs indépendants suivants : Michael B. Pedersen (président), Christie J. B. Clark, Robert Paré, Benita M. Warmbold et William L. Young.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUE

Le comité d'audit et de risque a pour responsabilité principale d'aider le conseil à assurer la surveillance de l'environnement de contrôle et de la communication de l'information sur le contrôle de la Société de même qu'à superviser le cadre de GRE, les stratégies, les politiques et la gouvernance de la Société. Le comité supervise le cadre de contrôle et le processus d'assurance en place pour assurer le caractère adéquat de l'information incluse dans les documents d'information publique de la Société. Le comité surveille, par des mesures raisonnables, si la Société respecte les engagements financiers ainsi que les exigences légales et réglementaires régissant les questions en matière d'information financière et de gestion du risque financier, et la relation de la Société avec son auditeur indépendant et sa fonction d'audit interne.

LES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUE SONT :



Christie J.B. Clark
(président)



Mary-Ann Bell



Nathalie Marcotte



Ruby McGregor-Smith



Sam Shakir

En 2024, le comité d'audit et de risque a tenu quatre (4) réunions régulières et une (1) réunion spéciale.

Expérience en matière d'audit et de questions connexes et compétences financières des membres du comité d'audit et de risque

Afin de déterminer si un administrateur a les qualités voulues pour devenir membre du comité d'audit et de risque de la Société, le conseil a adopté la définition de « compétences financières » énoncée à l'article 1.6 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« **Règlement 52-110** »)¹, qui a été intégrée aux dispositions du mandat du comité d'audit et de risque.

Tous les membres du comité d'audit et de risque respectent les exigences en matière de compétences financières.

Pour de plus amples renseignements sur les compétences professionnelles ou l'expérience en affaires pertinentes de chaque membre du comité d'audit et de risque, voir la section « Comité d'audit et de risque » aux pages 34 à 36 de la notice annuelle de 2024, pouvant être consultée sur SEDAR+ à www.sedarplus.com et sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com.

1. Le Règlement 52-110 énonce les exigences concernant la composition et les responsabilités du comité d'audit d'un émetteur et les obligations d'information d'un émetteur en ce qui concerne les questions liées à l'audit. La Société se conforme au Règlement 52-110 et présente l'information appropriée à cet égard dans le présent rapport du comité d'audit et de risque.

Composition croisée

Le mandat du comité d'audit et de risque prévoit qu'au moins un (1) de ses membres doit siéger au comité RH, et vice versa, afin de surveiller et de maintenir le lien entre la rémunération et le rendement, tant financier qu'individuel, et ainsi atténuer les risques. Christie J.B. Clark et Mary-Ann Bell siègent actuellement à la fois au comité d'audit et de risque et au comité RH. Le mandat du comité d'audit et de risque prévoit également qu'au moins un (1) de ses membres doit siéger au comité SSPT, et vice versa, afin de comprendre les questions opérationnelles qui peuvent avoir une incidence négative sur les résultats financiers d'un projet, et ainsi atténuer les risques. Ruby McGregor-Smith et Sam Shakir siègent actuellement à la fois au comité d'audit et de risque et au comité SSPT.

Faits saillants de 2024

Communication de l'information financière

Une grande part des activités du comité consiste à examiner les documents d'information financière trimestriels et annuels de la Société indiqués ci-dessous. Cela comprend l'examen de tous les rapports ou documents préparés par la direction, l'auditeur indépendant ou l'auditeur interne soulevant des questions importantes relatives à la présentation de l'information financière, ainsi que les jugements critiques exercés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers.

Cet examen vise également à déterminer le caractère adéquat des principes comptables utilisés pour préparer les états financiers de la Société, particulièrement lorsqu'il s'agit de jugements, d'estimations, de risques et d'incertitudes, et que l'information sur les points importants est communiquée de manière adéquate.

En 2024, le comité a accompli les activités suivantes :

- Examen et recommandation à l'approbation du conseil des états financiers trimestriels et annuels et de leurs notes afférentes, des

rapports de gestion, des communiqués de presse, de la notice annuelle et d'autres documents d'information;

- Examen et recommandation à l'approbation du conseil des indicateurs clés en matière de communication d'information inclus dans le Rapport annuel intégré 2023 de la Société, ainsi que le cadre de contrôle et les degrés d'assurance appropriés relatifs à cette information;
- Examen des attestations trimestrielles du président et chef de la direction et du chef des affaires financières (« **attestation du chef de la direction et du chef de la direction financière** ») portant sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (« **Règlement 52-109** »);
- Examen du plan d'attestation annuelle du chef de la direction et du chef des affaires financières; réception de l'attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières des documents intermédiaires et annuels préparés conformément au Règlement 52-109 et examen des résultats des vérifications de l'attestation intermédiaire et annuelle du chef de la direction et du chef des affaires financières;
- Examen des conclusions importantes de la direction relatives à un certain nombre de questions comptables, y compris la révision des prévisions relatives aux réserves, aux créances et aux projets, notamment en ce qui concerne les dossiers litigieux et les créances commerciales d'importance;
- Examen des résultats des tests de dépréciation;
- Examen et discussion du caractère approprié des politiques comptables, y compris la méthode comptable relative à la constatation des produits;

- Examen du procès-verbal des réunions du comité de communication de l'information;
- Examen du rendement des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ainsi que des liquidités actuelles et prévues de la Société; et
- Examen des prévisions financières pour l'exercice complet, qui sont mises à jour chaque trimestre.

Le comité a tenu une séance à huis clos avec le chef des affaires financières à chacune de ses réunions régulières.

Gestion des risques

- Examen de la *Politique de gestion des risques*, de l'*Énoncé d'appétence au risque* et de l'*Énoncé de politique en matière de risques* de la Société;
- Surveillance des indicateurs sur le risque clés (« **IRC** ») associés aux risques d'entreprise sur lesquels le comité exerce une responsabilité de surveillance spécifique aux termes de son mandat;
- Examen de la matrice de contrôle des risques et du registre des risques d'entreprise de la Société en vue de permettre la supervision du processus;
- Examen des risques importants ainsi que des nouveaux risques et des tendances émergentes en plus du contenu sur le risque des documents d'information financière; et
- Examen des risques liés à la concurrence et à la gouvernance en lien avec l'IA.

Auditeur indépendant

Le comité retient les services d'un auditeur indépendant pour qu'il exécute l'audit annuel des états financiers. En 2023, le comité a recommandé la reconduction du mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant afin qu'il effectue l'audit pour 2024. Le comité a discuté avec l'auditeur indépendant de ses responsabilités, de la détermination des facteurs de risque importants liés à l'audit et des procédures d'atténuation s'y rapportant.

Le comité a accompli les activités suivantes :

- Examen du rapport d'audit annuel à l'intention du comité et des rapports d'examen trimestriels de l'auditeur indépendant ainsi que de son plan d'audit et de ses honoraires;
- Examen des politiques d'embauche de la Société en ce qui a trait aux associés, aux employés ainsi qu'aux anciens associés et employés de l'auditeur indépendant; et
- Examen de l'indépendance de l'auditeur indépendant.

Le comité a également accompli les activités suivantes :

- Approbation des honoraires de l'auditeur indépendant et de ceux qui ont été approuvés au préalable à l'interne par la direction ou qui ont exigé l'approbation directe du comité, conformément à la politique écrite de la Société;
- Examen et discussion avec l'auditeur indépendant et la direction de la qualité, du caractère approprié et de la communication des politiques et principes comptables critiques de la Société, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de communication de l'information ainsi que des modifications apportées à ceux-ci;
- Discussion avec l'auditeur indépendant du processus appliqué par celui-ci pour s'assurer de la qualité de l'audit; et
- Exécution de l'examen annuel du mandat, de l'organisation, de la dotation en personnel, des compétences et du rendement de l'auditeur indépendant.

Le comité a tenu une séance à huis clos avec l'auditeur indépendant à chacune de ses réunions régulières.

Auditeur interne

Le comité a supervisé les travaux exécutés par l'auditeur interne de la Société et a accompli les activités suivantes :

- Examen de la charte de l'auditeur interne;

- Examen et approbation du plan d'audit interne annuel et des modifications apportées à celui-ci;
- Examen et discussion des rapports d'audit interne et de l'état des mesures correctives avec la direction dans le cadre de réunions trimestrielles régulières;
- Examen de la dotation en personnel et de la gestion des ressources de la fonction d'audit interne ainsi que du rendement de l'auditeur interne; et
- Examen de l'évaluation de la qualité de la fonction d'audit interne réalisée par KPMG.

Le comité a tenu une séance à huis clos avec l'auditeur interne à chacune de ses réunions régulières.

Contrôles internes et autres questions

Le comité a également accompli les activités suivantes :

- Examen du rapport du contrôle, dont les contrôles financiers et la

gouvernance et les mises à jour sur les exigences réglementaires;

- Examen des programmes d'assurance et de la protection d'assurance globale;
- Examen de la conformité des documents exigés par les autorités fiscales et analyse des nouvelles questions d'ordre fiscal et des modifications proposées à la législation fiscale;
- Examen des rapports sur les dossiers litigieux importants et discussion avec le chef du contentieux pour évaluer le caractère approprié de l'information financière communiquée relativement à ceux-ci;
- Examen des rapports du chef, Développement durable et Intégrité sur les enquêtes portant sur le contrôle interne et les fraudes ainsi que sur les résultats des enquêtes sur la conformité (réalisées par l'équipe d'intégrité) et

des dérogations aux politiques et procédures de la Société;

- Examen de la *Politique de trésorerie*;
- Examen du caractère adéquat du cadre de contrôle en matière de développement durable et de l'intégration des essais à cet égard dans le processus d'audit;
- Examen du rendement du chef des affaires financières et rétroaction à cet égard;
- Examen de la mise en œuvre du programme Contrôles généraux TI, notamment en ce qui concerne la gestion des accès;
- Examen du statut de l'initiative de transformation financière; et
- Examen de la *Politique en matière de communication d'information et d'opérations d'initiés* et de la *Charte du comité de communication de l'information*.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le comité GEDD aide le conseil à élaborer l'approche de la Société quant aux questions de gouvernance et à surveiller l'approche de la Société quant aux questions d'intégrité et de développement durable (notamment les changements climatiques). Le comité propose de nouveaux candidats aux postes d'administrateur et supervise le processus d'évaluation de l'efficacité du conseil et de ses comités, de leur président respectif et de chaque administrateur.

LES MEMBRES DU COMITÉ GEDD SONT :



Benita M. Warmbold
(présidente)



Gary C. Baughman



Nathalie Marcotte



Robert Paré

En 2024, le comité GEDD a tenu cinq (5) réunions régulières et une (1) réunion spéciale.

Faits saillants de 2024

En 2024, le comité GEDD a accompli les activités suivantes :

Fonction d'intégrité

- Examen du rapport annuel 2023 sur l'efficacité du programme d'intégrité préparé par le chef, Développement durable et Intégrité;
- Examen des rapports trimestriels préparés par le chef, Développement durable et Intégrité et l'équipe d'intégrité pour leur fournir en temps opportun des commentaires constructifs et surveiller le cadre et les programmes d'intégrité;
- Examen des progrès par rapport aux objectifs en matière d'intégrité prévus dans le RIA de 2024 et établissement d'objectifs en matière d'intégrité aux termes du RIA de 2025; et
- Exécution, par l'intermédiaire du président du comité GEDD et de la chef du contentieux, de l'évaluation du rendement du chef, Développement durable et Intégrité et de l'examen de sa

rémunération et de ses objectifs pour l'exercice à venir.

Affaires juridiques, éthique et conformité

- Examen et discussion de certaines procédures légales et questions en matière de conformité;
- Examen annuel de la charte du comité d'éthique et de conformité;
- Examen du rapport sur les activités politiques et le lobbying; et
- Réception des rapports indépendants sur le monitorat et examen des recommandations s'y rapportant et des mises à jour de la direction sur ces recommandations.

Le comité a tenu une séance à huis clos avec le chef, Développement durable et Intégrité et la chef du contentieux à chacune de ses réunions régulières.

Développement durable

- Examen des déclarations et des engagements de la Société en matière de gouvernance, y compris l'énoncé de l'objectif de la Société et les questions en matière de développement durable;
- Examen de l'approche de la Société en matière d'engagement communautaire;

- Examen des nouvelles dispositions de la *Loi sur la concurrence* visant l'écoblanchiment;
- Examen des processus et du cadre de gouvernance pour l'élaboration et la communication des indicateurs clés en matière de communication de l'information sur le développement durable;
- Examen du Rapport annuel intégré 2023 et recommandation à l'approbation du conseil;
- Examen des indicateurs clés en matière de communication de l'information sur le développement durable inclus dans le rapport 2024 sur le *Carbon Disclosure Project* de la Société;
- Examen de l'approche de la Société en lien avec le développement durable et des objectifs en matière d'intégrité aux termes du RIA de 2025;
- Examen des objectifs de carboneutralité de la Société en se fondant sur la méthodologie du Science Based Target Institute et recommandation à l'approbation du conseil; et
- Examen de l'*Énoncé de politique en matière de développement durable* mis à jour de la Société.

Gestion des risques

- Surveillance des IRC associés aux risques d'entreprise sur lesquels le comité exerce une responsabilité de surveillance spécifique aux termes de son mandat.

QUESTIONS RELATIVES AU CONSEIL

Rémunération des administrateurs

- Examen de la rémunération des administrateurs ne faisant pas partie de la direction et du président du conseil et modifications connexes de la *Politique relative à la rémunération et à l'exigence d'actionariat des administrateurs*.

Relève aux postes d'administrateur et renouvellement du conseil

- Examen des exigences qui s'appliquent aux nouveaux administrateurs, notamment en ce qui a trait aux critères liés à la diversité du conseil, aux exigences quant aux aptitudes, aux compétences et à l'expérience ainsi qu'à d'autres critères de sélection;
- Lancement d'une recherche d'administrateurs, avec l'aide de ressources externes, à la lumière de critères de sélection définis par le comité, qui a mené à la nomination de deux (2) nouveaux membres du conseil, soit M^{me} Nathalie Marcotte et M. Sam Shakir, qui sont tous deux candidats en vue d'une élection à l'assemblée;
- Aide fournie au conseil aux fins de la détermination de la taille et de la composition de chaque comité et renouvellement de l'effectif des comités en recommandant au conseil les nominations suivantes :
 - M^{me} Marcotte à titre de membre du comité d'audit et de risque et du comité GEDD le 3 septembre 2024; et
 - M. Shakir à titre de membre du comité d'audit et de risque et du

comité SSPT le 3 septembre 2024; et

- Examen des qualifications des administrateurs actuels, notamment l'indépendance, l'appartenance commune à d'autres conseils et la disponibilité ainsi que les compétences et l'expérience requises pour aider le conseil à s'acquitter de son mandat.

Évaluation de l'efficacité du conseil

- Examen des pratiques exemplaires sur l'évaluation de l'efficacité du conseil et recommandations sur la voie à suivre;
- Établissement des objectifs de 2024 sur l'efficacité du conseil à la suite du processus d'évaluation du conseil en 2023 et surveillance des progrès à cet égard; et
- Lancement du processus d'évaluation de l'efficacité du conseil et des comités de 2024 et d'examen par les pairs.

Formation continue des administrateurs

- Supervision de la prise de mesures pour offrir des possibilités de perfectionnement et de formation continue aux administrateurs en 2024, comme des visites de sites de projets et des présentations sur divers sujets au conseil.

Pour en savoir plus sur la formation continue des administrateurs et les visites de sites en 2024, voir la sous-section intitulée « Formation continue des administrateurs » de la présente circulaire.

Autres questions relatives au conseil

- Examen du calendrier des réunions du conseil et des comités pour 2026 et 2027.

Questions de gouvernance

- Examen du Code de conduite de la Société;

- Examen du rapport du chef, Développement durable et Intégrité sur les problèmes, les violations, les plaintes, les écarts ou les contournements signalés à la Société concernant le Code de conduite de la Société ainsi que ses politiques et procédures;
- Examen des modifications à l'*Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes*;
- Examen des modifications à la *Politique relative à la hiérarchie des pouvoirs décisionnels* et à la *Politique relative à la hiérarchie des pouvoirs décisionnels au sein de la Société*;
- Examen de l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2024;
- Examen du mode de l'assemblée annuelle des actionnaires 2025;
- Réalisation de son examen annuel des mandats des comités et formulation de recommandations sur les modifications proposées;
- Surveillance des faits nouveaux touchant la législation et la réglementation sur les sociétés et les valeurs mobilières, ainsi que des exigences légales et réglementaires actuelles et des pratiques exemplaires;
- Examen des modifications proposées à la publication des principaux documents d'information de la Société et/ou aux processus de dépôt;
- Examen des processus d'accueil et d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs mis à jour; et
- Réalisation de l'examen périodique de la *Politique en matière de communication d'information et d'opérations d'initiés* et de la *Charte du comité de communication de l'information*.

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ, DE SUPERVISION DES PROJETS ET DE LA TECHNOLOGIE

Le comité SSPT aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives au cadre global de gestion des projets, de la technologie, de la santé et sécurité, sûreté, bien-être et environnement découlant de l'exploitation de la Société et des activités qu'elle entreprend et des risques qui y sont associés.

LES MEMBRES DU COMITÉ SSPT SONT :



Michael B. Pedersen
(président)



Gary C. Baughman



Ruby McGregor-Smith



Robert Paré



Sam Shakir

En 2024, le comité SSPT a tenu quatre (4) réunions régulières et une (1) réunion spéciale.

Composition croisée

Le mandat du comité SSPT prévoit qu'au moins un (1) de ses membres doit siéger au comité d'audit et de risque, et vice versa, afin de comprendre les questions opérationnelles qui peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers d'un projet, et ainsi atténuer les risques. Ruby McGregor-Smith et Sam Shakir siègent actuellement à la fois au comité d'audit et de risque et au comité SSPT.

Faits saillants de 2024

En 2024, le comité SSPT a accompli les activités suivantes :

SSE

- Examen et supervision du cadre de SSE à l'échelle de l'entreprise et des processus connexes;
- Supervision de l'inclusion de la notion de bien-être dans le cadre global de SSE à l'échelle de la Société et des processus connexes;
- Examen des incidents à potentiel élevé;
- Supervision du rendement en SSE par région et secteur; et

- Examen des objectifs en matière de SSE pour le RIA.

Technologie

- Examen de la mise à jour technologique qui comprenait le détail de la stratégie et de l'infrastructure des TI de la Société et des progrès réalisés dans l'exécution de la stratégie des TI.

Sécurité

- Examen des risques liés à la cybersécurité et à l'atteinte à la sécurité des données ainsi que des mesures d'atténuation et de la feuille de route connexes;
- Examen de l'Énoncé sur la cybersécurité de la Société;
- Examen du Rapport sur la sécurité mondiale, y compris des principaux risques, des mesures d'atténuation et du plan stratégique; et
- Examen de l'Énoncé de sûreté mondiale de la Société.

Gestion des risques

- Surveillance des IRC associés aux risques d'entreprise sur lesquels le comité exerce une responsabilité de surveillance spécifique aux termes de son mandat.

Projets

- Examen de la performance des projets en fonction des facteurs clés et de la matrice de contrôle des risques liés aux projets;
- Examen des progrès réalisés par rapport au plan d'évaluation des projets par les pairs ainsi que des principales conclusions tirées de l'évaluation par les pairs et des plans d'action en découlant;
- Examen des aspects clés du jugement et de l'estimation comptables;
- Examen de soumissions pour des projets importants conformément au cadre d'approbation de projets de la Société; et
- Révision du cadre d'approbation de projets inclus dans la *Politique relative à la hiérarchie des pouvoirs décisionnels*.

Le comité a tenu une séance à huis clos avec le chef des risques à chacune de ses réunions régulières.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité RH est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de recrutement, de maintien en fonction et de perfectionnement d'un personnel engagé afin de mettre en œuvre la stratégie et les initiatives de la Société en matière de ressources humaines et de culture et de surveiller les risques qui y sont associés.

LES MEMBRES DU COMITÉ RH SONT :



Mary-Ann Bell (présidente)



Christie J.B. Clark



Michael B. Pedersen



Benita M. Warmbold

En 2024, le comité RH a tenu cinq (5) réunions régulières.

Le comité RH a la responsabilité d'élaborer et d'examiner les principes et la stratégie en matière de rémunération des membres de la haute direction de la Société, d'examiner et de recommander au conseil les objectifs de rendement des cadres supérieurs et d'évaluer leur rendement par rapport à ces objectifs et de soutenir la planification de la relève au poste de président et chef de la direction en élaborant des plans de relève soumis annuellement à l'examen et à l'approbation du conseil.

Le comité RH a également la responsabilité de l'examen et de l'évaluation du programme de rémunération totale de la Société, y compris les régimes de retraite de la Société, et de s'assurer que la structure et les pratiques en matière de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs.

Au nombre des autres responsabilités figure la surveillance des programmes de gestion et de perfectionnement des talents de la Société et de sa stratégie axée sur ses ressources humaines et sa culture.

Tous les membres du comité RH sont indépendants.

Ces administrateurs possèdent un éventail de compétences et de l'expérience en matière de ressources humaines, de direction de sociétés ouvertes, de gouvernance et d'évaluation des risques qui

améliorent la capacité du comité RH de prendre des décisions efficaces concernant les pratiques de rémunération de la Société. Voici une brève description de l'expérience pertinente de chaque membre du comité RH :

Mary-Ann Bell possède une vaste expérience des questions liées aux ressources humaines et à la rémunération qu'elle a acquise grâce à plus de 30 ans passés dans le secteur des télécommunications. Elle a été première vice-présidente de Bell Aliant Communications régionales Inc. pour le Québec et l'Ontario de 2009 à 2014 et, de 2005 à 2009, elle a été chef de l'exploitation pour le Québec, chargée de la direction de différentes fonctions opérationnelles. Auparavant, elle a travaillé au sein de Bell Canada de 1982 à 2005, où elle a occupé divers postes de direction, notamment ceux de première vice-présidente, centres de contact et de vice-présidente, exploitation. M^{me} Bell est actuellement administratrice et membre du comité des ressources humaines de Cogeco inc. Elle est aussi administratrice de Cogeco Communications inc. En plus de siéger au conseil de ces sociétés ouvertes, elle est administratrice de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) et de l'Institut sur la gouvernance des organismes privés et publics (IGOPP). Par le passé, M^{me} Bell a été membre du comité des ressources humaines de NAV Canada et d'Énergir inc./Valener Inc. ainsi que

présidente du comité des ressources humaines de Fonds de placement immobilier Cominar.

Christie J.B. Clark possède une vaste expérience de la supervision des diverses questions relatives aux ressources humaines et à la rémunération. De 2005 à 2011, il a été chef de la direction et associé principal du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., où il avait la responsabilité générale de toutes les questions de rémunération au sein du cabinet. Avant sa nomination au poste de chef de la direction, il a agi à titre d'associé directeur national et de membre du comité de direction du cabinet de 2001 à 2005. Il est administrateur d'Air Canada et de Les Compagnies Loblaw Limitée, ancien membre du comité des ressources humaines et de la rémunération d'Hydro One Inc. et d'Hydro One Limited et ancien membre du comité de la gouvernance et de la rémunération de Choice Properties Real Estate Investment Trust. M. Clark est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'un MBA de l'Université de Toronto. Il a également suivi le cours intitulé « Human Resources & Compensation Committee Effectiveness » de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Michael B. Pedersen possède une vaste expérience des diverses questions liées aux ressources humaines et à la rémunération acquise au cours de sa carrière.

Comptant 40 ans d'expérience en entreprise, il a dirigé plus de 200 000 personnes et occupé divers postes de haute direction dans les secteurs des ressources humaines et des relations de travail. Il a aussi négocié des douzaines de conventions collectives. Jusqu'à sa retraite en 2018, il a été conseiller spécial du chef de la direction de La Banque Toronto-Dominion et, auparavant, de 2013 à 2017, président et chef de la direction des activités de services bancaires de détail et commerciaux de TD Bank US Holding Company. De 2007 à 2013, il a occupé le poste de chef de groupe pour les activités d'exploitation d'entreprises et les activités mondiales de gestion de patrimoine et d'assurance de La Banque Toronto-Dominion. Avant de se joindre au Groupe Banque TD en 2007, M. Pedersen a travaillé au sein de Barclays plc et, auparavant, de la CIBC, où il a occupé des postes de haute direction, notamment celui de vice-président, ressources humaines. Il est actuellement administrateur de CGI inc. et a agi à titre de président du conseil de la Banque de développement du Canada (BDC) de 2018 à 2023. M. Pedersen est titulaire d'un baccalauréat en commerce spécialisé en comportement organisationnel de l'Université de Colombie-Britannique et d'une maîtrise en relations industrielles de l'Université de Toronto.

Benita M. Warmbold possède une vaste expérience de la supervision des diverses questions relatives aux ressources humaines et à la rémunération. Elle a été directrice générale principale et directrice financière de l'OIRPC de 2013 à 2017. Auparavant, elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation de l'OIRPC de 2008 à 2013. À titre de membre de la haute direction, elle a participé à la réforme complète de la structure de rémunération de l'OIRPC. Avant de se joindre à l'OIRPC, elle a agi à titre de directrice générale et de directrice financière de Northwater Capital Management Inc. de 1997 à 2008 et a occupé des postes de haute direction à la Corporation de développement des investissements du Canada et à KPMG.

M^{me} Warmbold est actuellement administratrice de La Banque de Nouvelle-Écosse et a été par le passé membre de son comité des

ressources humaines. Elle a également été membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Crestone Peak Resources (maintenant Civitas Resources, Inc.). Elle est l'ancienne présidente du CCRC et a précédemment siégé à son comité des ressources humaines et de gouvernance. Elle est fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés et détient le titre d'IAS.A.

Composition croisée

Le mandat du comité RH prévoit qu'au moins un (1) membre doit siéger à la fois au comité RH et au comité d'audit et de risque afin de surveiller et de maintenir le lien entre la rémunération et le rendement pour atténuer encore davantage les risques liés à la rémunération. Mary-Ann Bell et Christie J.B. Clark siègent actuellement à la fois au comité d'audit et de risque et au comité RH. Pour obtenir le texte intégral du mandat du comité RH, voir le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous « À propos »/« Notre gouvernance d'entreprise ».

Réalizations en matière de ressources humaines

En 2024, la Société a mené à bien des initiatives clés en matière de ressources humaines, ce qui a contribué à des progrès importants et à l'alignement avec ses objectifs stratégiques :

- Mise à jour de la stratégie mondiale axée sur les ressources humaines et la culture pour la Société dans tous les secteurs et toutes les régions géographiques, qui fixe les thèmes stratégiques et les progrès souhaités jusqu'en 2027;
- Exécution de la stratégie d'embauche et de recrutement qui a engendré une importante croissance nette de l'effectif à l'échelle mondiale;
- Maintien d'un nombre élevé de candidats en début de carrière dans nos programmes de diplômés et d'apprentis à travers le monde afin d'accroître notre bassin de talents futurs;
- Amélioration et promotion de campagnes et d'actifs pour favoriser le recrutement régional

sur les médias sociaux, ce qui a permis d'accroître sensiblement notre engagement auprès des candidats externes. Ces efforts se sont avérés déterminants pour attirer des talents de premier plan au sein de la Société;

- Direction des initiatives en matière de ressources humaines et de planification de la relève au cours de l'exercice afin d'assurer la disponibilité des talents appropriés;
- Grâce aux programmes de formation et de perfectionnement offerts, nos cadres, nos gestionnaires et un grand nombre d'employés sont assurés d'être bien équipés pour exécuter les plans stratégiques de la Société et ses objectifs de rendement et de croissance à long terme;
- Déploiement stratégique des outils d'apprentissage et des activités de perfectionnement en ligne, pour faire du bien-être physique et mental de nos employés une priorité en assurant une gestion proactive de leur moral et en favorisant des effectifs résilients et engagés;
- Réalisation de notre sondage mondial sur l'engagement des employés VOX (« **sondage VOX** ») qui s'est achevé avec un taux de participation record. Ce niveau d'engagement élevé est représentatif du résultat global positif obtenu en 2024 à ce sondage de 87 %, qui est conforme à celui de 2023 et qui représente une amélioration par rapport au résultat de 84 % obtenu en 2022. Nos résultats démontrent non seulement l'engagement soutenu des employés, mais ils continuent aussi de dépasser les références externes au sein de notre secteur;
- Maintien du développement et de la promotion de #WOW, notre plateforme technologique de la reconnaissance, qui gère à la fois la reconnaissance financière et non financière des employés à l'échelle mondiale. Cette année, nous avons instauré un nouveau volet emballant qui célèbre les moments qui comptent, permettant de concentrer davantage nos efforts pour attirer, embaucher et fidéliser nos gens de grand talent;
- Poursuite de nos objectifs fixés dans « La différence fait la

différence », notre programme mondial dédié à favoriser une culture où chacun se sent véritablement à sa place, est considéré pour sa contribution unique et peut atteindre son plein potentiel;

- Dans le cadre de l'initiative générale de transformation et de technologie visant les ressources humaines, poursuite de la restructuration de la fonction des ressources humaines de la Société selon un modèle d'exploitation de service partagé régional prévoyant des processus communs et fournissant un service standardisé à toutes les entreprises présentes dans chaque région géographique; et
- Amélioration continue des plateformes technologiques Workday et ServiceNow dédiées aux ressources humaines en faisant d'elles des outils disponibles à l'échelle mondiale servant de répertoire pour toutes les données sur les gens et les opérations relatives aux gens.

Principales activités entreprises

Le comité RH a entrepris les activités principales suivantes :

Activités annuelles

- Examen et recommandation de ce qui suit à l'approbation du conseil :
 - les primes aux termes du RIA pour le paiement de 2024 (année de rendement 2023) en tenant compte des mesures financières et non financières;
 - le multiplicateur de prime au rendement et le règlement des attributions d'UAR octroyées en 2021 (versées en 2024), de même que les attributions octroyées en 2022 et en 2023 aux fins des versements proportionnels aux employés qui ont quitté la Société en 2023 à la suite de leur retraite ou cessation d'emploi sans motif valable (aussi versées en 2024);
 - la méthodologie et le calcul d'évaluation Black-Scholes utilisés aux fins des octrois d'options sur actions de 2024;

- les attributions incitatives à long terme pour l'octroi de 2024 aux termes du RUAR, du RUAI et du régime d'options sur actions;
- un bloc général d'unités sous forme d'UAR ou d'UAI qui seront disponibles aux fins des octrois en 2024, au besoin;
- la structure et les mesures de rendement applicables aux cibles liées à la croissance du RAIIA ajusté comme deuxième mesure pour les octrois de 2024 aux termes du RUAR afin de favoriser encore davantage l'alignement sur les intérêts des actionnaires;
- la structure, la méthode de fixation des objectifs et la fixation des objectifs du RIA liés aux mesures non financières pour le RIA de 2025, y compris les indicateurs financiers et non financiers;
- l'établissement d'objectifs non financiers, y compris des mesures liées à la culture, à la SSE et à l'intégrité dans le RIA de 2025;
- le maintien d'un régime visant à favoriser la fermeture des projets CMPF et le maintien en poste du personnel clé au sein du secteur Grands projets;
- les réalisations non financières du président et chef de la direction pour 2023 et ses objectifs pour 2024, y compris les objectifs financiers, les objectifs liés aux ressources humaines et les objectifs non financiers;
- la rémunération cible pour 2024 du président et chef de la direction et des cadres supérieurs;
- les cotes de rendement individuel de 2024 du président et chef de la direction;
- la section relative à l'analyse de la rémunération de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2024;
- l'instauration du RIA RU en octobre 2024 destiné aux employés situés au Royaume-Uni;

- l'instauration du RAAE US en septembre 2024 destiné aux employés situés aux États-Unis;
- la modification et l'harmonisation de la composition des incitatifs à long terme à partir de l'octroi de 2025 comme suit : 60 % d'UAR, 20 % d'UAI et 20 % d'options sur actions pour les employés qui sont des membres de la haute direction;
- l'instauration d'un plafond de 30 % à la méthodologie d'évaluation Black-Scholes pour les options sur actions à partir de l'octroi de 2025;
- la modification du RUAR et du RUAI à partir de l'octroi de 2025 pour exiger qu'un minimum de 50 % du produit après impôts soit payé en actions ordinaires d'AtkinsRéalis aux personnes assujetties à des exigences d'actionnariat jusqu'à ce que ces exigences soient respectées; et
- la modification du régime d'options sur actions à partir de l'octroi de 2025 pour exiger qu'un minimum de 50 % (en hausse par rapport à 25 %) du produit après impôts soit payé en actions ordinaires d'AtkinsRéalis aux personnes assujetties à des exigences d'actionnariat jusqu'à ce que ces exigences soient respectées.
- Examen par le comité de ce qui suit :
 - le plan relié à la stratégie axée sur les ressources humaines et la culture pour 2024 à 2027, qui fixe les thèmes stratégiques et les progrès souhaités jusqu'en 2027;
 - les progrès réalisés par rapport aux objectifs prévus dans notre programme mondial « La différence fait la différence », lancé en 2021;
 - les résultats du sondage VOX 2024, y compris les faits saillants ressortis et les principaux points à améliorer;
 - les cotes de rendement individuel de 2024 des cadres supérieurs;
 - la méthodologie utilisée pour les octrois de 2024 aux termes du RILT et le groupe de

comparaison pour le rendement applicable à la période de rendement aux fins du RUAR de 2024 à 2026;

- les principes généraux appliqués pour établir les ajustements faits aux résultats financiers aux fins du RIA afin de prévenir les avantages ou les pénalités inattendus pour les participants et d'assurer un processus de prises de décisions uniforme et transparent;
- la situation de l'actionnariat et les prévisions afin d'évaluer la conformité aux exigences d'actionnariat applicables au président et chef de la direction ainsi qu'aux cadres supérieurs;
- les plans de relève aux postes de président et chef de la direction et de cadres supérieurs;
- les résultats financiers projetés aux fins du RIA de 2024 et le multiplicateur de prime au rendement pour les attributions d'UAR octroyées en 2022, de même que les attributions octroyées en 2023 et en 2024 aux fins du versement proportionnel aux employés qui ont quitté la Société en 2024 à la suite de leur retraite ou cessation d'emploi sans motif valable;
- la présentation des tendances du marché en matière de rémunération et de gouvernance pour 2024;
- les résultats de l'analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction en ce qui concerne le président et chef de la direction et les cadres supérieurs;
- les budgets pour les augmentations salariales de 2025 par pays;
- le rendement des placements, la situation de capitalisation ainsi que l'administration générale et la gouvernance des régimes de retraite importants de la Société;
- la conception, l'administration et la structure de gouvernance des régimes d'avantages importants de la Société;

- les résultats des rapports de Glass Lewis et d'Institutional Shareholder Services (ISS) (agences de conseil en vote);
- les rapports sur le capital humain trimestriels portant sur les tendances liées aux ressources humaines à l'échelle des entreprises;
- les rapports sur l'intégrité en ressources humaines trimestriels;
- les rapports de GRE trimestriels visant à exercer une supervision des risques associés aux questions liées aux ressources humaines; et
- la participation des cadres supérieurs à des conseils de sociétés à but lucratif à titre d'administrateurs non membres de la direction.

Activités ponctuelles

- Examen et recommandation à l'approbation du conseil de la nomination, de la rémunération et des modalités d'emploi des membres du comité de direction embauchés ou promus en 2024.

Conseillers en rémunération des membres de la haute direction

Le comité RH retient les services de Hugessen Consulting Inc. depuis 2008 afin qu'elle lui fournisse des conseils indépendants sur la rémunération des membres de la haute direction et les questions connexes touchant l'évaluation du rendement et la gouvernance. La nature et la portée des services fournis par Hugessen Consulting Inc. au comité RH en 2024 comprenaient ce qui suit :

- Examen des points suivants et formulation de conseils s'y rapportant :
 - le calcul des multiplicateurs de prime au rendement pour les attributions d'UAR octroyées en 2021, de même que les attributions octroyées en 2022 et en 2023 aux fins de versement proportionnel aux employés qui ont quitté la Société en 2023 à la suite de leur retraite ou cessation d'emploi sans motif valable;

- le modèle de calcul de l'évaluation Black Scholes pour appuyer l'octroi d'options sur actions de 2024;
- les tendances en matière de rémunération et de gouvernance sur le marché nord-américain, les pratiques en matière d'efficacité du conseil, les indicateurs non financiers dans les régimes de rémunération et les tendances dans l'engagement des actionnaires en 2024;
- la section relative à l'analyse de la rémunération de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2024;
- les recommandations portant sur la rémunération du président et chef de la direction;
- la modification et l'harmonisation de la composition des incitatifs à long terme à partir de l'octroi de 2025 comme suit : 60 % d'UAR, 20 % d'UAI et 20 % d'options sur actions pour tous les membres de la haute direction;
- l'instauration d'un plafond de 30 % à la méthodologie d'évaluation Black-Scholes pour les options sur actions à partir de l'octroi de 2025;
- la modification du RUAR, du RUAI et du régime d'options sur actions pour exiger qu'un minimum de 50 % du produit après impôts soit payé en actions ordinaires d'AtkinsRéalis aux personnes assujetties à des exigences d'actionnariat;
- les principes généraux appliqués pour établir les ajustements faits aux résultats financiers aux fins du RIA afin de prévenir les avantages ou les pénalités inattendus pour les participants et d'assurer un processus de prises de décisions uniforme et transparent;
- les résultats de l'analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction en ce qui concerne le président et chef de la direction; et

- les documents et les recommandations préparés par la direction avant les réunions du comité RH, sur demande.
- Hugessen Consulting Inc. a aussi participé aux réunions du comité RH.

Le comité RH est satisfait des conseils reçus de Hugessen Consulting Inc. et estime que ces conseils sont objectifs et indépendants. Tous les services fournis par Hugessen Consulting Inc. doivent être approuvés au préalable par le comité RH; de plus, la

présidente du comité RH approuve toutes les factures pour les mandats spéciaux exécutés non compris dans le plan de travail annuel. Le comité a le pouvoir de retenir les services de son conseiller indépendant, et d'y mettre fin, et examine le rendement de celui-ci périodiquement.

Le tableau présente les honoraires versés par la Société à Hugessen Consulting Inc. en 2024 et en 2023 :

Nature du mandat	Honoraires de 2024	Honoraires de 2023
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction – plan de travail annuel	111 835 \$	114 451 \$
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction – mandats non compris dans le plan de travail annuel	33 585 \$	10 000 \$
Autres honoraires	0 \$	0 \$
TOTAL	145 420 \$	124 451 \$

Depuis 1996, la direction reçoit des services de Willis Towers Watson (et ses prédécesseurs) à l'égard de questions en lien avec la rémunération des membres de la haute direction. Willis Towers Watson est aussi le courtier et consultant en avantages sociaux de la Société dans un certain nombre de pays, dont le Canada et les États-Unis.

Le tableau présente tous les honoraires versés par la Société à Willis Towers Watson en 2024 et en 2023, y compris les honoraires attribuables expressément aux questions en lien avec la rémunération des membres de la haute direction.

Nature du mandat	Honoraires de 2024	Honoraires de 2023
Rémunération des membres de la haute direction - Honoraires connexes ¹	60 000 \$	28 677 \$
Autres honoraires ²	1 479 725 \$	1 566 913 \$
TOTAL	1 539 725 \$	1 595 590 \$

1. Honoraires applicables aux données sur l'étalonnage de la rémunération des membres du comité de direction et la rémunération des administrateurs.

2. Comprend les honoraires liés à la gestion du régime d'avantages sociaux, à la comptabilité des régimes de retraite, aux services-conseils en gestion des risques et aux sondages sur la rémunération pour divers pays.

La nature du mandat exécuté par Willis Towers Watson ne soulève aucun conflit d'intérêts. Le comité RH est satisfait que les politiques « d'excellence professionnelle » et protocoles de consultation de celle-ci assurent son objectivité.

Le comité RH examine les renseignements et les conseils fournis par Hugessen Consulting Inc., ainsi que les données sur l'étalonnage fournies par Willis Towers Watson, entre autres facteurs, lorsqu'il prend ses décisions touchant la rémunération des membres de la haute direction et formule ses recommandations au conseil. Le comité RH formule ses propres recommandations et prend ses propres décisions à l'égard des questions de rémunération.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Lettre aux actionnaires

Chers actionnaires,

Au nom du comité RH et du conseil d'administration, je suis heureuse de présenter un aperçu de notre programme de rémunération des membres de la haute direction pour 2024.

Nous nous engageons à communiquer des renseignements clairs et complets pour vous permettre de comprendre et d'évaluer pleinement nos programmes de rémunération des membres de la haute direction. Nous apprécions grandement les points de vue de nos actionnaires et veillons à interagir avec eux, à écouter leurs commentaires et à nous assurer que notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction demeure alignée sur leurs intérêts.

Principes en matière de rémunération de la haute direction

Nos programmes de rémunération de la haute direction sont conçus de façon à aligner les intérêts des membres de notre haute direction sur ceux de nos actionnaires. Nous offrons des programmes concurrentiels adaptés au marché qui permettent à AtkinsRéalis d'attirer et de fidéliser les personnes de talent au sein d'un marché mondial concurrentiel. La rémunération est directement liée à l'atteinte d'objectifs de rendement conçus en vue de promouvoir la création de valeur durable à long terme pour les actionnaires.

Notre principe de rémunération au rendement récompense les contributions des membres de la haute direction à l'atteinte des objectifs financiers et opérationnels annuels de la Société. Cette approche reconnaît non seulement leurs réalisations mais aligne aussi les intérêts de la direction sur la croissance de la valeur pour les actionnaires à long terme.

Faits saillants du rendement 2024

L'année 2024 a été marquée par d'importants progrès pour la Société, qui a obtenu d'excellents résultats financiers et fait progresser chacune de ses priorités stratégiques établies pour l'année, ce qui a consolidé notre engagement à générer une valeur durable et un succès à long terme pour nos actionnaires et les autres parties prenantes.

Parmi les faits saillants du rendement financier, on compte :

- Produits de 9 668,0 M\$ en 2024, comparativement à 8 634,3 M\$ en 2023, soit une hausse de 12,0 %;
- Résilience au chapitre de la rentabilité, grâce à un résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis de 283,9 M\$ en 2024 (1,62 \$ par action après dilution), un niveau comparable au résultat net de 287,2 M\$ en 2023 (1,64 \$ par action après dilution);
- Amélioration importante du rendement des flux de trésorerie, grâce à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 525,8 M\$ en 2024, comparativement à 66,0 M\$ en 2023;
- Croissance exceptionnelle des produits de notre secteur Énergie nucléaire (1 489,4 M\$ en 2024, comparativement à 1 044,1 M\$ en 2023, soit une augmentation de 42,6 %) et du carnet de commandes (3 202,7 M\$ au 31 décembre 2024, comparativement à 1 854,0 M\$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 72,8 %);
- Autre année de forte croissance interne des produits régionaux de Services d'ingénierie Régions.

Par conséquent, AtkinsRéalis a atteint ou dépassé les objectifs clés qu'elle s'était fixés pour 2024 présentés dans le tableau ci-après, sauf en ce qui a trait aux frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, qui ont été plus élevés en raison des provisions plus élevées que prévu liées à notre programme d'incitatifs à long terme attribuables à la hausse exceptionnelle du cours de l'action en 2024 de près de 80 %.

Objectifs et résultats 2024

	Prévisions révisées 2024 ¹	Résultats réels 2024
Croissance interne des produits - Services d'ingénierie Régions ²	Entre 8 % et 10 %	8,4 %
Croissance interne des produits - Secteur Énergie nucléaire ²	Entre 30 % et 35 %	40,8 %
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets - Services d'ingénierie Régions ³	Entre 15 % et 17 %	15,9 %
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels - Secteur Énergie nucléaire	Entre 12 % et 14 %	12,4 %
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs		
<i>Provenant de SP&GP</i>	~130 M\$	155 M\$
<i>Provenant de Capital</i>	~30 M\$	28 M\$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	~85 M\$	81 M\$
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	Plus de 400 M\$	526 M\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	Entre 140 M\$ et 160 M\$	160 M\$ ⁴

1. Les perspectives ont été publiées le 1^{er} mars 2024 et révisées le 15 mai 2024 et le 9 août 2024. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux communiqués de presse de la Société publiés le 15 mai 2024 et le 9 août 2024 disponibles sur SEDAR+ à www.sedarplus.com ou sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous la section « Médias ».
2. Le ratio de croissance interne des produits est un ratio non conforme aux normes IFRS basé sur la croissance interne des produits, lui-même étant une mesure non conforme aux normes IFRS correspondant à la variation des produits au cours d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change survenues au cours de cette même période. Ce ratio non conforme aux normes IFRS n'a pas de signification normalisée selon les normes comptables IFRS et par conséquent, il pourrait donc ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Veuillez vous reporter à la section 13 du rapport de gestion 2024 disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente circulaire, pour en savoir plus sur ce ratio non conforme aux normes IFRS. La croissance des produits d'une année à l'autre selon les normes comptables IFRS pour les secteurs Services d'ingénierie Régions et Énergie nucléaire était de 9,4 % et de 42,6 %, respectivement.
3. Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour Services d'ingénierie Régions est un ratio non conforme aux normes IFRS basé sur le RAIIA sectoriel ajusté et les produits sectoriels nets, eux-mêmes étant des mesures non conformes aux normes IFRS. Veuillez vous reporter à la section 13 du rapport de gestion 2024 disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente circulaire, pour en savoir plus sur ce ratio non conforme aux normes IFRS. Le ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels de Services d'ingénierie Régions, soit le plus proche équivalent du ratio selon les normes comptables IFRS, était de 9,4 % pour 2024.
4. Inclut les entrées d'immobilisations incorporelles.

AtkinsRéalis Services a connu une autre année de rendement extraordinaire, ce qui s'est traduit par une croissance interne des produits¹ de 15,1 % stimulée par la croissance interne des produits du secteur Énergie nucléaire de 40,8 %, ce qui dépasse nos prévisions révisées de 30 % à 35 % pour l'exercice, et de 8,4 % de Services d'ingénierie Régions, selon la fourchette visée pour 2024. Ce solide rendement opérationnel a généré un ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets² de 15,9 % pour Services d'ingénierie Régions, soit le point médian de notre fourchette ciblée de 15 % à 17 %, et un ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits de 12,4 % pour le secteur Énergie nucléaire selon la fourchette visée. Le RAII sectoriel ajusté d'AtkinsRéalis Services³ est passé à 871,9 M\$ (une augmentation de 160 M\$ ou de 22,5 %). Le carnet de commandes à la clôture de 2024 d'AtkinsRéalis Services s'est établi à 17,2 G\$, soit 3,5 G\$ de plus que celui de 2023 (ou 25 %), en raison principalement du secteur Énergie nucléaire, grâce à une augmentation de 72,8 % pour passer de 1,9 G\$ à 3,2 G\$ après avoir presque doublé son carnet de commandes entre 2022 et 2023 et, du secteur Services d'ingénierie Régions, qui a de son côté vu son carnet de commandes augmenter de 13,5 %, ou 1,4 G\$. De plus, Linxon a affiché de solides taux de réussite grâce à l'augmentation de son carnet de commandes de 48 % ou 691,4 M\$, tout en améliorant sa contribution, comme le démontre le solide rendement au titre de sa marge du quatrième trimestre de 2024. Ce solide rendement opérationnel d'AtkinsRéalis Services a généré des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de cette branche d'activité⁴ d'environ 1,2 G\$ pour 2024, ce qui représente 385 M\$ de plus qu'en 2023.

Dans le secteur Projets CMPF, la Société a continué de faire des progrès importants dans la réduction des risques pour l'entreprise en achevant avec succès les projets restants. À la fin de 2024, le carnet de commandes avait subi une réduction de 35,7 % comparativement à la fin de 2023, et le projet Réseau express métropolitain (« **REM** ») représentait principalement le carnet de commandes restant et continuait de progresser de façon marquée. Le projet de prolongement de la ligne Trillium est parvenu à un achèvement substantiel en 2024, tandis que le projet Eglinton Crosstown devrait être achevé et opérationnel en 2025.

Grâce au solide rendement des flux de trésorerie d'AtkinsRéalis Services, conjugué à la capacité de la Société à continuer de bien gérer l'achèvement des projets CMPF, les flux de trésorerie d'exploitation consolidés générés se sont élevés à 525,8 M\$, ce qui représente une hausse considérable par rapport aux 66,0 M\$ générés en 2023.

Enfin, dans l'ensemble, la Société a déclaré un résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis de 283,9 M\$ ou 1,62 \$ par action après dilution.

1. Le ratio de croissance interne des produits est un ratio non conforme aux normes IFRS basé sur la croissance interne des produits, lui-même étant une mesure non conforme aux normes IFRS correspondant à la variation des produits au cours d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change survenues au cours de cette même période. Veuillez vous reporter à la section 13 du rapport de gestion 2024, disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente circulaire, pour en savoir plus sur ce ratio non conforme aux normes IFRS. La croissance des produits d'une année à l'autre selon les normes comptables IFRS pour les secteurs AtkinsRéalis Services, Services d'ingénierie Régions et Énergie nucléaire était de 16,3 %, de 9,4 % et de 42,6 %, respectivement.
2. Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour Services d'ingénierie Régions est un ratio non conforme aux normes IFRS basé sur le RAIIA sectoriel ajusté et les produits sectoriels nets, eux-mêmes étant des mesures non conformes aux normes IFRS. Veuillez vous reporter à la section 13 du rapport de

gestion 2024, disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente circulaire, pour en savoir plus sur ce ratio non conforme aux normes IFRS. Le ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels de Services d'ingénierie Régions, soit le plus proche équivalent du ratio selon les normes comptables IFRS, était de 9,4 % pour 2024.

- Le RAII sectoriel ajusté provenant d'AtkinsRéalis Services est un total des mesures sectorielles. Veuillez vous reporter à la section 13 du rapport de gestion 2024, disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente circulaire, pour en savoir plus sur ce total des mesures sectorielles. Le RAII sectoriel ajusté provenant d'AtkinsRéalis Services pour 2024 est composé du RAII sectoriel ajusté pour 2024 des régions ou secteurs Canada (86,1 M\$), Royaume-Uni et Irlande (290,4 M\$), États-Unis et Amérique latine (152,5 M\$), AMOA (128,3 M\$), Énergie nucléaire (184,1 M\$) et Linxon (30,6 M\$).
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation par branche d'activité/secteur est une mesure financière supplémentaire. Pour en savoir plus sur cette mesure financière supplémentaire, veuillez vous reporter aux sections 8 et 13 du rapport de gestion 2024, disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, lesquelles sections sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire, pour en savoir plus sur cette mesure financière supplémentaire.

Faits saillants de la rémunération de 2024

Dans le cadre de l'évaluation des résultats en matière de rémunération des membres de la haute direction pour l'exercice, le comité RH a étudié le rendement par rapport aux principaux objectifs financiers et non financiers aux termes du RIA. Ces objectifs non financiers liés, qui comprennent la SSE, l'intégrité et l'équilibre des genres ont été approuvés par le conseil au début de l'exercice.

Le comité RH et le conseil d'administration ont également révisé les indicateurs de rendement au titre du RTA par rapport à notre groupe de comparaison pour le rendement pour les besoins du paiement aux termes du RUAR.

Les paiements incitatifs destinés à nos membres de la haute direction sont expliqués dans le graphique qui les accompagne. Ils ont été révisés et approuvés par le comité RH.

Ces paiements sont conformes à notre principe de rémunération au rendement puisqu'ils sont représentatifs de la valeur créée pour nos actionnaires au cours de la même période.

Primes aux termes du RIA 2024

Élément financier	Seuil	Cible	Maximum	Multiplieur réel
RAIIA ajusté d'AtkinsRéalis (excluant CMPF) aux fins du RIA (35 % du RIA)	0,0x	1,0x	2,0x	0,9836x
Flux de trésorerie d'exploitation d'AtkinsRéalis aux fins du RIA (35 % du RIA)	0,0x	1,0x	2,0x	2,0000x

Primes aux termes du RUAR 2022

Facteur de rendement	Seuil	Cible	Maximum	Multiplieur réel
Facteur de rendement applicable aux UAR	0,25x	1,0x	2,0x	2,0000x

Interaction avec les actionnaires

Le comité RH met tout en œuvre afin d'aligner les programmes de rémunération de la haute direction de la Société sur les intérêts des actionnaires. À notre assemblée annuelle des actionnaires de 2024, notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction a obtenu un soutien ferme; 97,7 % des voix ayant été exprimées en faveur de celle-ci.

Au moment d'établir la rémunération de la haute direction, le comité RH tient compte du vote consultatif sur la rémunération, des commentaires recueillis auprès des investisseurs, des objectifs stratégiques de la Société et de la rétroaction de la direction. Nos régimes et programmes reposent sur de forts principes de gouvernance et nous retenons les services d'un conseiller en rémunération indépendant pour qu'il nous fournisse des conseils d'expert à l'égard de la rémunération des membres de la haute direction.

En 2024, le comité RH a entrepris les activités suivantes en lien avec la rémunération des membres de la haute direction :

Sujets aux fins d'alignement

sur les investisseurs

Activités en 2024

Création de valeur pour les actionnaires

Notre régime incitatif à long terme est conçu afin d'assurer que les membres de la haute direction sont motivés à produire un rendement exceptionnel et soutenu qui mène à la création de valeur pour nos actionnaires.

Pour renforcer davantage cet alignement sur le rendement, le comité RH a, en 2024, fait ce qui suit :

- Augmenté la pondération des UAR de 50 % à 60 % pour les octrois futurs aux termes du RILT. Ce changement est présenté dans le tableau ci-dessous et la structure révisée sera appliquée à tous les membres de la haute direction, y compris les membres du comité de direction à compter des octrois de 2025.

Structure du RILT 2024

50 % UAR, 30 % UAI, 20 % options sur actions

Structure du RILT 2025

60 % UAR, 20 % UAI, 20 % options sur actions

- En parallèle, pour atténuer les fluctuations de la valeur des options sur actions, compte tenu de la volatilité du cours de l'action à plus long terme, le comité RH a aussi approuvé un plafond à l'évaluation Black-Scholes des options sur actions aux fins de rémunération. Ce plafond fera en sorte que le prix d'une option sur actions ne dépasse pas 30 % du cours courant de l'action ordinaire, ce qui assure du même coup que les octrois futurs d'options sur actions ne tombent pas en dessous du niveau minimum d'effet de levier requis pour encourager le rendement du cours de l'action.

Le comité RH estime que ces changements cumulatifs renforceront davantage le lien entre le rendement et la rémunération afin de susciter de la création de valeur pour les actionnaires.

**Alignement de la
rémunération de la haute
direction sur les intérêts des
actionnaires**

Les membres de notre comité de direction, y compris les membres de la haute direction visés, sont assujettis à une exigence d'actionnariat minimum. Pour réitérer cet engagement, le comité RH a approuvé une modification des RUAI, des RUAR et du régime d'options d'achat d'actions pour exiger qu'un minimum de 50 % du produit après impôts tiré de l'acquisition des UAI et des UAR soit versé sous forme d'actions ordinaires d'AtkinsRéalis, pour les membres de la haute direction assujettis à des exigences d'actionnariat jusqu'à ce que ces exigences soient respectées. Cette modification sera appliquée à compter des octrois aux termes du RILT effectués en 2025 et elle consolide davantage l'alignement entre la rémunération de la haute direction et la création de valeur pour les actionnaires.

Décisions en matière de rémunération pour Ian L. Edwards, président et chef de la direction

Le conseil d'administration évalue le rendement de M. Edwards au moyen d'un examen de ses réalisations par rapport aux mesures stratégiques et opérationnelles établies par le conseil d'administration au début de l'année.

En 2024, M. Edwards a fait preuve d'un leadership exceptionnel qui lui a permis d'amener la Société à générer un rendement financier très solide et de faire des progrès importants dans l'exécution de notre plan stratégique. Voici les principaux faits saillants du rendement opérationnel et individuel du leadership exercé par M. Edwards :

- Atteinte d'un rendement très solide, dont font foi la croissance interne des produits¹ de 15,1 % par rapport à l'année dernière de notre branche d'activité AtkinsRéalis Services et la croissance interne des produits¹ de 40,8 % de notre secteur Énergie nucléaire;
- Mise en œuvre réussie d'une structure organisationnelle unifiée et simplifiée axée sur les marchés régionaux clés et, grâce au bureau du chef des opérations nouvellement créé, mobilisation des meilleures capacités au sein d'AtkinsRéalis pour nos clients à l'échelle locale;
- Maintien d'une attention soutenue sur l'engagement des employés, ce qui a permis d'obtenir un résultat de 87 % dans notre sondage VOX, soit un résultat parmi les meilleurs dans le secteur;
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un cadre reliés à l'IA pour la Société, ce qui comprend la mise en place de plusieurs projets pilotes sur l'IA; et
- Instauration d'un système efficace de taux de recommandation net à l'échelle de l'entreprise et interactions directes avec de nombreux clients et parties prenantes clés pour entretenir ces relations tout au long de l'année.

¹ Le ratio de croissance interne des produits est un ratio non conforme aux normes IFRS fondé sur la croissance interne des produits, lui-même étant une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant à la variation des produits au cours d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change survenues au cours de cette même période. Veuillez vous reporter à la section 13 du rapport de gestion 2024 disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente circulaire, pour en savoir plus sur ce ratio non conforme aux normes IFRS.

Le comité RH a pris les décisions liées à la rémunération de M. Edwards pour 2025 qui suivent en tenant compte de son rendement, du caractère concurrentiel du marché et des commentaires de son conseiller en rémunération indépendant :

Salaire de base	1 500 000 \$, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2024. Cette augmentation est conforme au budget de révision salariale pour les employés situés au Canada. Avant l'augmentation de 2024, le salaire de base n'avait pas changé depuis 2021.
Cible aux termes du RIA (% du salaire de base)	130 %, ce qui représente une valeur de 1 950 000 \$, soit une augmentation de 7,6 % par rapport à 2024.
Cible aux termes du RILT (% du salaire de base)	450 %, ce qui représente une valeur de 6 750 000 \$, soit une augmentation de 22,5 % par rapport à 2024.
RDT cible	10 200 000 \$, soit une augmentation de 16,3 % par rapport à 2024.

L'ajustement de la rémunération totale de M. Edwards représente une augmentation de 16,3 % de sa RDT cible pour 2025 comparativement à 2024. Cette augmentation est représentative de l'apport considérable et de la longue expérience de M. Edwards, qui ont joué un rôle central pour engendrer notre succès et nous positionner pour la croissance future. La décision d'augmenter la rémunération de M. Edwards principalement au moyen d'incitatifs à long terme réitère et renforce davantage notre engagement envers notre principe de rémunération au rendement.

Le salaire de base de M. Edwards se situe désormais à la médiane du marché, et sa RDT cible, entre la médiane du marché et le 75^e centile de notre groupe repère de sociétés comparables.

Comme il est indiqué ci-dessus et dans la présente circulaire, l'octroi fait aux termes du RILT de 2025 pour M. Edwards, les membres de la haute direction visés et les autres membres du comité de direction sera structuré comme suit : 60 % en UAR, 20 % en UAI et 20 % en options sur actions.

Changements au sein de la direction

Le 13 décembre 2024, Christine Healy, présidente, Asie, Moyen-Orient et Australie (AMOA) a quitté la Société, et Philip Hoare, chef des opérations, quittera la Société à l'été 2025 pour relever d'autres défis.

À compter du 1^{er} mars 2025, les nominations internes suivantes ont été faites au sein de la direction :

- Richard Robinson, qui était auparavant président, Royaume-Uni et Irlande, a été nommé président, Asie, Moyen-Orient et Australie (AMOA);
- Chris Ball, qui était auparavant chef des opérations pour le secteur Énergie nucléaire, a été nommé président, Royaume-Uni et Irlande et s'est joint au comité de direction;
- Joël Taché, qui était auparavant premier vice-président, Finance, commerce et risque pour le secteur Énergie nucléaire, a été nommé chef des risques et s'est joint au comité de direction; et
- Nigel White a été nommé chef des opérations pour le secteur Énergie nucléaire et, par suite de sa nomination, il a quitté le comité de direction.

Ces nominations internes sont le résultat de plans de relève rigoureux élaborés à l'interne au fil du temps et témoignent de la solidité et de l'expérience qui existent au sein de la Société.

Conclusion

La section qui suit décrit le principe de rémunération au rendement appliqué par le conseil et la Société, ainsi que les programmes de rémunération de la haute direction présentés dans la présente lettre. Au nom du comité RH et du conseil, nous vous remercions pour le temps que vous consacrez à l'examen de nos renseignements et nous vous encourageons à exercer votre droit de vote consultatif sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction. Si vous avez des préoccupations de quelque nature que ce soit à cet égard, nous vous encourageons à communiquer avec la présidente du comité RH.

Sincères salutations,
La présidente du comité RH,



Mary-Ann Bell

Nos membres de la haute direction visés pour 2024

Nos membres de la haute direction visés font partie de notre comité de direction, dirigé par le président et chef de la direction. Notre comité de direction a la responsabilité de définir l'orientation stratégique de la Société, de surveiller le rendement par rapport aux objectifs, d'établir des politiques et des procédures d'exploitation communes et de mener à terme les engagements pris envers les actionnaires. Pour 2024, les membres de la haute direction visés sont les suivants :

Ian L. Edwards – Président et chef de la direction;

Jeffrey (Jeff) Bell – Chef des affaires financières;

Philip Hoare – Chef des opérations¹

Joseph M. St. Julian – Président, Énergie nucléaire; et

Steve Morriss – Président, États-Unis, Amérique latine, Minéraux et métaux.

1. Le 4 mars 2025, la Société a annoncé que M. Hoare quitterait son poste de chef des opérations pour relever d'autres défis professionnels. Il restera en poste jusqu'à l'été 2025 afin d'assurer une période de transition convenable.

Les sections qui suivent décrivent les programmes de rémunération auxquels participent les membres de la haute direction visés, dont les méthodologies utilisées pour établir les objectifs de rendement qui sont conformes aux objectifs stratégiques de la Société. De plus, ces sections présentent les primes versées aux termes de ces programmes, en soulignant de quelle façon elles sont représentatives des réalisations et des contributions de nos membres de la haute direction visés.

Planification de la relève

Au nom du conseil, le comité RH supervise la planification de la relève et la gestion des talents pour le compte de la Société et prépare un plan de relève au poste de président et chef de la direction. Le processus de planification de la relève au poste de président et chef de la direction prévoit l'examen, en collaboration avec le président et chef de la direction, des candidats internes et externes. Un processus de planification de la relève et des politiques de continuité des affaires ont été mis en œuvre en 2024 par le comité RH et la direction afin d'assurer une préparation permanente en cas d'urgence en matière de relève.

Au cours de l'exercice, le comité RH a également passé en revue les résultats de l'examen de la relève et des talents 2024. Ce processus sert à identifier les talents au sein de la Société et à établir une liste de candidats à la relève, y compris les plans de relève des cadres supérieurs, des membres de l'EGO et d'autres membres de la haute direction clés. Le comité RH a aussi examiné les programmes de perfectionnement offerts aux membres de la haute direction et aux membres de la direction. Le comité RH recommande annuellement au conseil d'approuver le plan de relève au poste de président et chef de la direction et présente un rapport au conseil au moins une fois l'an sur les plans de relève aux autres postes de cadre supérieur.

Supervision annuelle de la rémunération des membres de la haute direction

Le comité RH a la responsabilité d'examiner et de recommander au conseil les mécanismes de rémunération à l'égard du président et chef de la direction et des autres cadres supérieurs.

Le comité RH, avec l'aide de son conseiller indépendant et de la direction de la Société, suit le processus présenté ci-après.

Au début de l'exercice :

Établissement des niveaux cibles et de la composition de la rémunération

La Société établit les niveaux cibles et la composition de la rémunération afin d'attirer, de retenir et de motiver une équipe de haute direction offrant un rendement supérieur.

Le comité RH recommande au conseil le niveau cible et la composition de la rémunération pour le président et chef de la direction, en tenant compte de la politique de rémunération des membres de la haute direction, des pratiques sur le marché et des conseils de son conseiller indépendant. Le comité RH examine également les recommandations du président et chef de la direction à l'égard des niveaux cibles et de la composition de la rémunération pour les autres cadres supérieurs, en tenant compte du niveau de responsabilités, des compétences et de l'expérience de chacun, à des fins de recommandation au conseil.

Établissement des objectifs et des cibles de rendement

Un objectif clé de notre principe de rémunération au rendement est de réaliser une croissance durable à long terme de la valeur pour les actionnaires en encourageant et en stimulant nos employés à livrer à nos clients partout dans le monde des projets de qualité qui respectent le calendrier et le budget prévus. Le comité RH élabore, et recommande au conseil, des mesures et des objectifs de rendement annuel et pluriannuel afin d'encourager la direction et d'aligner la rémunération des membres de la haute direction sur cet objectif.

Nous estimons que les mesures financières clés, notamment le profit et la gestion des liquidités de la Société, permettent de stimuler la création de valeur à long terme et de mesurer la durabilité financière de nos activités principales.

Nos objectifs non financiers reflètent notre engagement profond envers :

- Maintenir des normes élevées de pratiques commerciales éthiques;
- Assurer la santé, la sécurité et le bien-être de nos employés; et
- Créer et maintenir une culture d'inclusion où chacun a sa place et peut être soi-même, tout en ayant la possibilité d'atteindre son plein potentiel.

Notre RILT comprend des objectifs en matière de RTA, en fonction d'un groupe de référence, qui renforcent l'alignement de la rémunération de nos membres de la haute direction sur le rendement pour les actionnaires. La croissance du RAIIA ajusté, comme deuxième mesure du RILT, est aussi un autre indicateur clé de la création de valeur à long terme.

Les objectifs et les cibles de rendement aux termes du RIA sont fixés chaque année, parallèlement à notre processus d'établissement du budget annuel. Les mesures de rendement financières et non financières sont proposées par la direction, appuyées par le comité RH et approuvées par le conseil. De plus, avant d'être soumises aux fins d'appui par le comité RH, la mesure de rendement liée à l'intégrité est aussi examinée par le comité GEDD, tandis que les mesures liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont examinées par le comité SSPT.

Les objectifs de rendement proposés sont évalués, notamment, compte tenu des rendements antérieurs réalisés de même que les attentes du marché et des parties prenantes.

Au cours de l'exercice et après la fin de celui-ci :

Évaluation du cadre et des programmes de rémunération des membres de la haute direction

Le comité RH examine continuellement le cadre et les programmes de rémunération des membres de la haute direction de la Société par rapport au principe et à la stratégie en matière de rémunération de la Société, à l'évolution des pratiques exemplaires, aux tendances du marché et aux attentes des actionnaires. Les modifications aux programmes de rémunération sont examinées et apportées, de façon appropriée et en continu.

Évaluation du rendement par rapport aux objectifs

Le président et chef de la direction communique les résultats en matière de rendement au comité RH et les examine avec lui et discute des progrès de la Société et des cadres supérieurs par rapport aux cibles et aux objectifs de rendement fixés au début de l'exercice. Des ajustements aux objectifs de rendement sont examinés, au besoin, selon les acquisitions et/ou désinvestissements ou les autres types d'opérations réalisés par la Société au cours de l'exercice. En 2024, le conseil n'a pas apporté d'ajustement aux objectifs de rendement.

À la fin de l'exercice, le comité RH examine le rendement par rapport aux objectifs financiers et non financiers prédéterminés en tenant compte des commentaires de la direction et du conseiller indépendant du comité.

De plus, le président et chef de la direction communique au comité RH les cotes de rendement individuel de chaque membre du comité de direction.

Recommandation des résultats en matière de rémunération à l'approbation du conseil

Toutes les primes aux termes des régimes incitatifs sont soumises au conseil par le comité RH aux fins d'approbation. Le conseil peut, à son gré et compte tenu des recommandations du comité RH, exercer son pouvoir discrétionnaire pour ajuster les primes incitatives en fonction de faits nouveaux internes ou externes imprévus afin de réaliser les résultats appropriés.

Notre principe en matière de rémunération

Nos objectifs et notre principe en matière de rémunération consistent à recruter, à retenir et à motiver une équipe de direction offrant un rendement supérieur, mesuré en fonction d'objectifs financiers et stratégiques clés, et à récompenser celle-ci à l'égard de la création de valeur durable à long terme pour nos actionnaires. Notre cadre de rémunération des membres de la haute direction soutient ce principe fondamental en :

- Liant la rémunération versée au rendement de la Société (y compris le secteur, la région et l'unité d'exploitation) sur des échéanciers multiples et au rendement individuel;
- Motivant notre direction à atteindre et à dépasser les objectifs financiers, opérationnels et stratégiques de la Société au moyen d'attributions supérieures à la cible à l'égard d'un rendement supérieur à la cible que ce soit à court terme ou à long terme; et
- Favorisant une mentalité de propriétaire au sein de notre direction au moyen d'attributions fondées sur les actions et des exigences en matière d'actionnariat et ainsi favoriser une vision à long terme de la stratégie et du rendement de la Société.

Mesures de gestion des risques

Le comité RH s'assure que le cadre de rémunération des membres de la haute direction encourage les comportements qui créent de la valeur à long terme durable pour les actionnaires tout en décourageant la prise de risques excessifs. Conformément au principe de gestion prudente des risques, notre structure de rémunération des membres de la haute direction assure un équilibre entre les programmes incitatifs à court et à long terme et une combinaison de mesures de rendement (financier et non financier). Une partie importante de la RDT est attribuée sous la forme de rémunération à long terme fondée sur les actions.

Nous estimons également que les politiques et lignes directrices résumées dans le tableau ci-dessous (et décrites plus en détail ailleurs dans la présente analyse de la rémunération), entre autres facteurs, permettent de décourager la prise de risques inappropriés :

Ce que nous faisons

Maintenir une composition de la rémunération dont une partie importante est liée au rendement.

Assujettir toutes les attributions incitatives de l'ensemble des membres du comité de direction à des dispositions en matière de récupération.

Exiger que les membres du comité de direction et les autres vice-présidents directeurs ne relevant pas du président et chef de la direction respectent des lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction. Le président et chef de la direction est également tenu de respecter une exigence minimale d'actionnariat pendant un (1) an suivant sa retraite.

Tenir chaque année un vote consultatif sur la rémunération afin de faciliter l'interaction entre les actionnaires et la Société.

Retenir les services de conseillers indépendants en rémunération des membres de la haute direction afin qu'ils fournissent des conseils sur les pratiques exemplaires et les niveaux de rémunération sur le marché.

Limiter les attributions incitatives aux termes du RIA et du RUAR, y compris la possibilité qu'aucun paiement ne soit fait s'il y a lieu.

Limiter le paiement de primes lorsque le profit de la Société est inférieur à un certain seuil de rendement afin de renforcer davantage le lien entre le rendement financier et le paiement de primes.

Se conformer aux dispositions de la *Politique en matière de communication d'information et d'opérations d'initiés* de la Société permettant aux administrateurs et aux membres du comité de direction d'effectuer des opérations uniquement pendant certaines périodes données après l'obtention de l'approbation préalable de notre contentieux.

Maintenir des dispositions à double condition en cas de changement de contrôle à l'égard des membres du comité de direction.

Maintenir une politique interdisant les opérations de monétisation et de couverture applicable aux administrateurs et membres du comité de direction de la Société qui interdit les opérations de couverture visant les capitaux propres de la Société et les opérations sur dérivés de la Société.

Ce que nous ne faisons pas

Offrir des primes en espèces pluriannuelles garanties.

Offrir des augmentations de rémunération garanties aux termes des contrats d'emploi des membres de la haute direction.

Tenir compte des options sur actions non exercées ou des UAR aux fins du respect des exigences en matière d'actionnariat.

Offrir des modifications de la rémunération des membres du comité de direction sans l'approbation du conseil.

Permettre la révision du prix ou l'antidatage des attributions de capitaux propres.

Majorer la rémunération, les avantages ou les bénéfices des membres du comité de direction aux fins de l'impôt sur le revenu personnel, à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une égalisation fiscale en vertu des lignes directrices sur la mobilité internationale de la Société qui s'appliquent aux employés en affectation au pays ou à l'étranger.

Groupe de comparaison pour la rémunération des membres de la haute direction

Le comité RH effectue un étalonnage de la rémunération des membres de la haute direction tous les deux (2) ans. Le groupe repère comprend un groupe de sociétés mondiales, établi selon une pondération égale accordée aux entreprises ayant un siège social au Canada, aux États-Unis ou au Royaume-Uni, dont la taille est semblable à la taille actuelle et aux principaux marchés de la Société ainsi qu'aux endroits où AtkinsRéalis livre concurrence pour les gens de talent.

Société	Siège social	Capitalisation boursière ^{1,2}	Valeur totale de l'entreprise ^{1,2}	Produits totaux pour les 12 derniers mois ^{1,3}	Secteur principal ⁴
AECOM	États-Unis	19 382 \$	21 805 \$	22 061 \$	Ingénierie et construction
Aecon Group Inc.	Canada	1 698 \$	1 346 \$	4 106 \$	Ingénierie et construction
Babcock International Group PLC	Royaume-Uni	4 429 \$	5 116 \$	8 090 \$	Aéronautique et défense
Balfour Beatty PLC	Royaume-Uni	4 116 \$	3 512 \$	14 120 \$	Ingénierie et construction
CAE Inc.	Canada	11 619 \$	14 766 \$	4 430 \$	Aéronautique et défense
Capita plc	Royaume-Uni	418 \$	1 315 \$	4 507 \$	Services de traitement de données et d'impartition
CGI inc.	Canada	35 764 \$	37 611 \$	14 676 \$	Services de consultation en TI et autres services
EMCOR Group, Inc.	États-Unis	28 602 \$	27 664 \$	19 500 \$	Ingénierie et construction
Finning International Inc.	Canada	5 242 \$	7 706 \$	10 997 \$	Sociétés de négociation et distributeurs
Fluor Corporation	États-Unis	11 587 \$	9 122 \$	21 746 \$	Ingénierie et construction
Jacobs Solutions Inc.	États-Unis	22 699 \$	25 022 \$	15 754 \$	Services de recherche et de conseil
John Wood Group plc	Royaume-Uni	794 \$	2 552 \$	7 889 \$	Équipement et services pétroliers et gaziers
KBR, Inc.	États-Unis	10 573 \$	13 848 \$	10 068 \$	Services de recherche et de conseil
Serco Group plc	Royaume-Uni	2 712 \$	3 817 \$	8 334 \$	Services environnementaux et d'installations
Smiths Group plc	Royaume-Uni	10 326 \$	10 714 \$	5 482 \$	Conglomérats industriels
Stantec Inc.	Canada	12 864 \$	14 933 \$	7 150 \$	Ingénierie et construction
Tetra Tech, Inc.	États-Unis	14 611 \$	15 685 \$	7 121 \$	Services environnementaux et d'installations
WSP Global Inc.	Canada	33 003 \$	37 227 \$	15 226 \$	Ingénierie et construction
75 ^e centile		18 190 \$	20 270 \$	15 090 \$	
Médiane		11 080 \$	12 280 \$	9 200 \$	
25 ^e centile		4 190 \$	4 140 \$	7 130 \$	
Moyenne		12 802 \$	14 098 \$	11 181 \$	
AtkinsRéalis ⁵	Canada	13 333 \$	15 238 \$	9 360 \$	Ingénierie et construction
Rang centile		P66	P67	P51	

1. Source : Bloomberg et documents déposés par les sociétés. Données en M\$ CA, converties en dollars canadiens selon les taux de change moyens annuels pertinents de la Banque du Canada au 31 décembre 2024.

2. Au 31 décembre 2024.

3. Selon les renseignements disponibles publiquement le 31 décembre 2024.

4. Selon la classification sous-sectorielle des Global Industry Classification Standards (GICS) utilisée par Bloomberg.

5. La capitalisation boursière et la valeur totale de l'entreprise sont fondées sur un cours de clôture de 76,26 \$ par action au 31 décembre 2024.

La Société utilise également un groupe de comparaison pour le rendement afin d'évaluer le RTA relatif de la Société aux termes du RUAR. Ce groupe de comparaison pour le rendement est décrit à la sous-section intitulée « Structure du RUAR » de la présente analyse de la rémunération.

Positionnement cible

Dans le cas des membres de notre comité de direction, le cadre de rémunération des membres de la haute direction vise à établir une RDT cible, qui comprend le salaire de base et les primes cibles incitatives à court terme et à long terme (à la juste valeur à la date d'octroi), par rapport à la médiane du groupe de comparaison pour la rémunération des membres de la haute direction, compte tenu d'une pondération égale accordée à chacune des sociétés avec ajustement pour le change, et fait en sorte qu'une rémunération supérieure à la médiane soit réalisée au moyen des primes incitatives lorsque le rendement est supérieur à la cible et qu'une rémunération inférieure à la médiane soit réalisée lorsque le rendement est inférieur à la cible.

Dans certains cas, une RDT cible au-dessus de la médiane peut être nécessaire pour attirer ou maintenir en poste des membres de la haute direction clés qui possèdent des compétences uniques, une vaste expérience ou une valeur stratégique. À l'heure actuelle, plusieurs membres du comité de direction ont une RDT cible qui se situe au-dessus de la médiane du groupe de comparaison, ce qui témoigne de leur expertise approfondie, de leur ancienneté au sein de la Société ou de la rémunération alignée sur le marché nécessaire aux fins de recrutement.

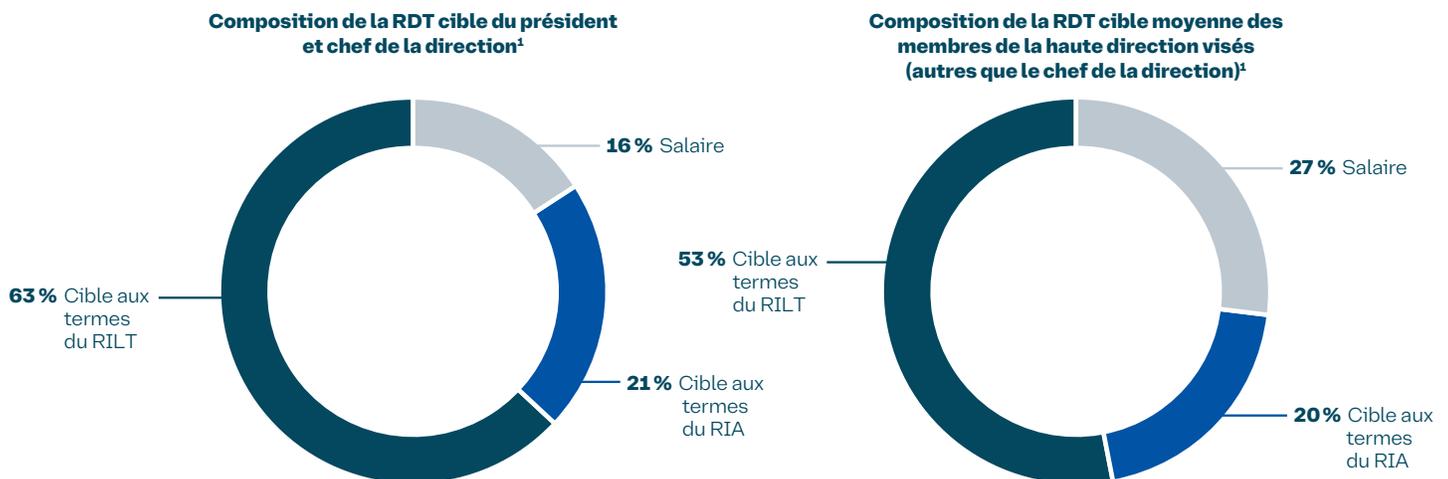
Les prestations de retraite, les avantages sociaux et les avantages indirects sont ciblés à un niveau concurrentiel par rapport à des sociétés locales de taille similaire.

Structure et composition de la rémunération des membres de la haute direction

Une partie importante de la rémunération de nos membres de la haute direction visés est variable et liée au rendement par rapport :

1. à nos objectifs financiers et non financiers à court terme aux termes de notre RIA; et
2. au RTA relatif, à la croissance du RAIIA ajusté et au rendement du cours de l'action aux termes de notre RILT.

Les diagrammes suivants présentent la composition de la RDT cible pour 2024 de notre président et chef de la direction ainsi que celle des autres membres de la haute direction visés (en moyenne) :



1. Chaque année, le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés peuvent choisir de convertir, en totalité ou en partie, leur prime aux termes du RIA en UAD-MHD. Sans égard à leur choix, le montant intégral de leur prime est compris sous « Cible aux termes du RIA » tel qu'il est présenté dans ces diagrammes.

Éléments de la rémunération

Nos membres de la haute direction visés reçoivent une rémunération à la fois fixe et variable qui est tributaire du rendement de la Société et du rendement individuel. Notre programme de rémunération des membres de la haute direction est composé de six (6) éléments : i) le salaire de base; ii) le RIA; iii) le RILT (RUAR, RUAI, régime d'options sur actions, RUAD-MHD); iv) les régimes d'actionnariat des employés; v) les avantages sociaux et indirects; et vi) les prestations de retraite.

Élément	Risque	Objectifs	Calendrier	Description
Salaire de base	Fixe	Offre une rémunération fixe de niveau concurrentiel	Fixé annuellement	<ul style="list-style-type: none"> Principal élément fixe de la RDT Le salaire des membres de la haute direction visés reflète le niveau de responsabilités, les compétences et l'expérience, ainsi que le rendement individuel. Généralement établi par rapport à la médiane de son groupe de comparaison pour la rémunération des membres de la haute direction et ajusté s'il est nécessaire et opportun
RIA	Variable	Récompense les contributions individuelles et les réalisations des objectifs de la Société	1 an	<ul style="list-style-type: none"> Prime en espèces Paiement fondé sur une combinaison d'objectifs financiers et d'objectifs non financiers approuvés par le conseil, ces derniers incluant le rendement individuel et les objectifs liés à l'intégrité, à la SSE et à l'équilibre des genres
RUAR	Variable	Favorise le maintien en fonction, récompense le rendement et crée un incitatif favorisant l'augmentation de la valeur pour les actionnaires	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> Octroi annuel Acquisition en bloc (0 à 200 % des unités octroyées) le troisième 31 décembre suivant la date d'octroi; et Indicateur lié au rendement fondé sur les deux mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> 50 % du rendement au titre du RTA relatif de la Société par rapport au rendement du groupe de comparaison pour le rendement; et 50 % axé sur la croissance du RAIIA ajusté à long terme sur trois (3) ans Fondé sur le cours de clôture moyen sur cinq jours des actions ordinaires immédiatement avant la date d'acquisition du 31 décembre
RUAI	Variable	Favorise le maintien en fonction et récompense la contribution à la création de valeur à long terme	3 ans	<ul style="list-style-type: none"> Octroi annuel Acquisition en bloc au troisième anniversaire de l'octroi en fonction du cours de clôture moyen sur cinq jours des actions ordinaires immédiatement avant la date d'acquisition
Régime d'options sur actions	Variable	Favorise le maintien en fonction et crée un incitatif favorisant l'augmentation de la valeur pour les actionnaires	6 ans	<ul style="list-style-type: none"> Octroi annuel Acquisition sur trois (3) ans, à raison d'un tiers par année, à compter du deuxième anniversaire de la date d'octroi Expiration six (6) ans après la date d'octroi Le prix d'exercice correspond au minimum au cours de clôture moyen sur cinq jours des actions ordinaires immédiatement avant la date d'octroi
RUAD-MHD	Variable	Aligne les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires et récompense la contribution à la création de valeur à long terme	5 ans lors d'octrois (acquisition)	<ul style="list-style-type: none"> L'octroi est attribué de manière ponctuelle dans des circonstances particulières. Ces attributions sont généralement acquises à raison de 20 % à la fin de chaque année civile suivant la date d'octroi ou selon un calendrier d'acquisition déterminé par le conseil Chacun des membres du comité de direction et des autres vice-présidents directeurs ne relevant pas du président et chef de la direction qui sont assujettis à des exigences d'actionnariat peut choisir de convertir la totalité ou une partie de sa prime aux termes du RIA en UAD-MHD afin de l'aider à atteindre ses exigences d'actionnariat. Les UAD-MHD reçues à la suite du choix de convertir une prime aux termes du RIA en UAD-MHD sont acquises immédiatement Les unités acquises sont réglées un (1) an après la cessation de l'emploi

Élément	Risque	Objectifs	Calendrier	Description
Régimes d'actionariat des employés	Variable	Favorise l'actionariat et aligne les intérêts des participants sur ceux des actionnaires	RAE du Canada 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> Régime d'achat d'actions volontaire Les cotisations de l'employé peuvent atteindre 10 % du salaire de base chaque année, assorties d'une contribution de la Société correspondant à 35 % de la cotisation de l'employé sur la période de deux ans subséquente Les membres du comité de direction et les autres vice-présidents directeurs ne relevant pas du président et chef de la direction qui sont assujettis aux exigences d'actionariat peuvent cotiser jusqu'à 20 %, sans contribution correspondante de la Société pour la tranche de 10 % supplémentaire
			RAAE US Période d'offre de 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> Régime d'achat d'actions volontaire en vertu de l'article 423 du <i>Internal Revenue Code</i> des États-Unis Les cotisations de l'employé peuvent atteindre 10 % du salaire de base; maximum annuel de 25 000 \$ US Les employés peuvent acquérir des actions ordinaires le dernier jour de la période d'offre à 85 % de la juste valeur marchande
			RIA RU 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> Régime d'achat d'actions volontaire Cotisations maximums de l'employé de 150 livres sterling par mois ou de 10 % du salaire de base, selon le montant le moins élevé, en vue d'acquérir des actions ordinaires. La Société versera une (1) action pour chaque tranche de deux (2) actions achetées par l'employé. Toute vente d'actions réalisée au cours des trois (3) premières années entraînera l'annulation de ces actions versées par la Société. Les ventes réalisées après cinq (5) ans seront libres d'impôt sur le revenu et de sécurité sociale.
Avantages sociaux et indirects	Fixe	Constitue un programme de rémunération des membres de la haute direction efficace et intéressant	1 an	<ul style="list-style-type: none"> Programme collectif flexible d'assurance vie, santé et invalidité et allocation au titre des avantages indirects
Prestations de retraite	Fixe	Constitue un programme de retraite et d'épargne des membres de la haute direction efficace et intéressant	1 an	<ul style="list-style-type: none"> RRCD – un régime de retraite enregistré (membres de la haute direction visés canadiens) RRSE – un régime supplémentaire de retraite non enregistré à l'intention des membres de la haute direction (membres de la haute direction visés canadiens) 401(k) – un régime à cotisations déterminées (pour les membres de la haute direction visés résidant aux États-Unis) Mercer Master Trust – régime du Royaume-Uni fondé sur une fiducie (pour les membres de la haute direction visés résidant au Royaume-Uni)

Éléments de la rémunération directe totale

Salaire de base

Le tableau suivant présente les salaires de base de nos membres de la haute direction visés en 2024 :

Nom	Salaire de base annuel à la fin de l'exercice		Variation par rapport à 2023
	2024	2023	
Ian L. Edwards ¹	1 450 000 \$	1 400 000 \$	3,6 %
Jeff Bell	917 300 \$	882 000 \$	4,0 %
Philip Hoare ²	1 072 922 \$	975 383 \$	10,0 %
Joseph M. St. Julian ³	937 981 \$	901 877 \$	4,0 %
Steve Morriss ³	979 838 \$	942 152 \$	4,0 %

1. Avec prise d'effet le 1^{er} mars 2024, le salaire de base de M. Edwards a été fixé à 1 450 000 \$.

2. Le salaire de base de M. Hoare a été augmenté de 10 % à compter de janvier 2024 pour tenir compte de son nouveau poste de chef des opérations. Le salaire de base de M. Hoare est versé en livres sterling. Aux fins de cette divulgation, les montants ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au comptant de 1 livre sterling pour 1,7996 \$ CA au 31 décembre 2024.

3. Les salaires de base de M. St. Julian et de M. Morriss sont versés en dollars américains. Aux fins de cette divulgation, les montants ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au comptant de 1 \$ US pour 1,4384 \$ CA au 31 décembre 2024.

RIA

Nos membres de la haute direction visés sont admissibles au RIA, qui récompense la réalisation de divers objectifs financiers et non financiers à court terme au moyen d'une prime en espèces annuelle.

Le cadre de notre RIA traduit nos principes en matière de rémunération en :

- liant les éléments de la rémunération au rendement individuel et à celui de la Société; et
- stimulant la réalisation d'objectifs opérationnels et stratégiques financiers et non financiers ambitieux au moyen d'attributions supérieures à la cible pour un rendement supérieur à la cible.

Structure du régime

Dans le cas de nos membres de la haute direction visés, le RIA est lié à une combinaison d'objectifs financiers et non financiers au niveau de la Société et au niveau individuel et est structuré comme suit :



Niveaux de primes cibles

Aux termes du RIA, chaque membre de la haute direction visé a une prime cible (exprimée en pourcentage du salaire de base), aucune prime n'étant versée lorsque le rendement est égal ou inférieur au niveau seuil, et une prime maximale équivalant à 200 % de la cible étant versée lorsque le rendement est égal ou supérieur aux objectifs maximaux. Les niveaux seuil, cible et maximum de l'attribution sont les suivants dans le cas de nos membres de la haute direction visés pour 2024 :

Nom	Seuil (% du salaire)	Cible (% du salaire)	Maximum (% du salaire)
Ian L. Edwards	0 %	125 %	250 %
Jeff Bell	0 %	75 %	150 %
Philip Hoare	0 %	75 %	150 %
Joseph M. St. Julian	0 %	75 %	150 %
Steve Morriss	0 %	75 %	150 %

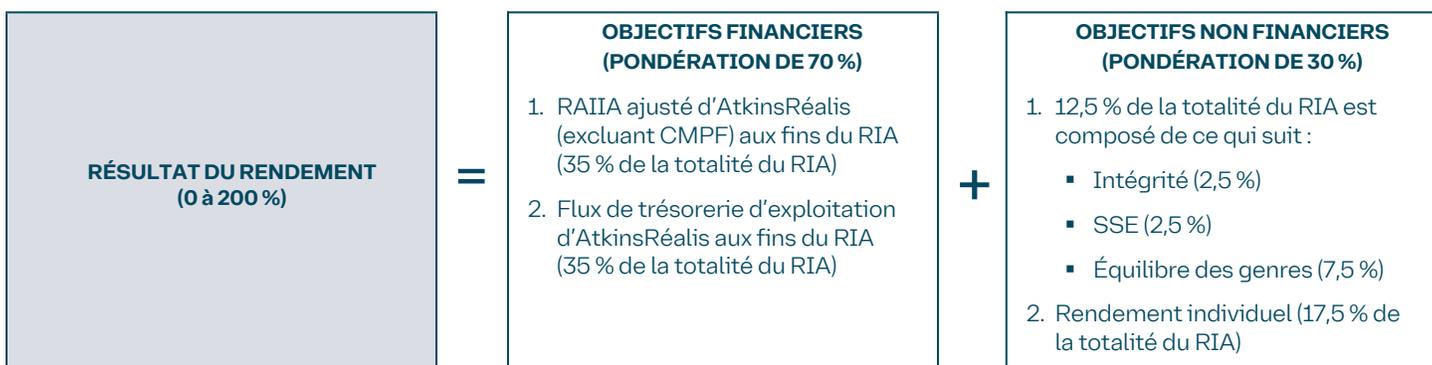
Mesure du rendement

La rémunération est directement liée à l'atteinte d'objectifs de rendement qui ont été fixés pour favoriser la création d'une valeur durable à long terme pour les actionnaires. Par conséquent, la composante financière du RIA représente la pondération la plus élevée (70 %).

Afin de traduire nos objectifs stratégiques, la structure du RIA pour 2024 a été modifiée pour refléter les mesures suivantes :

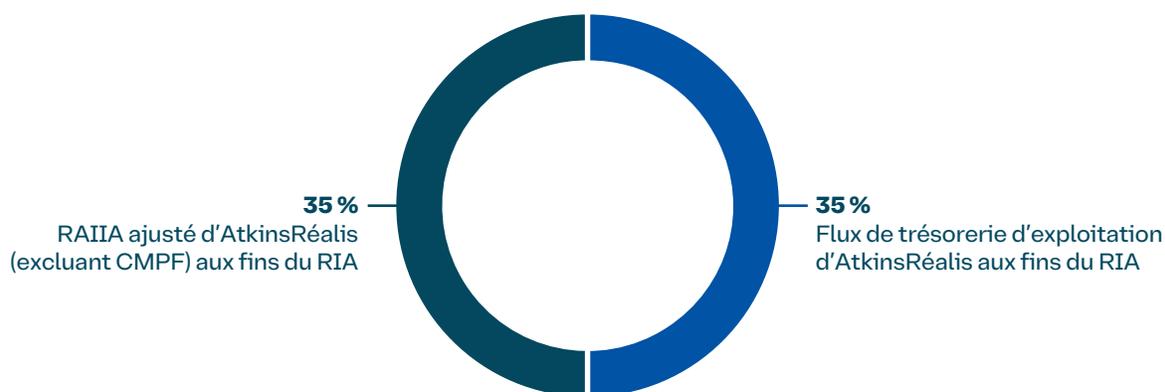
- La composante liée aux flux de trésorerie du RIA a été modifiée : les flux de trésorerie disponibles ont été remplacés par les flux de trésorerie d'exploitation aux fins du RIA pour encourager davantage les participants à générer des flux de trésorerie de nos principales activités commerciales. La pondération de la composante liée aux flux de trésorerie a été maintenue à 35 % de la totalité du RIA;
- Pour promouvoir davantage l'atteinte de nos aspirations en matière d'équilibre des genres, cet objectif du RIA a augmenté pour passer de 2,5 % à 7,5 %. La composante liée au rendement individuel a diminué de 20 % à 17,5 % pour tenir compte de cette augmentation; et
- L'objectif en matière de SSE du RIA est désormais mesuré en fonction d'un seul indicateur réactif, la fréquence totale des incidents enregistrables (« FTIE ») jumelée aux indicateurs proactifs (visites de sécurité dans le cadre de l'engagement des cadres supérieurs et activités critiques de sécurité) qui demeureront inchangés pour les membres de la haute direction visés.

Le résultat du rendement aux termes du RIA est calculé comme suit :



Objectifs de rendement financier et rendement atteint en 2024 (pondération de 70 % de la totalité du RIA)

En 2024, les objectifs de rendement financier sont mesurés comme suit :



Les réalisations quant au rendement lié à l'atteinte des objectifs financiers prévus dans le RIA sont les suivantes pour 2024 :

RAIIA ajusté d'AtkinsRéalis (excluant CMPF) aux fins du RIA : a engendré une prime de 98 % de la cible.

Flux de trésorerie d'exploitation d'AtkinsRéalis aux fins du RIA : ont engendré une prime de 200 % de la cible.

Ces réalisations quant au rendement financier sont décrites plus en détail ci-après :

Objectifs de rendement financier (% de la totalité du RIA) ¹	Seuil (paiement de 0 %)	Cible (paiement de 100 %)	Maximum (paiement de 200 %)	Résultat réel	Résultat réel ²
RAIIA ajusté d'AtkinsRéalis (excluant le secteur CMPF) aux fins du RIA (en milliers) (35 %)	882 925 \$	954 513 \$	1 026 102 \$	953 337 \$	0,9836
Flux de trésorerie d'exploitation d'AtkinsRéalis aux fins du RIA (en milliers) (35 %)	264 061 \$	374 061 \$	484 061 \$	500 400 \$	2,0000

1. Les termes « RAIIA ajusté d'AtkinsRéalis (excluant le secteur CMPF) aux fins du RIA » et « Flux de trésorerie d'exploitation d'AtkinsRéalis aux fins du RIA » sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes comptables IFRS. Par conséquent, il est possible qu'ils ne soient pas comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. D'autres renseignements quantitatifs sur ces mesures pour 2024 peuvent être consultés ci-après.
2. Les résultats sont interpolés de manière linéaire entre les niveaux de rendement seuil, cible et maximum.

RAIIA ajusté d'AtkinsRéalis (excluant CMPF) aux fins du RIA	Résultat réel (en milliers)
RAIIA ajusté d'AtkinsRéalis ¹ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024	826 466 \$
Moins : RAIIA ajusté d'AtkinsRéalis pour le secteur CMPF aux fins du RIA ² pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024	(126 871) \$
RAIIA ajusté d'AtkinsRéalis (excluant le secteur CMPF) aux fins du RIA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024	953 337 \$

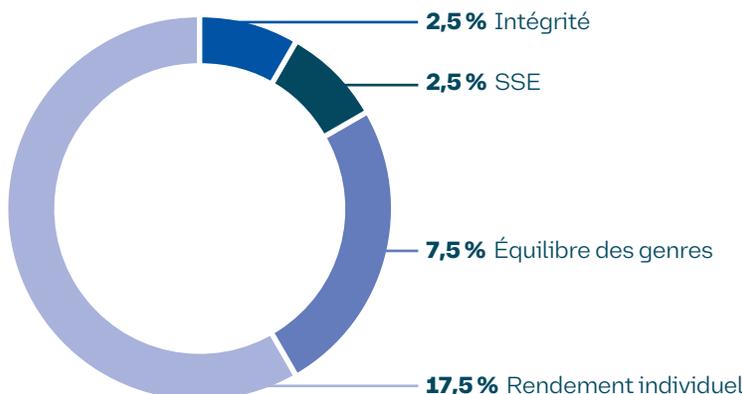
1. Une mesure non conforme aux normes IFRS présentée aux sections 13.1 et 13.4.2 du rapport de gestion 2024 disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, lesquelles sections sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire.
2. Une mesure non conforme aux normes IFRS obtenue en réduisant de 1,3 M\$ pour ajustements aux fins du RIA, le RAII ajusté d'AtkinsRéalis pour le secteur Projets CMPF qui est de (125,6) M\$. Cette dernière mesure est elle-même une mesure non conforme aux normes IFRS présentée à la section 13.4.4 du rapport de gestion 2024 disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente circulaire.

Flux de trésorerie d'exploitation d'AtkinsRéalis aux fins du RIA	Résultat réel (en milliers)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation d'AtkinsRéalis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024	525 784 \$
Moins : Ajustement pour le secteur Capital et les regroupements d'entreprises aux fins du RIA	25 384 \$
Flux de trésorerie d'exploitation d'AtkinsRéalis aux fins du RIA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ¹	500 400 \$

1. Les flux de trésorerie d'exploitation d'AtkinsRéalis aux fins du RIA de 500,4 M\$ proviennent des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation générés de la Société de 525,8 M\$, ajustés afin d'exclure certains éléments comme des ajustements en lien avec le secteur Capital et les regroupements d'entreprises.

Objectifs de rendement non financier et rendement atteint en 2024 (pondération de 30 % de la totalité du RIA)

Les attributions de primes dépendent également de l'atteinte d'objectifs non financiers en vue de reconnaître les résultats obtenus par la Société en fonction d'objectifs stratégiques et individuels. En 2024, nos mesures de rendement non financier incluaient l'intégrité, la SSE, l'équilibre des genres ainsi que le rendement individuel.



Mesure du rendement (pondération)	Objectifs	Rendement atteint
Intégrité (2,5 % de la totalité du RIA)	<ul style="list-style-type: none"> Notre engagement ferme à mener nos activités de façon éthique et avec intégrité est la clé de notre rendement. L'objectif lié à l'intégrité est évalué en fonction de la mesure mise en œuvre suivante : <ul style="list-style-type: none"> La culture d'intégrité positive fondée sur les résultats moyens du sondage lié à culture d'intégrité de 2024 a été mesurée par rapport aux résultats moyens du sondage lié à la culture d'intégrité de 2023. La prime aux termes du RIA en lien avec le rendement non financier, qui inclut les objectifs liés à l'intégrité, à la SSE et à l'équilibre des genres, a été éliminée en cas de sanction ou d'avertissement écrit remis à un membre de la haute direction visé, si les modules de formation obligatoire n'avaient pas été terminés au plus tard le 31 décembre 2024, en cas de manquement à l'accord de réparation, ou d'allégation qui mène à une enquête interne justifiée pour l'unité d'exploitation, le secteur ou les fonctions d'entreprise pertinents, y compris les membres du comité de direction. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rendement de chaque membre de la haute direction visé est mesuré selon les cibles fixées au niveau de l'entreprise. Le facteur de rendement global est en dessous de la cible pour chaque membre de la haute direction visé. Par conséquent, le paiement aux termes du RIA est réduit. Même si les résultats liés à l'intégrité sont sous la cible, les résultats du sondage indiquent que nous demeurons au-dessus des critères de référence du secteur en raison de notre programme d'intégrité de calibre mondial.
SSE (2,5 % de la totalité du RIA)	<ul style="list-style-type: none"> Notre objectif est d'atteindre et de maintenir l'excellence en matière de SSE pour assurer la sécurité de nos employés, de nos entrepreneurs et du grand public dans toutes les facettes de la conduite des affaires. Les objectifs en matière de SSE sont évalués en fonction des mesures mises en œuvre suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Indicateur réactif : La cible liée à la FTIE de 0,12 place AtkinsRéalis dans le quartile supérieur des pratiques exemplaires du secteur. Indicateurs proactifs : Pour les membres du comité de direction et de l'EGO : quatre (4) visites de sécurité dans le cadre de l'engagement des cadres supérieurs par année et participation à quatre (4) activités habilitantes de sécurité par année. 50 % de la prime applicable aux composantes liées à l'intégrité, à la SSE et à l'équilibre des genres du RIA est réduite en cas de décès. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rendement de chaque membre de la haute direction visé est mesuré selon les cibles fixées au niveau de l'entreprise. Dans l'ensemble, au niveau de l'entreprise, le résultat en lien avec la FTIE a été au-dessus de la cible. Le rendement de chaque membre de la haute direction visé est mesuré de façon individuelle à l'égard des principales mesures se rapportant aux visites de sécurité dans le cadre de l'engagement des cadres supérieurs et aux activités critiques de sécurité. Le facteur de rendement global applicable aux principales mesures est au-dessus de la cible pour chaque membre de la haute direction visé. En raison d'un décès lié au travail au cours de 2024, l'ensemble des primes selon les composantes liées à l'intégrité, à la SSE et à l'équilibre des genres du RIA ont été réduites de 50 % pour chaque membre de la haute direction visé.
Équilibre des genres (7,5 % de la totalité du RIA)	<ul style="list-style-type: none"> Chaque jour, nous nous efforçons d'être plus inclusifs et plus novateurs. Le rendement lié à cet objectif est évalué en fonction des mesures liées à l'équilibre des genres mises en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rendement de chaque membre de la haute direction visé est mesuré au niveau de l'entreprise en tenant également compte des cibles d'amélioration régionales. Le facteur de rendement global a été au-dessus de la cible pour chaque membre de la haute direction visé.
Rendement individuel (17,5 % de la totalité du RIA)	<ul style="list-style-type: none"> Chaque membre de la haute direction visé avait des objectifs particuliers en matière de rendement individuel. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour de plus amples renseignements sur les réalisations individuelles en lien avec ces objectifs, voir les sous-sections intitulées « Rémunération du président et chef de la direction et examen de celle-ci » et « Réalisations des autres membres de la haute direction visés » de la présente analyse de la rémunération.

Primes aux termes du RIA en 2024

Selon les résultats du rendement financier et non financier présentés ci-dessus, les membres de la haute direction visés ont reçu les primes suivantes aux termes du RIA pour l'année de rendement 2024 :

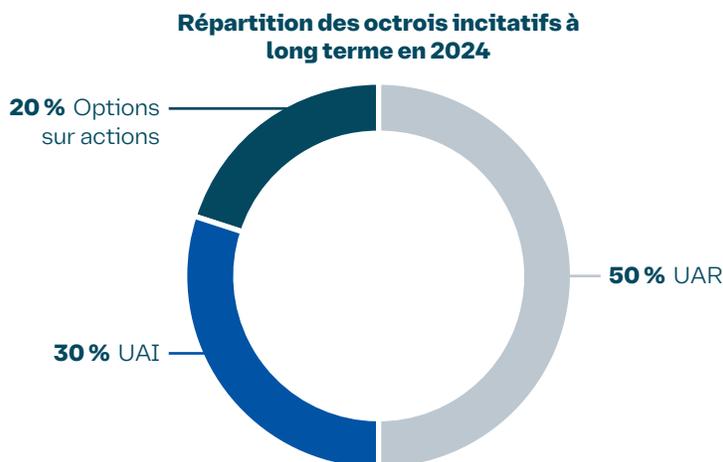
Nom	Prime réelle aux termes du RIA	Prime réelle aux termes du RIA en pourcentage de la cible
Ian L. Edwards	2 626 271 \$	146 %
Jeff Bell	934 462 \$	137 %
Philip Hoare ¹	1 002 765 \$	128 %
Joseph M. St. Julian ²	974 902 \$	146 %
Steve Morriss ²	954 620 \$	137 %

1. La prime aux termes du RIA de M. Hoare est versée en livres sterling. Aux fins de cette divulgation, les montants ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen de 1 livre sterling pour 1,7509 \$ CA.
2. Les primes aux termes du RIA de M. St. Julian et de M. Morriss sont versées en dollars américains. Aux fins de cette divulgation, les montants ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen de 1 \$ US pour 1,3700 \$ CA.

RILT

En plus du RIA, nos membres de la haute direction visés ont droit à des octrois annuels aux termes du RILT, dont la répartition est la suivante : 50 % aux UAR, 30 % aux UAI et 20 % aux options sur actions en 2024. À compter de l'octroi de 2025, la pondération sera répartie comme suit : 60 % aux UAR, 20 % aux UAI et 20 % aux options sur actions. Cette nouvelle pondération renforce davantage le lien entre la rémunération et le rendement de la Société. La Société estime que cette nouvelle pondération du RILT favorisera davantage la croissance, l'engagement et la création de valeur pour les actionnaires.

Nos membres de la haute direction visés et autres employés occupant un poste de haute direction reçoivent leur octroi annuel aux termes du RILT, calculé en pourcentage du salaire de base conformément aux modalités de leur emploi, une fois par année juste après la publication des résultats de fin d'exercice. Des octrois hors cycle aux termes du RILT peuvent exceptionnellement être faits à d'autres moments au cours de l'exercice dans le cadre de promotions ou du recrutement de membres de la haute direction.



RUAR

Structure du RUAR

Une deuxième mesure de rendement a été instaurée avec le RTA relatif à partir de l'octroi de 2023. Par conséquent, l'octroi d'UAR en 2024 est assujéti aux deux (2) mesures de rendement suivantes, qui ont chacune une pondération égale :

1. **RTA relatif** : Pour aligner les intérêts de nos membres de la haute direction visés et de nos autres employés occupant un poste de haute direction sur ceux de nos actionnaires, 50 % de l'octroi d'UAR est lié au classement de notre RTA par rapport au groupe de comparaison pour le rendement, décrit ci-dessous, sur une période de trois ans. Le RTA mesure l'appréciation des actions ordinaires de la Société et des dividendes versés au cours de la période de rendement, en supposant le réinvestissement des dividendes. Le paiement est plafonné au niveau cible (100 %) si notre RTA absolu est négatif au cours de la période de rendement afin de continuer à stimuler le rendement même dans une conjoncture de marchés en déclin.

2. **Croissance du RAIIA ajusté¹** : Pour offrir une évaluation plus exhaustive du rendement absolu de la Société par rapport à des cibles prédéterminées, 50 % de l'octroi d'UAR est assujéti au rendement au titre de la croissance du RAIIA ajusté, avec des cibles liées à notre plan de croissance sur trois ans. Cette mesure a été choisie, tout comme le RTA, parce qu'elle démontrait une forte corrélation avec la création de valeur pour les actionnaires.

En adoptant cette approche à deux mesures, l'évaluation du rendement englobe à la fois le rendement du marché relatif et le rendement financier absolu de la Société, ce qui permet d'avoir une vision plus globale du succès de cette dernière.

Les cibles liées à la croissance du RAIIA ajusté ont été augmentées par rapport à la mesure du RILT de 2023 pour tenir compte des prévisions de croissance du RAIIA plus élevées pendant la période du régime allant de 2024 à 2026.

L'octroi d'UAR en 2024 est assujéti à une période de rendement allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, et les unités sont acquises à la fin de la troisième année civile. Au moment de l'acquisition, le nombre d'unités octroyées sera ajusté en fonction d'un multiplicateur de prime au rendement variant (de 0 % à 200 % des unités octroyées) selon le rendement, comme il est indiqué dans les tableaux suivants :

Classement du RTA relatif par rapport au groupe de comparaison pour le rendement

(50 % de l'octroi d'UAR)	Multiplicateur de prime au rendement ^{2,3}	Croissance du RAIIA ajusté	
		(50 % de l'octroi d'UAR)	Multiplicateur de prime au rendement ^{3,4}
Inférieur au 25 ^e centile	0 %	Inférieure à 6 %	0 %
25 ^e centile (seuil)	25 %	6 % (seuil)	25 %
Médiane (cible)	100 %	8 % (cible)	100 %
Égal ou supérieur au 75 ^e centile (maximum)	200 %	Au moins 10 % (maximum)	200 %

1. La croissance du RAIIA ajusté est déterminée en comparant le RAIIA ajusté, une mesure financière non conforme aux normes IFRS, entre deux périodes. Le RAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS et n'a pas de définition normalisée dans les normes comptables IFRS; par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. De plus amples renseignements, dont une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure de même qu'un rapprochement à la mesure financière conforme aux normes comptables IFRS la plus directement comparable, sont présentés aux sections 4 et 13 du rapport de gestion 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com, lesquelles sections sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire.
2. Le multiplicateur de prime au rendement est interpolé de manière linéaire entre le seuil et la cible et entre la cible et le maximum. Il est plafonné à 100 % si notre RTA absolu est négatif au cours de la période de rendement.
3. Aux termes du RUAR, le multiplicateur de prime au rendement est plafonné à 100 % lorsque les primes sont déclenchées par la cessation d'emploi au cours des deux (2) premières années de la période de rendement de trois ans dans le cas des participants faisant l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable.
4. Le multiplicateur de prime au rendement est interpolé de manière linéaire entre le seuil et la cible et entre la cible et le maximum.

À la fin de la période de trois ans, le nombre réel d'unités acquises, ajusté en fonction du rendement, est réglé en espèces ou, au choix du membre du comité de direction ou de tout autre vice-président directeur ne relevant pas du président et chef de la direction qui est assujéti à des exigences d'actionariat, en actions ordinaires achetées sur le marché libre, déduction faite de tous les impôts applicables.

Le groupe de comparaison pour le RTA reflète le marché au sein duquel AtkinsRéalis fait concurrence pour les capitaux et est aligné sur les secteurs, les marchés et les régions géographiques dans lesquels nous exerçons des activités.

Les sociétés qui forment le groupe de comparaison pour le RTA sont présentées ci-dessous :

Société	Siège social	Capitalisation boursière ^{1,2}	Valeur totale de l'entreprise ^{1,2}	Produits totaux pour les 12 derniers mois ^{1,3}	Secteur principal ⁴
AECOM	États-Unis	19 382 \$	21 805 \$	22 061 \$	Ingénierie et construction
Aecon Group Inc.	Canada	1 698 \$	1 346 \$	4 106 \$	Ingénierie et construction
Arcadis NV	Pays-Bas	7 880 \$	9 384 \$	7 465 \$	Services de recherche et de conseil
Balfour Beatty PLC	Royaume-Uni	4 116 \$	3 512 \$	14 120 \$	Ingénierie et construction
EMCOR Group, Inc.	États-Unis	28 602 \$	27 664 \$	19 500 \$	Ingénierie et construction
Ferrovial SE	Pays-Bas	44 493 \$	59 735 \$	13 241 \$	Ingénierie et construction
Fluor Corporation	États-Unis	11 587 \$	9 122 \$	21 746 \$	Ingénierie et construction
Jacobs Solutions Inc.	États-Unis	22 699 \$	25 022 \$	15 754 \$	Services de recherche et de conseil
John Wood Group plc	Royaume-Uni	794 \$	2 552 \$	7 889 \$	Équipement et services pétroliers et gaziers
KBR, Inc.	États-Unis	10 573 \$	13 848 \$	10 068 \$	Services de recherche et de conseil
Stantec Inc.	Canada	12 864 \$	14 933 \$	7 150 \$	Ingénierie et construction
Tetra Tech, Inc.	États-Unis	14 611 \$	15 685 \$	7 121 \$	Services environnementaux et d'installations
Tutor Perini Corporation	États-Unis	1 738 \$	2 381 \$	5 864 \$	Ingénierie et construction
Worley Limited	Australie	6 560 \$	7 930 \$	10 651 \$	Équipement et services pétroliers et gaziers
WSP Global Inc.	Canada	33 003 \$	37 227 \$	15 226 \$	Ingénierie et construction
75 ^e centile		21 040 \$	23 410 \$	15 490 \$	
Médiane		11 590 \$	13 850 \$	10 650 \$	
25 ^e centile		5 340 \$	5 720 \$	7 310 \$	
Moyenne		14 707 \$	16 810 \$	12 131 \$	
AtkinsRéalis ⁵	Canada	13 333 \$	15 238 \$	9 360 \$	Ingénierie et construction

1. Source : Bloomberg et documents déposés par les sociétés. Données en M\$ CA, converties en dollars canadiens selon le taux de change moyen annuel pertinent de la Banque du Canada au 31 décembre 2024.

2. Au 31 décembre 2024.

3. Selon les renseignements disponibles publiquement le 31 décembre 2024.

4. Selon la classification sous-sectorielle des Global Industry Classification Standards (GICS) utilisée par Bloomberg.

5. La capitalisation boursière et la valeur totale de l'entreprise sont fondées sur un cours de clôture de 76,26 \$ par action au 31 décembre 2024.

Octrois d'UAR en 2024

Aux termes de ce régime, on attribue aux participants un certain nombre d'unités établi en fonction d'un pourcentage cible de leur salaire de base à la date de l'octroi. Les octrois d'UAR suivants ont été faits aux membres de la haute direction visés en 2024 :

Attributions d'UAR en 2024				
Nom	ILT cible en pourcentage du salaire de base	Partie de l'ILT sous la forme d'UAR	Juste valeur à la date d'octroi	Nombre d'unités attribuées ¹
Ian L. Edwards	380 %	50 %	2 755 000\$	49 569
Jeff Bell	240 %	50 %	1 100 760\$	19 805
Philip Hoare ²	180 %	50 %	926 083\$	16 663
Joseph M. St. Julian ³	180 %	50 %	791 773\$	14 246
Steve Morriss ³	180 %	50 %	827 106\$	14 882

1. Aux fins de la détermination du nombre d'UAR octroyées, on attribue à chaque UAR une valeur théorique équivalant au cours de clôture moyen des actions ordinaires sur les cinq (5) jours de bourse précédant la date de l'octroi. Le cours moyen des actions s'établissait à 55,58 \$ à la date d'octroi (12 mars 2024).

2. L'attribution d'UAR de M. Hoare évaluée à 536 580 livres sterling a été convertie en dollars canadiens selon le taux de change au comptant à la date d'octroi (12 mars 2024) de 1 livre sterling pour 1,7259 \$ CA.

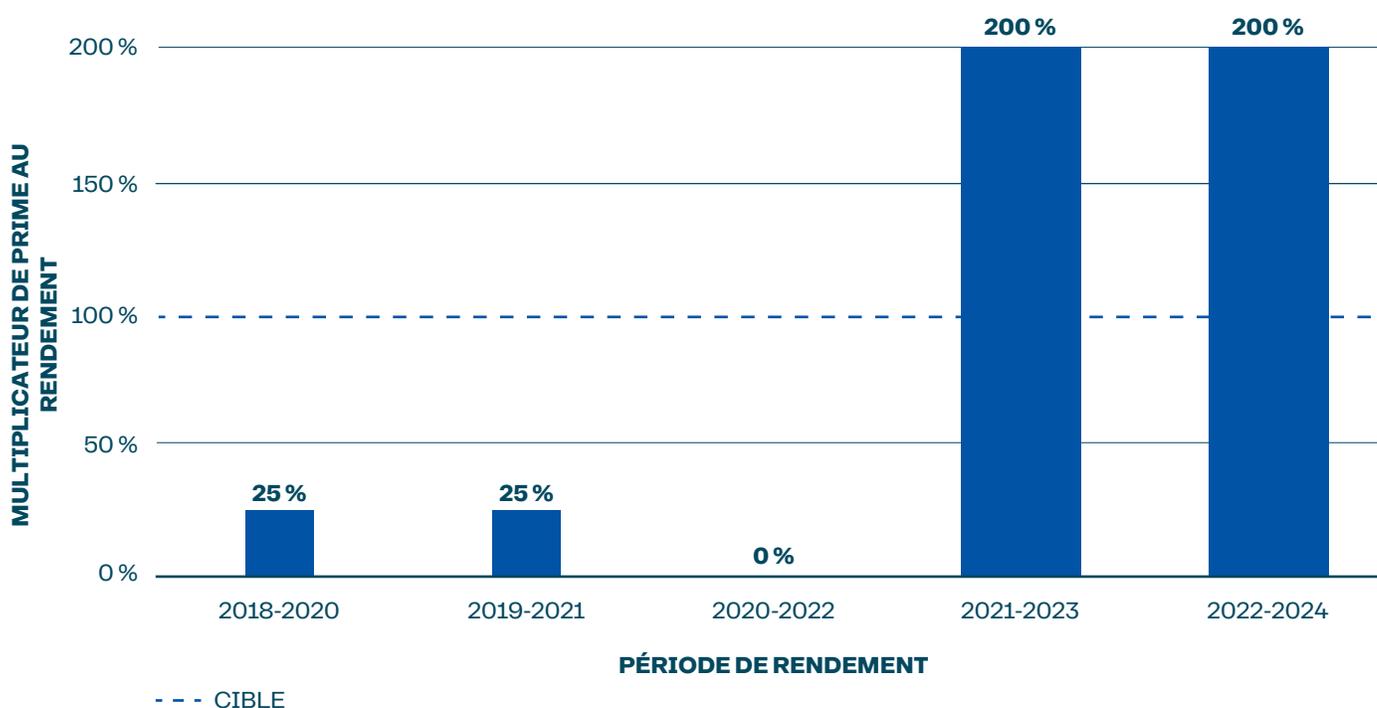
3. Les attributions d'UAR de M. St. Julian et de M. Morriss, évaluées respectivement à 586 890 \$ US et à 613 080 \$ US, ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change au comptant à la date d'octroi (12 mars 2024) de 1 \$ US pour 1,3491 \$ CA.

Acquisition et règlement d'UAR octroyées en 2022

Les attributions d'UAR octroyées par la Société en 2022 ont été acquises le 31 décembre 2024. Le multiplicateur de prime au rendement pour l'octroi de 2022 (période de rendement allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024) a été déterminé conformément à la méthode décrite dans la présente analyse de la rémunération.

Au cours de cette période de rendement, la Société a réalisé un RTA de 148,3 %, ce qui place son RTA au 95^e centile au sein de son groupe de comparaison pour le rendement. Compte tenu du rendement et du RTA relatifs solides de la Société par rapport à son groupe de référence, les UAR octroyées en 2022 ont été acquises en fonction d'un multiplicateur de prime au rendement de 200 %.

Le graphique suivant présente les paiements passés d'attributions d'UAR à compter de 2018. Les attributions d'UAR octroyées en 2018 et en 2019 ont été acquises en fonction d'un multiplicateur de prime au rendement de 25 %. Les attributions d'UAR octroyées en 2020 n'ont donné lieu à aucun paiement, tandis que les attributions d'UAR octroyées en 2021 et en 2022 ont été acquises en fonction d'un multiplicateur de prime au rendement de 200 %.



RUAI

Structure du RUAI

Le RUAI aligne les intérêts des participants sur ceux des actionnaires et récompense la création de la valeur pour les actionnaires en liant le paiement des unités à la valeur de nos actions ordinaires. Il favorise également le maintien en fonction des employés et des membres de la haute direction grâce à l'acquisition fondée sur l'écoulement du temps. Les UAI sont acquises au troisième anniversaire de la date d'octroi et réglées en espèces ou, au choix du membre du comité de direction ou autre vice-président directeur ne relevant pas du président et chef de la direction assujetti à des exigences d'actionnariat, en actions ordinaires achetées sur le marché libre, déduction faite de tous les impôts applicables.

Octrois d'UAI en 2024

Aux termes de ce régime, on attribue aux participants un certain nombre d'unités établi en fonction d'un pourcentage cible de leur salaire de base à la date de l'octroi. Les octrois d'UAI suivants ont été faits aux membres de la haute direction visés en 2024 :

Attributions d'UAI en 2024

Nom	ILT cible en pourcentage du salaire de base	Partie de l'ILT sous la forme d'UAI	Juste valeur à la date d'octroi	Nombre d'unités attribuées ¹
Ian L. Edwards	380 %	30 %	1 653 000	29 741
Jeff Bell	240 %	30 %	660 456	11 883
Philip Hoare ²	180 %	30 %	555 650	9 998
Joseph M. St. Julian ³	180 %	30 %	475 064	8 548
Steve Morriss ³	180 %	30 %	496 264	8 929

1. Aux fins de la détermination du nombre d'UAI octroyées, on attribue à chaque UAI une valeur théorique équivalant au cours de clôture moyen des actions ordinaires sur les cinq (5) jours de bourse précédant la date de l'octroi. Le cours moyen des actions s'établissait à 55,58 \$ à la date d'octroi (12 mars 2024).

2. L'attribution d'UAI de M. Hoare évaluée à 321 948 livres sterling a été convertie en dollars canadiens selon le taux de change au comptant à la date d'octroi (12 mars 2024) de 1 livre sterling pour 1,7259 \$ CA.

3. Les attributions d'UAI de M. St. Julian et de M. Morriss, évaluées respectivement à 352 134 \$ US et à 367 848 \$ US, ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change au comptant à la date d'octroi (12 mars 2024) de 1 \$ US pour 1,3491 \$ CA.

Options sur actions

Structure du régime d'options sur actions

Les options sur actions ont été réinstaurées dans notre RILT à l'intention des membres du comité de direction et des autres employés occupant un poste de haute direction à compter de 2022 et octroyées aux termes de notre régime d'options sur actions 2013 approuvé précédemment. Les options sur actions alignent les intérêts de nos participants sur ceux de nos actionnaires et créent un incitatif à améliorer la valeur pour les actionnaires. Les options sur actions sont acquises sur trois (3) ans, à raison d'un tiers chaque année, à compter du deuxième anniversaire de la date d'octroi, et sont d'une durée de six ans. Les options sur actions ont seulement une valeur réalisable si le cours de l'action de la Société est supérieur au prix d'exercice entre la date à laquelle elles peuvent être exercées et la date d'expiration. Pour plus de détails sur notre régime d'options sur actions 2013, voir le Supplément C de la présente circulaire.

Octrois d'options sur actions en 2024

Aux termes du régime d'options sur actions, les participants se voient attribuer un certain nombre d'options sur actions établi en fonction d'un pourcentage cible de leur salaire de base à la date d'octroi. Les octrois d'options suivants ont été faits aux membres de la haute direction en 2024 :

Attributions d'options sur actions en 2024

Nom	ILT cible en pourcentage du salaire de base	Partie de l'ILT octroyée sous la forme d'options sur actions	Juste valeur à la date d'octroi	Nombre d'options sur actions attribuées ¹	Date d'octroi	Prix d'exercice (\$/titre)	Date d'expiration
Ian L. Edwards	380 %	20 %	1 102 000 \$	55 911	12 mars 2024	55,58 \$	12 mars 2030
Jeff Bell	240 %	20 %	440 304 \$	22 340	12 mars 2024	55,58 \$	12 mars 2030
Philip Hoare ²	180 %	20 %	370 433 \$	18 795	12 mars 2024	55,58 \$	12 mars 2030
Joseph M. St. Julian ³	180 %	20 %	316 709 \$	16 069	12 mars 2024	55,58 \$	12 mars 2030
Steve Morriss ³	180 %	20 %	330 842 \$	16 786	12 mars 2024	55,58 \$	12 mars 2030

1. Le modèle d'évaluation Black-Scholes a été utilisé pour établir le nombre d'options sur actions octroyées selon une valeur théorique équivalente au cours de clôture moyen des actions ordinaires pour la période de cinq (5) jours ouvrables précédant immédiatement la date d'octroi. Le cours moyen des actions s'établissait à 55,58 \$ à la date d'octroi (12 mars 2024).
2. L'attribution d'options sur actions de M. Hoare évaluée à 214 632 livres sterling a été convertie en dollars canadiens selon le taux de change au comptant à la date d'octroi (12 mars 2024) de 1 livre sterling pour 1,7259 \$ CA.
3. Les attributions d'options sur actions de M. St. Julian et de M. Morriss, évaluées respectivement à 234 756 \$ US et à 245 232 \$ US, ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change au comptant à la date d'octroi (12 mars 2024) de 1 \$ US pour 1,3491 \$ CA.

RUAD-MHD

Structure du RUAD-MHD

Avec prise d'effet en 2014, les octrois récurrents annuels d'UAD-MHD ont été abolis; cependant, les UAD-MHD demeurent en vigueur afin de permettre des octrois discrétionnaires dans des circonstances exceptionnelles.

À l'instar du RUAI, le RUAD-MHD aligne les intérêts des participants sur ceux des actionnaires et récompense la création de valeur pour les actionnaires en liant le paiement des unités à la valeur de nos actions ordinaires. Il favorise également le maintien en fonction des membres de la haute direction grâce à l'acquisition fondée sur l'écoulement du temps. Les UAD-MHD sont généralement acquises à raison de 20 % à la fin de chaque année civile sur une période de cinq ans et sont réglées en espèces un (1) an suivant la fin de l'emploi. Les règles du RUAD-MHD ont été modifiées en 2019 afin de permettre au conseil de déterminer d'autres calendriers d'acquisition à l'égard d'octrois ponctuels.

Les membres du comité de direction et les autres vice-présidents directeurs ne relevant pas du président et chef de la direction assujettis à des exigences d'actionnariat peuvent choisir annuellement de convertir leur prime aux termes du RIA, en totalité ou en partie, en UAD-MHD. Cette option de conversion est offerte afin d'aider au respect des exigences en matière d'actionnariat dans le délai prescrit. Les UAD-MHD reçues par les membres de la haute direction visés à la suite de leur choix de convertir leur prime aux termes du RIA en UAD-MHD, en totalité ou en partie, sont entièrement acquises au moment de l'octroi, ne sont pas susceptibles de déchéance et ne sont pas assorties d'un octroi correspondant de la Société.

Autres éléments de la rémunération

Régimes d'actionnariat à l'intention des employés

Outre le RAE du Canada, la Société a instauré le RIA RU et le RAAE US en 2024 pour favoriser davantage la participation en actions de nos employés dans différentes régions et soutenir par le fait même le point de vue de la Société selon lequel l'actionnariat des employés contribue à sa réussite en plus de susciter un sentiment d'appartenance et un alignement avec les objectifs de la Société. Ces régimes sont conçus pour être flexibles et accessibles et pour permettre aux employés de contribuer selon leur propre situation. Pour en savoir plus sur ces régimes, veuillez vous reporter à la section « Éléments de la rémunération » de la présente circulaire.

Environ 2 800 employés de la Société participaient au RAE du Canada, 2 200 au RIA RU et 800 au RAAE US. Par l'intermédiaire de ces régimes, ils détenaient des actions ordinaires représentant environ 1,6 % de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2024.

Avantages sociaux et indirects

Afin d'offrir un programme de rémunération totale intéressant, la Société fournit aux membres du comité de direction certains avantages sociaux et indirects, qui sont conçus de manière à être concurrentiels par rapport à ceux qui sont offerts aux membres de la haute direction d'entreprises comparables et dans les marchés où ils résident.

Les avantages indirects sont examinés périodiquement afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur le marché. Notre programme comprend une assurance vie, soins médicaux, soins dentaires et invalidité. Des avantages indirects sont offerts à nos membres de la haute direction, y compris les membres de la haute direction visés, sous la forme d'une allocation en espèces imposable.

Prestations de retraite

Nos membres de la haute direction visés établis au Canada, soit M. Edwards et M. Bell, participent au RRCD, auquel peuvent participer la grande majorité de nos employés canadiens. La Société verse au RRCD une contribution correspondant à un pourcentage du salaire annuel de base des membres de la haute direction visés, sous réserve du montant maximal permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour les régimes enregistrés. Chaque membre de la haute direction visé admissible au RRCD peut choisir les fonds dans lesquels les contributions seront investies parmi ceux offerts par le régime.

Afin d'offrir un programme de rémunération intéressant et concurrentiel et d'offrir également un complément à leur revenu après la retraite, M. Bell et certains de nos membres de la haute direction établis au Canada participent à notre RRSE. Le RRSE est un régime non enregistré duquel 20 % du salaire de base annuel excédant le maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est versé, déduction faite des impôts, dans un régime non enregistré offrant des options de placement semblables à ceux offerts par le RRCD.

M. Edwards participe à un ancien RRSE aux termes duquel les contributions, représentant 20 % du salaire de base annuel excédant le maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour les régimes enregistrés, sont créditées dans un compte théorique établi conformément aux modalités du régime et garanties au moyen d'une lettre de crédit auprès d'une grande institution financière. Les contributions attribuées au compte théorique portent intérêt comme si elles étaient placées dans des obligations à long terme du gouvernement du Canada ou dans le fonds modéré à date cible offert aux participants au RRCD dont la date d'échéance est la plus rapprochée de l'âge moyen de M. Edwards (puisque'il est le seul membre actif restant de l'ancien régime), selon le placement qui représente le rendement le plus élevé au cours de l'année. La valeur du compte théorique est payable à la retraite ou à la cessation d'emploi en un montant forfaitaire ou en versements mensuels sur une période de cinq (5) ou de dix (10) ans, au choix du participant.

M. Hoare participe au Mercer Master Trust du Royaume-Uni. Ce régime à cotisations déterminées offert à la majorité des employés britanniques est fondé sur une fiducie. Il offre une contribution de l'employeur de un pour deux jusqu'à concurrence de 5 % pour M. Hoare et de 10 % pour la Société du salaire de base. Les membres choisissent leur stratégie de placement, fondée sur le cycle de vie ou sur une sélection personnalisée, en investissant dans certains fonds choisis par le fiduciaire du régime. La Société reconnaît que les employés peuvent souhaiter limiter leurs contributions à un régime de retraite en vue de gérer leurs obligations fiscales et le plafond des allocations au titre des prestations de retraite, donc M. Hoare a choisi de limiter les contributions de la Société au régime de retraite en demandant que le reste lui soit versé comme un versement additionnel.

M. St. Julian et M. Morriss participent au régime d'épargne à cotisations déterminées 401(k) de la Société. Ce régime est offert à la majorité des employés américains et offre une contribution de l'employeur de un pour un jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible au régime, puis à une contribution de l'employeur de un pour deux sur la prochaine tranche de 2 % du salaire admissible au régime. Les membres choisissent leur stratégie de placement dans des fonds à date cible ou fondée sur une sélection personnalisée, dans un certain nombre de fonds choisis par le fiduciaire du régime.

L'élément lié au régime de retraite est revu périodiquement pour s'assurer qu'il demeure approprié.

Rémunération du président et chef de la direction et examen de celle-ci

Conformément aux modalités de son contrat d'emploi à titre de président et chef de la direction, avec prise d'effet le 31 octobre 2019, et après l'examen des résultats d'un exercice d'étalonnage de la rémunération pour son poste réalisé par le conseiller en rémunération du comité RH, le conseil a approuvé la rémunération annuelle suivante pour M. Edwards, avec prise d'effet en 2025 :

- Salaire de base de 1 500 000 \$;
- Prime cible aux termes du RIA correspondant à 130 % de son salaire de base; et
- Prime cible aux termes du RILT (60 % d'UAR, 20 % d'UAI et 20 % d'options sur actions) correspondant à 450 % de son salaire de base.

Le salaire de base de M. Edwards a été augmenté par rapport à sa valeur de 2024 de 1 450 000 \$ et sa prime cible aux termes du RIA est passée à 125 % du salaire de base et sa prime ILT cible, à 380 % de son salaire de base.

Sommaire de la rémunération du président et chef de la direction à compter de 2025

Élément de la rémunération	Rémunération cible (à compter de 2025)
Salaire de base	1 500 000 \$
RIA (130 % du salaire de base)	
Élément financier (70 %)	1 365 000 \$
Élément non financier (30 %)	585 000 \$
TOTAL	1 950 000 \$
ILT (450 % du salaire de base)	
UAR (60 %)	4 050 000 \$
UAI (20 %)	1 350 000 \$
Options sur actions (20 %)	1 350 000 \$
TOTAL	6 750 000 \$
RDT cible annuelle	10 200 000 \$



Prime aux termes du RIA en 2024

Compte tenu de ses réalisations de 2024, qui sont présentées dans la lettre aux actionnaires de la présidente du comité RH, le président et chef de la direction s'est vu attribuer une prime de 2 626 271 \$ aux termes du RIA de 2024, ce qui représente 14,6 % de la prime cible.

Octrois aux termes du RILT en 2024

M. Edwards a reçu un octroi annuel aux termes du RILT équivalant à 380 % de son salaire de base qui totalise 5 510 000 \$. Cet octroi a été réparti comme suit : 50 % en UAR, 30 % en UAI et 20 % en options sur actions.

Rémunération réalisée et réalisable du président et chef de la direction : 2020 à 2024

Le tableau suivant compare la valeur de la RDT cible (c.-à-d. la rémunération récurrente à l'exclusion des attributions exceptionnelles) attribuée au président et chef de la direction à la valeur de la RDT réalisée et réalisable (c.-à-d. la rémunération réellement reçue ou « réalisée » plus la valeur marchande des attributions en cours, ou valeur qui était « réalisable ») au 31 décembre 2024.

Plus précisément, la RDT cible comprend le salaire de base, la prime cible aux termes du RIA et la juste valeur à la date de l'octroi des incitatifs à long terme récurrents annuels. La rémunération réalisée comprend le salaire de base, la prime réelle reçue aux termes du RIA et la valeur à l'acquisition des attributions fondées sur des actions récurrentes annuelles. La rémunération réalisable comprend la valeur marchande des attributions fondées sur des actions qui demeurent en cours.

Exercice	RDT cible attribuée (en milliers de dollars)	RDT réalisée/réalisable au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	Valeur de 100 \$ investis annuellement dans la rémunération et en actions ordinaires		
			Période	Président et chef de la direction ^{1,2}	Actionnaires ³
2020	6 199 \$	3 545 \$	1 ^{er} janv. 2020 au 31 déc. 2024	57 \$	258 \$
2021	6 987 \$	13 917 \$	1 ^{er} janv. 2021 au 31 déc. 2024	199 \$	354 \$
2022	7 350 \$	21 103 \$	1 ^{er} janv. 2022 au 31 déc. 2024	287 \$	248 \$
2023	7 700 \$	17 700 \$	1 ^{er} janv. 2023 au 31 déc. 2024	230 \$	321 \$
2024	8 751 \$	11 270 \$	1 ^{er} janv. 2024 au 31 déc. 2024	129 \$	179 \$
			Moyenne	180 \$	272 \$

1. Représente la valeur totale réelle gagnée ou en cours par tranche de 100 \$ attribuée au président et chef de la direction à titre de RDT cible au cours de l'exercice indiqué.
2. À la fin des exercices 2020 et 2021, la RDT attribuée au chef de la direction a été entièrement réalisée et 28 %, 59 % et 63 % de la rémunération attribuée pour 2022, 2023 et 2024 demeurent réalisables, respectivement.

Le multiplicateur de prime au rendement applicable aux UAR octroyées en 2020 était évalué à 0 % au 31 décembre 2022. Les UAI octroyées en 2020 ont été acquises en fonction d'un cours de l'action de 29,91 \$ (cours de clôture moyen sur cinq jours des actions ordinaires précédant immédiatement la date d'acquisition du 9 mars 2023). M. Edwards a choisi de régler ses UAI et ses UAR qui lui ont été octroyées en 2020 sous la forme d'actions ordinaires de la Société. Il a reçu un nombre d'actions ordinaires équivalant à ses UAI octroyées en 2020, déduction faite des retenues prévues par la loi, en mars 2023. La valeur est incluse dans le tableau.

Les UAR octroyées en 2021 sont évaluées en fonction d'un multiplicateur de prime au rendement de 200 % et d'un cours de l'action de 42,55 \$ (cours de clôture moyen sur cinq jours des actions ordinaires précédant immédiatement la date d'acquisition du 31 décembre 2023). Les UAI octroyées en 2021 ont été acquises en fonction d'un cours de l'action de 55,18 \$ (cours de clôture moyen sur cinq jours des actions ordinaires précédant immédiatement la date d'acquisition du 18 mars 2024). M. Edwards a choisi de régler les UAI et UAR qui lui ont été octroyées en 2021 sous la forme d'actions ordinaires de la Société. Il a reçu un nombre d'actions ordinaires équivalant à 200 % des UAI et UAR qui lui ont été octroyées en 2021, déduction faite des retenues prévues par la loi, en mars 2024. La valeur est incluse dans le tableau.

Les UAR octroyées en 2022 sont évaluées en fonction d'un multiplicateur de prime au rendement de 200 % et d'un cours de l'action de 75,29 \$ (cours de clôture moyen sur cinq jours des actions ordinaires précédant immédiatement la date d'acquisition du 31 décembre 2024).

Les UAR et UAI en cours aux termes du RILT sont évaluées en fonction du cours de clôture de 76,26 \$ par action le 31 décembre 2024. On suppose un multiplicateur de prime au rendement cible de 100 % à l'égard des UAR octroyées en 2023 et en 2024.

3. Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ en actions ordinaires effectué le premier jour de bourse de la période indiquée, en supposant le réinvestissement des dividendes.

Réalisations des autres membres de la haute direction visés

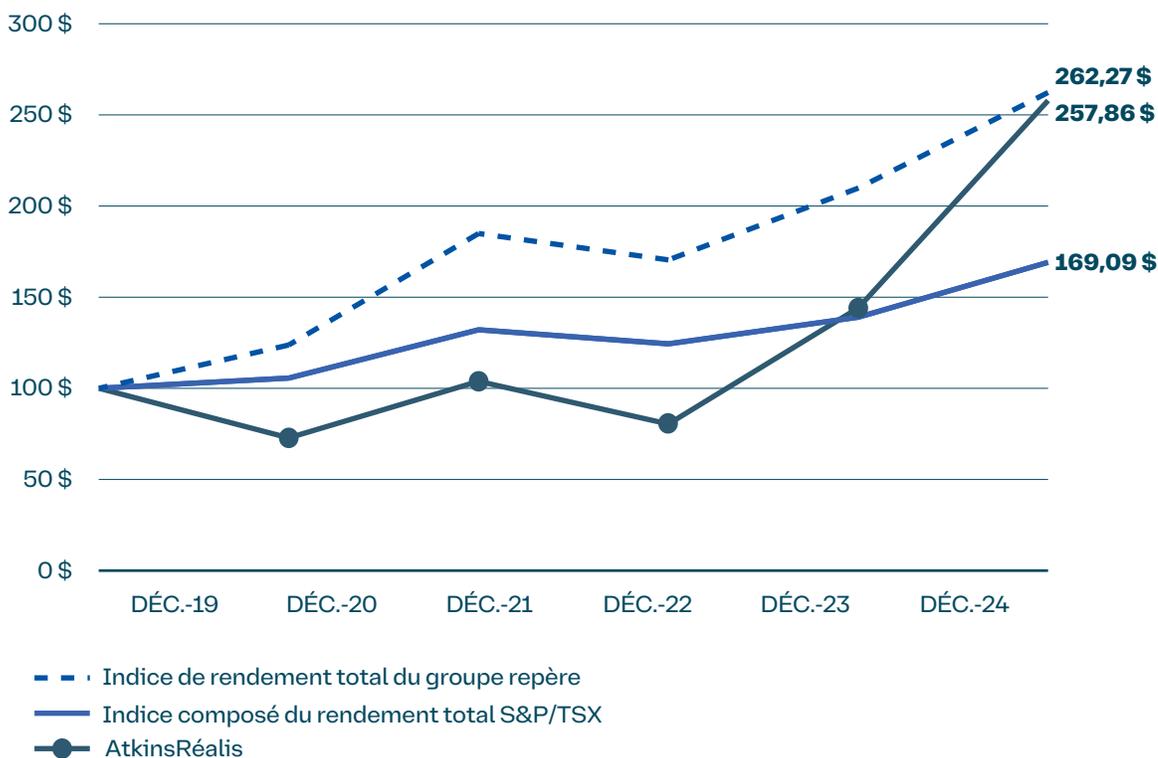
Le tableau suivant présente un aperçu des réalisations individuelles de chacun des autres membres de la haute direction visés en 2024 :

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations en 2024
Jeff Bell	<ul style="list-style-type: none">▪ Obtention d'un rendement solide lié à la croissance interne des produits d'AtkinsRéal Services, au ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits nets sectoriels, à la génération de flux de trésorerie d'exploitation et au ratio de la dette nette avec recours limité et de la dette avec recours sur le RAIIA ajusté;▪ Prolongation de l'échéance de facilités de crédit de 2,3 G\$ et maintien de la consolidation du bilan et de l'optimisation des liquidités grâce à l'émission de débentures d'un montant de 400 M\$ venant à échéance en 2029;▪ Lancement pendant le jour des investisseurs de la nouvelle stratégie <i>Offrir l'excellence et stimuler la croissance</i> pour 2025-2027;▪ Poursuite de la restructuration du portefeuille d'activités grâce à la vente fructueuse des activités non essentielles, tout en constituant un solide portefeuille d'occasions d'acquisitions dans des régions géographiques et des marchés finaux ciblés; et▪ Responsable de la poursuite du déploiement d'un nouveau système de planification de ressources de l'entreprise (PRE).
Philip Hoare	<ul style="list-style-type: none">▪ Création du bureau du chef des opérations qui regroupe et intègre les fonctions reliées à la stratégie d'entreprise, à l'initiative mondiale Win Work, au marketing et communications, à la technologie de l'information, au numérique, à l'Ingénierie net zéro et aux opérations pour soutenir l'essor vers la croissance et l'amélioration de la marge à l'échelle de la Société;▪ Élaboration d'un programme d'amélioration des marges à l'échelle du groupe en vue d'améliorer les marges à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux de nos pairs d'ici 2027; et▪ Apport d'un soutien aux présidents régionaux des Services d'ingénierie, qui a mené à de solides résultats en 2024 pour Services d'ingénierie Régions, notamment un carnet de commandes solide, des niveaux élevés constants de croissance interne et de marges améliorées.
Joseph M. St. Julian	<ul style="list-style-type: none">▪ Réorganisation et croissance des activités canadiennes pour pouvoir se démarquer et performer dans les nouvelles réalités d'une entreprise de plus grande envergure;▪ Obtention d'un carnet de commandes record, d'un RAII sectoriel ajusté record, de flux de trésorerie d'exploitation et de produits records, ce qui comprend des contrats d'exploitation d'usines d'hexafluorure d'uranium aux États-Unis; les premières centrales d'énergie nucléaire comprenant un réacteur CANDU nouvellement construites en 20 ans en Roumanie; et d'autres contrats de prolongation de la durée de vie utile, de remise à neuf et d'infrastructures importants;▪ Responsable des progrès importants réalisés dans le développement de la nouvelle technologie CANDU®, soit le réacteur MONARK^{MC} à 1 000 MW; et▪ Élaboration et promotion de la campagne intitulée Les Canadiens pour CANDU (C4C) avec des membres du secteur de l'énergie nucléaire, d'organisations syndicales, d'établissements universitaires, d'organisations autochtones et de sociétés pharmaceutiques; cette campagne a eu des répercussions permettant d'éduquer le public sur la technologie CANDU et d'influencer les preneurs de décisions quant à la sélection de la technologie.
Steve Morriss	<ul style="list-style-type: none">▪ Obtention d'une forte croissance et de solides résultats financiers dans le segment des États-Unis et de l'Amérique latine appuyés par les conclusions d'un sondage auprès des clients et les niveaux d'engagement des employés de premier plan;▪ Mise en œuvre fructueuse de la stratégie de croissance aux États-Unis de la Société, notamment par l'obtention de contrats clés dans des zones de croissance ciblées dans les régions du centre du littoral de l'Atlantique, de la côte Ouest et du Nord-Est; et▪ Restructuration des activités liées aux Minéraux et métaux dans l'objectif de stimuler la croissance du marché et l'amélioration de la rentabilité.

Représentation graphique de la performance

Le graphique indique le rendement cumulé d'un placement de 100 \$ effectué le 31 décembre 2019 dans les actions ordinaires, dans l'indice composé du rendement total S&P/TSX et dans un indice d'un groupe repère composé de sociétés d'I&C, qui comprend : AECOM, Arcadis, Jacobs Engineering Group Inc., John Wood Group plc, Stantec Inc., Tetra Tech, Inc. et WSP Global Inc. Le groupe repère est un sous-groupe du groupe de comparaison pour le rendement présenté à la sous-section intitulée « Structure du RUAR » de la présente analyse de la rémunération. Aux fins du calcul, une moyenne pondérée établie en fonction de la capitalisation boursière de chaque société du groupe repère a été utilisée.

Rendement cumulé total sur cinq ans d'un placement de 100 \$ (en supposant le réinvestissement des dividendes)



Exercices financiers	Déc.-19	Déc.-20	Déc.-21	Déc.-22	Déc.-23	Déc.-24
AtkinsRéalis	100,00 \$	72,80 \$	103,82 \$	80,40 \$	144,06 \$	257,86 \$
Indice de rendement total du groupe repère	100,00 \$	123,74 \$	184,90 \$	170,43 \$	209,81 \$	262,27 \$
Indice composé du rendement total S&P/TSX	100,00 \$	105,60 \$	132,10 \$	124,38 \$	138,99 \$	169,09 \$

La Société préconise le versement d'une partie importante de la rémunération des membres de la haute direction visés sous la forme d'incitatifs à long terme, qui reflètent la tendance du cours de l'action et permettent d'aligner les intérêts de la direction sur ceux de nos actionnaires. Comme il est présenté à la sous-section intitulée « Rémunération réalisée et réalisable du président et chef de la direction : 2020 à 2024 » de la présente analyse de la rémunération, la valeur de la rémunération réalisée et réalisable est inférieure aux rendements pour les actionnaires sur toutes les périodes de rendement, excepté la période de rendement de trois ans (2022 à 2024).

Le rendement total pour les actionnaires de la Société sur cinq ans a été supérieur à celui de l'indice composé du rendement total S&P/TSX au cours de la même période en raison principalement du solide rendement d'AtkinsRéalis au cours des deux dernières années par rapport à celui de l'indice.

AtkinsRéalis a démontré l'efficacité de ses programmes de rémunération, en ce qui concerne sa concordance avec les intérêts des actionnaires au fil du temps. Dans les deux dernières années, les paiements d'UAR ont reflété le solide rendement de l'entreprise, ce qui contraste avec celui de la période de trois ans précédente pendant laquelle les UAR ont systématiquement sous-performé, ce qui comprend un cycle qui a donné lieu à zéro paiement. Comme AtkinsRéalis a amélioré son rendement financier et généré de solides rendements pour les actionnaires au cours des deux dernières années, les programmes de rémunération ont donc donné des résultats qui sont en corrélation avec le cours de l'action, ce qui permet ainsi d'aligner les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires et de récompenser les membres de la haute direction pour leur apport constant au succès de la Société.

Pour un aperçu détaillé de l'alignement des programmes de rémunération de la Société avec les intérêts des actionnaires, veuillez vous reporter à la sous-section intitulée « Rémunération réalisée et réalisable du président et chef de la direction : 2020 à 2024 » de la présente analyse de la rémunération.

Ratio du coût de la direction

Le tableau suivant présente la rémunération globale totale attribuée aux membres de la haute direction visés pour les trois (3) derniers exercices, exprimée en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires de la Société. La rémunération globale totale est la somme des valeurs de la rémunération totale annuelle présentées dans le tableau sommaire de la rémunération inclus dans les circulaires de sollicitation de procurations pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Exercice	Rémunération totale des membres de la haute direction visés (en M\$) ¹	Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis (en M\$) ²	Ratio du coût de la direction
2024	26,4	283,9	9,30 %
2023	30,4	287,2	10,58 %
2022	24,2	9,8	246,94 %

1. La rémunération des membres de la haute direction visés est la somme du salaire de base, des octrois incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres, des attributions fondées sur des actions et de la valeur des prestations de retraite et de toute autre rémunération, qui sont présentés respectivement dans les tableaux sommaires de la rémunération. Les membres de la haute direction visés ont varié d'un exercice à l'autre comme il est indiqué ci-dessous :

- 2022 – M. Edwards, M. Bell, M. Morriss, M. St. Julian et M. Hoare;
- 2023 – M. Edwards, M. Bell, M. Morriss, M. St. Julian et M. Hoare;
- 2024 – M. Edwards, M. Bell, M. Hoare, M. St. Julian et M. Morriss.

2. Tel que publié dans les états financiers annuels de la Société.

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre 2024, le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, la rémunération payée par la Société aux membres de la haute direction visés en contrepartie des services fournis dans l'exercice de toutes leurs fonctions.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions ¹ (\$)	Attributions fondées sur des options ² (\$)	Rémunération aux termes de programmes d'intéressement non fondés sur des titres de capitaux propres (\$)		Valeur du régime de retraite ⁴ (\$)	Autre rémunération ⁵ (\$)	Rémunération totale (\$)
					Programmes d'intéressement annuels ³	Programmes d'intéressement à long terme			
Ian L. Edwards Président et chef de la direction	2024	1 439 231	4 408 000	1 102 000	2 626 271	0	287 923	137 446	10 000 871
	2023	1 400 000	3 640 000	910 000	3 434 358	0	280 000	147 144	9 811 502
	2022	1 400 000	4 095 000	455 000	1 625 794	0	280 000	120 526	7 976 320
Jeff Bell Chef des affaires financières	2024	909 697	1 761 216	440 304	934 462	0	102 268	169 538	4 317 485
	2023	874 108	1 693 440	423 360	1 221 821	0	98 449	161 492	4 472 670
Philip Hoare ⁶ Chef des opérations	2024	821 577	1 823 040	202 560	711 955	0	93 128	141 016	3 793 276
	2023	1 043 887	1 481 733	370 433	1 002 765	0	17 509	260 841	4 177 168
Joseph M. St. Julian ⁷ Président, Énergie nucléaire	2024	890 391	1 298 640	324 660	1 243 743	0	14 266	155 258	3 926 958
	2022	751 553	1 277 586	141 954	662 717	0	6 430	97 172	2 937 413
Steve Morriss ⁸ Président, États-Unis, Amérique latine, Minéraux et métaux	2024	886 896	1 266 837	316 709	974 902	0	21 920	620 284	4 087 548
	2023	839 129	1 235 682	308 920	1 160 781	0	15 654	432 386	3 992 552
	2022	600 877	1 842 649	135 194	499 306	-	15 102	41 171	3 134 299
	2024	925 789	1 323 370	330 842	954 620	0	21 920	160 927	3 717 468
	2023	876 656	1 290 864	322 716	1 160 512	0	15 654	63 488	3 729 890
	2022	809 531	1 302 585	144 732	659 445	0	15 102	54 474	2 985 869

1. Les attributions fondées sur des actions comprennent les UAI, UAR et UAD-MHD, comme il est décrit en détail à la sous-section intitulée « RILT » de la présente analyse de la rémunération. La valeur des attributions d'UAI et d'UAR est présentée à la date d'octroi, comme il est décrit aux sous-sections pertinentes de la présente analyse de la rémunération. Elle est calculée en multipliant le nombre d'unités par le cours de clôture moyen des actions ordinaires sur les cinq (5) jours de bourse précédant la date d'octroi. On suppose un multiplicateur de prime au rendement de 100 % pour les UAR. À des fins comptables, la juste valeur des UAI et des UAR est calculée en multipliant le nombre d'unités par le cours de clôture des actions ordinaires à la date d'octroi.

En 2022, M. St. Julian a reçu un octroi d'UAI additionnelles de 500 000 \$ US, à titre d'incitatif pour qu'il se joigne à la Société, soit l'équivalent de 625 900 \$ CA, comme il est divulgué précédemment à la sous-section intitulée « RILT » de l'analyse de la rémunération de 2023.

2. Les attributions fondées sur des options sont décrites en détail à la sous-section intitulée « RILT » de la présente analyse de la rémunération et au Supplément C de la présente circulaire. Au moment de l'octroi, la valeur des options sur actions attribuées à chaque membre de la haute direction visé était fondée sur un pourcentage du salaire de base. Le nombre d'options sur actions attribué a été déterminé à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes qui est une méthodologie d'évaluation standard. La valeur comptable aux fins de communication de l'information financière est calculée avec des hypothèses différentes. Les principales hypothèses qui ont été utilisées dans l'établissement de cette valeur sont décrites dans le tableau ci-après.

Hypothèse	Valeur			
Date d'octroi	14 mars 2022	28 mars 2022	14 mars 2023	12 mars 2024
	(364 384 options sur actions octroyées à 124 cadres supérieurs et autres employés admissibles)	(14 127 options sur actions octroyées à Joseph M. St. Julian)	(746 667 options sur actions octroyées à 134 cadres supérieurs et autres employés admissibles)	(433 029 options sur actions octroyées à 137 cadres supérieurs et autres employés admissibles)
Ratio de rendement des dividendes	0,25 %	0,26 %	0,23 %	0,14 %
Volatilité du cours de l'action	37,01 %	37,10 %	33,85 %	31,82 %
Durée prévue des options	4,5 ans	4,5 ans	4,5 ans	4,5 ans
Taux d'intérêt sans risque	1,94 %	2,46 %	3,49 %	3,82 %
Prix d'exercice	31,15 \$	30,25 \$	31,07 \$	55,58 \$
Juste valeur de la rémunération	9,86 \$	9,57 \$	10,46 \$	19,71 \$
Juste valeur comptable	10,31 \$	10,08 \$	10,57 \$	17,68 \$

3. Montants des primes gagnées au cours de l'exercice respectif et versées au cours de l'exercice subséquent aux termes du RIA.
4. Comprend les cotisations de la Société au compte théorique aux termes du RRSE de M. Edwards et les contributions à son compte aux termes du RRCD, ainsi que la contribution nette de la Société au compte non enregistré de M. Bell et la contribution à son compte aux termes du RRCD. Ces contributions sont décrites en détail à la sous-section intitulée « Prestations de retraite » de la présente analyse de la rémunération. Les contributions sont versées en fonction des salaires payés au cours de l'exercice donné.

Comprend les contributions de la Société au Mercer Master Trust du Royaume-Uni de M. Hoare.

Comprend les contributions de la Société au régime d'épargne 401(k) de M. St. Julian et M. Morriss.

5. Comprend la valeur estimative des primes versées par la Société pour le programme d'avantages sociaux offert aux membres de la haute direction visés, en plus de ce qui est généralement offert aux employés salariés. Il comprend également les avantages indirects sous la forme d'allocations en espèces imposables, calculées au prorata pour la partie de l'année travaillée, selon le cas, et la valeur d'un espace de stationnement fourni aux membres de la haute direction visés, selon le cas. Cette colonne comprend également les contributions de l'employeur au RAE du Canada et le remboursement de cotisations professionnelles, selon le cas, la prime à la signature en espèces et l'allocation imposable en espèces tenant lieu de prestations de retraite.

M. Edwards reçoit un avantage indirect sous la forme d'une allocation annuelle de 50 000 \$ CA. Il a reçu des avantages liés à la mobilité relativement à son déménagement au Canada de 2 714 \$ CA en 2022 et de 20 316 \$ CA en 2023. Les coûts liés à la mobilité se rapportent aux services d'immigration. Les contributions de l'employeur au RAE du Canada pour M. Edwards totalisent 41 931 \$ CA en 2022, 48 046 \$ CA en 2023 et 49 000 \$ CA en 2024.

M. Bell reçoit un avantage indirect sous la forme d'une allocation annuelle de 35 000 \$ CA. Les retenues fiscales de M. Bell pour les contributions de la Société à son compte non enregistré aux termes du RRSE de 71 188 \$ CA en 2022, de 76 373 \$ CA en 2023 et de 79 672 \$ CA en 2024 sont incluses dans la colonne Autre rémunération.

M. Hoare reçoit une allocation d'automobile annuelle de 13 200 livres sterling. Il a reçu des avantages à titre d'indemnité pour les frais de déplacement et de subsistance se rapportant à ses déplacements d'affaires au Canada et au Royaume-Uni, y compris des services fiscaux professionnels, la péréquation fiscale et la majoration fiscale correspondante de montants de : 2 010 \$ CA en 2022, de 37 567 \$ CA en 2023 et de 116 433 \$ CA en 2024. M. Hoare a choisi de limiter les contributions de la Société au régime de retraite et a reçu une allocation en espèces imposable de montants de : 38 750 livres sterling en 2022, de 44 550 livres sterling en 2023 et de 49 620 livres sterling en 2024. Pour avoir plus de détails à ce sujet, voir la sous-section intitulée « Prestations de retraite » de la présente analyse de la rémunération. Ces chiffres représentent les montants bruts et diffèrent des montants nets indiqués dans les années précédentes. Ce changement a été apporté en vue d'être conforme à la méthodologie utilisée aux fins de déclaration d'information semblable.

M. St. Julian reçoit un avantage indirect sous la forme d'une allocation annuelle de 35 000 \$ US. Il a reçu des avantages liés à la mobilité relativement à ses déplacements d'affaires au Canada de montants de : 2 659 \$ CA en 2022, de 93 282 \$ CA en 2023 et de 280 047 \$ CA en 2024. Les avantages liés à la mobilité comprenaient les coûts se rapportant à des services professionnels fiscaux, à des frais de déplacement et de subsistance, à la péréquation fiscale et à la majoration fiscale correspondante de ces coûts liés à la mobilité. M. St. Julian a reçu une prime à la signature en espèces d'un montant de 400 000 \$ US, payée en deux (2) versements : 200 000 \$ US en 2023 et 200 000 \$ US en 2024.

M. Morriss reçoit un avantage indirect sous la forme d'une allocation annuelle de 35 000 \$ US. Il a reçu des avantages liés à la mobilité relativement à ses déplacements d'affaires au Canada de montants de 2 525 \$ CA en 2022, de 16 001 \$ CA en 2023 et de 101 952 \$ CA en 2024. Les avantages liés à la mobilité comprenaient les coûts se rapportant à des services professionnels fiscaux, à la péréquation fiscale et à la majoration fiscale correspondante de ces coûts liés à la mobilité.

6. Le salaire, le montant des primes, la valeur du régime de retraite et toute autre rémunération de M. Hoare ont été versés en livres sterling et convertis en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen de 1 livre sterling pour 1,6076 \$ CA pour l'exercice 2022, de 1 livre sterling pour 1,6784 \$ CA pour l'exercice 2023 et de 1 livre sterling pour 1,7509 \$ CA pour l'exercice 2024, selon le cas. Les attributions fondées sur des actions et sur des options de M. Hoare ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change à la date de l'octroi de 1 livre sterling pour 1,6673 \$ CA (14 mars 2022), de 1 livre sterling pour 1,6639 \$ CA (14 mars 2023) et de 1 livre sterling pour 1,7259 \$ CA (12 mars 2024).
7. Le salaire, le montant des primes, la valeur du régime de retraite et toute autre rémunération de M. St. Julian sont versés en dollars américains et convertis en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen de 1 \$ US pour 1,3019 \$ CA pour l'exercice 2022, de 1 \$ US pour 1,3495 \$ CA pour l'exercice 2023 et de 1 \$ US pour

1,3700 \$ CA pour l'exercice 2024, selon le cas. Les attributions fondées sur des actions et sur des options de M. St. Julian ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change à la date de l'octroi de 1 \$ US pour 1,2518 \$ CA (28 mars 2022), de 1 \$ US pour 1,3686 \$ CA (14 mars 2023) et de 1 \$ US pour 1,3491 \$ CA (12 mars 2024).

8. Le salaire, le montant des primes, la valeur du régime de retraite et toute autre rémunération de M. Morriss ont été versés en dollars américains et convertis en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen de 1 \$ US pour 1,3019 \$ CA pour l'exercice 2022, de 1 \$ US pour 1,3495 \$ CA pour l'exercice 2023 et de 1 \$ US pour 1,3700 \$ CA pour l'exercice 2024, selon le cas. Les attributions fondées sur des actions et sur des options de M. Morriss ont été converties selon le taux de change à la date de l'octroi de 1 \$ US pour 1,2824 \$ CA (14 mars 2022), de 1 \$ US pour 1,3686 \$ CA (14 mars 2023) et de 1 \$ US pour 1,3491 \$ CA (12 mars 2024).

Gestion des risques

La section suivante présente un aperçu de nos politiques et lignes directrices en matière de gestion des risques.

Récupération

Avec prise d'effet le 7 mai 2009, la Société a adopté une politique de récupération visant la rémunération incitative liée au rendement (c.-à-d. le RIA et le RILT). Aux termes de cette politique, le conseil peut, à son gré, dans la mesure où il juge nécessaire de le faire dans l'intérêt de la Société, exiger le remboursement de la totalité ou d'une partie de toute rémunération incitative liée au rendement, si :

- Cette rémunération était fondée sur l'atteinte de certains résultats financiers qui ont subséquemment fait l'objet d'un redressement ou été touchés par le redressement d'une partie ou de la totalité des états financiers de la Société;
- Le membre de la haute direction a fait preuve de négligence grossière ou d'inconduite délibérée ou a commis une fraude ayant entraîné ou causé en partie le besoin de procéder au redressement; et
- Le montant de la rémunération incitative liée au rendement ou le profit revenant au membre de la haute direction avait été inférieur si les résultats financiers avaient été déclarés correctement.

De plus, le contrat d'emploi passé avec le président et chef de la direction prévoit que la Société peut annuler des attributions incitatives en cours et/ou exiger le remboursement de la rémunération déjà versée à la suite de ce qui suit :

- Un redressement important des résultats financiers de la Société, lorsque des attributions ou des paiements n'auraient pas été versés sur la base des états financiers redressés pour la période pertinente; ou
- Une conduite volontairement trompeuse ou une négligence grossière de la part du président et chef de la direction ayant entraîné, ou étant raisonnablement susceptible d'entraîner, des conséquences économiques négatives pour la Société ou une atteinte à la réputation de celle-ci.

Interdiction d'opérations de couverture et de monétisation

Le conseil a adopté une politique interdisant les opérations de couverture et les opérations sur dérivés, laquelle s'applique aux initiés de la Société qui produisent des déclarations, notamment nos membres de la haute direction visés. Les opérations de couverture comprennent les contrats à terme variables prépayés, les swaps d'actions, les tunnels ou les parts de fonds d'échange visant à couvrir ou à compenser une baisse de la valeur marchande des titres de capitaux propres.

Lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction

Depuis plus de dix ans, la Société a établi des exigences en matière d'actionnariat, car nous estimons que l'actionnariat est fondamental et contribue à notre réussite en permettant d'aligner les objectifs de nos membres de la haute direction sur ceux de nos actionnaires. Ainsi, la Société exige que les membres du comité de direction et les autres vice-présidents directeurs ne relevant pas directement du président et chef de la direction acquièrent dans les cinq (5) ans suivant leur nomination, et qu'ils détiennent pendant la durée de leur emploi, des actions ordinaires ayant la valeur globale minimale indiquée dans la présente section. En plus d'avoir à respecter cette exigence d'actionnariat pendant la durée de son emploi, le président et chef de la direction est tenu de le faire pendant un an suivant la cessation de son emploi au sein de la Société. Le respect de cette exigence d'actionnariat est examiné annuellement par le comité RH.

Pour les aider encore plus à atteindre cette exigence, une modification apportée au RUAI et au RUAR a été instaurée et exige qu'un minimum de 50 % du produit après impôts tiré de l'acquisition des UAI et des UAR soit versé sous forme d'actions ordinaires d'AtkinsRéalis; le changement s'applique aux membres du comité de direction et aux autres vice-présidents directeurs ne relevant pas directement du président et chef de la direction assujettis à des exigences d'actionnariat jusqu'à ce que ces exigences soient respectées. Cette modification sera appliquée à compter des octrois aux termes du RILT effectués en 2025 et elle consolide davantage l'alignement entre la rémunération des membres de la haute direction et la création de valeur pour les actionnaires.

Les lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction peuvent être respectées au moyen des actions ou unités suivantes :

- Les actions ordinaires détenues à titre privé, évaluées au prix d'acquisition ou au cours du marché, selon la valeur la plus élevée;
- Les actions ordinaires acquises aux termes du RAE du Canada, du RIA RU et du RAAE US évaluées au prix d'acquisition ou au cours du marché, selon la valeur la plus élevée;

- Les unités d'actions acquises non réglées aux termes du RUAD-MHD, sur une base avant impôts, évaluées au prix d'émission ou au cours du marché, selon la valeur la plus élevée;
- Les UAD-MHD non acquises, pourvu qu'elles ne fassent pas l'objet de conditions liées au rendement, sur une base avant impôts, évaluées au prix d'émission ou au cours du marché, selon la valeur la plus élevée; et
- Les UAI non acquises, sur une base avant impôts, évaluées au cours du marché.

Les UAR et les options sur actions ne sont pas prises en compte aux fins du respect des lignes directrices en matière d'actionnariat.

L'exigence d'actionnariat doit être respectée, à raison d'au moins 50 %, au moyen de la détention d'actions ordinaires réelles et non seulement d'unités d'actions non acquises.

Aux termes du RUAR, les membres du comité de direction et les autres vice-présidents directeurs ne relevant pas directement du président et chef de la direction assujettis à des exigences d'actionnariat seront réputés avoir choisi irrévocablement de recevoir la totalité de l'attribution d'UAR sous la forme d'actions ordinaires, s'ils ne respectent pas les exigences d'actionnariat au moment du paiement.

Aux termes du régime d'options sur actions, les membres du comité de direction et les autres vice-présidents directeurs ne relevant pas directement du président et chef de la direction assujettis à des exigences d'actionnariat sont assujettis à l'exigence de détenir (et il leur sera interdit de vendre) les actions ordinaires sous-jacentes équivalant à au moins 25 % du gain après impôts résultant d'un exercice s'ils n'ont pas respecté les exigences d'actionnariat au moment de l'exercice. À compter de l'octroi de 2025 prévu dans le régime d'options sur actions, cette exigence est passée à 50 %.

Le tableau suivant indique le statut des exigences d'actionnariat des membres de la haute direction visés :

Nom	Actionnariat requis	Exigence d'actionnariat	Actions ordinaires		Unités d'actions différées (UAD-MHD)	Unités d'actions incessibles (UAI) non acquises	Total des actions ordinaires, des UAI non acquises et des UAD-MHD	Valeur au 31 décembre 2024 ¹	Actionnariat réel / exigence	Critère de conformité ²	Respect de l'exigence (date butoir)
			Détenues à titre privé	RAE							
Ian L. Edwards ³	5x	7 250 000 \$	147 741	36 179	116 597	124 799	425 316	32 434 611 \$	447 %	316 %	Respectée (31 octobre 2024)
Jeff Bell	3x	2 751 900 \$	72 529	8 440	0	55 083	136 052	10 375 317 \$	377 %	224 %	Respectée (11 février 2025)
Philip Hoare ⁴	3x	1 788 600 GBP	21 665	7 214	0	41 622	70 501	2 987 541 GBP	167 %	68 %	Respectée (1 ^{er} mai 2024)
Joseph M. St. Julian ⁵	3x	1 956 300 \$ US	0	4 328	0	39 106	43 434	2 302 757 \$ US	118 %	12 %	En cours (21 mars 2027)
Steve Morriss ⁵	3x	2 043 600 \$ US	25 800	1 944	0	40 772	68 516	3 632 526 \$ US	178 %	104 %	Respectée (25 janvier 2026)

1. La valeur au 31 décembre 2024 était fondée sur les règles décrites ci-dessus. Pour évaluer la valeur marchande, le cours de clôture de 76,26 \$ au 31 décembre 2024 a été utilisé.
2. L'exigence d'actionnariat doit être respectée, à raison de 50 %, au moyen de la détention d'actions réelles et non seulement d'unités d'actions non acquises.
3. À la suite de la nomination de M. Edwards au poste de président, secteur Infrastructures, le niveau d'actionnariat requis à son égard a été augmenté, passant de deux fois à trois fois le salaire de base. M. Edwards est toujours tenu d'atteindre un niveau correspondant à deux fois le salaire de base dans le délai initial de cinq ans à compter de la date de son embauche. L'augmentation de une fois le salaire de base aux fins de l'exigence d'actionnariat doit être réalisée dans un délai de cinq (5) ans suivant la date de sa nomination au poste de président, secteur Infrastructures. De plus, M. Edwards est tenu d'atteindre un niveau correspondant à cinq fois le salaire de base dans un délai de cinq (5) ans suivant sa nomination au poste de président et chef de la direction le 31 octobre 2019.
4. Les exigences d'actionnariat de M. Hoare sont exprimées en livres sterling. Aux fins de cette divulgation, les montants ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au comptant de 1 livre sterling pour 1,7996 \$ CA le 31 décembre 2024.
5. Les exigences d'actionnariat de M. St. Julian et de M. Morriss sont exprimées en dollars américains. Aux fins de cette divulgation, les montants ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au comptant de 1 \$ US pour 1,4384 \$ CA le 31 décembre 2024.

Actions ordinaires et unités d'actions ou avoir en titres de capitaux propres équivalents accumulés par le président et chef de la direction

Le tableau suivant présente un aperçu de l'avoir accumulé du président et chef de la direction au 31 décembre 2024 :

	Actions ordinaires		Unités d'actions			Unités d'options sur actions	
	Détenues à titre privé	RAE du Canada	UAR non déjà acquises ¹	UAI non déjà acquises	Unités d'actions différées acquises (UAD-MHD)	Options sur actions non exercées ²	Total
Nombre	147 741	36 179	122 791	124 799	116 597	189 057	737 164
Valeur au 31 décembre 2024 ³	11 266 710 \$	2 759 042 \$	9 364 042 \$	9 517 172 \$	8 891 687 \$	7 169 415 \$	48 968 068 \$

1. On suppose un multiplicateur de prime au rendement de 100 %.

- La valeur des options sur actions non exercées est calculée en fonction de la différence entre le cours de clôture de l'action de 76,26 \$ au 31 décembre 2024 et les prix d'exercice d'une option sur actions de 31,15 \$, de 31,07 \$ et de 55,58 \$ pour les options sur actions octroyées en mars 2022, en mars 2023 et en mars 2024, respectivement.
- La valeur au 31 décembre 2024 était fondée sur le cours de clôture de l'action de 76,26 \$.

Attributions en vertu d'un programme incitatif

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau suivant présente des renseignements concernant les options sur actions, les UAR, les UAI et les UAD-MHD détenues par les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2024 :

Nom	Attributions fondées sur des options					Attributions fondées sur des actions		
	Date de l'octroi des options sur actions	Titres sous-jacents aux options sur actions non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options sur actions (\$)	Date d'expiration des options sur actions	Valeur des options sur actions dans le cours non exercées ¹ (\$)	UAR, UAD-MHD et UAI dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ² (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions non payées ou distribuées ² (\$)
Ian L. Edwards	12 mars 2024	55 911	55,58	12 mars 2030	1 156 239			
	14 mars 2023	86 999	31,07	14 mars 2029	3 931 485	247 590	18 881 213	8 891 687
	14 mars 2022	46 147	31,15	14 mars 2028	2 081 691			
Jeff Bell	12 mars 2024	22 340	55,58	12 mars 2030	461 991			
	14 mars 2023	40 475	31,07	14 mars 2029	1 829 065	108 954	8 308 832	s.o.
	14 mars 2022	20 544	31,15	14 mars 2028	926 740			
Philip Hoare	12 mars 2024	18 795	55,58	12 mars 2030	388 681			
	14 mars 2023	31 039	31,07	14 mars 2029	1 402 652	84 409	6 437 030	s.o.
	14 mars 2022	14 397	31,15	14 mars 2028	649 449			
Joseph M. St. Julian	12 mars 2024	16 069	55,58	12 mars 2030	332 307			
	14 mars 2023	29 534	31,07	14 mars 2029	1 334 641	78 209	5 964 218	s.o.
	28 mars 2022	14 127	30,25	28 mars 2028	649 983			
Steve Morriss	12 mars 2024	16 786	55,58	12 mars 2030	347 134			
	14 mars 2023	30 853	31,07	14 mars 2029	1 394 247	81 621	6 224 417	s.o.
	14 mars 2022	14 679	31,15	14 mars 2028	662 170			

1. Ce montant est calculé en fonction de la différence entre le cours de clôture de l'action de 76,26 \$ le 31 décembre 2024 et le prix d'exercice d'une option sur actions, multipliée par le nombre d'options sur actions non exercées.

2. Ce montant est calculé en fonction du cours de clôture de l'action de 76,26 \$ le 31 décembre 2024.

Attributions en vertu d'un programme incitatif – valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des membres de la haute direction visés concernant la valeur des attributions en vertu d'un programme incitatif, soit à l'acquisition des droits ou gagnée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 :

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ¹ (\$)	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ² (\$)	Rémunération en vertu d'un programme incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ³ (\$)
Ian L. Edwards	358 578	15 381 168	2 626 271
Jeff Bell	159 627	6 762 992	934 462
Philip Hoare ⁴	111 865	4 850 960	1 002 765
Joseph M. St. Julian ⁵	118 431	4 275 403	974 902
Steve Morriss ⁵	114 056	5 390 684	954 620

- La première tranche des options sur actions octroyées le 14 mars 2022 a été acquise le 14 mars 2024.
- Selon le cours de l'action de 55,58 \$ pour les UAI attribuées à tous les membres de la haute direction visés, sauf M. St. Julian, qui ont été acquises le 18 mars 2024 (cours de clôture moyen des actions ordinaires pour les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition); selon le cours de l'action de 55,48 \$ pour les UAI attribuées à M. St. Julian qui ont été acquises le 28 mars 2024 (cours de clôture moyen des actions ordinaires pour les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition); en fonction d'un multiplicateur de prime au rendement de 200 % pour les UAR attribuées à tous les membres de la haute direction visés qui ont été acquises le 31 décembre 2024.
M. Edwards et M. Bell ont choisi de régler respectivement leurs 59 512 et 24 961 UAI sous forme d'actions ordinaires. Ces UAI octroyées en 2021 ont été réglées en mars 2024. Les valeurs équivalentes sont incluses dans le tableau.
- Prime gagnée au cours de l'exercice aux termes du RIA.
- La prime aux termes du RIA de M. Hoare de 572 714 \$ est versée en livres sterling et convertie en dollars canadiens, aux fins de cette divulgation, selon le taux de change annuel moyen de 1 livre sterling pour 1,7509 \$ CA.
- Les primes aux termes du RIA de M. St. Julian et de M. Morriss, qui sont respectivement de 711 607 \$ et de 741 225 \$, sont versées en dollars américains et converties en dollars canadiens, aux fins de cette divulgation, selon le taux de change annuel moyen de 1 \$ US pour 1,3700 \$ CA.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres de la Société au 31 décembre 2024 :

Catégorie de régimes fondés sur des titres de capitaux propres	Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options sur actions, des bons de souscription et des droits en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions, des bons de souscription et des droits en cours	Nombre de titres disponibles aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres
Approuvés par les actionnaires	1 411 904	38,09	1 359 359
Non approuvés par les actionnaires	-	-	-
TOTAL	1 411 904	38,09	1 359 359

Options sur actions exercées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024

Aucune option sur actions n'a été exercée par les membres de la haute direction visés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Toutes les options sur actions octroyées aux termes de notre régime d'options sur actions 2013 avant la réinstauration des options sur actions en 2022 ont expiré au plus tard le 13 mai 2019.

Avantages reliés aux régimes de retraite

Le tableau suivant présente des renseignements concernant les montants accumulés dans le compte du RRCD et le compte du RRSE, le 401(k) et le Mercer Master Trust du Royaume-Uni :

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ¹ (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice ² (\$)
Ian L. Edwards	2 305 630	287 923	2 793 707
Jeff Bell	335 359	102 268	602 614
Philip Hoare	1 147 496	17 509	1 361 152
Joseph M. St. Julian	111 248	21 920	205 827
Steve Morriss	165 778	21 920	271 848

1. Comprend les contributions de la Société au compte théorique aux termes du RRSE de M. Edwards et les contributions à son compte aux termes du RRCD, ainsi que la contribution de la Société au compte aux termes du RRCD de M. Bell et la contribution nette à son compte non enregistré aux termes du RRSE. Les contributions sont versées en fonction du salaire payé au cours de l'exercice donné.

Comprend les contributions de la Société au régime d'épargne 401(k) à l'intention de M. St. Julian et de M. Morriss. Les contributions de la Société de 16 000 \$ US sont converties en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen de 1 \$ US pour 1,3700 \$ CA.

Comprend les contributions de la Société au Mercer Master Trust du Royaume-Uni à l'intention de M. Hoare. La contribution de la Société de 10 000 livres sterling est convertie en dollars canadiens selon le taux de change annuel moyen de 1 livre sterling pour 1,7509 \$ CA. À compter de décembre 2020, M. Hoare a choisi de plafonner ses contributions de la Société à son régime de retraite à 4 000 livres sterling par année à partir d'avril 2021. Le maximum des contributions au régime de retraite de la Société est passé à 10 000 livres sterling en 2023. Le reste des contributions de la Société à son régime de retraite est versé sous forme d'allocation en espèces qui est incluse dans le salaire de M. Hoare à la sous-section intitulée « Tableau sommaire de la rémunération » de la présente analyse de la rémunération.

2. Les valeurs accumulées à la fin de l'exercice à l'égard de M. Hoare sont détenues en livres sterling et converties en dollars canadiens selon les taux de change de 1 livre sterling pour 1,6871 \$ CA (31 décembre 2023) et de 1 livre sterling pour 1,7996 \$ CA (31 décembre 2024).

Les valeurs accumulées à la fin de l'exercice à l'égard de M. St. Julian et de M. Morriss sont détenues en dollars américains et converties en dollars canadiens selon les taux de change de 1 \$ US pour 1,3243 \$ CA (31 décembre 2023) et de 1 \$ US pour 1,4383 \$ CA (31 décembre 2024).

Contrats d'emploi

La Société a passé des contrats d'emploi, ou modifié les contrats en vigueur, avec tous les membres de la haute direction visés. Les dates de prise d'effet de ces contrats sont indiquées ci-dessous :

Nom	Date de prise d'effet
Ian L. Edwards	31 octobre 2019
Jeff Bell	11 février 2020
Philip Hoare	1 ^{er} mai 2019
Joseph M. St. Julian	21 mars 2022
Steve Morriss	11 janvier 2021

Ces contrats d'emploi prévoient divers aspects de leurs responsabilités, notamment les éléments de la rémunération, la cessation d'emploi, la non-sollicitation et la confidentialité.

Rémunération à la retraite et indemnité de cessation d'emploi

Des dispositions en matière de cessation d'emploi sont prévues à l'égard de chacun des membres de la haute direction visés aux termes de leur contrat d'emploi respectif. Aucun montant supplémentaire ne serait versé aux membres de la haute direction visés en cas de cessation d'emploi pour un motif valable ou de démission si la situation du membre de la haute direction visé ne répond pas à la définition de retraite aux termes des RILT pertinents.

En cas de démission :

- les options sur actions acquises peuvent être exercées pendant une période de 30 jours à la suite de la date de cessation d'emploi; à la fin de cette période, ces options sur actions expireront. Les options sur actions non acquises expireront à la date de cessation d'emploi; et
- les UAD-MHD acquises au moment de la cessation d'emploi sont réglées conformément au RUAD-MHD.

Cessation d'emploi sans motif valable

En cas de cessation d'emploi de l'initiative de la Société pour d'autres raisons qu'un motif valable, les dispositions suivantes s'appliqueront :

Composantes		Ian L. Edwards	Jeff Bell	Philip Hoare ¹	Joseph M. St. Julian	Steve Morriss	
Indemnité de cessation d'emploi	Deux fois la somme du salaire de base annuel et de la prime cible annuelle aux termes du RIA.	✓					
	Une fois et demie la somme du salaire de base annuel et de la prime cible annuelle aux termes du RIA.		✓				
	La somme du salaire de base annuel et de la prime cible annuelle aux termes du RIA.				✓	✓	
	La moitié de la somme du salaire de base annuel et de la prime cible annuelle aux termes du RIA.			✓			
Prestations de retraite et avantages indirects	Un montant forfaitaire équivalant aux prestations de retraite qui auraient continué de s'accumuler pendant une période de deux ans.	✓					
	Un montant forfaitaire équivalant aux prestations de retraite qui auraient continué d'être constituées pendant une période de 18 mois.		✓				
	Un montant forfaitaire équivalant aux prestations de retraite qui auraient continué d'être constituées pendant une période de 6 mois.			✓			
	Un montant forfaitaire correspondant à la valeur des avantages indirects pendant une période de deux ans.	✓					
	Un montant forfaitaire correspondant à la valeur des avantages indirects pendant une période de 18 mois.		✓				
	Un montant forfaitaire correspondant à la valeur des avantages indirects pendant une période de 6 mois.			✓			
RIA	Prime aux termes du RIA établie proportionnellement pour la partie travaillée de l'année de cessation d'emploi.	✓	✓	✓	✓	✓	
RAE du Canada	Les futures contributions équivalentes de la Société versées conformément aux modalités du régime sont maintenues comme si le membre de la haute direction visé était demeuré à l'emploi pendant une période de 24 mois après la cessation d'emploi.	✓					
	Les futures contributions équivalentes de la Société versées conformément aux modalités du régime sont maintenues comme si le membre de la haute direction visé était demeuré à l'emploi pendant une période de 18 mois après la cessation d'emploi.		✓				
Attributions octroyées, y compris les attributions fondées sur des actions ou des options non acquises	Les attributions continuent d'être acquises, deviennent susceptibles d'exercice ou sont payées ou réglées (selon le cas) comme si le membre de la haute direction visé était demeuré à l'emploi pendant 24 mois après la cessation d'emploi.	✓					
	Les attributions continuent d'être acquises, deviennent susceptibles d'exercice ou sont payées ou réglées (selon le cas) comme si le membre de la haute direction visé était demeuré à l'emploi pendant 18 mois après la cessation d'emploi.		✓				
	Les UAI et les UAR seront acquises proportionnellement à la date de cessation d'emploi et sont payées ou réglées (selon le cas) après la cessation d'emploi. Les options sur actions acquises peuvent être exercées pendant une période de 30 jours à la suite de la date de cessation d'emploi; à la fin de cette période, ces options expireront. Les options sur actions non acquises expireront à la date de cessation d'emploi.				✓	✓	✓
	Malgré les dispositions du RUAI, les UAI décrites dans la sous-section « Octroi d'UAI additionnelles à M. St. Julian » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023 seront acquises et réglées comme si M. St. Julian était demeuré à l'emploi jusqu'à la fin du calendrier d'acquisition.					✓	

1. M. Hoare a droit à un préavis écrit de six (6) mois si la Société met fin à son emploi sans raison sérieuse ou motif valable. Cependant, la Société se réserve le droit de mettre fin à l'emploi de M. Hoare avec prise d'effet immédiate en lui versant une indemnité tenant lieu de préavis.

Le tableau suivant indique les montants supplémentaires qui auraient été payés si une cessation d'emploi sans motif valable avait eu lieu le 31 décembre 2024 :

Composantes ¹	Ian L. Edwards	Jeff Bell	Philip Hoare	Joseph M. St. Julian	Steve Morriss
Indemnité de cessation d'emploi	6 525 000 \$	2 407 913 \$	938 806 \$ ²	1 641 466 \$ ³	1 714 717 \$ ³
Prestations de retraite et avantages indirects	680 000 \$	327 690 \$	65 523 \$	0 \$	0 \$
Valeur des UAI non déjà acquises ^{4,5}	2 121 019 \$	695 186 \$	2 057 800 \$	1 956 298 \$	2 053 834 \$
Valeur des UAR non déjà acquises ⁶	0 \$	1 238 996 \$	1 646 377 \$	1 531 301 \$	1 599 630 \$
Valeur des UAD-MHD non déjà acquises ⁷	0 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL	9 326 019 \$	4 669 785 \$	4 708 506 \$	5 129 065 \$	5 368 181 \$

1. La prime aux termes du RIA pour l'année de cessation d'emploi et les futures contributions équivalentes de la Société aux termes du RAE du Canada ne sont pas considérées comme des paiements supplémentaires et, par conséquent, ne sont pas indiquées dans la liste des composantes ci-dessus. Ces paiements seraient faits au même moment que si le membre de la haute direction visé était demeuré à l'emploi de la Société.
2. L'indemnité de cessation d'emploi de M. Hoare serait versée en livres sterling. Aux fins de cette divulgation, les montants ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au comptant de 1 livre sterling pour 1,7996 \$ CA le 31 décembre 2024.
3. L'indemnité de cessation d'emploi de M. St. Julian et de M. Morriss serait versée en dollars américains. Aux fins de cette divulgation, les montants ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au comptant de 1 \$ US pour 1,4384 \$ CA le 31 décembre 2024.
4. Ces montants sont calculés en fonction du cours de clôture de 76,26 \$ par action le 31 décembre 2024.
5. Les paiements supplémentaires sont attribuables à l'acquisition devancée, calculés au 31 décembre 2024. Dans les circonstances où les UAI continuent d'être acquises après la cessation d'emploi et atteignent leur date d'acquisition totale, aucun paiement supplémentaire ni avantage n'est réalisé.
6. Les paiements supplémentaires sont attribuables à l'acquisition devancée, calculés au 31 décembre 2024, et supposent un facteur de rendement de 100 % (c.-à-d. à la cible). Dans les circonstances où les UAR continuent d'être acquises après la cessation d'emploi et atteignent leur date d'acquisition totale, aucun paiement supplémentaire ni avantage n'est réalisé.
7. Au 31 décembre 2024, toutes les UAD-MHD octroyées étaient acquises.

Changement de contrôle

La Société a passé des conventions de changement de contrôle prévoyant une disposition à double condition dans le cas des membres de la haute direction visés. Un changement de contrôle, selon la définition approuvée par le conseil, survient dans les cas suivants :

- Une personne ou un groupe de personnes agissant conjointement ou de concert détient ou contrôle, directement ou indirectement, 50 % ou plus des actions d'une catégorie d'actions avec droit de vote de la Société;
- Une personne ou un groupe de personnes agissant conjointement ou de concert réalise avec succès une offre publique d'achat ou d'échange visant 50 % ou plus des actions d'une catégorie d'actions avec droit de vote de la Société;
- La Société fait l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution ou vend la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs; ou
- Les personnes agissant à titre d'administrateurs de la Société cessent de constituer la majorité des administrateurs de celle-ci, sauf à la suite d'une élection des administrateurs non contestée. En cas de cessation d'emploi involontaire ou de démission pour une bonne raison¹ à la suite d'un changement de contrôle, les modalités suivantes s'appliqueront :

Composantes

Indemnité de cessation d'emploi	Deux (2) fois la somme du salaire de base annuel et de la prime cible annuelle aux termes du RIA.
Prestations de retraite et avantages indirects	Deux (2) fois la contribution annuelle aux termes du RRCD et du RRSE, plus deux (2) fois l'allocation annuelle pour les avantages indirects dans le cas des membres de la haute direction visés en poste au Canada. Deux (2) fois la contribution annuelle aux termes du régime d'épargne 401(k), plus deux (2) fois l'allocation annuelle pour les avantages indirects dans le cas des membres de la haute direction visés en poste aux États-Unis. Deux (2) fois la contribution annuelle aux termes du Mercer Master Trust, plus deux (2) fois l'allocation d'automobile annuelle pour les membres de la haute direction visés en poste au Royaume-Uni.
RAE du Canada	Les contributions futures devant être faites aux termes du RAE du Canada et qui ne l'ont pas encore été sont effectuées de manière anticipée afin que toutes les contributions correspondantes qui sont dues soient versées par la Société.

Composantes

RUAI, RUAR, RUAD-MHD et options sur actions

Toutes les UAI, UAR et UAD-MHD octroyées sont acquises intégralement et sont rachetables contre espèces dans un délai de 30 jours suivant la cessation d'emploi. Aux fins du RUAR, le multiplicateur de prime au rendement maximal (200 %) est utilisé.

Les options sur actions acquises non exercées peuvent être exercées pendant une période de 24 mois civils à compter de la date de la cessation d'emploi ou de la démission, mais sans dépasser l'échéance de la période d'option, toute option sur actions expirant passé ce délai. Les options sur actions non acquises peuvent être exercées et demeurent susceptibles d'être exercées pendant une période de 24 mois civils à compter de la date de la cessation d'emploi ou de la démission, mais sans dépasser l'échéance de la période d'option, toute option sur actions expirant passé ce délai.

1. Une démission pour une bonne raison désigne une démission provoquée par un changement important dans les conditions d'emploi à la suite de ce qui suit :
 - Une modification ou réduction importante des tâches ou des responsabilités, ou de la portée ou de l'envergure des activités dirigées par ce membre de la haute direction visé;
 - Le membre de la haute direction visé n'est plus employé au niveau le plus élevé de la haute direction de la Société;
 - Une réduction importante du salaire de base ou d'autres éléments de la rémunération ou des avantages sociaux; ou
 - Une relocalisation importante de l'entreprise ou l'obligation pour le membre de la haute direction visé de déménager de sa ville de résidence.

Le tableau suivant indique les paiements supplémentaires qui auraient été faits si une cessation d'emploi sans motif valable ou une démission pour une bonne raison (au sens défini ci-dessus) à la suite d'un changement de contrôle avait eu lieu le 31 décembre 2024 :

Composantes	Ian L. Edwards	Jeff Bell	Philip Hoare	Joseph M. St. Julian	Steve Morriss
Indemnité de cessation d'emploi	6 525 000 \$	3 210 550 \$	3 001 509 \$ ¹	4 107 317 \$ ²	3 429 433 \$ ²
Prestations de retraite et avantages indirects	680 000 \$	436 920 \$	209 489 \$	183 559 \$	146 717 \$
RAE	78 352 \$	39 451 \$	75 016 \$	43 198 \$	37 692 \$
Valeur des UAI non déjà acquises ³	9 517 172 \$	4 200 630 \$	3 174 094 \$	2 982 224 \$	3 109 273 \$
Valeur des UAR non déjà acquises ³	18 728 083 \$	8 216 405 \$	6 525 873 \$	5 963 990 \$	6 230 289 \$
Valeur des UAD-MHD ^{3,4}	8 891 687 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Valeur des options sur actions	6 475 488 \$	2 908 883 \$	2 224 299 \$	2 100 271 \$	2 182 828 \$
TOTAL⁵	50 895 783 \$	19 012 839 \$	12 985 981 \$	15 380 558 \$	15 136 232 \$

L'indemnité de cessation d'emploi de M. Hoare serait versée en livres sterling. Aux fins de cette divulgation, les montants ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au comptant de 1 livre sterling pour 1,7996 \$ CA le 31 décembre 2024.

1. L'indemnité de cessation d'emploi de M. St. Julian et de M. Morriss serait versée en dollars américains. Aux fins de cette divulgation, les montants ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au comptant de 1 \$ US pour 1,4384 \$ CA le 31 décembre 2024.
2. Ces montants sont calculés en fonction du cours de clôture de 76,26 \$ par action le 31 décembre 2024.
3. M. Edwards est le seul membre de la haute direction visé qui s'est vu attribuer des UAD-MHD. Puisque leur paiement est devancé après la cessation d'emploi suivant un changement de contrôle, il est réputé être supplémentaire.
4. M. Edwards aurait droit à un remboursement des frais reliés aux services de transition de carrière pouvant atteindre 50 000 \$ en cas de cessation d'emploi à la suite d'un changement de contrôle. Ce montant n'est pas inclus dans le total.

Retraite

En cas de retraite (au sens des RILT de la Société), toutes les UAD-MHD octroyées non acquises sont acquises intégralement. Toutes les UAI octroyées sont acquises proportionnellement et payables en espèces conformément aux dispositions des régimes.

Toutes les UAR octroyées sont acquises proportionnellement et assujetties aux conditions relatives au rendement jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle est prise la retraite. Les options sur actions continuent d'être acquises et peuvent être exercées comme si le titulaire était toujours à l'emploi de la Société.

Depuis l'octroi de 2024, la clause portant sur la retraite dans le RUAR et le RUAI a été modifiée. Cette modification fait en sorte que si un participant prend sa retraite à la moitié d'une période d'acquisition prévue dans le RILT, le calendrier d'acquisition standard sur 3 ans continue après la retraite plutôt que d'entraîner l'acquisition immédiate des unités de façon proportionnelle.

Le tableau suivant indique les paiements supplémentaires qui auraient été faits aux termes des régimes en cas de retraite prise le 31 décembre 2024.

Composantes ¹	Ian L. Edwards ²	Jeff Bell	Philip Hoare	Joseph M. St. Julian	Steve Morriss
Valeur des UAI non acquises ³	5 650 561 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Valeur des UAR non acquises ^{3,4}	3 591 617 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Valeur des UAD-MHD non acquises ³	0 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL	9 242 178 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

1. Conformément au régime d'options sur actions, les options sur actions non acquises ne sont pas considérées comme des paiements supplémentaires puisqu'elles continuent d'être acquises suivant leur calendrier d'acquisition régulier.
2. M. Edwards est le seul membre de la haute direction visé qui respectait le critère lié à la retraite au 31 décembre 2024, ce qui le rend admissible à des paiements supplémentaires après son départ à la retraite pour les UAR et UAI non acquises octroyées avant 2024.
3. Ces montants sont calculés en fonction du cours de clôture de 76,26 \$ par action le 31 décembre 2024.
4. En supposant que les UAR soient acquises en fonction d'un multiplicateur de prime au rendement de 100 %.

Approbation du rapport sur la rémunération des membres de la haute direction

Le comité RH est chargé de déterminer et de recommander pour l'approbation par le conseil, conformément au cadre de rémunération des membres de la haute direction, les principes aux fins de l'établissement des niveaux de rémunération particuliers des membres de la haute direction visés et d'autres cadres supérieurs. À cet égard, le comité RH examine les régimes, programmes et politiques en matière de rémunération, ainsi que les objectifs du président et chef de la direction et des autres cadres supérieurs, surveille leur rendement et leur rémunération et formule les recommandations pertinentes au conseil.

Le comité RH a examiné et recommandé à l'approbation du conseil la rémunération de nos membres de la haute direction visés décrite dans l'analyse de la rémunération figurant dans la présente circulaire.

ÉNONCÉ DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Le conseil d'administration estime que de saines pratiques en matière de gouvernance sont essentielles au fonctionnement efficace et à la réussite de la Société. La Société s'emploie à agir de manière proactive et progressiste, adoptant des principes d'avant-garde en matière de gouvernance, créant des structures correspondantes et mettant en œuvre des procédures conçues pour permettre au conseil de s'acquitter de ses responsabilités en conformité avec les pratiques exemplaires en matière de gouvernance et d'évaluer et d'améliorer son propre rendement. Ces principes, structures et procédures comprennent, entre autres, un Code de conduite applicable à tous les employés, dirigeants et administrateurs de la Société et de ses filiales.

Comme il est indiqué dans la présente circulaire, les pratiques de gouvernance de la Société respectent les exigences des ACVM et de la TSX en matière d'information sur la gouvernance actuellement en vigueur. De plus, la Société s'efforce de moduler régulièrement ses pratiques de gouvernance de façon à être à l'avant-garde des pratiques exemplaires à cet égard.

Rôle et mandat du conseil

Le conseil a la responsabilité de superviser la gestion des activités et des affaires de la Société. En plus des responsabilités relatives à la supervision de la stratégie et du risque d'entreprise décrites ci-dessous, le mandat du conseil énonce les principales responsabilités du conseil se rapportant à sa fonction de supervision.

Le mandat du conseil figure au Supplément B de la présente

circulaire et peut être consulté sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous « À propos » / « Notre gouvernance d'entreprise ».

Supervision de la stratégie

La supervision et la surveillance de la stratégie constituent l'une des principales fonctions du conseil. La direction, menée par notre président et chef de la direction, élabore le plan stratégique triennal de la Société, le met en œuvre et en assure le suivi, tandis que le conseil participe activement à la supervision de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son suivi et fournit une orientation.

Chaque année, le conseil examine et approuve le plan quinquennal et le budget annuel de la Société. Le plan tient compte notamment des occasions qui s'offrent au chapitre des activités de la Société et des risques auxquels cette dernière est

confrontée. De plus, le conseil examine régulièrement la stratégie de la Société en ce qui concerne, entre autres, les ressources humaines et la culture, la relève du chef de la direction, la technologie, les risques, le développement durable, l'affection des capitaux, les principaux marchés et l'aperçu du portefeuille.

Supervision du risque d'entreprise

La supervision des risques constitue également l'une des principales fonctions du conseil. De manière générale, la fonction de supervision du conseil en matière de gestion des risques de la Société vise à assurer, au moyen de mesures raisonnables, que les principaux risques associés aux activités et aux affaires de la Société sont identifiés et évalués et que la mise en œuvre de mesures permettant de réagir à ces risques est surveillée.

Examen de l'approche de la Société en matière de risques

Pour remplir ce rôle, le conseil discute activement et continuellement avec la direction pour assurer l'examen et l'analyse de la compréhension mutuelle du profil de risque global de la Société. La position de la Société au sujet de la capacité de prise de risques, de l'appétit pour le risque, des niveaux de tolérance et de la volonté d'optimiser les occasions fait aussi l'objet d'une évaluation pendant l'examen annuel du conseil de la *Politique de gestion des risques*, *l'Énoncé d'appétence au risque* et *l'Énoncé de politique en matière de risques* de la Société.

Surveillance de la conception, de la mise en œuvre et de la gouvernance du cadre de GRE

Le conseil dans son ensemble est responsable de ce rôle de surveillance et l'exerce en examinant des rapports de la direction sur les activités de gestion des risques existants et émergents et l'efficacité de ces systèmes aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des principaux risques auxquels la Société est exposée. Le comité d'audit et de risque aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en lien avec la surveillance du risque en supervisant les contrôles financiers et la communication d'information de la Société et son cadre GRE ainsi que de sa stratégie, ses politiques et de sa gouvernance relatives à la GRE de la Société.

Examen et suivi des principaux risques auxquels la Société est exposée et des mesures prises par la direction à cet égard

La compréhension par le conseil des risques auxquels la Société est exposée dans le cadre de ses activités actuelles et de ses initiatives de planification stratégique fait partie intégrante de son rôle de supervision des risques. Étant donné que les risques évoluent constamment, le conseil obtient régulièrement des mises à jour de la part de la direction sur les risques touchant la Société. Ces mises à jour sont officiellement intégrées dans les ordres du jour des réunions du conseil et des comités, notamment ceux sur lesquels ils exercent des responsabilités de supervision précises conformément à leur mandat respectif.

Cet examen continu effectué par le conseil et ses comités, parallèlement à la révision annuelle du cadre GRE de la Société, permet au conseil et à ses comités d'évaluer si l'évolution de la conjoncture commerciale a entraîné des modifications des hypothèses importantes et des risques inhérents sous-jacents à la stratégie de la Société et de déterminer l'incidence éventuelle de ces modifications sur le plan stratégique de la Société.

Faits saillants de 2024

Les activités réalisées en 2024 ont été orientées vers le renforcement et l'amélioration continu du cadre de gestion des risques renouvelé et l'approche lancée en 2022. Les améliorations continues apportées au processus de gestion de risque d'entreprise ainsi que le soutien et l'engagement des responsables des risques et du comité de direction continuent de donner à la direction et au conseil un aperçu plus large et amélioré des principaux risques de la Société de même que des révisions régulières et solides de ceux-ci.

Les principaux éléments et améliorations mis en œuvre en 2024 comprenaient ce qui suit :

- Révision ou instauration de nouvelles mesures liées aux IRC qui visent à offrir une meilleure surveillance et un aperçu plus clair des principaux risques de la Société et de l'exposition aux risques du portefeuille;
- Mise en œuvre d'améliorations des systèmes pour améliorer la collecte de données sur les risques et surveiller les efforts déployés pour les responsables des risques et les propriétaires des risques;
- Révision de la visée du programme GRE pour qu'il se concentre davantage sur les risques émergents et les enjeux liés au numérique et à l'IA;
- Début de l'application de normes mises à jour en matière de gestion des risques à l'échelle des projets, des activités et de l'entreprise;
- Sollicitation de la participation des propriétaires des risques et des responsables des risques à l'application du cadre de gestion des risques à l'échelle des activités;
- Élaboration, lancement et déploiement de formations obligatoires portant sur les risques à l'intention des membres du personnel de l'ensemble de la Société afin de les sensibiliser et de réitérer les attentes envers eux; et
- Approbation du conseil et publication d'une version mise à jour de la *Politique de gestion des risques*, de l'*Énoncé d'appétence au risque* et de l'*Énoncé de politique en matière de risques*.

Ces efforts permettent d'accroître la transparence sur l'exposition aux risques de la Société et les tendances à cet égard et d'améliorer la précision et la progression, à tous les paliers de la Société, concernant l'appétit pour le risque de la Société et les comportements attendus en matière de gestion des risques.

Gouvernance de la supervision du risque

Bien que la Société considère que la supervision du risque et de la stratégie de la Société est une responsabilité du conseil dans son ensemble, chaque comité est chargé de superviser les risques associés à ces secteurs de responsabilité, en lien avec son mandat respectif (et comme il est décrit dans le tableau ci-après) et de faire rapport à ce sujet au conseil plénier après chaque réunion du comité. Cette approche permet au conseil d'obtenir les opinions et perspectives précieuses du comité afin de mieux concentrer son attention sur les risques propres aux secteurs relevant de chaque comité, ainsi que d'avoir une vision d'ensemble du cadre de gestion des risques de la Société.

Conseil d'administration	Comité d'audit et de risque	Comité RH	Comité GEDD	Comité SSPT
<p>Risques stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Conditions géopolitiques et conjoncture du marché Stratégie de marché Gestion de comptes et de clients Concurrents et entreprises perturbatrices Fusions et acquisitions Initiatives stratégiques Gestion de la marque Réputation <p>Risques opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissance de l'entreprise Transformation des activités Résilience organisationnelle 	<p>Risques financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Rendement financier Contrôles financiers Structure du capital Immobilisations et investissements Garanties Fiscalité Assurance 	<p>Risques liés aux ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des talents Culture organisationnelle 	<p>Risques liés à la conformité</p> <ul style="list-style-type: none"> Gouvernance d'entreprise Éthique et conformité Affaires réglementaires Litiges et différends Relations avec les parties prenantes Communication d'information en matière de développement durable 	<p>Risques opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> SSE Excellence et qualité opérationnelles Sécurité physique et sécurité des actifs Cybersécurité Gestion des données Systèmes TI Numérique et IA Capacité technique <p>Risques liés aux projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion de projets (obtention de contrats, réalisation de projets, services liés aux projets et responsabilités contractuelles)

Évaluation des risques

Évaluation des risques de la Société :	Chaque trimestre, des IRC et des évaluations des risques associés à chacun des principaux risques de la Société sont compilés et examinés par les propriétaires des risques, les responsables des risques et les membres clés de la haute direction en vue d'obtenir une compréhension des changements dans le contexte et le profil d'exposition de chacun d'eux. Cet exercice, partagé avec le conseil ou le comité du conseil chargé de superviser ces risques, permet d'avoir des discussions informées utiles tant au niveau de la direction qu'au niveau du conseil pour trouver les stratégies de traitement et les mesures correctives requises.
Mesures prises à l'égard des risques :	L'évaluation de l'incidence inhérente de chaque risque et de la probabilité qu'il se matérialise sert de point de référence pour mesurer l'efficacité des contrôles et/ou des mesures spécifiques prises à titre de mesures de traitement des risques. L'évaluation de l'exposition au risque résiduel, en tenant compte de ces différentes mesures, fournit de précieuses indications en vue d'établir des priorités, de repérer des problèmes précis et d'assurer la gestion efficace du processus de gestion des risques.
Amélioration de la culture des risques de la Société :	Les principes directeurs, l' <i>Énoncé d'appétence au risque</i> et les IRC ainsi que les seuils de tolérance qui y sont associés, de même que l'amélioration continue des capacités des membres du personnel et de leur sensibilisation ainsi que des canaux de communication transparents servent de référence pour établir les risques dans chaque aspect des activités de la Société et dans toutes les régions où nous exerçons des activités. Ils permettent de faire participer de façon proactive le personnel de la Société à la surveillance, à l'examen, à la communication et au signalement, efficacement et rapidement, des expositions aux risques pour appuyer le processus de prise de décisions par la direction à tous les niveaux et de veiller à ce qu'il satisfasse aux attentes liées à la supervision exercée par la haute direction et le conseil.

Surveillance de la cybersécurité

L'approche de la Société en matière de cybersécurité est soutenue par le conseil qui reçoit, par l'intermédiaire du comité SSPT, des mises à jour sur notre état de préparation en cas d'incident de cybersécurité et les menaces éventuelles, au moins une fois l'an et à la suite de la survenance d'un incident important, au besoin.

Plusieurs mesures de protection de la Société contre les risques de cybersécurité, conçues par une équipe dédiée composée d'experts en cybersécurité qui surveillent constamment nos systèmes et nos réseaux en cas de vulnérabilités et de menaces potentielles, ont été mises en œuvre au fil des ans. Outre ces mesures techniques, une grande importance est accordée à la sensibilisation à la cybersécurité et à la formation à ce sujet de même qu'au plan de préparation dans l'éventualité d'un incident de cybersécurité.

S'il survient un incident de cybersécurité important, le comité sur la crise en cybersécurité, comité non permanent créé par le conseil d'administration, exerce une surveillance et conseille la direction sur la réponse que doit prendre la Société à l'incident.

Structure, organisation et composition du conseil et des comités du conseil

Structure

Aux termes de son mandat, le conseil peut établir des comités du conseil, solliciter leur avis et leur déléguer des responsabilités. Au 31 décembre 2024, les quatre (4) comités permanents suivants étaient en place :

- Le comité d'audit et de risque
- Le comité GEDD
- Le comité RH
- Le comité SSPT

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la structure des comités, voir la section « Rapports des comités du conseil » de la présente circulaire.

Organisation

- Quatre (4) réunions régulières du conseil et une séance de planification stratégique (au cours de laquelle, notamment, le budget pour l'année suivante est examiné) sont tenues chaque année;
- Chaque comité permanent tient au moins quatre (4) réunions régulières par année;
- Des réunions spéciales du conseil et des comités permanents sont tenues au besoin; et
- Des comités non permanents du conseil sont également créés de temps à autre afin de fournir une analyse plus approfondie des questions d'importance stratégique.

Le conseil et chacun des comités permanents établissent un plan de travail annuel qui est examiné et adapté au moins une fois l'an pour s'assurer que toutes les questions relevant du conseil et des comités, ainsi que d'autres points clés, sont traitées au moment opportun.

La secrétaire corporative maintient également une liste à jour des points à discuter qui est fournie au conseil et à ses comités à chaque réunion trimestrielle.

Les ordres du jour des réunions du conseil et des comités sont établis, respectivement, par le président du conseil et les présidents des comités avec le président et chef de la direction. Ils travaillent de concert avec la secrétaire corporative pour s'assurer que l'information communiquée au conseil et aux comités est exacte, à jour et claire et qu'il existe un équilibre approprié entre le temps alloué aux présentations et aux discussions pendant les réunions. Les administrateurs reçoivent également des documents relatifs aux réunions du conseil et des comités par voie électronique avant la tenue de chaque réunion, par l'intermédiaire d'un portail Web sécurisé (« **portail du conseil** »). Les versions électroniques de tous les documents relatifs à la gouvernance, comme les mandats du conseil et des comités, peuvent également être consultées par l'intermédiaire du portail du conseil.

Composition

En date du 27 mars 2025, le conseil d'administration est composé de onze (11) membres; tous les administrateurs se présenteront aux fins d'élection à l'assemblée.

Le conseil a donc fixé le nombre d'administrateurs devant être élus à l'assemblée à onze (11). Quant aux comités, le nombre de membres est fixé à au moins trois (3) et au plus sept (7) administrateurs indépendants.

Le comité GEDD a la responsabilité de formuler des recommandations annuelles au conseil concernant la taille et la composition du conseil et de ses comités. Le comité GEDD effectue régulièrement l'examen des critères de sélection des administrateurs en vue de déterminer la taille et les compétences idéales ainsi que les profils et les antécédents diversifiés qui devraient caractériser le conseil d'administration d'une grande entreprise mondiale de services professionnels et de gestion de projets comme la Société et afin de maintenir et, s'il y a lieu, d'ajouter des compétences essentielles qui sont requises. Pour de plus amples renseignements sur les critères de sélection des administrateurs, voir la sous-section intitulée « Processus d'examen annuel et de relève du conseil » de la présente circulaire.

Dans la mesure du possible, compte tenu des exigences réglementaires et internes relatives à l'expertise personnelle des membres d'un comité en particulier (par ex. les compétences financières exigées des membres du comité d'audit et de risque et l'expérience et les connaissances en matière de ressources humaines et de rémunération des membres de la haute direction exigées des membres du comité RH) et d'autres facteurs, comme l'exigence du conseil voulant qu'il y ait un (1) membre du comité d'audit et de risque qui fasse partie du comité RH (et vice versa), une rotation régulière des administrateurs siégeant aux comités est effectuée.

Indépendance

La politique du conseil en matière d'indépendance de ses membres prévoit que les administrateurs doivent être en majorité indépendants, comme il est déterminé par le conseil, notamment en vertu de

la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières. En outre, le conseil a statué, dans les mandats des comités, que les membres d'un comité permanent devaient être des administrateurs indépendants.

En tant que société canadienne inscrite à la cote de la TSX, la Société est assujettie à diverses lignes directrices, exigences et règles en matière de communication de l'information régissant l'indépendance des membres de son conseil et des comités, y compris les lignes directrices sur la gouvernance et les règles sur le comité d'audit adoptées par les ACVM.

Le conseil a adopté des critères d'indépendance pour ses membres et ceux de ses comités qui reflètent les critères d'indépendance mentionnés au paragraphe 1.2 (1) du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (« **Règlement 58-101** ») et des articles 1.4 et 1.5 du *Règlement 52-110*.

Afin de confirmer l'indépendance de ses administrateurs, le conseil, par l'intermédiaire de son comité GEDD, demande à chacun d'eux de remplir un questionnaire exhaustif chaque année. En plus de fournir des renseignements sur ses antécédents

en matière de formation, son occupation et ses autres postes d'administrateur, chaque administrateur doit répondre à une série de questions sur son indépendance afin de confirmer s'il répond aux critères d'indépendance établis par les ACVM.

Ces questions sont fondées sur les critères d'indépendance mentionnés au paragraphe 1.2 (1) du *Règlement 58-101* et à l'article 1.4 du *Règlement 52-110*. Le conseil demande également à chaque administrateur de divulguer tous les autres faits importants dont le conseil devrait tenir compte pour déterminer son indépendance. En outre, les membres du comité d'audit et de risque doivent répondre à une série de questions fondées sur les critères d'indépendance énoncés à l'article 1.5 du *Règlement 52-110* qui s'applique aux membres du comité d'audit et de risque seulement.

Afin de maintenir l'indépendance des administrateurs, le même questionnaire permet à chaque administrateur de divulguer tout conflit d'intérêts éventuel qui pourrait avoir une incidence sur sa situation. Nos administrateurs doivent également attester, annuellement, qu'ils respectent notre Code de conduite, y compris l'obligation de divulguer tout conflit d'intérêts réel ou éventuel.

Une fois le questionnaire rempli par chaque administrateur, le comité GEDD examine les intérêts de chacun en scrutant les conflits éventuels et les autres questions pertinentes en matière d'indépendance et présente un rapport au conseil à cet égard. Les résultats du questionnaire aident le comité GEDD et, en dernier lieu, le conseil, à confirmer l'indépendance des administrateurs.

Pour qu'un administrateur soit considéré comme indépendant, le comité GEDD tient compte de toutes ses relations avec AtkinsRéalis afin de déterminer qu'il n'a aucune relation importante directe ou indirecte avec la Société.

À la suite du dernier examen réalisé par le comité GEDD, il a été déterminé que, à l'exception d'Ian L. Edwards, notre président et chef de la direction, tous nos administrateurs actuels et candidats aux postes d'administrateur sont indépendants, y compris William L. Young, le président du conseil, dont la fonction est distincte de celle du président et chef de la direction.

La Société n'a pas d'actionnaire de contrôle (pour de plus amples renseignements, voir la sous-section « Information concernant certains actionnaires de la Société » de la présente circulaire).

Nom	Administrateur		Situation des candidats aux postes d'administrateur		Motif de non-indépendance
	Actuel	Candidat	Indépendant	Non-indépendant	
G.C. Baughman	✓	✓	✓		
M.-A. Bell	✓	✓	✓		
C.J.B. Clark	✓	✓	✓		
I.L. Edwards	✓	✓		✓	Président et chef de la direction
N. Marcotte	✓	✓	✓		
R. McGregor-Smith	✓	✓	✓		
R. Paré	✓	✓	✓		
M.B. Pedersen	✓	✓	✓		
S. Shakir	✓	✓	✓		
B.M. Warmbold	✓	✓	✓		
W.L. Young (président)	✓	✓	✓		

Séances à huis clos

Le mandat du conseil et celui de chacun des comités prévoient qu'à chacune des réunions régulières du conseil et des comités permanents, les administrateurs indépendants tiennent une séance à huis clos (séance à laquelle n'assistent pas les membres de la direction). Les administrateurs ont aussi l'obligation de tenir de telles séances à huis clos lorsque des questions de rémunération des membres de la haute direction sont abordées.

En 2024, un nombre total de 31 réunions du conseil et des comités permanents ont été tenues. Une séance à huis clos a été tenue à chacune des réunions du conseil et des réunions régulières de ces comités. Un sommaire des réunions du conseil et des comités tenues en 2024 figure à la sous-section intitulée « Présences des administrateurs » de la présente circulaire.

Descriptions de poste

Notre conseil a adopté une description du rôle de notre président du conseil et de celui de notre président et chef de la direction. Il a également adopté des dispositions générales visant les responsabilités des présidents de chacun des comités permanents, qui sont énoncées dans le mandat de chaque comité. Les descriptions des postes de président du conseil et de président et chef de la direction ainsi que les mandats des comités permanents peuvent être consultés sur notre site Web à www.atkinsrealis.com sous « À propos »/« Gouvernance ».

Un sommaire de ces rôles et responsabilités est également présenté ci-dessous.

Le président du conseil

Notre président du conseil est un administrateur indépendant désigné par le conseil et a la responsabilité de la gestion, du perfectionnement et du fonctionnement efficace du conseil et de la direction de celui-ci dans tous les aspects de ses travaux. Il prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le conseil i) dispose de structures et de procédures lui permettant de fonctionner indépendamment de la direction, ii) s'acquitte efficacement de ses responsabilités et iii) comprend clairement et respecte les limites entre les responsabilités du conseil et celles de la direction. Notre président du conseil agit à titre de conseiller auprès du président et chef de la direction et des autres membres de la direction quant à toutes les questions touchant les intérêts et la gestion de la Société et, en consultation avec le président et chef de la direction, joue un rôle dans les relations externes de la Société.

Présidents des comités

Les dispositions générales visant les responsabilités du président de chaque comité permanent sont énoncées dans le mandat de son comité. Ces responsabilités comprennent la présidence des réunions du comité et la supervision de la façon dont chaque comité s'acquitte de son mandat. Après la tenue d'une réunion de leur comité, les présidents des comités doivent présenter un rapport sur les activités de ce comité à la prochaine réunion régulière du conseil.

Président et chef de la direction

Notre président et chef de la direction a la responsabilité de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Il a notamment pour responsabilités clés de formuler la vision de la Société et de mettre l'accent sur la création de valeur pour les actionnaires, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre un plan conforme à la vision de la Société et à sa stratégie à long terme. Il reçoit le soutien des cadres supérieurs et est nommé par le conseil.

Notre président et chef de la direction doit rendre compte au conseil et aux comités; son rendement est examiné une fois par année par le conseil. Le conseil a aussi établi les niveaux décisionnels délégués au président et chef de la direction et aux membres de la direction.

Présences des administrateurs

Sommaire des réunions du conseil et des comités permanents tenues en 2024

	Régulières	Spéciales	Total
Conseil	6	3	9
Comité d'audit et de risque	4	1	5
Comité GEDD	5	1	6
Comité RH	5	1	6
Comité SSPT	4	1	5
TOTAL	24	7	31

Conformément aux politiques et aux lignes directrices de la Société, tous les administrateurs doivent respecter un taux de présences globales d'au moins 75 % aux réunions du conseil et des comités afin de pouvoir se présenter aux fins de réélection, à moins de circonstances exceptionnelles comme la maladie, le décès d'un membre de la famille ou d'une autre situation semblable.

L'absence à une réunion du conseil ou d'un comité se produit rarement et découle généralement d'un engagement imprévu, du court préavis de convocation à une réunion spéciale ou d'un conflit d'horaires avec une autre réunion préalablement prévue dont la tenue ne peut être déplacée.

Comme les administrateurs reçoivent à l'avance les documents relatifs à chacune des réunions du conseil et des comités, ceux qui ne sont pas en mesure d'assister à la réunion sont invités à faire part de leurs commentaires et observations au président du conseil, au président du comité, au président et chef de la direction ou à la secrétaire corporative, lesquels s'assurent de communiquer ces commentaires et observations au cours de la réunion. Les administrateurs qui ne sont pas en mesure d'assister à une réunion sont informés de la teneur de celle-ci par la suite par la direction, au besoin.

Relevé des présences des administrateurs aux réunions régulières et spéciales du conseil et des comités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

Administrateurs	Présences aux réunions régulières du conseil et des comités		Total des réunions régulières		Présences aux réunions spéciales du conseil et des comités		Total des réunions spéciales		Présences globales	
	(n ^{bre})	(%)	(n ^{bre})	(%)	(n ^{bre})	(%)	(n ^{bre})	(%)	(n ^{bre})	(%)
G.C. Baughman	6 sur 6 Conseil 5 sur 5 GEDD 4 sur 4 SSPT	100 100 100	15 sur 15	100	3 sur 3 Conseil 1 sur 1 GEDD 1 sur 1 SSPT	100 100 100	5 sur 5	100	20 sur 20	100
M.-A. Bell	6 sur 6 Conseil 4 sur 4 Audit 5 sur 5 RH	100 100 100	15 sur 15	100	3 sur 3 Conseil 1 sur 1 Audit 1 sur 1 RH	100 100 100	5 sur 5	100	20 sur 20	100
C.J.B. Clark	6 sur 6 Conseil 4 sur 4 Audit 5 sur 5 RH	100 100 100	15 sur 15	100	3 sur 3 Conseil 1 sur 1 Audit 1 sur 1 RH	100 100 100	5 sur 5	100	20 sur 20	100
I. L. Edwards ¹	6 sur 6 Conseil	100	6 sur 6	100	3 sur 3 Conseil	100	3 sur 3	100	9 sur 9	100
N. Marcotte ²	2 sur 2 Conseil 1 sur 1 Audit 1 sur 1 GEDD	100 100 100	4 sur 4	100	1 sur 1 Conseil	100	1 sur 1	100	5 sur 5	100
R. McGregor-Smith	6 sur 6 Conseil 4 sur 4 Audit 4 sur 4 SSPT	100 100 100	14 sur 14	100	3 sur 3 Conseil 1 sur 1 Audit 1 sur 1 SSPT	100 100 100	5 sur 5	100	19 sur 19	100
S.L. Newman ³	3 sur 3 Conseil 2 sur 2 Audit 3 sur 3 GEDD	100 100 100	8 sur 8	100	1 sur 1 Conseil 1 sur 1 Audit	100 100	2 sur 2	100	10 sur 10	100
R. Paré	6 sur 6 Conseil 5 sur 5 GEDD 4 sur 4 SSPT	100 100 100	15 sur 15	100	3 sur 3 Conseil 1 sur 1 GEDD 1 sur 1 SSPT	100 100 100	5 sur 5	100	20 sur 20	100
M.B. Pedersen	6 sur 6 Conseil 5 sur 5 RH 4 sur 4 SSPT	100 100 100	15 sur 15	100	3 sur 3 Conseil 1 sur 1 RH 1 sur 1 SSPT	100 100 100	5 sur 5	100	20 sur 20	100
S. Shakir ⁴	2 sur 2 Conseil 1 sur 1 Audit 1 sur 1 SSPT	100 100 100	4 sur 4	100	1 sur 1 Conseil 1 sur 1 SSPT	100 100	2 sur 2	100	6 sur 6	100
B.M. Warmbold	6 sur 6 Conseil 5 sur 5 GEDD 5 sur 5 RH	100 100 100	16 sur 16	100	3 sur 3 Conseil 1 sur 1 GEDD 1 sur 1 RH	100 100 100	5 sur 5	100	21 sur 21	100
W.L. Young ⁵	6 sur 6 Conseil	100	6 sur 6	100	3 sur 3 Conseil	100	3 sur 3	100	9 sur 9	100
TOTAL	61 sur 61 Conseil 16 sur 16 Audit 19 sur 19 GEDD 20 sur 20 RH 17 sur 17 SSPT	100 100 100 100 100	133 sur 133	100	30 sur 30 Conseil 4 sur 4 Audit 3 sur 3 GEDD 4 sur 4 RH 5 sur 5 SSPT	100 100 100 100 100	46 sur 46	100	179 sur 179	100

1. M. Edwards, à titre de président et chef de la direction, n'est membre d'aucun comité, mais assiste aux réunions des comités à leur invitation. En 2024, il a assisté à 21 sur 22 (95 %) réunions régulières et spéciales des comités.
2. M^{me} Marcotte est devenue membre du comité d'audit et de risque et du comité GEDD le 3 septembre 2024.
3. M. Newman a cessé d'être administrateur et membre du comité d'audit et de risque et du comité GEDD le 16 mai 2024.
4. M. Shakir est devenu membre du comité d'audit et de risque et du comité SSPT le 3 septembre 2024.
5. À titre de président du conseil, M. Young a assisté à toutes les réunions régulières et spéciales des comités en tant que membre d'office.

Disponibilité des administrateurs

Le mandat du comité GEDD exige que ses membres ciblent des candidats ayant la capacité et la volonté de se déplacer et d'assister aux réunions et la disponibilité nécessaire pour participer aux fonctions du conseil. Le nombre d'autres sociétés cotées en bourse au sein desquelles les candidats occupent déjà des fonctions d'administrateur est un des facteurs généraux examinés en matière de disponibilité. Afin de mieux définir l'exigence de disponibilité des administrateurs, le conseil, sur recommandation du comité GEDD, a établi les lignes directrices suivantes en matière de disponibilité des administrateurs :

Lignes directrices en matière de disponibilité des administrateurs

- Un administrateur de la Société ne peut siéger au conseil de plus de quatre (4) autres sociétés cotées en bourse, à moins d'approbation du conseil.
- Les administrateurs occupant également des fonctions de chef de la direction ne peuvent siéger au conseil de plus d'une (1) société cotée en bourse, autre que le conseil de la société pour laquelle ils occupent des fonctions de chef de la direction et le conseil d'AtkinsRéalis, à moins d'approbation du conseil.

Le comité GEDD a effectué son examen habituel en 2024 et a conclu que nos administrateurs actuels et candidats aux postes d'administrateur pouvaient consacrer le temps nécessaire pour s'acquitter de leurs responsabilités de manière appropriée. Au 27 mars 2025, tous nos candidats aux postes d'administrateur respectaient les lignes directrices en matière de disponibilité des administrateurs.

Appartenance commune aux conseils d'entités externes

La Société a adopté une ligne directrice additionnelle interdisant que plus de deux (2) de ses administrateurs siègent ensemble au conseil d'un même conseil externe d'une société ouverte ou non ouverte. En date du 27 mars 2025, aucun de nos administrateurs ne siégeait à un autre conseil d'administration avec un autre de nos administrateurs.

Processus de planification de la relève au conseil

Le processus de planification de la relève au conseil, décrit plus en détail ci-dessous, tient compte des défis et des occasions se présentant à la Société et vise à maintenir un bon équilibre de compétences au sein du conseil. Il favorise également une transition en douceur lorsqu'un administrateur quitte le conseil ou que l'ajout de compétences nouvelles devient nécessaire. Le processus de planification de la relève permet d'assurer un taux de roulement raisonnable des administrateurs et de maintenir le conseil à une taille idéale c.-à-d. suffisamment grande pour permettre aux administrateurs de s'acquitter de leur mandat au sein de chaque comité tout en demeurant d'une taille qui favorise les discussions et délibérations ouvertes et informelles.

Le comité GEDD est chargé de déterminer les besoins en matière de nominations futures avant l'expiration du mandat des administrateurs en poste. Lorsqu'un mandat tire à sa fin, qu'un poste devient vacant ou que la décision est prise d'augmenter le nombre d'administrateurs au sein du conseil, le comité élabore un profil de compétences pour le ou les postes qui tient compte, notamment, des critères de sélection des administrateurs (décrits dans le tableau ci-dessous).

Il est également tenu compte de la composition actuelle du conseil et des compétences qui devraient être ajoutées ou renforcées au fil du temps afin de permettre au conseil de répondre aux besoins changeants et à l'orientation stratégique de la Société.

Processus d'examen annuel et de relève du conseil

Un conseil est plus solide et plus efficace lorsque les qualités clés et les compétences fondamentales y sont représentées. L'objectif du processus d'examen annuel et de relève du conseil est d'assurer que tel est le cas et que, collectivement, les administrateurs ont les connaissances et les compétences nécessaires pour améliorer le rendement à long terme de la Société.

Processus annuel à l'égard des administrateurs actuellement en fonction

Le processus suivant décrit les étapes suivies chaque année afin de déterminer si les administrateurs actuellement en fonction continuent de présenter les compétences requises qui les rendent admissibles à titre de candidats.

Détermination des compétences des administrateurs actuels à titre de candidats

- Évaluer l'ancienneté des administrateurs en fonction de nos lignes directrices relatives à la durée du mandat et à la retraite des administrateurs indépendants (pour de plus amples renseignements, voir ci-dessous la sous-section intitulée « Ancienneté et retraite des administrateurs »);
- Examiner le rendement des administrateurs au moyen d'une évaluation annuelle par les pairs (pour de plus amples renseignements, voir ci-dessous la sous-section intitulée « Évaluation du rendement des administrateurs »);
- Effectuer un examen annuel des qualifications des administrateurs;
- Examiner nos critères de sélection des administrateurs afin de déterminer les compétences requises et/ou absentes qui sont considérées comme essentielles pour assurer une direction stratégique, ainsi qu'une supervision et une surveillance appropriées (pour de plus amples renseignements, voir ci-dessous la sous-section intitulée « Critères de sélection des administrateurs »);
- Évaluer l'indépendance de chaque administrateur et s'occuper des préoccupations s'y rapportant, s'il y a lieu; et
- Évaluer les compétences en vertu des lois sur les valeurs mobilières et les sociétés applicables.

Après avoir fait cette détermination, le comité GEDD recommande à l'approbation du conseil la liste des personnes recommandées en vue de leur élection par les actionnaires.

Processus de recrutement des administrateurs

Pour trouver et évaluer chacun des candidats dans le cadre du processus de recrutement des administrateurs, un profil général est appliqué en tenant compte des qualités suivantes :

Qualités personnelles requises de la part de chaque candidat à un poste d'administrateur

Intégrité, probité et capacité d'inspirer la confiance du public et de maintenir la fidélité et la confiance des actionnaires de la Société;

Antécédents en affaires et expérience diversifiée;

Indépendance d'esprit;

Capacité et volonté de se déplacer et d'assister aux réunions et disponibilité nécessaire pour participer aux fonctions du conseil; et

Tout autre critère d'admissibilité que le comité GEDD juge applicable.

Comme il est indiqué dans son mandat, dans le cadre de la recommandation des personnes compétentes aux fins de candidature aux postes d'administrateur, le comité GEDD se conforme aux dispositions d'*ensemble, sans exception - Politique destinée au conseil d'administration et aux postes de direction* (« **politique ensemble, sans exception** »), qui prévoit la prise en considération des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles à titre de candidats aux postes d'administrateur, comme il est prévu dans la LCSA et défini dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada) (collectivement, « **groupes désignés** »).

Comme il est mentionné à la *politique ensemble, sans exception*, le comité GEDD a élaboré un ensemble de critères de sélection des administrateurs qui visent à atteindre une combinaison adéquate d'antécédents et de compétences au sein du conseil et, au moyen de ses pratiques en matière de recrutement à cet égard, cherche des candidats compétents aux postes d'administrateur.

La Société a fixé une cible de 30 % de femmes siégeant au conseil. À la suite de l'assemblée, si tous les candidats aux postes d'administrateur sont élus, la cible sera atteinte, car il y aura plus de 36 % d'administratrices au conseil. Pour en savoir plus sur les cibles en matière de culture de la Société, voir la section intitulée « Notre culture - Ensemble, sans exception » de la présente circulaire.

De plus, dans le cadre du processus de recherche (qui peut être effectué avec

l'aide d'une agence externe de recrutement de cadres supérieurs) et conformément aux objectifs de la politique ensemble, sans exception, le comité GEDD s'efforce d'inclure des candidats issus de la diversité de genres et des candidats faisant partie de groupes désignés parmi les candidats qualifiés pris en compte en vue d'une nomination au conseil. Même si la Société n'a pas fixé de cibles pour chaque groupe désigné, le comité GEDD chargera toute agence externe de recrutement de cadres supérieurs dont elle a retenu les services de repérer des candidats issus de la diversité de genres et des candidats faisant partie d'autres groupes désignés dans le bassin de candidats duquel les candidats aux postes d'administrateur sont sélectionnés.

Le président du conseil et le comité GEDD travaillent de concert afin de trouver et d'évaluer les candidats compétents. Ils peuvent recevoir l'aide d'agences de recrutement de cadres externes qui examinent les marchés canadiens et internationaux et dressent des listes de candidats éventuels. Les administrateurs actuels, dont le président et chef de la direction, sont également invités à proposer des candidats éventuels qu'ils ont connus dans le cadre de leurs relations personnelles ou professionnelles correspondant à certains des profils recherchés.

Le président du comité GEDD, à la suite de discussions avec le président du conseil, examine la liste des candidats éventuels obtenue auprès de ces sources, veille à avoir une combinaison adéquate et une représentation de candidats faisant partie des groupes désignés, et dresse

une liste provisoire de candidats devant être soumise au comité afin de poursuivre les discussions.

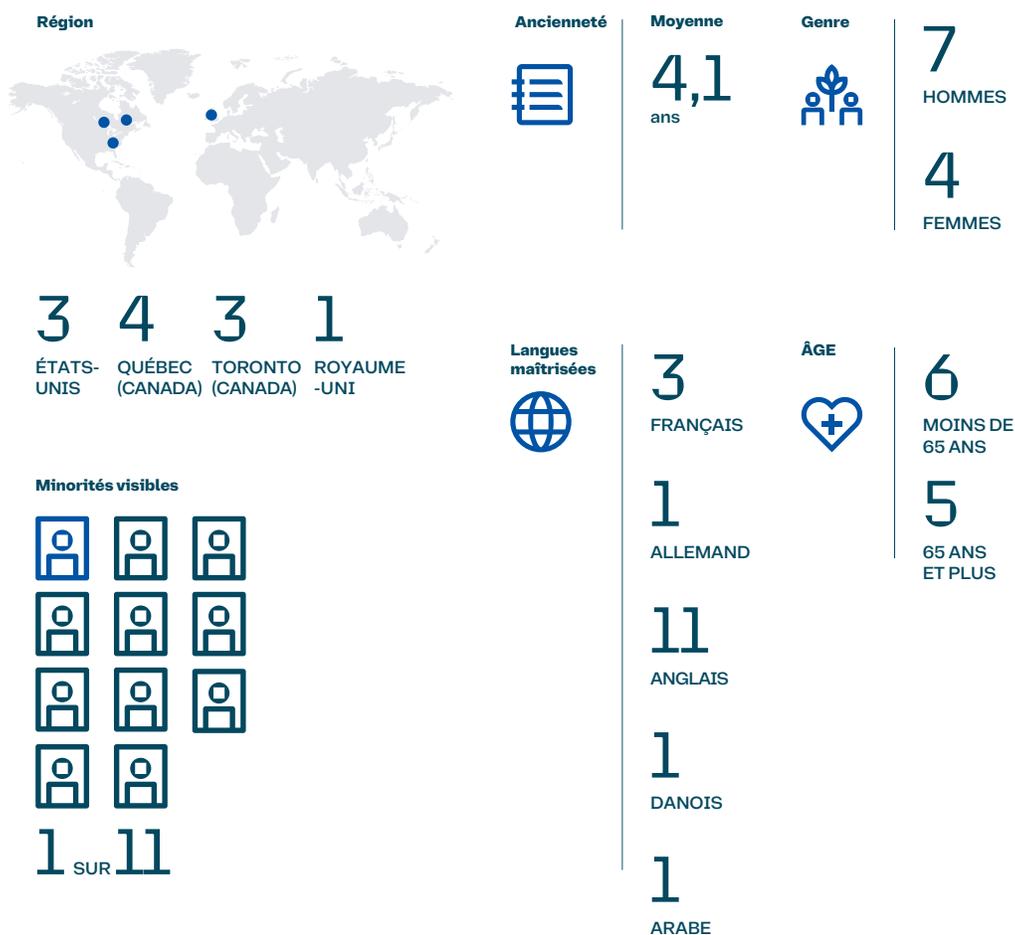
Le comité GEDD examine ensuite la liste, classe les candidats et dresse une liste restreinte de candidats qui, selon le comité, ont les compétences requises pour répondre au mieux aux besoins du conseil et de la Société.

Les candidats de la liste restreinte sont alors invités à rencontrer le président du conseil, le président et chef de la direction et les membres du comité GEDD en vue de s'assurer notamment de leur disponibilité et qu'ils comprennent bien les exigences associées aux fonctions d'administrateur et qu'ils sont disposés à y consacrer le temps, l'énergie et l'expertise nécessaires s'ils sont nommés.

Après les entrevues initiales, une vérification des critères d'indépendance et une vérification approfondie en matière d'antécédents et de sécurité sont réalisées à l'égard du ou des candidats retenus. Si les résultats de cette vérification sont probants pour le président du conseil et le président du comité GEDD, ils soumettront leur recommandation au comité GEDD aux fins d'examen et de discussion par ses membres. Si le comité GEDD approuve la recommandation, le ou les candidats sont ensuite présentés au conseil aux fins d'approbation définitive. À la suite de cette approbation, le ou les candidats retenus sont invités à joindre le conseil à titre d'administrateurs nommés, s'ils se joignent au conseil avant l'assemblée annuelle des actionnaires, ou à titre de candidats aux postes d'administrateur devant être élus à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Représentation des administrateurs

Le mandat du comité GEDD prévoit l'établissement et la mise à jour des critères de sélection des administrateurs, qui consistent en une liste de l'expérience propre à certains secteurs, de l'expertise en affaires et des qualités personnelles des administrateurs afin de déceler toute lacune pouvant subsister dans la composition du conseil. Les critères généraux ainsi que le niveau d'expérience selon les compétences et l'expertise relevées pour chacun de nos candidats aux postes d'administrateur sont présentés dans les tableaux qui suivent.



Critères de compétences des candidats aux postes d'administrateur

Niveau d'expérience selon les compétences et l'expertise

	Expérience dans le secteur				Compétences et expérience en affaires										
	SERVICES D'INGÉNIERIE	SERVICES PROFESSIONNELS/GESTION DE PROJETS	RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE	TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES	TECHNOLOGIE/CYBERSÉCURITÉ ¹	GESTION DES RISQUES ²	EXPLOITATIONS	CONNAISSANCE APPROFONDIE / EXPÉRIENCE DES MARCHÉS CANADIENS, AMÉRICAINS ET BRITANNIQUES	AFFAIRES GOUVERNEMENTALES / RÉGLEMENTAIRES ³	COMPTABILITÉ/FINANCES	GESTION DES TALENTS/RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION/CULTURE ORGANISATIONNELLE ⁴	MARCHÉS FINANCIERS	FUSIONS ET ACQUISITIONS	CLIMAT	EXPÉRIENCE À TITRE DE CHEF DE LA DIRECTION /DANS DES POSTES DE HAUTE DIRECTION
G.C. Baughman	✓	✓	✓	✓		✓	✓				✓		✓		✓
M.-A. Bell	✓	✓			✓	✓	✓				✓				✓
C.J.B. Clark		✓			✓	✓				✓	✓				✓
I. L. Edwards	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓						✓	✓
N. Marcotte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓		✓		
R. McGregor-Smith	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓		✓			✓
R. Paré		✓				✓					✓	✓	✓		✓
M.B. Pedersen		✓				✓		✓			✓			✓	✓
S. Shakir	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓				✓		
B.M. Warmbold		✓	✓			✓				✓		✓	✓		✓
W.L. Young		✓						✓		✓	✓		✓		✓

1. Connaissance des nouvelles technologies pertinentes, y compris l'IA, qui s'appliquent au secteur de l'ingénierie.

2. Compréhension des contrôles internes, de l'évaluation des risques et de la présentation de l'information.

3. Compréhension de la politique gouvernementale et publique à divers paliers (fédéral, provincial/étatique, local, etc.).

4. Compréhension de la rémunération des membres de la haute direction, de la gestion et du maintien en fonction des talents, du perfectionnement professionnel et de la planification de la relève.

Ancienneté et retraite des administrateurs

En date du 27 mars 2025, l'ancienneté moyenne de nos candidats aux postes d'administrateur est de 4,1 ans.

En 2021, à la suite d'un examen des pratiques sur le marché réalisé par le comité GEDD avec l'aide de Willis Towers Watson, le conseil a établi les « lignes directrices relatives à la durée du mandat et à la retraite des administrateurs indépendants » révisées qui suivent :

Lignes directrices relatives à la durée du mandat et à la retraite des administrateurs indépendants

Le mandat de chaque administrateur expire au moment de l'élection de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant en raison de son décès, de sa destitution ou pour toute autre raison. À moins que le conseil ne convienne, à son gré, de prolonger la durée du mandat de l'administrateur, celui-ci n'est plus admissible aux fins de réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit le 12^e anniversaire de son élection initiale au conseil.

Les lignes directrices ci-dessus ne s'appliquent pas au président et chef de la direction de la Société, qui doit quitter le conseil au moment où il quitte ses fonctions de président et chef de la direction. Dans la mesure où le nouveau titulaire du poste de président et chef de la direction a été recruté à l'extérieur de la Société, le conseil peut décider d'offrir un poste d'administrateur à l'ancien président et chef de la direction pendant une période de transition déterminée au gré du conseil.

À la suite de l'examen qu'il a réalisé en 2021, le conseil n'a pas jugé qu'il était nécessaire de fixer l'âge de la retraite des administrateurs.

Évaluation du conseil

En 2024, l'évaluation de l'efficacité du conseil a été réalisée par le président du conseil en collaboration avec tous les administrateurs, tandis que l'évaluation de l'efficacité du président du conseil a été dirigée par le président du comité GEDD, sans la participation du président du conseil. On a fourni aux administrateurs des outils d'évaluation pour les préparer à la discussion, qui a porté sur sept (7) catégories générales :

- Composition, renouvellement et planification de la relève du conseil;
- Structure et gouvernance du conseil;
- Activités et processus du conseil;
- Supervision de la stratégie de la Société : orientation, rendement et risque;
- Supervision de l'intégrité, de l'éthique et de la conformité;
- Évaluation de la direction, rémunération, perfectionnement des talents et planification de la relève; et
- Efficacité du président du conseil.

Les évaluations du comité ont été divisées en deux (2) catégories :

- Efficacité des comités; et
- Efficacité des présidents des comités.

Les évaluations de l'efficacité des comités ont été menées par les présidents de ces comités et se sont d'abord concentrées sur l'efficacité de ceux-ci. Elles ont été suivies par une séance visant à examiner l'efficacité des présidents des comités, sans la présence de ceux-ci, menée par le président du conseil ou le président du GEDD.

Des évaluations par les pairs sur chacun d'eux ont aussi été effectuées puis des discussions individuelles ont eu lieu entre le président du conseil et chacun des administrateurs pour examiner les résultats pour l'année 2024 et en discuter.

Rétroaction et plan d'action

Dans une optique d'amélioration continue, le président du conseil et le président du comité GEDD ont relevé les domaines d'intérêt pour la prochaine année.

Ces objectifs ont été présentés au comité GEDD et au conseil dans son ensemble et les progrès réalisés feront l'objet de suivis et de rapports par le comité GEDD.

Programme d'accueil des administrateurs

Processus

Le conseil s'assure, par l'intermédiaire de son comité GEDD, que les administrateurs nouvellement nommés comprennent le rôle du conseil et celui des comités, ainsi que l'apport attendu de chaque administrateur de même que la nature et le fonctionnement des activités d'AtkinsRéalis. Le comité GEDD a la responsabilité de superviser le programme d'accueil à l'intention des nouveaux administrateurs et de présenter des rapports au conseil à cet égard.

Programme d'accueil

Le programme d'accueil des administrateurs d'AtkinsRéalis se fait en trois (3) étapes principales au cours de la première année d'un administrateur au sein du conseil :

Étape 1 : Avant l'accueil : Avant leur nomination, les candidats sélectionnés rencontrent le président du conseil, le président du comité GEDD et le président et chef de la direction et ils reçoivent des renseignements généraux sur les activités et la structure de la Société ainsi que sur la gouvernance du conseil. On leur demande de signer une entente de confidentialité avant de leur donner accès à des renseignements plus détaillés et sensibles à propos de la Société.

Les administrateurs sont invités à rencontrer la secrétaire corporative pour discuter des responsabilités qui incombent aux administrateurs, des pratiques et du mode de fonctionnement du conseil, des obligations en matière de déclaration d'initiés et de tout autre sujet d'intérêt. Ils reçoivent aussi une formation sur l'utilisation du portail du conseil et un document Foire aux questions (FAQ) exhaustif sur les processus, la structure, les politiques, la rémunération et la logistique du conseil pour les aider à se préparer à leur rôle d'administrateur.

Étape 2 : Accueil :

Lorsqu'ils deviennent membres du conseil, les administrateurs se voient remettre une trousse d'accueil détaillée comprenant des documents administratifs à remplir. On leur demande aussi de suivre la formation et d'obtenir l'attestation obligatoires liées au Code de conduite.

Étape 3 : Orientation :

Le volet orientation du processus d'accueil vise à présenter formellement les nouveaux administrateurs au conseil et à l'organisation en leur donnant les renseignements et le soutien nécessaires afin d'approfondir leur compréhension des activités et des affaires de la Société, en faisant ce qui suit :

- fournir aux nouveaux administrateurs une liste de lectures suggérées et un calendrier proposé pour s'acquitter de cette tâche et ainsi s'assurer qu'ils ont les connaissances adéquates au moment opportun des sujets qui seront abordés aux réunions du conseil et des comités;
- inviter les nouveaux administrateurs à assister à toutes les réunions des comités;
- organiser des séances d'orientation individuelles avec le président du conseil et les présidents des comités ainsi qu'avec tous les membres du comité de direction et les autres membres clés de la direction au cours des six premiers mois suivant leur entrée au conseil; et
- assigner aux nouveaux administrateurs un mentor ou un « compagnon » siégeant au conseil pour qu'ils puissent consulter cette personne pour obtenir plus d'information, de contexte et d'historique sur les discussions et les enjeux abordés pendant les réunions du conseil et des comités.

Formation continue des administrateurs

Processus

Le conseil s'assure également, par l'intermédiaire de son comité GEDD, que des possibilités de perfectionnement et de formation continues sont offertes aux administrateurs en fonction. Le comité GEDD a la responsabilité des initiatives du conseil en matière de perfectionnement et de formation continue.

Dans le cadre de l'évaluation du rendement du conseil et afin de contribuer à déterminer les besoins de nos administrateurs en matière de formation continue, chacun de nos administrateurs est invité à indiquer à la Société ses intérêts et points de vue sur la formation continue.

Possibilités de perfectionnement et de formation

Les possibilités de perfectionnement et de formation continues des administrateurs comprennent actuellement des présentations régulières par des membres de la direction portant notamment sur les marchés de la Société, ses concurrents, les risques touchant ses activités, les ressources humaines et la culture, la technologie et le développement durable.

Des conseillers externes sont également invités à faire des présentations sur divers sujets, s'il y a lieu.

La secrétaire corporative et la chef du contentieux fournissent régulièrement aux administrateurs des sommaires de l'information à jour concernant les modifications législatives à venir et l'évolution des pratiques de gouvernance et des pratiques du conseil, ainsi que les tendances générales se rapportant aux mandats du conseil et des comités.

Nos administrateurs sont également encouragés à participer à des activités de perfectionnement et de formation professionnels externes et ont l'occasion de devenir membres de l'IAS et de la NACD, qui offre un programme de formation continue à l'intention des administrateurs.

Tableau sommaire de la formation continue des administrateurs

Le tableau suivant présente des détails sur certaines initiatives de formation continue offertes à nos administrateurs en 2024 :

Sujet :	Présenté par :	Participants :
Programme Thrive - Santé, sécurité et bien-être	Management and Conversation Expert Ltd.	Tous les administrateurs
Exposé détaillé sur l'intelligence artificielle	Direction	Tous les administrateurs
Exposé détaillé sur les activités au Canada	Direction	Tous les administrateurs
Exposé détaillé sur les services-conseils, les services stratégiques et les services de consultation	Direction	Tous les administrateurs
Exposé détaillé sur les activités au Royaume-Uni et en Irlande	Direction	Tous les administrateurs
Aperçu de la région Asie, Moyen-Orient et Australie et exposé détaillé sur les activités en Australie	Direction	Tous les administrateurs
Examen des marchés du Moyen-Orient	Boston Consulting Group	Tous les administrateurs

Visites d'installations et de projets

Des visites des installations et des projets de la Société sont aussi considérées comme des occasions de formation pour les administrateurs. Les visites d'installations et de projets permettent aux administrateurs de rencontrer directement le personnel administratif et le personnel de chantier, tant les employés que les entrepreneurs indépendants, et les aident à bien comprendre la nature et la complexité des activités et des opérations de la Société. Les administrateurs sont invités à participer à des visites d'installations et de projets qui sont organisées chaque année à l'intention du conseil. Ils sont également encouragés à visiter personnellement ou en petits groupes les installations et les projets où la Société exerce ses activités.

En 2024, les visites qui suivent ont été offertes aux membres du conseil et ils y ont pris part :

Nom des installations et projets :	Lieu :
Vitreous State Laboratory (VSL) à The Catholic University of Washington	Washington, D.C., États-Unis
ITER	Saint-Paul-Iez-Durance, France
Cernavoda, centrale d'énergie nucléaire	Cernavoda, Roumanie
Nouveau projet Murabba	Riyad, Royaume d'Arabie saoudite
Réseau de bus et de métro de Riyad	Riyad, Royaume d'Arabie saoudite
Porte de Diriyah	Riyad, Royaume d'Arabie saoudite
Parc King Salman	Riyad, Royaume d'Arabie saoudite

Procédures

En plus des possibilités de perfectionnement et de formation continues mentionnées ci-dessus, des procédures ont été établies afin d'assurer que le conseil dispose d'une information à jour et de favoriser un accès efficace et rapide à toute l'information dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions.

Ces procédures comprennent des rapports de la part du président et chef de la direction, ainsi que des cadres supérieurs, sur des projets et des questions d'importance se rapportant à l'entreprise, des rapports de chaque comité sur les questions étudiées lors de sa dernière réunion, des mises à jour entre les réunions du conseil sur des questions touchant les activités de la Société et une communication à loisir avec les cadres supérieurs de celle-ci.

Conflits d'intérêts

Afin d'assurer le maintien de l'indépendance des administrateurs, chaque administrateur est tenu d'informer le conseil de tout conflit d'intérêts éventuel pouvant le mettre en cause au début de chaque réunion du conseil ou d'un comité. L'administrateur qui se trouve en conflit d'intérêts potentiel à l'égard d'une question soumise au conseil ou à un comité ne doit assister à aucune partie de la réunion au cours de laquelle la question est discutée, ni avoir accès à la documentation pertinente sur cette question, ni prendre part au vote sur cette question. Le comité GEDD effectue un examen portant sur les intérêts des administrateurs dans le cadre duquel il est tenu compte des conflits d'intérêts possibles ou perçus et d'autres questions pertinentes relatives à leur indépendance.

Les conflits d'intérêts possibles ou perçus sont mis à jour chaque trimestre et tout changement pertinent à ce sujet est signalé au président du comité GEDD et au président du conseil. Puisque les conflits commerciaux potentiels sont évolutifs au sein d'une grande organisation internationale, la direction procède chaque trimestre à un examen interne des conflits possibles.

Éthique commerciale

AtkinsRéalis s'est engagée à promouvoir l'excellence éthique et appuie cet engagement de manière continue et concrète. La Société a instauré un certain nombre de mesures visant à vérifier les normes de conduite au moyen de formations certifiées et à renforcer les contrôles et processus internes, et elle poursuit l'examen de son cadre d'intégrité en tenant compte de son engagement envers les parties prenantes à faire en sorte d'exercer ses activités conformément aux normes éthiques les plus élevées.

Code de conduite

Le Code de conduite s'applique à l'ensemble des employés, des consultants, du personnel détaché, des membres de la direction et des administrateurs d'AtkinsRéalis¹. Au moment où ils se joignent à AtkinsRéalis et chaque année par la suite, tous les membres du personnel sont tenus de suivre un processus d'attestation en ligne confirmant qu'ils ont reçu, lu et compris le Code de conduite et qu'ils s'engagent à en respecter les dispositions.

Notre Code de conduite est disponible en six (6) langues sur notre site Web à www.atkinsrealis.com sous « À propos »/« Intégrité »/« Code de conduite », et sur SEDAR+ à www.sedarplus.com.

Le Code de conduite relève du chef, Développement durable et Intégrité.

La Société surveille la conformité au Code de conduite par l'intermédiaire de son comité d'éthique et de conformité (« CEC »), comité de la direction présidé par le chef, Développement durable et Intégrité. Conformément à sa charte, le CEC a la responsabilité particulière de la surveillance de la conformité au Code de conduite.

Le conseil surveille également la conformité au Code de conduite par l'intermédiaire de son comité GEDD, qui est chargé d'examiner la conformité globale au Code de conduite et de rendre compte au conseil de toute question qui s'y rapporte. Le comité d'audit et de risque et le comité RH sont chargés de rendre compte au conseil de tout élément propre au comité qui relève de leurs responsabilités. Le chef, Développement durable et Intégrité est tenu de présenter des rapports trimestriels au comité GEDD quant aux activités générales du CEC et au comité d'audit et de risque quant aux questions touchant la comptabilité, les contrôles comptables internes, l'audit ou la fraude, tandis que le chef des ressources humaines de la Société fournit des rapports trimestriels au comité RH quant aux questions de conformité touchant les ressources humaines.

En 2024, aucun écart important n'a été requis ou déposé relativement à une dérogation au Code de conduite.

1. Dans le Code de conduite, toute référence à « AtkinsRéalis » renvoie, selon le contexte, au Groupe AtkinsRéalis inc. et à toute entité, coentreprise, partenariat ou autre entreprise sous son contrôle direct ou indirect.

Code de conduite des contreparties

Le Code de conduite des contreparties s'applique à tous les partenaires d'affaires, fournisseurs, fabricants, distributeurs, fournisseurs de services, entrepreneurs et sous-traitants (chacune, une « **contrepartie** »), y compris toute entité dont la contrepartie détient, directement ou indirectement, le contrôle. Le Code de conduite des contreparties résume les attentes et les principes directeurs s'appliquant aux contreparties – qu'ils travaillent avec AtkinsRéalis ou agissent pour son compte.

Notre Code de conduite des contreparties est traduit en sept (7) langues. Il est disponible sur notre site Web à www.atkinsrealis.com sous « À propos »/« Fournisseurs ».

Mécanisme de signalement

Les personnes qui veulent soulever une question ou formuler une plainte concernant un manquement connu ou soupçonné

à l'égard de notre Code de conduite et de nos documents de gouvernance, ainsi qu'un manquement aux lois, aux règles ou aux règlements applicables ou des constats d'inconduite ou de pressions exercées en vue de contourner nos normes d'éthique peuvent le faire en utilisant l'un des nombreux modes de signalement prévus par le Code de conduite.

Les préoccupations, manquements ou plaintes peuvent être signalés directement aux gestionnaires, aux responsables de l'intégrité, aux représentants des ressources humaines et aux représentants des fonctions pertinentes (par ex. les services de SSE mondiaux, les affaires juridiques, la sécurité mondiale, les finances ou l'audit interne) ou par l'intermédiaire de la ligne de signalement, qui est un système sécuritaire exploité par ClearView Connects, tiers fournisseur de services indépendant qui fournit une ligne téléphonique sans frais et un site Web à cette fin.

La ligne de signalement permet de faire une déclaration sous le couvert de l'anonymat si l'auteur du signalement préfère taire son identité. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous « À propos »/« Intégrité »/« Ligne de signalement ».

De même, si une contrepartie constate ou soupçonne qu'un employé d'AtkinsRéalis ou quiconque faisant affaire avec la Société a violé notre Code de conduite, notre Code de conduite des contreparties ou une loi, une règle ou un règlement applicable, la contrepartie doit immédiatement signaler la question à sa personne-ressource chez AtkinsRéalis ou le faire au moyen de la ligne de signalement.

L'administration des préoccupations, des manquements ou des plaintes signalés au moyen de l'un des nombreux modes de signalement incombe au comité GEDD; sous la direction de ce dernier, le CEC administre le mécanisme de signalement et doit s'assurer que la structure mise en place permet de réagir rapidement et adéquatement à l'égard des activités signalées.

Protection des dénonciateurs et confidentialité

La Société s'est engagée à maintenir un mécanisme de signalement permettant la communication confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, d'une préoccupation, d'un manquement ou d'une plainte. Les renseignements relatifs à l'identité d'une personne faisant un tel signalement demeureront confidentiels en tout temps, à moins d'autorisation expresse par cette personne ou conformément aux exigences des lois applicables, et ne seront communiqués qu'à ceux qui ont besoin d'en prendre connaissance pour enquêter adéquatement sur la préoccupation, le manquement ou la plainte, conformément au Code de conduite.

Aucune personne, agissant de bonne foi, qui communique de l'information concernant une préoccupation, un manquement ou une plainte ne peut faire l'objet de représailles sous quelque forme que ce soit; un tel comportement sera considéré comme une violation grave du Code de conduite. Des mesures disciplinaires d'un degré variable de sévérité, pouvant aller jusqu'au congédiement sans préavis ou à la résiliation d'une relation contractuelle, pourront être prises à l'égard de toute personne reconnue pour avoir agi de la sorte.

Programme et structure d'intégrité

Une structure d'intégrité mondiale est mise en œuvre au sein de la Société depuis 2013. Cette structure comprend une fonction d'intégrité générale et de conformité réglementaire, ainsi que des responsables de l'intégrité spécialement assignés au sein des secteurs et des bureaux régionaux et des unités fonctionnelles et une équipe de remédiation et de surveillance de la conformité.

Elle a la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de maintenir un programme d'intégrité complet au sein de la Société. Tous les responsables de l'intégrité relèvent du chef, Développement durable et Intégrité, afin d'assurer l'indépendance réelle de cette fonction. Le chef, Développement durable et Intégrité rend compte directement au comité GEDD et, sur le plan opérationnel, à la chef du contentieux de la Société.

Un responsable de l'intégrité est nommé pour chaque secteur et chaque région dans laquelle la Société exerce des activités. Tous les employés sont encouragés à poser des questions au sujet de l'interprétation ou de l'application des procédures en matière de conformité en s'adressant directement au responsable de l'intégrité de leur secteur ou de leur région en particulier. La relation étroite et de confiance entre les responsables de l'intégrité et les employés de la Société est à la base de la réussite de notre programme.

En plus de l'engagement de nos professionnels, le programme d'ambassadeur de l'intégrité vise à déployer notre culture d'intégrité du point de vue de la sensibilisation et de la communication, à favoriser un environnement d'affaires valorisant les pratiques éthiques et à améliorer le soutien local offert aux employés. Les ambassadeurs agissent à titre de personnes-ressources pour la fonction d'intégrité, contribuent aux suivis sur les lieux et en personne des questions d'intégrité au besoin et participent aux réunions de la direction afin de communiquer les faits nouveaux en ce qui concerne l'intégrité. En outre, ils fournissent des commentaires en vue de l'amélioration continue du programme afin de s'assurer que nous sommes déterminés à appliquer des pratiques exemplaires.

Les principes, procédures et contrôles en matière d'intégrité sont ancrés et intégrés dans tous les processus clés des activités de la Société. Le programme d'intégrité de la Société englobe toutes ses activités.

Notre programme d'intégrité est obligatoire dans l'ensemble des entités, des secteurs, des unités d'exploitation et des unités fonctionnelles au sein de l'entreprise et repose sur trois éléments d'action : prévenir, détecter et agir. Cette approche globale et intégrée permet de maintenir nos normes d'éthique, de soutenir notre réussite à long terme et de préserver et promouvoir nos valeurs. Les éléments de notre programme d'intégrité respectent les principes d'éthique et de conformité d'organismes internationaux, comme Transparency International, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), le Pacte mondial des Nations Unies, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, les orientations du Department of Justice des États-Unis relatives à la *Foreign Corrupt Practices Act* ainsi que les orientations du Serious Fraud Office du Royaume-Uni.

Faits saillants de 2024

En 2024, afin de maintenir une culture axée sur notre valeur d'intégrité dans l'ensemble de la Société, les initiatives suivantes ont été mises en œuvre :

- Le lancement d'une version mise à jour du Code de conduite et la supervision du processus annuel d'attestation à l'égard du Code de conduite, qui a mené à l'obtention, pour la Société, dans le cadre des Brandon Hall Awards, de la médaille d'argent pour la meilleure formation sur la conformité et de la médaille d'or pour la meilleure utilisation de jeux et de simulations en situation d'apprentissage;
- Le lancement d'une série de nouveaux modules de formation et de mise à jour sur des sujets liés à l'intégrité et aux finances;
- La publication d'une version mise à jour de notre *Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes* et d'une nouvelle *Politique sur les droits de la personne*, disponibles sur notre site Web à www.atkinsrealis.com sous « À propos »/« Intégrité »;
- La remise annuelle de nos prix d'intégrité, les gagnants étant sélectionnés par un comité de pairs sous la direction du chef, Développement durable et Intégrité;
- La réalisation du sondage VOX à l'échelle de la Société comportait des questions en lien avec le développement d'une culture axée sur le droit de s'exprimer pour mesurer la portée et l'efficacité de notre programme d'intégrité;
- La publication du deuxième rapport annuel sur l'intégrité, qui résume les résultats et les indicateurs du programme d'intégrité, disponibles sur notre site Web à www.atkinsrealis.com sous « À propos »/« Intégrité »; et
- La participation à des événements de sensibilisation pour informer nos clients, partenaires commerciaux et autres parties prenantes au sujet de nos initiatives visant à renforcer la conformité au sein de notre secteur au bénéfice de toutes les parties prenantes comme :
 - L'organisme OECD Business du comité anticorruption du BIAC de l'OCDE;
 - La Global Initiative to Galvanize the Private Sector as Partners in Combatting Corruption (GPS) de l'OCDE avec des ressources provenant de l'initiative Compliance without Borders; et
 - Le Global Future Council du Forum économique mondial axé sur l'avenir de la bonne gouvernance d'entreprise.

Pour la troisième année consécutive, nous avons reçu la reconnaissance « Compliance Leader Verification » de l'Ethisphere Institute, applicable de 2023 à 2024. Pendant ce processus, l'Ethisphere Institute a comparé notre programme d'intégrité à son répertoire de données 2022 des entreprises les plus éthiques à l'échelle mondiale, ce qui a permis d'obtenir un aperçu des programmes et des pratiques des principales entreprises dans le monde.

INTERACTION AVEC LES ACTIONNAIRES

Notre conseil d'administration valorise les perspectives de nos actionnaires et croit à l'importance d'être à leur écoute et d'interagir avec eux. Au cours de 2024, notre direction et notre équipe chargée des relations avec les investisseurs ont rencontré des professionnels en investissement institutionnel principalement au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie. Les rencontres se sont tenues en ligne et en personne dans le cadre de conférences et de tournées génériques. Une journée des investisseurs en mode hybride s'est déroulée à Toronto le 13 juin 2024. À cette occasion, la direction a présenté au marché sa stratégie 2025-2027 intitulée « Offrir l'excellence et stimuler la croissance ». Le président du conseil a participé à cette journée. Les communications avec nos actionnaires se sont améliorées grâce à chacune des pratiques suivantes tout au long de l'année :

Pratiques en matière de communication avec les actionnaires :

✓ Les conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels avec les analystes financiers et les investisseurs institutionnels afin de présenter les résultats trimestriels :	La retransmission en direct sur le Web et la transcription d'une période de questions et réponses pour laquelle un enregistrement est accessible sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous « Investisseurs »/« Information financière »/ « Rapports trimestriels »
✓ Les pages Web dédiées à l'entreprise et aux relations avec les investisseurs :	Les présentations, les retransmissions sur le Web, les enregistrements sonores et les transcriptions des conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels antérieures, du contenu de la journée des investisseurs et des assemblées annuelles des actionnaires accessibles à www.atkinsrealis.com sous « Investisseurs »/« Trousse de l'investisseur »
✓ Les initiatives continues en matière de relations avec les investisseurs :	Les réunions avec les actionnaires, les investisseurs et les analystes du côté acheteur et du côté vendeur, actuels et éventuels. Les visites d'installations et de projets, les présentations propres aux marchés finaux ainsi que la participation virtuelle ou en personne à des conférences reliées au secteur avec nos membres de la haute direction auxquelles les actionnaires, analystes et investisseurs assistent. Tous les événements, passés et à venir, sont indiqués sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com , sous « Investisseurs »/« Événements et communiqués de presse »
✓ L'assemblée annuelle des actionnaires :	La retransmission en direct à laquelle les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent assister et pendant laquelle ils peuvent poser des questions et voter
✓ Les communiqués :	Les communiqués diffusés au cours de l'exercice afin de communiquer des nouvelles et des événements choisis accessibles sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com
✓ L'adresse courriel à l'intention des investisseurs :	Boîte de réception destinée aux questions ou aux préoccupations précises que pourraient avoir les investisseurs à investisseurs@atkinsrealis.com

Interaction avec le conseil et le président du conseil

Notre conseil et les comités examinent et passent en revue les autres initiatives en matière d'interaction qu'ils estiment susceptibles de renforcer l'engagement à long terme de la Société visant à promouvoir les processus permettant à nos actionnaires d'exprimer leurs points de vue sur les questions de gouvernance, de rémunération et d'autres sujets. Ils estiment qu'une telle interaction les aide à s'acquitter de leurs responsabilités au mieux des intérêts de la Société.

En 2024, notre président du conseil et la présidente du comité GEDD ont rencontré un certain nombre de nos plus importants actionnaires. Le président du conseil a également communiqué périodiquement avec les actionnaires par divers autres moyens, notamment la lettre aux actionnaires figurant dans la circulaire et le Rapport annuel intégré.

Le conseil croit également qu'il est primordial de communiquer avec les actionnaires sur des sujets qui sont importants à leurs yeux et de les inviter à soumettre leurs demandes, commentaires, questions ou préoccupations spécifiques qu'ils pourraient avoir en utilisant l'un des moyens de communication suivants :

Comment les actionnaires peuvent interagir avec :

Le conseil d'administration :	Par courriel : chairoftheboard@atkinsrealis.com
La secrétaire corporative :	Par la poste : Secrétaire corporative 455, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3
Les relations avec les investisseurs :	Par courriel : investisseurs@atkinsrealis.com

Nous invitons les actionnaires à consulter le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com pour prendre connaissance des événements, des présentations, des documents à l'intention des investisseurs, des communiqués et des dépôts à venir, etc.

Développement durable

Changement climatique

Depuis plus d'un siècle, AtkinsRéalis trouve des solutions aux enjeux liés à la conception, à l'ingénierie et aux infrastructures pour ses clients et a confiance en sa capacité de transformer ses activités et de soutenir la société à s'adapter aux tendances lourdes comme le changement climatique, la croissance démographique et la rapidité de la numérisation.

À l'avant-plan de nos initiatives, on retrouve un exemple du leadership éclairé d'AtkinsRéalis, le programme « Ingénierie net zéro », un exercice dans le cadre duquel quelques-uns de nos meilleurs talents ont cherché des solutions et des actions pouvant être mises en œuvre immédiatement que les gouvernements peuvent prendre, en vue d'atteindre l'objectif mondial de 2050 prévu dans l'Accord de Paris et de créer une économie sans émission de gaz à effet de serre.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

À titre de chef de file de la conception et de la réalisation de l'environnement bâti, la plus grande contribution que peut faire AtkinsRéalis pour atténuer les changements climatiques et ses effets est d'aider ses clients à construire un avenir à faibles émissions de carbone.

Cependant, nous reconnaissons également que nous devons réduire nos propres émissions. Par conséquent, en mai 2021, AtkinsRéalis a annoncé des cibles de réduction des émissions de carbone ambitieuses et, dans la foulée de la COP26, elle s'est jointe à la campagne mondiale Objectif zéro de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et a aussi signé l'Ambition commerciale pour atteindre la cible de 1,5°C.

Depuis 2022, dans le cadre de nos efforts visant à intégrer la résilience aux changements climatiques à toutes nos activités, nous avons travaillé à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »), passé en revue la méthodologie utilisée pour calculer l'empreinte carbone de la Société et évalué les sources de l'ensemble de la chaîne de valeur des émissions de gaz à effet de serre (« GES »).

Nous avons fait une analyse et sollicité l'opinion générale des parties prenantes à l'échelle de la Société pour évaluer nos

risques liés aux changements climatiques et entrepris une analyse des scénarios climatiques. Ce travail permettra de peaufiner notre stratégie et notre gestion des risques climatiques et s'inscrira dans les efforts continus que nous déployons afin d'atteindre la carboneutralité, en plus d'accroître notre capacité à anticiper les effets du changement climatique, à s'y préparer et à y répondre.

Nous avons l'intention de continuer à réduire nos propres émissions de carbone en mettant en œuvre notre ambitieux plan de réduction, qui se concentre sur ce qui suit :

- La réduction des émissions de carbone provenant de l'énergie et des consommables utilisés dans nos bureaux;
- L'interaction avec nos fournisseurs stratégiques dans l'ensemble de notre chaîne de valeur pour réfléchir à des possibilités de réduction;
- La réduction des émissions de carbone provenant des déplacements d'affaires; et
- La réalisation de notre transformation numérique.

Conformément à l'Accord de Paris et à l'objectif d'atteindre la cible de 1,5°C, nous avons soumis des cibles pour nos émissions des champs d'application 1 et 2 et toutes nos émissions du champ d'application 3 à l'initiative Science-based target (SBTi).

Contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies

AtkinsRéalis est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2015. En utilisant les Objectifs de développement durable de l'ONU (« ODD de l'ONU ») comme cadre, nous avons évalué les objectifs en fonction de leur pertinence, tant pour notre entreprise que pour nos parties prenantes. Pour en savoir plus sur les ODD de l'ONU, veuillez consulter la section « Durabilité » de notre site Web à www.atkinsrealis.com.

Notre culture - « Ensemble, sans exception »

La Société est résolue à favoriser une culture où chacun se sent véritablement à sa place et est considéré pour sa contribution unique. Sa *politique ensemble, sans exception* est en place depuis 2017 et elle reflète le point de vue de la Société selon lequel la différence dans ses rangs est essentielle pour que les profils des administrateurs, des

membres de la haute direction et des cadres supérieurs offrent la variété de perspectives, d'antécédents, d'expérience et d'expertise nécessaires afin d'assurer une surveillance et une gestion efficaces. Elle constitue un moyen important pour garantir l'application d'un vaste éventail de perspectives à l'examen d'enjeux, tout en augmentant la probabilité que les solutions proposées soient nuancées et exhaustives.

Le comité GEDD (dans le cas des administrateurs) et le comité RH (dans le cas des membres de la haute direction et des cadres supérieurs) sont chargés annuellement de surveiller la mise en œuvre de la *politique ensemble, sans exception* et d'examiner le contenu de celle-ci.

Parmi les autres composantes prises en considération pour la différence, en tant qu'organisation mondiale dotée d'un effectif diversifié sur le plan culturel et linguistique, il est

crucial d'assurer que notre équipe de direction dispose de la bonne combinaison des aptitudes et des compétences linguistiques adéquates pour non seulement remplir les fonctions associées à ses rôles et à sa couverture géographique, mais aussi pour veiller à instaurer un climat de collaboration et à comprendre véritablement les besoins des clients aux quatre coins du monde.

À la date de la présente circulaire, onze (11) membres de notre comité de direction parlent couramment anglais, trois (3) parlent couramment français et un (1) parle couramment espagnol.

Des plans de relève à tous les postes de membre de la haute direction et de principal cadre supérieur devraient inclure des candidats des groupes désignés.

Équilibre des genres

En 2020, nous avons élaboré des aspirations en matière d'équilibre des genres. Ces aspirations sont les suivantes :

Aspirations en matière d'équilibre des genres pour la fin de 2025

30 %	25 %	25 %	33 %
Engagement du conseil de maintenir au moins cette représentation féminine minimum	Proportion de la représentation féminine au sein de la haute direction ¹	Proportion de la représentation féminine au sein des gestionnaires et des professionnels de rang supérieur ²	Proportion de la représentation féminine au sein du personnel régulier

Depuis 2020, la progression vers nos aspirations en matière d'équilibre des genres se présente comme suit^{3,4} :

	2020	2021	2022	2023	2024	Augmentation par rapport à l'an dernier	Augmentation cumulative
Représentation des femmes au sein de la haute direction ¹ :	18,5 %	19,7 %	22,4 %	22,6 %	25,3 %	2,7 %	6,8 %
Représentation des femmes au sein des gestionnaires et des professionnels de rang supérieur ² :	19,7 %	20,9 %	22,1 %	23,1 %	24,2 %	1,1 %	4,5 %
Représentation des femmes au sein du personnel régulier :	30,3 %	30,9 %	31,2 %	31,2 %	32,1 %	0,9 %	1,8 %

1. Cette catégorie comprend les membres du comité de direction et les postes de cadres supérieurs.

2. Cette catégorie comprend les gestionnaires, les professionnels de rang supérieur et les gestionnaires de projets.

3. La proportion de femmes inclut les employés réguliers qui relèvent du chef de la direction de la Société et excluent les personnes qui sont dans les coentreprises qui ne relèvent pas du chef de la direction de la Société, même si cette dernière peut avoir des intérêts dans ces coentreprises.

4. Cette divulgation est tirée des renseignements fournis par les administrateurs et les employés. Conformément à la législation sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été fournis sur une base volontaire; lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas répondre, la Société n'a pas fait d'hypothèse ni autrement attribué de données à cette personne.

Personnes des groupes désignés

AtkinsRéalis reconnaît le rôle important que les personnes des groupes désignés, qui ont les compétences et l'expérience appropriées et pertinentes, peuvent exercer en apportant différents points de vue et perspectives au conseil et à la direction. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le recrutement des administrateurs, se reporter à la section intitulée « Processus de recrutement des administrateurs » de la présente circulaire.

En date du 27 mars 2025, quatre (4) (36,36 %) femmes, un (1) (9,09 %) membre des minorités visibles, aucune (0 %) personne autochtone et aucune personne handicapée siégeait au conseil¹. En date du 27 mars 2025, deux (2) (20 %) femmes, aucun (0 %) membre des minorités visibles, aucune (0 %) personne autochtone et aucune (0 %) personne handicapée siégeaient au comité de direction¹.

1. L'information qui précède provient de l'information recueillie par les administrateurs et les membres du comité de direction. Conformément à la législation en matière de protection des renseignements personnels, cette information a été recueillie de façon volontaire et, lorsqu'une personne a choisi de ne pas répondre, aucune hypothèse n'a été formulée par la Société et aucune donnée n'a été autrement attribuée à cette personne.

Peuples autochtones

Au Canada, nous avons officialisé notre Plan RéconciliACTION (« PRA ») en 2023, qui consiste en un plan et en une stratégie exhaustive témoignant des initiatives que nous prenons pour établir des relations avec les communautés autochtones. Notre soutien inébranlable se traduit par la promotion de plus de collaborations et partenariats avec les peuples autochtones et les entreprises autochtones, conformément à notre engagement envers les peuples autochtones. Les principales initiatives que nous avons prises aux termes de notre PRA et notre engagement envers les peuples autochtones peuvent être consultés sur notre site Web à www.aktinsrealis.com, sous l'onglet « À propos »/« Relations avec les Autochtones ».

Engagement des employés

À AtkinsRéalis, nous croyons que nos employés sont l'ingrédient crucial de notre succès et nous sommes résolus à faire de notre organisation un endroit où il fait bon travailler pour tous.

Afin de surveiller l'engagement des employés, nous les invitons tous à participer chaque année au sondage VOX, mené pour notre compte par Ipsos, notre fournisseur de sondages indépendant. Les résultats de ce sondage réalisé à l'échelle de la Société ont été un outil précieux et nous avons tenu compte des commentaires des employés pour mettre en place des initiatives et des plans d'action clairs dans des domaines tels que le sentiment d'appartenance, le bien-être, la raison d'être, le développement de carrière et la reconnaissance.

Sécurité et bien-être

Pour AtkinsRéalis, la sécurité signifie protéger les personnes, les actifs et l'environnement de tout danger et elle est considérée comme une responsabilité éthique. La sécurité fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et constitue l'une de nos valeurs fondamentales. La sécurité ne se limite pas aux chiffres, aux processus et aux procédures. Elle s'inscrit dans le cadre d'une culture axée sur la bienveillance qui veille à ce que toutes les personnes qui participent à nos activités rentrent chez elles saines et sauvées à la fin de chaque journée. Nous comprenons également qu'il est essentiel de soutenir le bien-être et la sécurité psychologique de nos employés pour qu'ils puissent s'épanouir et atteindre leur plein potentiel.

Nous aspirons à créer un environnement dans lequel nos gens s'épanouissent et effectuent leur travail en toute sécurité dans un monde complexe.

AtkinsRéalis a un *Énoncé de politique SSE mondiaux* qui donne le ton pour tous les travaux que nous entreprenons à l'échelle mondiale. Cet *Énoncé de politique SSE mondiaux* est établi sur les principes d'un leadership visible en matière de sécurité, la consultation de nos employés, la création de conditions de travail sécuritaires et le respect de l'environnement à tous les niveaux. Notre système mondial de gestion en SSE de même qu'un éventail d'outils ont été élaborés à partir de ces principes; ils peuvent être consultés sur notre site Web à www.atkinsrealis.com sous « À propos »/« Santé, sécurité et environnement ». Les mesures en matière de SSE mondiaux font partie du RIA de la Société, ce qui en souligne l'importance pour cette dernière.

Engagement auprès de la collectivité

Le programme de dons et de commandites d'AtkinsRéalis soutient des initiatives ayant une incidence positive sur les collectivités, l'apprentissage et l'innovation, ainsi que celles qui stimulent le progrès. Chaque année, nous faisons des engagements financiers consacrés à diverses causes éducatives – le point central du programme – et à des initiatives qui soutiennent la prochaine génération de talents.

La Société contribue également à des organismes de bienfaisance qui promeuvent la solidarité au sein des collectivités, comme Centraide/United Way Canada, divers organismes de soins de santé et d'autres qui soutiennent le développement des arts et de la culture. En plus des engagements financiers, le programme encourage les employés à s'impliquer activement dans leur collectivité en offrant une allocation monétaire correspondant à certains dons faits par les employés, en temps ou en argent.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Prêts aux administrateurs et aux membres de la direction

En date du 27 mars 2025, aucun administrateur, membre de la direction ni employé actuel ou ancien de la Société ou de ses filiales n'était endetté envers la Société ou ses filiales relativement à l'achat de titres de la Société ou à une autre fin.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

Certains renseignements concernant l'intérêt de personnes informées (au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) de la Société dans des opérations importantes sont présentés sous la section intitulée « Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes » à la page 31 de la notice annuelle 2024, ces renseignements sont intégrés par renvoi dans les présentes. La notice annuelle 2024 peut être consultée sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous « Investisseurs »/« Trousse de l'investisseur » et sur SEDAR+ à www.sedarplus.com sous la dénomination sociale de Groupe AtkinsRéalis inc. Un exemplaire de celle-ci sera fourni sans frais à tout porteur de titres de la Société qui en fait la demande conformément à la section « Disponibilité des documents » de la présente circulaire.

Sauf comme il est décrit ailleurs dans les présentes et dans la section mentionnée ci-dessus de la notice annuelle 2024, la direction de la Société n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, que peut avoir toute personne informée de la Société, tout candidat à un poste d'administrateur ou toute personne ayant des liens avec toute personne informée ou tout candidat à un poste d'administrateur ou faisant partie du même groupe que toute personne informée ou qu'un candidat à un poste d'administrateur dans le cadre d'une opération réalisée depuis le début du dernier exercice de la Société, qui a eu une incidence importante sur celle-ci ou sur les membres de son groupe ou ses filiales, ou dans toute opération projetée qui aurait un tel effet.

Opérations entre apparentés

Conformément au Code de conduite, les administrateurs doivent déclarer, entre autres choses, toute relation importante ou tout intérêt important, direct ou indirect, dans un contrat ou une opération de nature importante. En outre, afin de respecter les critères d'indépendance établis par les ACVM et de contribuer à la détermination et à la surveillance des éventuelles opérations avec une personne apparentée, les administrateurs sont tenus de remplir un questionnaire annuel et des attestations trimestrielles divulguant toute opération avec une personne apparentée. Aux termes de son mandat, le comité d'audit et de risque est chargé d'examiner les opérations avec une personne apparentée conformément aux normes comptables IFRS, ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Dans la mesure nécessaire, le comité d'audit et de risque peut retenir les services de conseillers externes pour l'aider à s'acquitter de cette responsabilité.

En 2024, aucun administrateur ni aucun membre du comité de direction n'avait participé à une opération avec une personne apparentée.

Résultats du vote à l'assemblée annuelle des actionnaires 2024

Élection des administrateurs

Les neuf (9) candidats proposés par la direction ont été élus aux postes d'administrateur :

Candidat	Votes pour	Pourcentage des votes pour	Votes contre	Pourcentage des votes contre
Gary C. Baughman	131 276 467	97,55 %	3 301 322	2,45 %
Mary-Ann Bell	134 195 181	99,72 %	382 609	0,28 %
Christie J.B. Clark	130 831 152	97,22 %	3 746 638	2,78 %
Ian L. Edwards	134 389 719	99,86 %	188 071	0,14 %
Ruby McGregor-Smith	116 806 111	86,79 %	17 771 678	13,21 %
Robert Paré	134 329 125	99,82 %	248 664	0,18 %
Michael B. Pedersen	134 371 637	99,85 %	206 153	0,15 %
Benita M. Warmbold	133 932 503	99,52 %	645 286	0,48 %
William L. Young	134 359 966	99,84 %	217 824	0,16 %

Nomination de l'auditeur indépendant

Le cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été nommé auditeur indépendant et une autorisation a été donnée aux administrateurs pour qu'ils fixent la rémunération de l'auditeur.

Votes pour	Pourcentage des votes pour	Abstentions	Pourcentage des abstentions
108 086 443	79,71 %	27 519 266	20,29 %

Modification des statuts de constitution – Changement de la dénomination sociale pour Groupe AtkinsRéalis inc.

La modification des statuts de constitution de la Société a été approuvée.

Votes pour	Pourcentage des votes pour	Votes contre	Pourcentage des votes contre
135 472 902	99,90 %	132 807	0,10 %

Approbation du régime d'achat d'actions des employés américains

Le régime d'achat d'actions des employés américains a été approuvé.

Votes pour	Pourcentage des votes pour	Votes contre	Pourcentage des votes contre
133 604 298	99,28 %	973 996	0,72 %

Adoption d'une résolution prévoyant un vote consultatif non contraignant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction

La résolution consultative sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction a été approuvée.

Votes pour	Pourcentage des votes pour	Votes contre	Pourcentage des votes contre
131 484 868	97,70 %	3 093 426	2,30 %

Adoption de la proposition d'actionnaire n° 2

La proposition d'actionnaire n° 2 a été approuvée.

Votes pour	Pourcentage des votes pour	Votes contre	Pourcentage des votes contre
71 774 474	53,33 %	62 803 820	46,67 %

Non-adoption de la proposition d'actionnaire n° 4

La proposition d'actionnaire n° 4 a été rejetée.

Votes pour	Pourcentage des votes pour	Votes contre	Pourcentage des votes contre
30 896 652	22,96 %	103 681 641	77,04 %

Propositions d'actionnaires

Les propositions relatives à une question que les personnes habilitées à voter à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2026 souhaitent soumettre à cette assemblée doivent être reçues par la Société entre le 16 décembre 2025 et le 14 février 2026.

Disponibilité des documents

De l'information financière est présentée dans les états financiers annuels et trimestriels de la Société ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et trimestriels pour le plus récent exercice terminé. La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces du Canada et respecte l'exigence de déposer des états financiers annuels et trimestriels et des rapports de gestion annuels et trimestriels, ainsi que sa circulaire et sa notice annuelle auprès des diverses commissions des valeurs mobilières de ces provinces. Les documents d'information les plus récents de la Société, soit les états financiers annuels, le rapport de gestion de 2024, les états financiers trimestriels, les rapports de gestion trimestriels, la circulaire, la notice annuelle de 2024 et des renseignements supplémentaires concernant la Société sont accessibles sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous « Investisseurs »/« Trousse de l'investisseur », et sur SEDAR+ à www.sedarplus.com sous la dénomination sociale de Groupe AtkinsRéalis inc.

Un exemplaire imprimé peut être commandé sans frais en ligne sur le site Web de la Société à www.atkinsrealis.com sous « Investisseurs »/« Trousse de l'investisseur », ou obtenu auprès de la secrétaire corporative, au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. La Société peut exiger le paiement de frais raisonnables lorsque la demande d'exemplaires imprimés provient d'une personne qui n'est pas un porteur de titres de la Société, sauf si la Société effectue un placement de ses titres conformément à un prospectus simplifié, auquel cas des exemplaires sur papier seront fournis sans frais.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et en a autorisé l'envoi à chaque administrateur, à chaque actionnaire dont la procuration est sollicitée et à l'auditeur.

Montréal, Québec, le 27 mars 2025,

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire corporative,



Geneviève Simard

SUPPLÉMENT A – PROPOSITIONS D’ACTIONNAIRE

Cinq (5) propositions d’actionnaire, reçues par la Société, ont été soumises par le Mouvement d’éducation et de défense des actionnaires (« **MÉDAC** »), situé au 82 rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3, qui est porteur d’actions ordinaires de la Société.

À la suite de discussions avec le MÉDAC, à la lumière des réponses de la Société incluses ci-dessous, il a été convenu de ne pas tenir de vote sur les propositions n°3 et n°5.

PROPOSITION N° 1 : Systèmes d’IA génératives avancés et Code de conduite

Proposition telle qu’elle a été formulée par le Médac :

Il est proposé qu’AtkinsRéalis adhère au *Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsable des systèmes d’intelligence artificielle (IA) générative avancés*.

Argumentaire au soutien de la proposition tel qu’il a été formulé par le Médac :

Il y a maintenant plus d’un an, le gouvernement fédéral publiait le *Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsables des systèmes d’IA générative avancés*¹. Bien que l’IA présente de nombreux avantages, comme la rédaction automatisée, répondre à des questions complexes, produire des images ou des vidéos réalistes, prendre des décisions autrement réservées à des personnes physiques, elle comporte des risques importants pour la santé et la sécurité, peuvent propager des préjugés et avoir de graves répercussions sociales, particulièrement lorsqu’ils sont utilisés par des agents malveillants.

Il est révélateur que même les pionniers de l’intelligence artificielle se méfient des risques qu’elle présente. Au début de 2023, plus de 350 dirigeants du secteur de l’IA ont signé une déclaration² exhortant la communauté internationale à se donner pour priorité d’atténuer le risque d’« extinction » que présente l’IA, plaçant ainsi ce risque au même niveau qu’une pandémie ou une guerre nucléaire. Ce moratoire n’ayant pas eu lieu, il est permis de penser que l’urgence d’agir est encore plus grande aujourd’hui, comme l’exprimait Joshua Bengio, l’un des signataires de cette demande de moratoire dans une entrevue accordée au journal *Les Affaires*³.

Conscient de l’importance d’un encadrement rigoureux, afin de gérer et d’atténuer ces risques, le gouvernement fédéral invitait les entreprises à souscrire au Code qui décrit :

- les mesures qui devraient être appliquées en attendant l’adoption de règlements en application de la *Loi sur l’intelligence artificielle*;
- ainsi que les mesures supplémentaires qui devraient être prises par toute entreprise qui développe ou gère les opérations d’un tel système rendu accessible à un vaste public, soit des systèmes dont l’éventail d’utilisations potentiellement nuisibles ou inappropriées est plus vaste.

Cette proposition vise à inviter le conseil d’administration à décider de ce que la société adhère à ce *Code de conduite*.

1. <https://ised-isde.canada.ca/site/ised/fr/code-conduite-volontaire-visant-developpement-gestion-responsables-systemes-dia-generative-avances>
2. <https://futureoflife.org/open-letter/pause-giant-ai-experiments/>
3. <https://www.lesaffaires.com/secteurs/techno/yoshua-bengio-le-moratoire-na-pas-eu-lieu-2/>

RÉPONSE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

AtkinsRéalis soutient résolument les efforts du gouvernement canadien qui visent à promouvoir le développement responsable et l’utilisation sécuritaire des systèmes d’intelligence artificielle générative (IAG) et nous nous engageons à maintenir les normes les plus élevées dans l’ensemble de nos activités, y compris en ce qui concerne l’utilisation sécuritaire et éthique de la technologie.

Même si nous appuyons les visées du Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsables des systèmes d’IA générative avancés d’Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) Canada (le « **Code d’ISDE** »), nous ne croyons pas qu’il est nécessaire pour notre organisation d’adhérer au Code d’ISDE à ce moment-ci.

Notre cadre de gestion des risques et nos processus de gouvernance rigoureux permettent de gérer et d’atténuer efficacement les risques associés à l’utilisation de l’IAG, en intégrant celle-ci dans les processus de gestion des risques actuels et en en créant de nouveaux au besoin. Notre cadre comprend des politiques et des documents d’orientation complets, des évaluations des risques et des stratégies d’atténuation des risques ainsi que des programmes de formation internes pour veiller à ce que nos systèmes d’IA soient utilisés de manière éthique et responsable. Nous avons créé un comité sur l’IA et le risque lié aux données, composé de parties prenantes au sein de la direction, qui se réunit régulièrement pour traiter des questions de risque, de gouvernance et de conformité liées à l’IA. En tant qu’organisation d’envergure mondiale, nous avons adopté notre position sur l’IA en conformité avec les lois plus strictes d’autres territoires et, ce faisant, nous adhérons déjà à l’esprit du Code d’ISDE en nous assurant que nos pratiques en matière d’IA sont sécuritaires, transparentes et responsables sans qu’il soit nécessaire de mettre en place d’autres lignes directrices volontaires.

À l’issue d’une analyse approfondie, nous sommes d’avis que le Code d’ISDE est trop prescriptif et manque de clarté, en particulier en ce qui a trait à la définition des termes clés

comme « systèmes d'IA générative avancés » et « développement responsable ». Cette ambiguïté peut mener à de mauvaises interprétations et à des défis en matière d'application, ce qui complexifie l'alignement de nos activités avec le Code d'ISDE. Bien que nous ayons communiqué avec ISDE pour obtenir des précisions, nous n'avons reçu aucune réponse, ce qui nous conforte dans notre décision de ne pas adopter le Code d'ISDE pour le moment.

En conclusion, malgré notre soutien aux objectifs du gouvernement canadien, nous pensons que nos pratiques actuelles et notre conformité aux lois en vigueur permettent un développement et une gestion responsables des systèmes d'IA générative. Nous continuerons de suivre l'évolution de la réglementation et d'adapter nos pratiques dans la mesure nécessaire pour nous assurer de rester à l'avant-garde de l'utilisation éthique et responsable de l'IA.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **CONTRE** cette proposition.

PROPOSITION N° 2 : Divulgence des langues maîtrisées par les employés

Proposition telle qu'elle a été formulée par le Médac :

Il est proposé que les langues dont la maîtrise est exigée des employés par la société soient divulguées, en ventilant l'information par juridiction, pour tous les territoires (pays, états, provinces) où la société a des activités, y compris ses filiales et les entreprises dont elle a le contrôle.

Argumentaire au soutien de la proposition tel qu'il a été formulé par le Médac :

Au moment de son embauche, les compétences d'un candidat sont évaluées pour déterminer si elles satisfont aux exigences de l'emploi pour lequel il postule. Parmi celles-ci, il y a nécessairement ses compétences linguistiques. L'information à ce sujet est connue de toutes les entreprises. Cette information, dans sa forme statistique, est d'intérêt pour tout le monde.

Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes entreprises quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité. Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet – et pour plusieurs autres raisons par ailleurs – opportun, pour toutes les parties intéressées (*parties prenantes*), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les employés de la société.

Évidemment, par « maîtrise » de la langue, il est entendu un niveau de langue suffisant pour en permettre l'utilisation généralisée à l'oral et à l'écrit, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques, soit un niveau de langue suffisant pour permettre à chacun d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AtkinsRéalis est une société mondiale comptant près de 40 000 employés qui interagissent avec des clients et qui communiquent avec des collègues et des parties prenantes dans plus de 30 pays.

Nous reconnaissons l'importance de respecter et de valoriser l'environnement culturel de notre effectif et des collectivités locales où nous exerçons nos activités. C'est pourquoi les exigences linguistiques sont déterminées par le gestionnaire local au moment de l'embauche, en fonction des besoins particuliers propres au poste en question ainsi que des lois et règlements locaux applicables. Cette approche nous aide à maintenir de solides relations locales et à offrir un excellent service à la clientèle adapté à chaque région.

Même si les employés sont invités à communiquer volontairement des renseignements tels que leurs compétences linguistiques au moment de leur embauche et qu'ils peuvent mettre à jour ces renseignements pendant leur emploi, la Société n'exige pas que les employés communiquent ces renseignements personnels et ne conserve pas de données exhaustives sur les compétences linguistiques pour tous les employés dans tous les territoires. La mise en œuvre d'un processus de demande de tels renseignements serait indûment fastidieuse et, compte tenu de leur nature délicate, ces renseignements devraient être autodéclarés et donc invérifiables.

Les exigences liées au poste peuvent changer au fil du temps et les descriptions de poste initiales peuvent évoluer selon les clients, les projets et l'empreinte géographique. Les employés peuvent se retrouver à mettre à profit des compétences linguistiques qui n'étaient pas essentielles au moment de leur embauche, mais qui constituent maintenant un atout. Par conséquent, la tenue d'un registre des compétences linguistiques initialement demandées dans les offres d'emploi ne serait pas une représentation exacte des compétences linguistiques actuelles de l'effectif de la Société.

Le conseil ne soutient pas la proposition d'actionnaire soumise cette année parce qu'elle la considère comme trop prescriptive et estime qu'elle ne contribue pas à fournir aux actionnaires des renseignements importants pour leurs décisions d'investissement et de vote.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **CONTRE** cette proposition.

PROPOSITION N° 3 : Compétences des administrateurs en matière d'environnement et de changements climatiques

> Non soumise au vote des actionnaires.

Proposition telle qu'elle a été formulée par le Médac :

Il est proposé que SNC Atkins Réalis bonifie la liste de compétences recherchées (sic) pour ses administrateurs de manière qu'elle prenne en compte d'une manière spécifique l'expérience et l'expertise en matière d'environnement et de changements climatiques.

Argumentaire au soutien de la proposition tel qu'il a été formulé par le Médac :

Rappelons que la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* a été modifiée en 2019 afin d'inclure une liste non limitative de facteurs dont les entreprises peuvent tenir compte lorsqu'elles doivent déterminer ce qui est des intérêts de la société : les intérêts des actionnaires, des employés, des retraités et des pensionnés, des créanciers, des consommateurs et des gouvernements, l'environnement et les intérêts à long terme de la société.

Mentionnons également la dernière édition (2023) des *Board Games du Globe and Mail*¹ qui introduisait deux nouveaux critères d'évaluation de la performance des conseils d'administration soit l'inclusion d'une expertise en matière de climat dans les grilles de compétences des entreprises évaluées et la formation prodiguée aux administrateurs dans ce domaine.

Malheureusement, dans la liste des compétences identifiées pour chacun des administrateurs actuels, l'expertise en environnement et changements climatiques n'est pas indiquée. Or, la compétence en matière de changements climatiques et d'environnement requiert des connaissances particulières qui méritent une attention spécifique. Il est des plus important que les décisions que prennent vos administrateurs bénéficient de l'éclairage qu'apportent de pareilles connaissances et compétences.

Nous croyons donc opportun que cette dimension d'expertises et de connaissances soit prise en compte dans le recrutement de nouveaux administrateurs et dans la formation des membres actuels de votre conseil d'administration.

1. <https://www.theglobeandmail.com/business/careers/management/board-games/article-the-globe-and-mails-comprehensive-ranking-of-canadas-corporate-boards-3/>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La compétence liée au climat a été ajoutée au tableau sur les critères de compétences des candidats aux postes d'administrateur dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de l'an dernier et a été incluse de nouveau cette année. Ce tableau présente les compétences des administrateurs dans divers domaines, notamment leur expertise en matière d'environnement et de climat, ce qui démontre notre engagement envers la transparence et l'évolution des normes liées à la gouvernance. Nous demeurons déterminés à nous assurer que l'expertise en matière d'environnement et de climat est prise en compte dans le recrutement et le perfectionnement de nos administrateurs.

PROPOSITION N° 4 : Vote consultatif sur les politiques environnementales

Proposition telle qu'elle a été formulée par le Médac :

Il est proposé qu'AtkinsRéalis se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

Argumentaire au soutien de la proposition tel qu'il a été formulé par le Médac :

Depuis l'adoption en 2019 de certaines modifications de la Loi canadienne des valeurs mobilières (« LCSA ») (sic), les administrateurs les administrateurs (sic) peuvent tenir compte, entre autres, des intérêts des actionnaires, des employés, des créanciers, des consommateurs, des gouvernements et de l'environnement dans leur prise de décision.

Plus récemment, un projet de loi d'intérêt public était déposé au Sénat dont l'appellation pourrait être éventuellement Loi sur l'entreprise du XXI^e siècle (le « projet de loi S-285¹ »), dans lequel il est proposé d'apporter des modifications de fond à la Loi canadienne sur les sociétés par actions (« LCSA »). Dans la proposition législative, on définit la « raison d'être » des entreprises commerciales tout en rattachant les obligations fiduciaires des administrateurs et des dirigeants à ce nouveau concept. Selon un nouvel article éventuel de la LCSA, la « raison d'être d'une société » consisterait

« à servir au mieux ses intérêts tout en veillant :

- a) à apporter à la collectivité et à l'environnement des bienfaits proportionnels à sa taille et à la nature de ses activités;
- b) à réduire, en vue d'une élimination complète, tout préjudice qu'elle pourrait causer à la collectivité et à l'environnement »

Ce souci du législateur pour les questions environnementales est un reflet de la préoccupation des actionnaires et de la société dans son ensemble pour les questions environnementales et l'impact que les organisations peuvent avoir sur celui-ci.

Nous demandons donc au conseil d'administration de reconsidérer sa position en regard de notre proposition.

Compte tenu de ce que cette proposition a reçu un pourcentage élevé (22,96 %) de votes en sa faveur dans le passé, nous la déposons à nouveau.

1. <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-285/premiere-lecture>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bâtir un avenir à faibles émissions de carbone

AtkinsRéalis aide ses clients des secteurs privé et public à affronter les enjeux liés à la conception, à l'ingénierie et aux infrastructures auxquels ils sont confrontés depuis plus d'un siècle.

Le type de technologie permettant l'utilisation d'énergie nucléaire que nous fournissons à nos clients a été reconnu comme essentiel pour un avenir à faibles émissions de carbone dans le monde ainsi que pour atténuer les nouveaux dommages liés au changement climatique. En plus d'être un acteur clé dans la réalisation de projets d'envergure à faibles émissions de carbone grâce à notre travail dans le secteur de l'énergie nucléaire, nous investissons également dans l'innovation pour soutenir nos clients dans le cadre de leurs efforts vers la décarbonation. Notre service primé Decarbonomics^{MC} aide les clients à planifier et à atteindre une

décarbonation rentable de portefeuilles d'édifices, tandis que notre « Carbon Academy » et notre nouveau programme « Carbon Insights » permettent à nos équipes chargées de projets de leur offrir des conseils cohérents sur ce qu'ils peuvent faire pour réduire leur empreinte carbone tout au long du cycle de vie d'un projet. Ces services peuvent être, et sont souvent, appliqués à des projets d'ingénierie et d'infrastructure qui ne sont pas de nature nucléaire. De plus, pour les solutions d'ingénierie, il est impératif pour une entreprise d'offrir continuellement des solutions de plus en plus efficaces, notamment en ce qui a trait à l'efficacité énergétique.

Réduire notre propre empreinte

Nous adoptons la même approche à notre propre empreinte carbone et avons consacré des efforts considérables pour gérer nos émissions de GES, nos impacts environnementaux et les effets des changements climatiques sur nos activités.

En 2021, nous sommes joints à la campagne mondiale « Objectif zéro » des Nations Unies de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et avons signé l'Ambition commerciale pour atteindre la cible de 1,5 °C.

Pendant toute l'année 2022 de même qu'en 2024, dans le cadre de nos efforts visant à intégrer la résilience aux changements climatiques à toutes nos activités, nous avons travaillé à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »), passé en revue la méthodologie utilisée pour calculer l'empreinte carbone de la Société et évalué les sources des émissions de GES de toute la chaîne de valeur.

À l'issue de ce processus rigoureux, AtkinsRéalis a mis à jour sa base de référence, ses objectifs et ses cibles et les a soumis à l'approbation de l'initiative Science-based Target (SBTi) en janvier 2025.

Communiquer avec transparence

AtkinsRéalis déclare ses émissions de GES en soumettant un rapport sur les changements climatiques au CDP depuis 2007 et produit chaque année un rapport sur le développement durable depuis 2011. En 2023, nous avons volontairement publié un rapport conformément aux recommandations du GIFCC. Le rapport vise à fournir de l'information constante sur le risque financier lié aux changements climatiques que les sociétés peuvent utiliser lorsqu'elles informent leurs investisseurs, prêteurs, assureurs et autres parties prenantes.

Enfin, il va sans dire que nous suivons de près l'adoption de lois sur la communication d'information relative au développement durable au sein des entreprises dans les pays où nous exerçons des activités, y compris les propositions de normes NCID 1 et NCID 2 au Canada. L'adoption de ces normes de communication d'information permettra aux agences de notation et aux actionnaires de comparer en toute confiance le rendement de différentes sociétés, sans avoir recours à la communication volontaire d'information, qui, de par sa nature, est sujette à interprétation et peut être adoptée à divers degrés.

Le conseil d'administration joue un rôle de premier plan dans l'établissement des priorités, du plan d'affaires et de la stratégie d'AtkinsRéalis ainsi que dans la reddition de

comptes à cet égard. Il détermine activement la façon d'affecter les ressources de la Société pour servir les intérêts des actionnaires, des employés, des clients, des collectivités et de notre planète. Par l'intermédiaire de son comité GEDD, le conseil supervise la communication d'information sur les risques liés au climat et au développement durable destinée aux parties prenantes, y compris les actionnaires.

À la lumière de ce qui précède, nous croyons vraiment qu'une communication et des structures de gouvernance adéquates sont en place pour assurer un dialogue transparent et continu avec nos parties prenantes et obtenir des commentaires sur nos politiques et notre stratégie en matière de climat. Nous ne croyons pas que l'adoption d'un vote consultatif sur le climat constitue une meilleure solution de rechange à des interactions constantes avec les parties prenantes ni un mécanisme supplémentaire approprié pour témoigner de la façon dont AtkinsRéalis est engagée à **Façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent.**

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter **CONTRE** cette proposition.

PROPOSITION N° 5 : Assemblées annuelles des actionnaires en personne

> Non soumise au vote des actionnaires.

Proposition telle qu'elle a été formulée par le Médac :

Il est proposé que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire, sans remplacer les assemblées en personne.

Argumentaire au soutien de la proposition tel qu'il a été formulé par le Médac :

Depuis 2020, année où les assemblées annuelles ont commencé à se tenir en mode virtuel en raison des restrictions sanitaires relatives à la COVID-19, nous avons formulé de nombreuses critiques quant au déroulement de ces assemblées¹.

Dans les Principes de gouvernance de l'OCDE, il est écrit :

« [...] il y a lieu de veiller scrupuleusement à ce que les assemblées à distance ne réduisent pas, par rapport aux réunions physiques, les possibilités offertes aux actionnaires de dialoguer avec les conseils d'administration et les dirigeants et de leur poser des questions. Certaines juridictions ont formulé des orientations pour faciliter la tenue des réunions à distance, notamment en ce qui concerne le traitement des questions soumises aux actionnaires, les réponses de ces derniers, et leur diffusion, dans le but d'assurer un examen transparent des questions par les conseils d'administration et les dirigeants, y compris pour ce qui est de la manière dont les questions sont recueillies, combinées, traitées et communiquées. Ces orientations peuvent également porter sur la manière de gérer les perturbations liées aux outils technologiques susceptibles d'entraver l'accès à distance aux réunions². »

Les assemblées virtuelles permettent des gains que nous reconnaissons d'emblée, mais elles ne devraient pas permettre de ne pas tenir d'assemblées en personne. À l'instar de *Teachers*³, nous sommes d'avis que les assemblées annuelles des actionnaires devraient se tenir en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire (au format hybride, comme toutes les banques l'ont fait en 2023), sans remplacer les assemblées en personne. Il est entendu que tous les actionnaires doivent jouir des mêmes droits, quel que soit leur mode de participation, en personne ou à distance. Cette position est soutenue par plusieurs organisations, notamment la *Canadian Coalition for Good Governance* (CCGG)⁴ et de nombreux investisseurs institutionnels de grande importance.

Compte tenu de ce que cette proposition a reçu un pourcentage élevé (53,33 %) de votes en sa faveur dans le passé, nous la déposons à nouveau.

1. *Assemblées annuelles : dérive virtuelle*, le MÉDAC, 2023-05-09
<https://medac.qc.ca/2098/>
2. *Recommandation du Conseil relative aux Principes de gouvernance d'entreprise*, Instruments juridiques de l'OCDE, OECD/LEGAL/0413, adopté le 2015-07-07, amendé le 2023-06-07
<https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0413>
3. *Une bonne gouvernance d'entreprise, c'est rentable — Principes du vote par procuration pour 2023*, Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (*Teachers*)
<https://www.otpp.com/content/dam/otpp/documents/OTPP Proxy Voting Guidelines 2023 FR.pdf>
4. « *Virtual-only shareholder meetings are an unsatisfactory substitute for in-person shareholder meetings because they risk undermining the ability of shareholders to hold management accountable.* », *Say no to virtual-only shareholder meetings - they let companies duck accountability*, Catherine McCall, *The Globe and Mail*, 21 mai 2023
<https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-say-no-to-virtual-only-shareholder-meetings-they-let-companies-duck/>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir pris acte des résultats du vote des actionnaires sur la même proposition soumise à la dernière assemblée annuelle des actionnaires, la Société tiendra son assemblée annuelle des actionnaires 2025 en mode hybride, format qui permet aux actionnaires d'y assister en personne ou d'y participer en ligne. Cette approche, que nous avons l'intention de suivre à moins qu'un cas de force majeure, comme une pandémie, ou qu'une autre situation importante se produise, est le reflet de nos efforts constants en matière d'accessibilité, d'inclusion et d'interaction avec les actionnaires.

Le format hybride offre une plus grande accessibilité en permettant aux actionnaires qui pourraient ne pas être en mesure de se déplacer, de participer pleinement et d'exercer leurs droits de vote. Il veille à ce que tous les actionnaires, qu'ils assistent à l'assemblée en personne ou en ligne, aient des chances égales de poser des questions et d'interagir avec la direction, ce qui favorise la transparence. De plus, ce format est flexible et pratique, permettant ainsi aux actionnaires de choisir le mode de participation qui convient le mieux à leur situation sans sacrifier leur capacité d'être entendus ou informés.

SUPPLÉMENT B – MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Mission

Le conseil d'administration (le « conseil ») du Groupe AtkinsRéalis inc. (la « Société ») supervise et contrôle la gestion des activités et des affaires de la Société.

2. Composition

2.1 Composition du conseil d'administration

Les statuts de la Société prévoient que le conseil est composé d'un nombre minimal de huit (8) et d'un nombre maximal de vingt (20) administrateurs, qui doivent être élus annuellement. Une majorité d'administrateurs doivent être « indépendants », comme le définit le conseil et à la lumière des lois et règlements canadiens sur les valeurs mobilières.

Le conseil s'efforce d'inclure dans ses rangs un groupe diversifié de personnes, et il se conforme à *Ensemble, sans exception – politique destinée au conseil d'administration et aux postes de direction* ainsi qu'aux lois et aux règlements applicables au Canada.

2.2 Conflits d'intérêts

Bien que les administrateurs puissent être nommés par le conseil et élus par les actionnaires afin d'apporter leur expertise, leur expérience ou leur perspective aux délibérations du conseil, ils ne sont pas choisis pour représenter un groupe particulier. L'intérêt de la Société doit primer en tout temps, en tenant compte des intérêts que le conseil estime approprié d'examiner de temps à autre, y compris les intérêts des diverses parties prenantes de la Société.

2.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil peut établir des comités du conseil, obtenir des recommandations de ceux-ci et leur déléguer des responsabilités. Cette délégation ne dégage pas le conseil de ses responsabilités générales. Le conseil se réserve le droit de superviser, d'examiner et d'approuver les activités des comités. Les comités ne prennent aucune mesure ni ne prennent aucune décision au nom du conseil, à moins d'être expressément mandatés à le faire.

Le conseil a établi les comités permanents suivants :

- Comité d'audit et de risque;
- Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable;
- Comité des ressources humaines;
- Comité de la sécurité, de la supervision des projets et de la technologie.

Le conseil peut également mettre sur pied des comités non permanents dotés de mandats ponctuels précis.

3. Activités, obligations et responsabilités

3.1 Interaction avec la direction

La gestion des activités et des affaires internes de la Société est assurée par le président et chef de la direction (le « chef de la direction »), qui est chargé de la gestion quotidienne de la Société. La direction tient le conseil dûment informé des activités de la Société, de l'évolution de ses objectifs stratégiques et des risques auxquels elle est exposée.

3.2 Affaires du conseil

- A) Sous réserve des statuts et des règlements administratifs de la Société, le conseil gère ses propres affaires et, avec l'appui du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, il est responsable de ce qui suit :
- i) planifier sa taille et sa composition ainsi que celles de ses comités;

- ii) choisir le président du conseil, qui ne peut pas être le président et chef de la direction;
 - iii) proposer des candidats à l'élection au conseil;
 - iv) nommer les membres et les présidents de ses comités;
 - v) établir les responsabilités de ses comités;
 - vi) déterminer la rémunération du conseil;
 - vii) surveiller le processus de planification de la relève du conseil; et
 - viii) évaluer le rendement du conseil, des comités, du président du conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur.
- B) Le conseil s'assure que des structures et des procédures appropriées sont mises en place pour le conseil et ses comités puissent fonctionner indépendamment de la direction.
- C) Le conseil offre un programme d'orientation et de formation aux nouveaux administrateurs, lequel est élaboré avec l'aide du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable. Le conseil encourage tous les administrateurs à mettre à jour périodiquement leurs compétences ainsi que leurs connaissances au sujet de la Société, de ses activités, de ses affaires et de sa haute direction, et leur donne l'occasion de le faire.

3.3 Rémunération des cadres supérieurs, évaluation du rendement et planification de la relève

- A) Sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil examine et approuve la philosophie, la stratégie, les politiques, la référencement (y compris le choix du groupe de référence) et les niveaux de primes fondés sur le principe de rémunération globale pour le groupe composé des membres du comité de direction (y compris le président et chef de la direction) et des autres membres de la haute direction relevant directement du président et chef de la direction (les « cadres supérieurs »), selon le cas.
- B) Chaque année et sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil examine et approuve les primes, les paiements et l'établissement des objectifs de rendement, des cibles, des paramètres et des critères d'acquisition applicables se rapportant aux régimes incitatifs à court et à long terme de la Société.
- C) Chaque année, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil examine et approuve les cotes de rendement des cadres supérieurs.
- D) Chaque année, le conseil examine la liste des objectifs du président et chef de la direction pour l'année à venir.
- E) Le conseil prodigue des conseils au président et chef de la direction et prend des mesures lorsque le rendement est inférieur aux objectifs fixés ou lorsque d'autres circonstances spéciales le justifient.
- F) Sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil examine et approuve la nomination et le remplacement du président et chef de la direction et des autres cadres supérieurs ainsi que leur rémunération.
- G) Chaque année, le conseil reçoit un rapport du comité des ressources humaines concernant les plans de relève des cadres supérieurs, à l'exclusion du président et chef de la direction, et il surveille le processus de planification de la relève.
- H) Chaque année, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil examine et approuve le plan de relève du président et chef de la direction.

3.4 Supervision de la stratégie

- A) Le conseil participe à l'élaboration de la stratégie de la Société et supervise les progrès réalisés à cet égard. Chaque année, le conseil examine et approuve le plan (quinquennal) stratégique et le budget de la Société. Le plan tient compte, entre autres, des occasions et des risques liés aux activités de la Société. Le conseil examine aussi régulièrement la stratégie de la Société concernant notamment, les personnes et la culture, la technologie, les risques, le développement durable, l'affectation du capital, les secteurs d'intérêt clés et la croissance.

3.5 Développement durable

- A) Avant leur publication et sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, le conseil examine et approuve les modifications nouvelles ou importantes apportées aux déclarations et aux engagements de la Société en matière de gouvernance, y compris l'énoncé de l'objectif de la Société et les questions de développement durable.
- B) Chaque année, sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, le conseil examine et approuve le rapport annuel intégré de la Société, ainsi que tout autre rapport important sur les facteurs de développement durable, avant leur publication.

3.6 Gouvernance, éthique et conformité

- A) Le conseil, avec l'aide du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, adopte, met à jour et surveille la conformité aux structures, aux politiques et aux procédures de gouvernance de la Société.
- B) Le conseil, avec l'aide du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, adopte, met à jour et surveille le respect du *Code de conduite* de la Société.
- C) Le conseil prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

3.7 Affaires financières et contrôles

- A) Le conseil s'assure, par des mesures raisonnables, que les états financiers annuels audités de la Société sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables généralement reconnues.
- B) Le conseil, avec l'aide du comité d'audit et de risque, surveille au moyen de mesures raisonnables, les contrôles internes et les systèmes d'information de gestion de la Société.

3.8 Divulgence d'information aux actionnaires et à d'autres

- A) Avant leur publication et sur recommandation du comité d'audit et de risque, le conseil examine et approuve les états financiers trimestriels non audités et les états financiers annuels audités de la Société et les notes y afférentes, ainsi que le rapport de gestion et le communiqué de presse reliés.
- B) Le conseil s'assure au moyen de mesures raisonnables que le rendement de la Société est adéquatement communiqué à ses actionnaires, à ses autres porteurs de titres, à la communauté financière, aux organismes de réglementation pertinents et au public en temps opportun et régulièrement, conformément aux lois et règlements applicables.
- C) Avant sa publication et sur recommandation du comité d'audit et de risque, le conseil examine et approuve la notice annuelle de la Société.
- D) Avant sa publication et sur recommandation du comité des ressources humaines (seulement pour la circulaire de sollicitation de procurations) et du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, le conseil examine et approuve la circulaire de sollicitation de procurations et le rapport annuel intégré.
- E) Le conseil examine et approuve les prospectus et les autres documents d'information que la Société doit divulguer ou déposer en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, avant leur divulgation au public ou leur dépôt auprès des autorités de réglementation.
- F) Le conseil examine et approuve les résolutions visant la convocation d'assemblées d'actionnaires, d'offres publiques de rachat dans le cours normal de ses activités, ainsi que les documents divulgués ou déposés par la Société relativement aux assemblées des actionnaires.
- G) Le conseil s'assure par des mesures raisonnables que la divulgation de l'information est faite en temps opportun conformément aux lois et règlements applicables et à la *Politique en matière de communication d'information et d'opérations d'initiés* de la Société. Lorsque nécessaire, sur recommandation du comité d'audit et de risque ainsi que du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, le conseil examine et approuve la *Politique en matière de communication d'information et d'opérations d'initiés*, la Charte du comité de communication de l'information de la Société et les recommandations concernant tout changement requis, à la lumière des exigences légales et réglementaires applicables.
- H) Lorsque nécessaire, sur recommandation du comité d'audit et de risque, le conseil examine et approuve les modifications devant être apportées aux processus de transactions entre parties liées de la Société à la lumière des exigences légales et réglementaires applicables.
- I) Lorsque nécessaire, sur recommandation du comité d'audit et de risque, le conseil examine et approuve les modifications devant être apportées à la garantie d'assurance générale de la Société y compris l'assurance captive et l'assurance des administrateurs et des dirigeants.
- J) Le conseil examine périodiquement les activités d'engagement des actionnaires et des autres parties intéressées.

3.9 Santé, sécurité et bien-être, sûreté et environnement

Le conseil s'assure, au moyen de mesures raisonnables, que la Société est dotée de politiques, de pratiques, de systèmes et de ressources appropriés pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être de ses employés, ainsi que le rendement de la Société en matière de sûreté matérielle et de protection de l'environnement, conformément aux lois et aux règlements applicables.

3.10 Supervision des projets

Chaque année et sur recommandation du comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie, le conseil examine et approuve toute mise à jour du cadre d'approbation de projets pour les nouveaux projets et les sections y afférentes de la *Politique relative à la hiérarchie des pouvoirs décisionnels* de la Société.

4. Contrôle des risques d'entreprise

4.1 Contrôle des risques

Pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités concernant le cadre de gestion des risques de la Société et conformément à la politique de gestion des risques de la Société, le conseil s'assure que la Société supervise notamment :

- i) les risques stratégiques liés aux conditions géopolitiques et aux conditions du marché, à la stratégie du marché, aux clients, à la gestion des comptes, aux concurrents et entreprises perturbatrices, aux fusions et acquisitions, aux initiatives stratégiques et à la gestion de la marque.
- ii) les risques opérationnels liés aux connaissances de l'entreprise, à la transformation des activités et à la résilience organisationnelle.

4.2 Évaluation des risques

- A) Le conseil s'assure, en prenant des mesures raisonnables, que les principaux risques liés aux activités et aux affaires internes de la Société sont repérés et que des mesures visant à atténuer et à gérer ces risques sont mises en œuvre. Le Conseil surveille également les progrès concernant les mesures correctives et les mesures d'atténuation.
- B) Le conseil s'assure qu'un système intégré de gestion des risques d'entreprise est en place et en examine annuellement les mises à jour.
- C) Chaque année, sur recommandation du comité d'audit et de risque, le conseil examine et approuve la *Politique sur la gestion des risques*, l'*Énoncé d'appétence au risque*¹ et l'*Énoncé de politique en matière de risques* de la Société.

5. Organisation et procédures

- A) Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre, puis au besoin. De plus, une réunion supplémentaire du conseil est tenue au moins une fois par an, pour examiner et approuver le plan stratégique et le budget annuels de la Société. Au moins un an à l'avance, le conseil établit le calendrier des réunions du conseil et des comités qui doivent être tenues au cours d'une année civile donnée. À chacune des réunions régulières du conseil, les administrateurs indépendants se réunissent à huis clos.
- B) La participation et l'engagement des administrateurs sont attestés par leur présence régulière au conseil et au sein des comités, leur examen préalable des documents relatifs aux réunions mis à leur disposition, leur disponibilité pour consulter d'autres administrateurs ou membres de la direction au besoin, de même que leur préparation et leur participation active aux délibérations du conseil.
- C) Le président du conseil établit l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, en consultation avec le président et chef de la direction et le secrétaire corporatif. Le président du conseil ou, en son absence, le président et chef de la direction, préside les réunions du conseil. En leur absence, un remplaçant peut être élu par le conseil. Les membres de la haute direction sont à la disposition des administrateurs aux réunions du conseil afin de les aider à s'acquitter de leurs obligations.
- D) Un administrateur peut participer à une réunion du conseil ou d'un comité du conseil par tout moyen électronique permettant à toutes les personnes qui participent à la réunion de communiquer adéquatement entre elles. L'administrateur qui participe à une réunion de cette façon est réputé y être présent. Si une réunion régulière a été convoquée, la participation physique des administrateurs à la réunion est encouragée et prévue, sauf dans des circonstances particulières.
- E) Le secrétaire corporatif ou, lorsqu'il ne peut pas assister à la réunion du comité, le secrétaire corporatif adjoint, agit à titre de secrétaire de la réunion et transmet tous les procès-verbaux des réunions du conseil à chaque administrateur en temps opportun.
- F) La majorité du nombre d'administrateurs ou le nombre minimal d'administrateurs stipulé aux statuts constitue un quorum pour transiger lors de toute réunion du conseil. Les délibérations du conseil se déroulent conformément aux règlements de la Société.
- G) Le conseil peut avoir besoin des ressources de la Société pour effectuer des recherches, des enquêtes et préparer des rapports sur des questions qui relèvent de ses responsabilités.

1. L'*Énoncé d'appétence au risque* de la Société inclut la perspective de la Société concernant la capacité de prise de risque, les seuils et les niveaux de tolérance.

- H) Le conseil peut retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société pour effectuer des recherches et des enquêtes, pour donner des conseils et pour préparer des rapports sur les questions relevant des responsabilités du conseil. Le conseil approuve les modalités d'embauche des conseillers externes, y compris leur rémunération, et il supervise leur travail.
- I) Le conseil révisé annuellement son mandat afin de s'assurer qu'il reste pertinent et il établit son plan de travail annuel.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à étendre la portée des normes de conduite ou des autres obligations en vertu d'une loi ou d'un règlement s'appliquant aux administrateurs de la Société.

SUPPLÉMENT C – SOMMAIRE DU RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Toutes les options sur actions octroyées avant la réinstauration des options sur actions en 2022 aux termes du régime d'options sur actions 2013 ont expiré au plus tard le 13 mai 2019.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les options sur actions octroyées au cours des cinq (5) dernières années :

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'options sur actions octroyées	0	0	378 511	750 428	433 029
Nombre d'employés ayant reçu des options sur actions	0	0	125	135	137
Nombre d'options sur actions en cours de validité à la fin de l'exercice	0	0	339 239	1 062 256	1 411 904
Prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions en cours de validité	s.o.	s.o.	31,11 \$	31,09 \$	38,09 \$
Pourcentage du nombre d'options sur actions octroyées par rapport au nombre d'actions en circulation (« taux d'épuisement »)	0,00 %	0,00 %	0,22 %	0,43 %	0,25 %
Nombre d'options sur actions exercées	0	0	0	0	16 600

SOMMAIRE DU RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le 8 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a adopté le régime d'options sur actions 2013, qui a reçu l'approbation de la TSX et celle des actionnaires de la Société (« **régime 2013** ») à l'intention d'employés clés de la Société et de ses filiales et d'autres personnes morales dans lesquelles la Société détient une participation en actions.

Le régime 2013 prévoit l'octroi d'options sur actions non transférables visant l'achat d'actions ordinaires. Le nombre global d'actions ordinaires autorisées et non émises aux fins des options sur actions aux termes du régime 2013 est égal à 3 200 000, nombre qui, avec le nombre d'options sur actions en cours de validité (c.-à-d. qui ont été octroyées, mais qui n'ont pas été exercées) au 11 mars 2013 aux termes de régimes d'options sur actions antérieurs, totalise moins de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation à la même date. Le conseil d'administration de la Société choisira les titulaires (« **titulaires** ») et déterminera le nombre d'actions ordinaires visées par chaque option et la date d'octroi de chaque option. Le conseil d'administration aura également le pouvoir discrétionnaire

d'établir, sous réserve des restrictions énoncées dans le régime 2013, le moment de l'exercice, les dates d'exercice, le prix d'exercice et les autres modalités applicables à une option octroyée aux termes du régime 2013.

Le prix d'exercice d'une option à une date d'octroi sera déterminé par le conseil d'administration et ne sera pas inférieur au cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pendant les cinq (5) jours de bourse précédant cette date d'octroi (« **valeur de l'action** »). Si le conseil d'administration décide d'octroyer une option pendant une période imposée par la Société au cours de laquelle il est interdit aux administrateurs, aux membres de la direction et à certains employés de la Société de négocier les titres de la Société (« **période d'interdiction** »), le prix d'exercice de cette option est présumé correspondre à la valeur de l'action le sixième jour de bourse suivant la fin de la période d'interdiction. Chaque option peut être exercée seulement pendant une période commençant le premier jour de la troisième année suivant la date d'octroi de l'option et se terminant le dernier jour de la sixième année suivant cette date d'octroi ou le dernier jour d'une prolongation de

dix (10) jours ouvrables suivant la fin d'une période d'interdiction si la date d'expiration d'une option tombe au cours de la période d'interdiction ou dans les dix (10) jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction (« **durée de la prolongation de la période d'interdiction** ») (et collectivement, « **période d'option** »). Les options sur actions peuvent être exercées pendant la période d'option s'y rapportant conformément à l'échéancier suivant : i) pendant la première année de la période d'option, le titulaire peut exercer une tranche allant jusqu'à 33,33 % des options sur actions; ii) pendant la deuxième année de la période d'option, le titulaire peut exercer une tranche additionnelle de 33,33 % des options sur actions; et iii) pendant la troisième année de la période d'option, le titulaire peut exercer le reste (y compris la totalité) des options sur actions.

Au moment d'exercer ses options sur actions : i) le titulaire qui est vice-président directeur de la Société est tenu de détenir des actions ordinaires ayant une valeur au moins égale à deux fois son salaire de base annuel; ii) le titulaire qui est président d'une unité d'exploitation/de produits, tel qu'il est déterminé par le conseil d'administration, est tenu de détenir des actions ordinaires ayant une

valeur au moins égale à trois fois son salaire de base annuel; et iii) le titulaire qui est président et chef de la direction de la Société est tenu de détenir des actions ordinaires ayant une valeur au moins égale à cinq (5) fois son salaire de base annuel. Si le vice-président directeur, le président d'une unité d'exploitation/de produits ou le président et chef de la direction ne respecte pas les exigences d'actionnariat décrites ci-dessus au moment d'exercer ses options sur actions, il sera tenu de détenir (et il lui sera interdit de vendre) des actions ordinaires sous-jacentes représentant au moins 25 % (50 % à compter de l'octroi d'options sur actions de 2025) du gain après impôts tiré de cet exercice jusqu'à ce que les exigences soient respectées.

Le régime 2013 prévoit les restrictions quantitatives suivantes : i) le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés, en tout temps, aux termes du régime 2013 et d'autres mécanismes de rémunération en actions de la Société, doit être inférieur à 5 % des actions ordinaires émises; ii) le nombre d'actions ordinaires émises aux termes du régime 2013 et d'autres mécanismes de rémunération en actions de la Société : a) à des initiés, au cours d'une période de un an, doit être inférieur à 5 % des actions ordinaires émises et b) à un initié et aux personnes ayant des liens avec celui-ci, au cours d'une période de un an, doit être inférieur à 2,5 % des actions ordinaires émises; et iii) le nombre global d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes d'options sur actions octroyées à une personne en vertu du régime 2013 doit être inférieur à 2,5 % des actions ordinaires émises. Les actions ordinaires sous-jacentes à des options sur actions qui sont octroyées, mais non exercées avant leur expiration, leur résiliation ou leur extinction deviennent disponibles aux fins de nouveaux octrois conformément aux dispositions du régime 2013.

Le titulaire qui devient retraité avant l'expiration de la période d'option peut exercer ses options sur actions conformément au régime comme tout autre titulaire. Un « retraité » désigne un titulaire qui, à son dernier jour de travail à titre d'employé régulier à temps plein, quitte volontairement

son emploi, compte au moins cinq (5) années de service continu au sein de la Société et est âgé d'au moins 55 ans. De plus, à compter de l'octroi de 2024, une autre condition doit être respectée pour être considéré comme un « retraité », à savoir la somme de l'âge et du nombre d'années de service continu doit être égale ou supérieure à 65. Si le titulaire devient retraité avant l'expiration de la période d'option, mais qu'il exerce certaines activités faisant concurrence à celles de la Société, comme il est décrit plus en détail dans le régime 2013, ses options sur actions acquises non exercées seront annulées et ses options sur actions non acquises expireront, avec prise d'effet à son dernier jour de travail à titre d'employé régulier à temps plein de la Société.

Si le titulaire se voit accorder un congé pour des raisons de maladie ou pour une autre raison avant l'expiration de la période d'option, il aura le droit d'exercer ses options sur actions pendant son congé. Si le titulaire décède avant l'expiration de la période d'option, ses représentants légaux auront le droit d'exercer les options sur actions acquises pendant une période de un (1) an suivant la date du décès; toutes les options sur actions non acquises expireront à la date du décès.

À moins que le conseil n'en décide autrement, si un changement de contrôle survient et que les options sur actions ne sont pas acceptées, prises en charge ou converties en une attribution de remplacement d'une entité remplaçante, ou remplacées par une telle attribution, chaque option sur actions non acquise pourra être exercée immédiatement avant le changement de contrôle, permettant au titulaire d'exercer cette option sur actions, et toute option sur actions non exercée expirera lors du changement de contrôle. Aux fins du présent régime, les options sont présumées acceptées ou prises en charge si les actions continuent à être négociées après le changement de contrôle.

S'il est mis fin à l'emploi du titulaire sans motif valable ou que celui-ci remet sa démission pour une bonne raison dans les 24 mois suivant un changement de contrôle (défini ci-dessous) : i) chaque option sur actions acquise non exercée alors

détenue par le titulaire pourra être exercée pendant une période de 24 mois civils suivant la date de la cessation d'emploi ou de la démission, mais sans dépasser l'échéance de la période d'option, toute option de ce genre expirant passé ce délai; et ii) chaque option sur actions non acquise alors détenue par le titulaire pourra être exercée au moment de cette cessation d'emploi ou démission, et ce, pendant une période de 24 mois civils suivant la date de cette cessation d'emploi ou démission, mais sans dépasser l'échéance de la période d'option et par la suite chaque option sur actions de ce genre expirera.

Aux fins du régime 2013, un « changement de contrôle » désigne, en tout temps, l'un des événements suivants : a) une personne ou un groupe de personnes agissant conjointement ou de concert détient ou exerce le contrôle, directement ou indirectement, sur 50 % ou plus des actions d'une catégorie d'actions à droit de vote de la Société; b) une personne ou un groupe de personnes agissant conjointement ou de concert mène à bien une offre publique d'achat ou une offre publique d'échange en vue d'acquérir 50 % ou plus des actions d'une catégorie d'actions à droit de vote de la Société; c) la Société fait l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution ou vend la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs; ou d) les personnes agissant à titre d'administrateurs de la Société cessent à tout moment de constituer la majorité des administrateurs de celle-ci, sauf à la suite d'une élection des administrateurs non contestée.

S'il est par ailleurs mis fin à l'emploi d'un titulaire ou que celui-ci démissionne de son emploi, toutes ses options sur actions non acquises expireront avec prise d'effet à la date de cette cessation d'emploi ou démission et le titulaire disposera d'une période de 30 jours suivant cette date pour exercer ses options sur actions acquises non exercées, après quoi ces options sur actions expireront.

Le régime 2013 prévoit une disposition de modification permettant au conseil de modifier des dispositions du régime 2013 ou de modifier les modalités des options sur actions en cours de validité octroyées

aux termes du régime 2013, sous réserve que la Société obtienne l'approbation des actionnaires dans les cas suivants : a) une modification du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime 2013, sauf les ajustements découlant d'une déclaration d'un dividende, d'une division, d'un regroupement, d'un reclassement ou d'un autre changement ou mesure touchant les actions ordinaires (« **ajustement touchant les actions** »); b) un changement qui permettrait aux administrateurs non membres de la direction de participer au régime 2013; c) une modification qui permettrait qu'une option octroyée aux termes du régime 2013 puisse être transférée ou cédée, autrement que par testament ou conformément aux lois en matière de succession; d) une réduction du prix d'exercice d'une option après l'octroi de celle-ci ou l'annulation d'une option et son remplacement par une nouvelle option comportant un prix d'exercice inférieur, sauf en cas d'ajustement touchant les actions; e) toute prolongation de la durée d'une option au-delà de la période d'option initiale, à moins qu'elle ne tombe au cours d'une période d'interdiction, auquel cas la période d'option sera prolongée de la prolongation de la durée de l'option; f) une augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être octroyées : i) aux initiés aux termes du régime 2013 ou ii) d'un

autre mécanisme de rémunération en actions offert par la Société ou à un initié et aux personnes ayant des liens avec celui-ci au cours d'une année donnée, sauf en cas d'ajustement touchant les actions; et g) une modification de la disposition de modification qui n'est pas d'ordre administratif ou qui n'a pas pour objet de clarifier cette disposition.

Aucune modification, suspension ou abolition ne peut, sans le consentement écrit des titulaires touchés, avoir une incidence défavorable sur les options sur actions non exercées précédemment octroyées aux termes du régime 2013.

Le 31 décembre 2024, un nombre maximal de 3 200 000 actions ordinaires pouvaient être émises aux termes du régime 2013, représentant 2 % de nos 174 481 024 actions ordinaires émises et en circulation. Au 31 décembre 2024, 1 411 904 options sur actions étaient en cours de validité aux termes du régime 2013 et 1 359 359 options sur actions demeuraient disponibles aux fins d'octroi, ce qui représente 0,8 % de nos actions ordinaires alors émises et en circulation. Le nombre d'options sur actions qui demeurent disponibles aux fins d'octroi (1 359 359) correspond au nombre d'actions ordinaires autorisées et non émises qui sont disponibles aux fins des options sur actions aux termes du

régime 2013 (3 200 000), moins toutes les options sur actions octroyées aux termes du régime 2013 (2 808 768), plus toutes les options sur actions annulées aux termes du régime 2013 (968 127). Au 27 mars 2025, 931 513 options demeuraient disponibles aux fins d'octroi. Le conseil peut, sous réserve de la réception de l'approbation de la TSX, s'il y a lieu, à son gré, apporter toutes les autres modifications au régime 2013 ou aux attributions d'options sur actions qui ne sont pas mentionnées ci-dessus, y compris, sans s'y limiter, les suivantes : a) les modifications d'ordre administratif ainsi que toute modification ayant pour objet de clarifier une disposition du régime 2013; b) une modification des dispositions concernant l'acquisition d'une option sur actions; c) une modification des dispositions concernant la résiliation d'une option sur actions qui n'entraîne pas une prolongation au-delà de la période d'option initiale, telle que prolongée par la prolongation de la durée de l'option, le cas échéant; d) une variation de la valeur des actions ordinaires que certains membres de la direction et/ou employés sont tenus de maintenir afin d'exercer leurs options sur actions, compte tenu des exigences minimales de détention d'actions ordinaires mentionnées ci-dessus; e) un ajustement touchant les actions; et f) la suspension ou l'abolition du régime 2013.

AtkinsRéalis



Siège social

455, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal QC H2Z 1Z3, Canada
Tél. : 514 393-1000
Télec. : 514 866-0795

www.atkinsrealis.com



À propos de la production de notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction

AtkinsRéalis reconnaît l'importance de contribuer à la sauvegarde de notre environnement en utilisant un papier provenant de forêts bien gérées ou d'autres sources contrôlées certifiées conformément aux normes internationales du Forest Stewardship Council®